



Communauté de communes
Gartempe Saint-Pardoux

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux

1.4

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Etat initial de l'environnement

Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du : 30 septembre 2021

Le Président,



L'ingénierie au service du développement durable
Des contraintes d'aujourd'hui aux potentialités de demain

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL GARTEMPE SAINT-PARDOUX

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MAITRE D'OUVRAGE

**Communauté de communes Gartempe
Saint-Pardoux**
16 avenue de Lorraine,
87 290 Châteauponsac



*Communauté de communes
Gartempe Saint-Pardoux*

 Réfléchir l'environnement de demain

 www.adev-environnement.com

Siège social
2, rue Jules Ferry
36 300 LE BLANC
Tél : 02-54-37-19-68 - Fax : 02-54-37-99-27
contact@adev-environnement.com

Agence de Tours
3, rue Charles Garnier
37 300 JOUE LES TOURS
Tél : 02-47-87-22-29
tours@adev-environnement.com



Etude / Conseil / Expertise



Réglementaires



Suivis / AMO / Maîtrise d'oeuvre



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES GARTEMPE
SAINT-PARDOUX**

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MAÎTRE D'OUVRAGE

**Communauté de communes
Gartempe Saint-Pardoux**

16 avenue de Lorraine,
87 290 Châteauponsac
Tél : 05 55 60 93 10
Fax : 05 55 60 93 13



*Communauté de communes
Gartempe Saint-Pardoux*

CABINET ETUDES ET CONSEIL EN ENVIRONNEMENT

ADEV Environnement

2, rue Jules Ferry
36300 Le Blanc
Tél : 02 54 37 19 68
Fax : 02 54 37 99 27

Email : contact@adev-environnement.com



REALISATION : **Nicolas PETIT**

Fonction : Chargé d'études naturaliste

RELECTURE et **Sébastien ILLOVIC**

VALIDATION : Fonction : Directeur ADEV Environnement

Date	Indice	Remarques
16/10/2018	Ind A	Document initial
23/11/2018	Ind-B	Correction du document initiale
08/02/2021	Ind-C	Mise à jour suite aux remarques DDT MRAE et ATOPIA

SOMMAIRE

DIAGNOSTIC.....	13
I Présentation géographique	14
II Le milieu physique	15
A. Topographie	15
B. Géologie	17
C. Hydrogéologie.....	19
1. Caractérisation de la masse d'eau souterraine	19
2. Objectifs de qualité	21
3. Etat quantitatif.....	21
4. Conclusion.....	21
D. Climatologie	21
1. Généralités.....	21
2. Températures.....	21
3. Pluviométrie.....	22
4. Ensoleillement.....	22
5. Régime des vents	23
E. Hydrologie	23
1. Le réseau hydrographique	23
a) La Gartempe.....	24
b) La Brame.....	25
c) La Semme.....	26
d) La Couze.....	26
e) La Bazine	27
f) Le Lac de Saint-Pardoux.....	27
2. Fonctionnement hydrologique.....	29
a) L'état écologique et chimique	30
b) Objectifs de qualité	36
c) Conclusion.....	36
III Le patrimoine naturel.....	37
A. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	37
1. ZNIEFF de type I « Sites à chauve-souris de l'église de Saint-Sornin-Leulac ».....	37
2. ZNIEFF de type I « Vallée de la Semme au Moulin d'Hervaud »	38
3. ZNIEFF de type I « Lande de Cherugat »	39
4. ZNIEFF de type I « Landes et étang de Villemedeix et Bramefan ».....	39
5. ZNIEFF de type I « Boucle de Guernes-Moisson »	40
6. ZNIEFF de type II « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours »	42
1. ZNIEFF de type II « Monts d'Ambazac et Vallée de la Couze ».....	43
B. NATURA 2000 : Zone de Protection Spéciale (ZPS) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	46
1. ZPS n°FR7401147 « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » (source : INPN)....	46
C. Autres espaces naturels	50
1. Sites du Conservatoire d'Espace Naturel (source : INPN)	50
2. Sites inscrits et Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB).....	52
D. Le contexte écologique de la Communauté de communes	55
1. Les milieux rencontrés sur la commune	55
a) Les boisements.....	55
b) Les Landes et fourrés.....	56
c) Les cultures	56
d) Les prairies.....	58
e) Un réseau de haies bien développé	58
f) Les cours d'eau	60

2. La flore rencontrée sur la Communauté de communes	61
3. La faune rencontrée sur la Communauté de communes.....	61
a) Les poissons	61
b) Les insectes	62
c) Les oiseaux	63
d) Les reptiles.....	65
e) Les amphibiens.....	66
f) Les mammifères.....	66
g) Conclusion sur la faune rencontrée.....	68
h) Conclusion sur le contexte écologique de la commune	68
4. Fonctionnement écologique de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux.....	68
a) Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....	68
b) Généralités sur les continuités écologiques.....	78
c) Application à la Communauté de communes GARTEMPE SAINT-PARDOUX.....	79
E. Zones humides.....	88
1. Définition	88
2. Fonctions des zones humides	88
3. Disparition et dégradation des zones humides.....	91
4. Localisation des zones humides	91
F. Protection des milieux aquatiques.....	101
1. SDAGE Loire-Bretagne	101
2. Le Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	108
IV Le paysage	109
1. Paysage à l'échelle régionale	109
2. Paysage à l'échelle intercommunale	109
3. La Basse-Marche	110
4. Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud	111
5. Le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg.....	113
6. Site inscrit « Lac de Saint-Pardoux et ses abords ».....	114
7. Site inscrit « Vallée de la Couze en aval de Balledent »	115
8. Site inscrit « Vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux »	116
9. Conclusion.....	118
V Le Cadre de vie.....	119
A. L'activité agricole.....	119
B. Exploitations forestières.....	120
1. Forêts publiques.....	120
2. Forêts privées.....	122
a) Les plans simples de gestion (PSG).....	122
b) Forêts privées non soumises à de quelconques obligations.....	123
C. Adductions en eau potable.....	125
1. Ressources	125
2. Qualité des eaux distribuées.....	127
3. Quantité des volumes d'eaux prélevés.....	128
4. Volumes autorisés	129
5. Réseaux de distribution	129
6. Conclusion.....	129
D. Réseaux d'assainissement.....	130
1. Généralités.....	130
2. Assainissement collectif et non collectif.....	130
3. Réseaux d'assainissement	133
4. Conclusion.....	133
E. La gestion des déchets sur la commune.....	136
F. Les énergies renouvelables.....	139
G. Servitudes d'utilité publique	146

VI Environnement et nuisances	148
A. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et sites pollués	148
B. La qualité de l'air	150
C. Lutte contre le bruit	153
D. Risques naturels	155
1. Généralités	155
2. Le risque d'inondation	156
3. Cavités souterraines	159
4. Retrait-gonflement des argiles	160
5. Séisme	161
6. Radon	161
E. Risques technologiques	162
F. Risques miniers	165
1. Mines et cavités	165
2. Stériles miniers uranifères	165

VII Synthèse et enjeux environnementaux	170

Actions menées par la Communauté de communes en faveur du développement durable

A. LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE	176
1. Développement du réseau de circulations douces	176
B. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX NATURELS	176
C. LA PRESERVATION DES RESSOURCES	176
1. Création d'un SPANC	176
2. Elaboration d'un PCAET intercommunale	176
D. L'EPANOUISSEMENT DE CHACUN DANS UN CADRE DE VIE SATISFAISANT	176
1. Rénovation du patrimoine religieux et du patrimoine historique	176
2. Création d'une station-service	176
3. Réhabilitation de la bibliothèque et médiathèque	177
4. Réhabilitation et extension de l'Accueil de Loisir Sans Hébergement (A.L.S.H.) à Châteauponsac	177
E. L'EMPLOI ET LA COHESION SOCIALE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS	177
1. Reprise du bar-restaurant à Saint-Pardoux	177
2. Création de l'Office du tourisme du Pays Haut-Limousin	177
F. LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE	177
1. Développement des énergies renouvelables sur le territoire intercommunale	177

Articulation du PLUi avec les autres documents	178

VIII Les plans ou programmes avec lesquels le projet de PLUi doit être compatible

A. Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)	180
A. Le SDAGE Loire Bretagne	180

IX Les plans ou programmes que le projet de PLUi doit prendre en compte

A. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Limousin (SRCE)	182
1. Réservoirs de biodiversité	182
2. Corridors écologiques	183
3. Outils réglementaires mobilisables pour la mise en œuvre du SRCE dans les plans locaux d'urbanisme	184
4. Mise en œuvre du SRCE	184
B. Plan Énergie Climat Territorial (PCET)	184
C. Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires	185

X Les plans ou programmes auxquels le projet de PLUi doit faire référence

A. Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie – Schéma Régional Éolien	186

PROFIL ENVIRONNEMENTAL, PERSPECTIVES D'EVOLUTION 187**XI Introduction 188****XII Synthèse du diagnostic..... 189**

- A. Généralités 189
- B. Forces et faiblesses du territoire communal 189
 - 1. Synthèse de l'état des lieux 189
 - 2. Synthèse des forces et des faiblesses 190
- C. Les tendances d'évolution 190
 - 1. Les écosystèmes de la commune : déséquilibres, menaces et limites critiques. 190
 - 2. Synthèse 191

INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLUi SUR L'ENVIRONNEMENT ET EXPLICATION DES CHOIX RETENUS 192**XIII Préambule..... 193**

- A. Introduction..... 193
- B. Méthodologie 193

XIV Orientations et incidences du plan sur la consommation d'espace et la biodiversité..... 194

- A. Consommation d'espace..... 194
 - 1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme..... 194
 - 2. Les incidences du PLUi sur la consommation d'espace 196
- B. Biodiversité..... 196
 - 1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme..... 196
 - 2. Les incidences du PLUi sur la biodiversité..... 197
- C. Synthèse 197

XV Orientations et incidences liées à l'analyse des OAP et des zones à urbanisées 219**XVI Orientations et incidences du plan sur les sites Natura 2000 : Evaluation des incidences Natura 2000.. 198**

- A. ZSC n° FR7401147 « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents» 198

XVII Orientations et incidences du plan sur les zones humides 209

- A. Localisation des zones à enjeux..... 209
 - 1. Saint-Sornin-Leulac..... 209
 - 2. Châteauponsac..... 212
 - 3. Ballendat..... 213
 - 4. Rancon 214
 - 5. Roussac..... 215
 - 6. Saint-Symphorien-sur-Couze..... 216
 - 7. Saint-Pardoux..... 217
- B. Les incidences du PLUi sur les zones humides..... 217

XVIII Orientations et incidences du plan sur le paysage et sur le patrimoine bâti..... 219

- A. Le paysage 272
 - 1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme..... 272
 - 2. Les incidences du PLUi sur le paysage 272
- B. Le patrimoine bâti..... 272
 - 1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme..... 272
 - 2. Les incidences du PLUi sur le patrimoine bâti..... 273
- C. Synthèse 273

XIX Orientations et incidences du plan sur la qualité de l'air et la consommation d'énergie 274

- A. La qualité de l'air 274

1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme.....	274
2. Les incidences du PLUi sur la qualité de l'air.....	274
B. La consommation d'énergie	274
1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme.....	274
2. Les incidences du PLUi sur la consommation d'énergie	275
C. Synthèse	276
XX Orientations et incidences du plan sur la ressource en eau.....	277
A. La ressource en eau	277
1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme.....	277
2. Les incidences du PLUi sur la ressource en eau.....	277
XXI Orientations et incidences sur les risques naturels et technologiques et sur les nuisances sonores	278
A. Les risques naturels et technologiques	278
1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme.....	278
2. Les incidences du PLUi sur les risques naturels et technologiques	278
B. Les nuisances sonores	278
1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme.....	278
2. Les incidences du PLUi sur les nuisances sonores	278
C. Synthèse	279
XXII Orientations et incidences du plan sur les rejets dans le milieu naturel	280
1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme.....	280
2. Les incidences du PLUi sur les rejets dans le milieu naturel	280
XXIII Orientations et incidences du plan sur la gestion des déchets.....	281
1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme.....	281
2. Les incidences du PLUi sur la gestion des déchets	281
XXIV Synthèse des incidences du PLUi sur l'environnement.....	282
XXV Hypothèse au fil de l'eau.	283
XXVI Identification et hiérarchisation des enjeux environnementaux.	284
MESURES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DE LA MISE EN œuvre DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUIVI DES RESULTATS DE SON APPLICATION	286
XXVII Mesures.....	287
A. Une philosophie générale basée sur des mesures d'évitement	287
B. Des mesures opérationnelles pour la mise en œuvre du PADD	288
XXVIII Indicateurs de suivis	290
A. Généralités	290
B. Sauvegarder les écosystèmes les plus riches et maintenir un bon fonctionnement écologique sur la Communauté de communes	291
C. Préserver la qualité du paysage et l'identité agricole de la Communauté de communes.....	292
D. Qualité des eaux	294
E. Maintien de l'activité agricole.....	295
F. Assurer la fonctionnalité dans la prise en compte du risque sur la Communauté de communes	295
METHODOLOGIE	297

ANNEXE..... 299**Liste des figures :**

Figure 1 : Situation géographique de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux.....	14
Figure 2 : Illustration du relief sur la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux.....	15
Figure 3 : Topographie de la région immédiate de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux....	16
Figure 4 : Carte géologique de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux.....	18
Figure 5 : Schéma conceptuel des aquifères de socle.....	19
Figure 6 : Masse d'eau souterraine GG056 «Massif Central Bassin Versant Gartempe».....	20
Figure 7 : Température moyenne annuelle (minimum, maximum).....	22
Figure 8 : Précipitations moyennes annuelles pour la station de Limoges	22
Figure 9 : Normales mensuelles d'ensoleillement à la station de Limoges.....	23
Figure 10 : Régime des vents enregistré sur l'aéroport de Limoges-Bellegarde	23
Figure 11 : Périmètre du Contrat de rivière Gartempe	24
Figure 12 : Réseau hydrographique sur la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux.....	28
Figure 13 : Débit moyen mensuel de la Gartempe enregistré sur la station de Montmorillon.....	29
Figure 14 : Débit Moyen mensuel (en m/s) de la Gartempe à Montmorillon synthèse 1955-2016	30
Figure 15 : Zones vulnérables aux nitrates.....	31
Figure 16 : Rivières classées pour la protection des poissons migrateurs.....	32
Figure 17 : Etat écologique des cours eaux et eaux de surface et objectifs.....	33
Figure 18 : Etat chimique des eaux souterraines Massif Central Bassin versant Gartempe (FRGG056)	35
Figure 19 : Schéma conceptuel des aquifères de socle.....	36
Figure 20 : Localisation des ZNIEFF sur la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux	45
Figure 21 : Les zonages NATURA 2000 au sein de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux.....	49
Figure 22 : Localisation des sites du Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin.....	51
Figure 23 : Localisation des sites inscrits et des Arrêté Préfectoraux de Protection de Biotope.....	53
Figure 24 : Synthèse des périmètres écologiques	54
Figure 25 : Occupations du sol sur le territoire de Gartempe-Saint-Pardoux	57
Figure 26 : Haie Brise-vent	59
Figure 27 : Définition de la trame verte et bleue.....	69
Figure 28 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique du Limousin : Continuité écologique de la trame verte et bleue limousine	71
Figure 29 : SRCE Limousin : Sous-trame des milieux bocagers.....	72
Figure 30 : SRCE Limousin : Sous-trame des milieux boisés	73
Figure 31 : SRCE Limousin : Sous-trame des milieux secs	74
Figure 32 : SRCE Limousin : Sous-trame des milieux aquatiques.....	75
Figure 33 : SRCE Limousin : Sous-trame des zones humides.....	77
Figure 34 : Schéma de corridors biologiques.....	78
Figure 35 : Etapes du traitement par dilatation-érosion.....	79
Figure 36 : Trame verte et bleue locale : Sous-trame des milieux boisés	80
Figure 37 : Trame verte et bleu locale : Sous-trame des milieux bocagers.....	81
Figure 38 : Trame verte et bleue locale : sous-trame des milieux aquatiques	82
Figure 39 : Trame verte et bleue locale : sous-trame des milieux humides.....	83
Figure 40 : Trame verte et bleue locale : sous-trame des milieux secs.....	84
Figure 41 : schéma illustrant le rôle et les services rendus par la ripisylve.....	90
Figure 42 : Fonctions et services des zones humides.....	90
Figure 43 : Milieux potentiellement humides sur la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux.....	92
Figure 44 : Zone à dominance humide sur la commune de Saint-Sornin-Leulac.....	93
Figure 45 : Zone à dominance humide sur la commune de Saint-Amand-Magnazeix.....	94
Figure 46 : Zone à dominance humide sur la commune de Châteauponsac.....	95
Figure 47 : Zone à dominance humide sur la commune de Rancon	96
Figure 48 : Zone à dominance humide sur la commune de Balledent.....	97
Figure 49 : Zone à dominance humide sur la commune de Roussac	98
Figure 50 : Zone à dominance humide sur la commune de Saint-Symphorien-sur-Couze.....	99

Figure 51 : Zone à dominance humide sur la commune de Saint-Pardoux	100
Figure 52 : Délimitation du bassin Loire Bretagne	102
Figure 53 : Mesures d'assainissement des collectivités - Zones protégées, sur le bassin Vienne – Creuse	103
Figure 54 : Mesures d'assainissement des collectivités sur le bassin Vienne – Creuse	104
Figure 55 : mesures de restauration hydromorphologique des cours d'eau	106
Figure 56 : Localisation des SAGE au sein du bassin Loire Bretagne.....	108
Figure 57 : Grands types de paysages du Limousin	109
Figure 58 : Localisation et relief de l'unité paysagère de la Basse-Marche.....	110
Figure 59 : Localisation et relief de l'unité paysagère des monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud.....	112
Figure 60 : Localisation et relief de l'unité paysagère du plateau du Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg	113
Figure 61 : Localisation du site inscrit du Lac de Saint Pardoux et ses abords	115
Figure 62 : Vallée de la Couze en aval de Balledent.....	116
Figure 63 : Localisation et description du site inscrit de la vallée de la Gartempe	117
Figure 64 : Forêt départementale du lac de Saint-Pardoux.....	121
Figure 65 : Forêt sectionale de Chatenet-Colon	121
Figure 66 : Forêt communale de Saint-Sornin-le-Lac.....	122
Figure 67 : Forêt sectionale de Fourvieux	122
Figure 68 : Statut des boisements	124
Figure 69 : Collectivité de distribution en eaux potable sur la CCGSP	126
Figure 70 : Localisation des captages en eau potable.....	127
Figure 71 : Taux de conformité des installations des dispositifs d'assainissement collectif 2017-2018	133
Figure 72 : Agence de l'eau Loire -Bretagne (avril 2017).....	133
Figure 73 : Systèmes de traitements des eaux usées présents sur le territoire intercommunal CCGSP.....	135
Figure 74 : Logo de la SYDED	136
Figure 75 : Localisation des stations de transit en.....	137
Figure 76 : Localisation des déchetteries en Haute-Vienne	138
Figure 77 : Zone de développement de l'Eolien	139
Figure 78 : Localisation des projets éoliens et leur état d'avancement au 27 janvier 2020.....	140
Figure 79 : Projet de la centrale photovoltaïque de Saint-Sornin-Leulac, Lieu-dit Lacour (EDF EN)	141
Figure 80 : Projet de la centrale photovoltaïque de Saint-Sornin-Leulac sur le site de Montulat (Urbasolar) ...	141
Figure 81 : Potentiel solaire en France.....	142
Figure 82 : Localisation des installations photovoltaïques lauréates aux appels d'offres lancés par le ministère en charge de l'énergie, de puis l'appel d'offres « CRE3 » de novembre 2014 – Mise à jour en Février 2019	142
Figure 83 : Taux de boisement des communes bois-énergie	143
Figure 84 : Bassins de gisements exploitables en méthanisation du Limousin	145
Figure 85 : Servitudes d'utilité publique sur le territoire de la CC Gartempe - Saint-Pardoux	147
Figure 86 : Localisation des sites pollués (BASIAS) et des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).....	149
Figure 87 : Concentration et origine des émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire intercommunale influençant la qualité de l'air	152
Figure 88 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres de Haute-Vienne	154
Figure 89 : Communes du département de la Haute-Vienne exposé à un risque majeur d'inondation et PPRI existants en Haute-Vienne.....	156
Figure 90 : Atlas des Zones Inondables (AZI) et phénomène de crue identifiés sur La Gartempe.....	157
Figure 91 : Atlas des Zones Inondables (AZI) et phénomène de crue identifiés sur La Brame	157
Figure 92 : Cavités souterraines et phénomène de mouvements de terrain présent au sein de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux.....	159
Figure 93 : Le retrait-gonflement des argiles.....	160
Figure 94 : Les axes liés au risque de transport de Matières Dangereuses (sauf gaz) dans le département de la Haute-Vienne et sur le territoire la CCGSP.....	164
Figure 95 : Localisation des stériles miniers du site de Montulat par AREVA, sur la commune de Saint-Sornin-Leulac	166
Figure 96 : Localisation des stériles miniers uranifères sur la commune de Saint-Pardoux.....	169
Figure 97 : Respect des documents de rang supérieur	179
Figure 98 : Localisation des zones naturelles « N » du plan de zonage du PLUi par rapport au site Natura 2000 « Vallée de la Gartempe et ses affluents » sur la commune de Châteauponsac.....	206

Figure 99 : Localisation des zones naturelles « N » du plan de zonage du PLUi par rapport au site Natura 2000 « Vallée de la Gartempe et ses affluents » sur la commune de Balledent	207
Figure 100 : Localisation des zones naturelles « N » du plan de zonage du PLUi par rapport au site Natura 2000 « Vallée de la Gartempe et ses affluents » sur la commune de Rancon.....	208
Figure 101 : Secteurs ouverts à l'urbanisation vis-à-vis des zones humides sur Saint-Sornin-Leulac.....	211
Figure 102 : Secteurs ouverts à l'urbanisation vis-à-vis des zones humides sur Châteauponsac.....	212
Figure 103 : Secteurs ouverts à l'urbanisation vis-à-vis des zones humides sur Balledent	213
Figure 104 : Secteurs ouverts à l'urbanisation vis-à-vis des zones humides sur Rancon	214
Figure 105 : Secteurs ouverts à l'urbanisation vis-à-vis des zones humides sur Roussac	215
Figure 106 : Secteurs ouverts à l'urbanisation vis-à-vis des zones humides sur Saint-Symphorien-sur-Couze..	216
Figure 107 : Secteurs ouverts à l'urbanisation vis-à-vis des zones humides sur Saint-Pardoux.....	217
Figure 108 : Principe du modèle Pression / Etat / Réponse	290

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Etat écologique et chimique de la Gartempe depuis la confluence de l'Ardour jusqu'à la confluence avec le Vincou sur la période 2010-2013 (FRGR0410a)	34
Tableau 2 : Liste des espèces ayant permis la désignation de la ZSC « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » (espèce de l'annexe II.....	47
Tableau 3 : Composantes de la trame verte et bleue sur la Communauté de communes GARTEMPE SAINT-PARDOUX	85
Tableau 4 : Mesure d'assainissement des collectivités sur le Bassin Vienne- Creuse.....	105
Tableau 5 : Mesure de restauration hydromorphologique des cours d'eau Bassin Vienne- Creuse	107
Tableau 6 : Evolution du nombre d'exploitations, de la Surface Agricole Utile et de l'Unité gros bétail.....	119
Tableau 7 : volumes prélevés sur les ouvrages et au sein des communes.....	128
Tableau 8 : Liste des stations d'épuration présentes sur les communes de la CCGSP.....	131
Tableau 9 : Classement des installations en fonction des dysfonctionnements répertoriées.....	132
Tableau 10 : Liste des établissements ICPE	148
Tableau 11 : Classements des infrastructures routières	153
Tableau 12 : Arrêtés de catastrophe naturelle sur la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux.....	155
Tableau 13 : Synthèse des risques identifiés sur les communes de la CCGSP	155
Tableau 14 : Forces et faiblesses environnementales de la Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX	190
Tableau 15 : Menaces, pression, activités ayant une incidence sur le site	201
Tableau 16 : Synthèse des cas de mortalité de chauves-souris liée aux collisions éoliennes en Europe (DURR 2019).....	203
Tableau 17 : Enjeux et préconisations liées	284
Tableau 18 : Description des indicateurs ETAT / PRESSION / REPONSE.....	291
Tableau 19 : Indicateur de suivi du thème : « Sauvegarder les écosystèmes les plus riches et maintenir un bon fonctionnement écologique sur la Communauté de communes »	292
Tableau 20 : Indicateur de suivi du thème : « Préserver la qualité du paysage et l'identité agricole de la Communauté de communes »	293
Tableau 21 : Indicateurs de suivi de l'Impact du PLUi sur la qualité de l'eau.....	294
Tableau 22 : Indicateurs de suivi de l'Impact du PLUi sur le maintien de l'activité agricole	295
Tableau 23 : Indicateur de suivi du thème : « Assurer la fonctionnalité dans la prise en compte du risque sur la commune ».....	295

Liste des photos

Photo 1 : La Gartempe à Châteauponsac	25
Photo 2 : La Brame à proximité de Saint-Sornin-Leulac	25
Photo 3 : La Semme à Rancon	26
Photo 4 : La Couze à Saint-Pardoux	26
Photo 5 : La Bazine à Roussac.....	27
Photo 6 : Le Lac de Saint-Pardoux.....	27
Photo 7 : Grand murin.....	38

Photo 8 :Renoué bistorte, <i>Bistorta officinalis</i>	38
Photo 9 : Sibthorpie d'Europe, <i>Sibthorpia europaea</i>	38
Photo 10 : Busard Saint-Martin, <i>Circus cyaneus</i>	39
Photo 11 : Adénocarpe plié, <i>Adenocarpus complicatus</i>	39
Photo 12 : Engoulevent d'Europe, <i>Caprimulgus europaeus</i>	40
Photo 13 : Coronelle lisse, <i>Coronella austriaca</i>	40
Photo 14: Bruyère à balais, <i>Erica scoparia</i>	40
Photo 15 : Gaillet du Harz, <i>Galium saxatile</i>	40
Photo 16 : Vallée de la Gartempe à Châteauponsac.....	41
Photo 17 : Petit rhinolophe, <i>Rhinolophus hipposideros</i>	41
Photo 18 : Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	41
Photo 19 : Pic noir, <i>Dryocopus martius</i>	41
Photo 20 : Crapaud calamite, <i>Bufo calamita</i>	43
Photo 21 : Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i>	43
Photo 22 : Saumon d'Atlantique, <i>Salmo salar</i>	43
Photo 23 : Jacinthe des bois, <i>Hyacinthoides non-scripta</i>	43
Photo 24 : Monts d'Ambazac	44
Photo 25 : Agriion de Mercure, <i>Coenagrion mercuriale</i>	44
Photo 26 : Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbatellus</i>	44
Photo 27 : Arnica des montagnes, <i>Arnica montana</i>	44
Photo 28 : Moule perlière, <i>Margaritifera margaritifera</i>	48
Photo 29 : Cuivré des marais, <i>Lycaena dispar</i>	48
Photo 30 : Lamproie de Planer, <i>Lampetra planeri</i>	48
Photo 31 : Hypne brillante	48
Photo 32 : Chênaie.....	55
Photo 33 : Champs cultivé.....	56
Photo 34 : Prairie de pâtures sur la commune de Saint-Pardoux.....	58
Photo 35 : La Couze.....	60
Photo 36 : La Gartempe	60
Photo 37 : Littorelle à une fleur, <i>Littorella uniflora</i>	61
Photo 38 : Le Grand brochet, <i>Esox lucius</i>	62
Photo 39 : L'Agreste, <i>Hipparchia semele</i>	63
Photo 40 : Le Martin-pêcheur d'Europe, <i>Alcedo atthis</i>	65
Photo 41 : Le Léopard vivipare, <i>Zootoca vivipara</i>	65
Photo 42 : Le Crapaud calamite, <i>Epidalea calamita</i>	66
Photo 43 : Le Chevreuil européen, <i>Capreolus capreolus</i>	67
Photo 44 : Le Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i>	68
Photo 45 : La Gartempe	86
Photo 46 : Autoroute A20, importante barrière écologique	87
Photo 47 : Zone humide autour d'un suintement sur le territoire de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux	88
Photo 48 : Illustration des paysages typiques de la Basse-Marche en Haute-Vienne.....	111
Photo 49 : Illustration des paysages typiques des monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud	112
Photo 50 : Illustration des paysages typiques du plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg	114
Photo 51 : Parcelle cultivée	120
Photo 52 : Station d'Épuration de Saint-Pardoux	131
Photo 53 : Point d'apport volontaire de Balledent	138
Photo 54 : Barrage hydroélectrique de Saint-Marc	143
Photo 55 : Barrage de Saint-Pardoux.....	148
Photo 56 : Ancienne carrière de Rancon.....	148
Photo 57 : Autoroute A20	154
Photo 58 : RN 145 à l'ouest de Saint-Sornin-Leulac (en haut) et A20 à l'ouest de la commune de Saint-Amand-Magnazeix (en bas)	163

Listes des annexes

Annexe 1 : Espèces déterminantes de la ZNIEFF de type I « Site à chauves-souris de l'église de Saint-Sornin-Leulac »	300
Annexe 2 : Espèces déterminantes de la ZNIEFF de type I « Vallée de la Semme au Moulin d'Hervaud»	301
Annexe 3 : Espèces déterminantes de la ZNIEFF de type I « Lande de Cherugat»	302
Annexe 4 : Espèces déterminantes de la ZNIEFF de type II « Vallée de la Gartempe à Châteauponsac »	303
Annexe 5 : Espèces déterminantes de la ZNIEFF de type I « Landes et étang de Villemedeix et Bramefan ».....	305
Annexe 6 : Espèces déterminantes de la ZNIEFF de type II « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours »	306
Annexe 7 : Espèces déterminantes de la ZNIEFF de type II « Monts d'Ambazac et vallée de la Couze »	314
Annexe 8 : Habitat inscrit à l'annexe I et espèces inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE du site Natura 2000 ZSC « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents ».....	326



DIAGNOSTIC

I PRESENTATION GEOGRAPHIQUE

La Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux (CCGSP) se situe dans la région Nouvelle Aquitaine et plus particulièrement, dans le département de la Haute-Vienne, à environ 35 kilomètres au nord de Limoges (cf. Figure 1).

La Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux regroupe 8 communes : Balledent, Châteauponsac, Rancon, Roussac, Saint-Amand-Magnazeix, Saint-Pardoux, Saint-Sornin-Leulac, Saint-Symphorien-sur-Couze

La CCGSP est située entre les villes de Bellac (87) et la Souterraine (23) relié par la RD145.

Le principal axe de communication de l'intercommunalité est l'A20 située sur la commune de Saint-Amand-Magnazeix qui relie Vierzon à Limoges.

La superficie du territoire est d'environ 246 km².



Figure 1 : Situation géographique de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux

(Source : Géoportail)

II LE MILIEU PHYSIQUE

A. Topographie

Le territoire de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux est traversé par la vallée de la Gartempe et de la Semme.

Au nord, le bas-plateau (alt. entre 200 et 350 m) aux formes ondulées et massives est structuré par les vallées parfois encaissées de la Gartempe et ses affluents.

Au sud-est du territoire, le relief est relativement important, à l'est de la commune de Saint-Pardoux et au sud-est de la commune de Bessines-sur-Gartempe. Cette ligne de relief, entre les piémonts d'Ambazac et la vallée de la Gartempe, crée ainsi une différence de relief importante : l'altitude passe de 475 m à 240 m.

La CCGSP présente un relief assez modéré avec une altitude minimum de 240 mètres et un maximum de 475 mètres (cf. Figure 3).

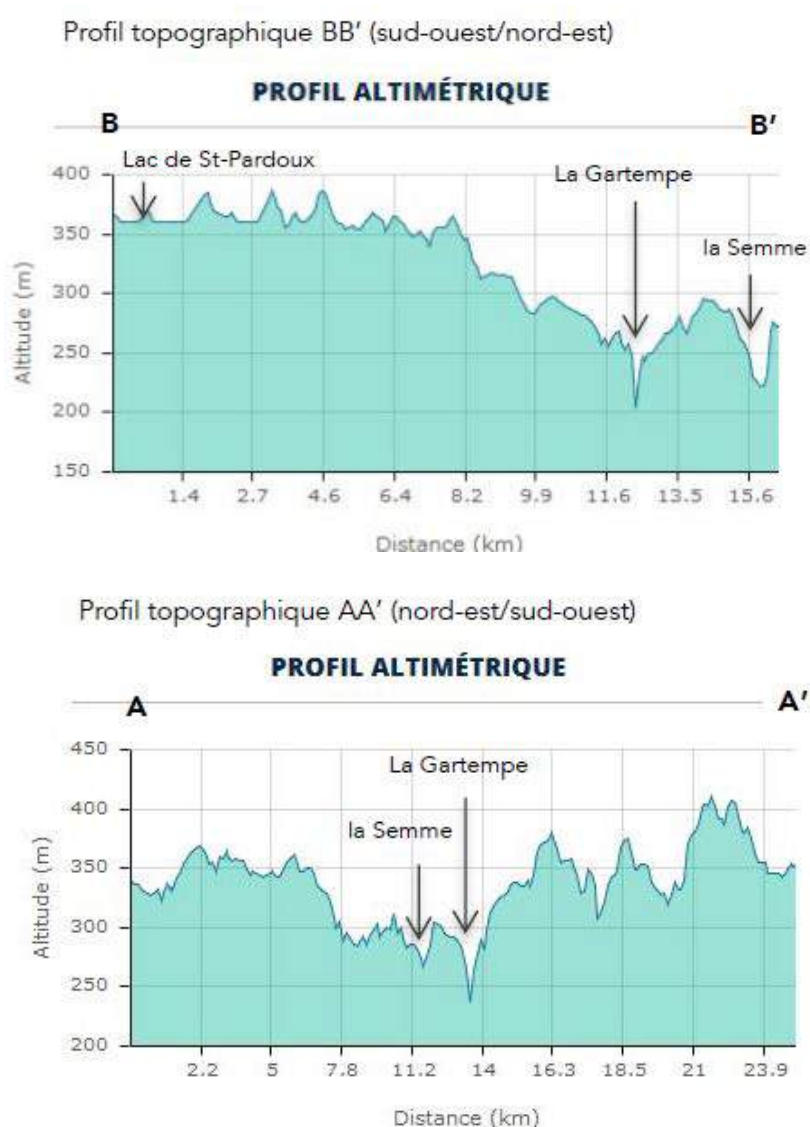


Figure 2 : Illustration du relief sur la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux

(Source : ADEV Environnement)

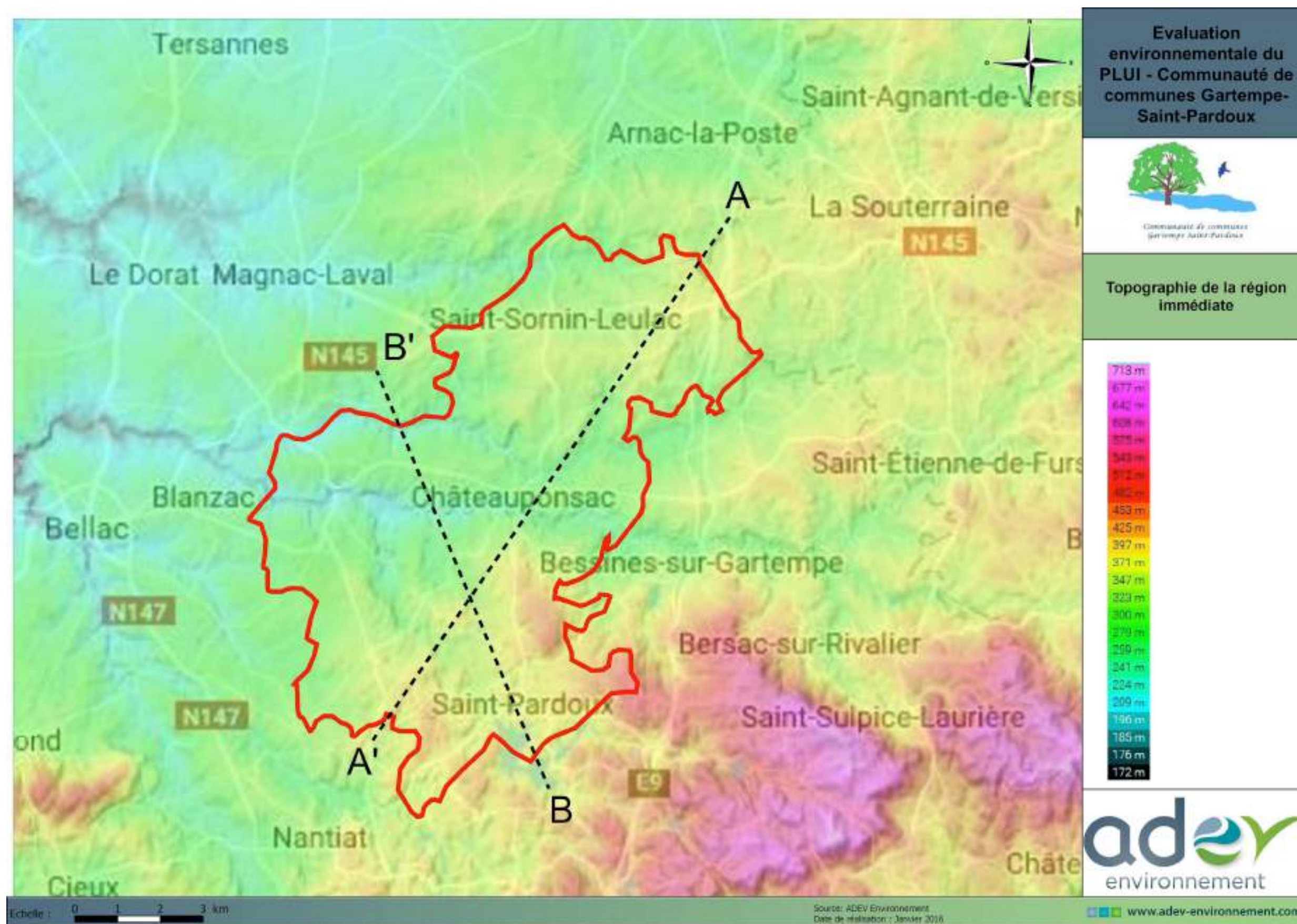


Figure 3 : Topographie de la région immédiate de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux

(Source : Topographic-map)

B. Géologie

Le territoire de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux est entièrement constitué des roches cristallines du Massif Central qui datent de l'ère primaire. Ce substratum cristallin est constitué par des roches métamorphiques et des roches granitiques qui se sont formées dans la partie profonde de la chaîne de montagne hercynienne.

Les roches métamorphiques représentent d'anciens sédiments, granites ou dépôts et coulées volcaniques d'âge précambrien ou paléozoïque inférieur. Ces roches montrent une disposition orientée planaire, elles se présentent en bancs superposés.

Les roches granitiques s'intercalent sous forme de massifs ou d'injections (filons, sills, etc.) qui déforment et recoupent les bancs de roches métamorphiques. Elles ont une structure grenue, équante ou orientée.

La succession lithostratigraphique des terrains géologiques que l'on trouve sur le territoire sont les suivants :

- roches métamorphiques : gneiss fins à biotites, orthogneiss, anatectiques, gneiss et micaschistes indifférenciés.
- roches plutoniques : granites de Branne.
- roches filoniennes : lamprophyres.
- formation sédimentaire et superficielle : éocène, sable, grès, conglomérats, colluvions, alluvions récentes.

Le complexe (à dominante de leucogranites) du Limousin—Marche est représenté par les granités de Brame, de Saint-Sylvestre et de Dompierre. Au sein des granités de Brame affleurent de nombreux granités à grain fin (définis comme leucogranites de Châteauponsac) qui se présentent en dykes ou en sills.

La structure géologique de la Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX est fortement marquée par des roches cristallines du Massif Central qui datent de l'ère primaire. Les cours d'eau a façonné le paysage en creusant des vallées et en modelant des versants dissymétriques (l'un abrupt, l'autre évasé).

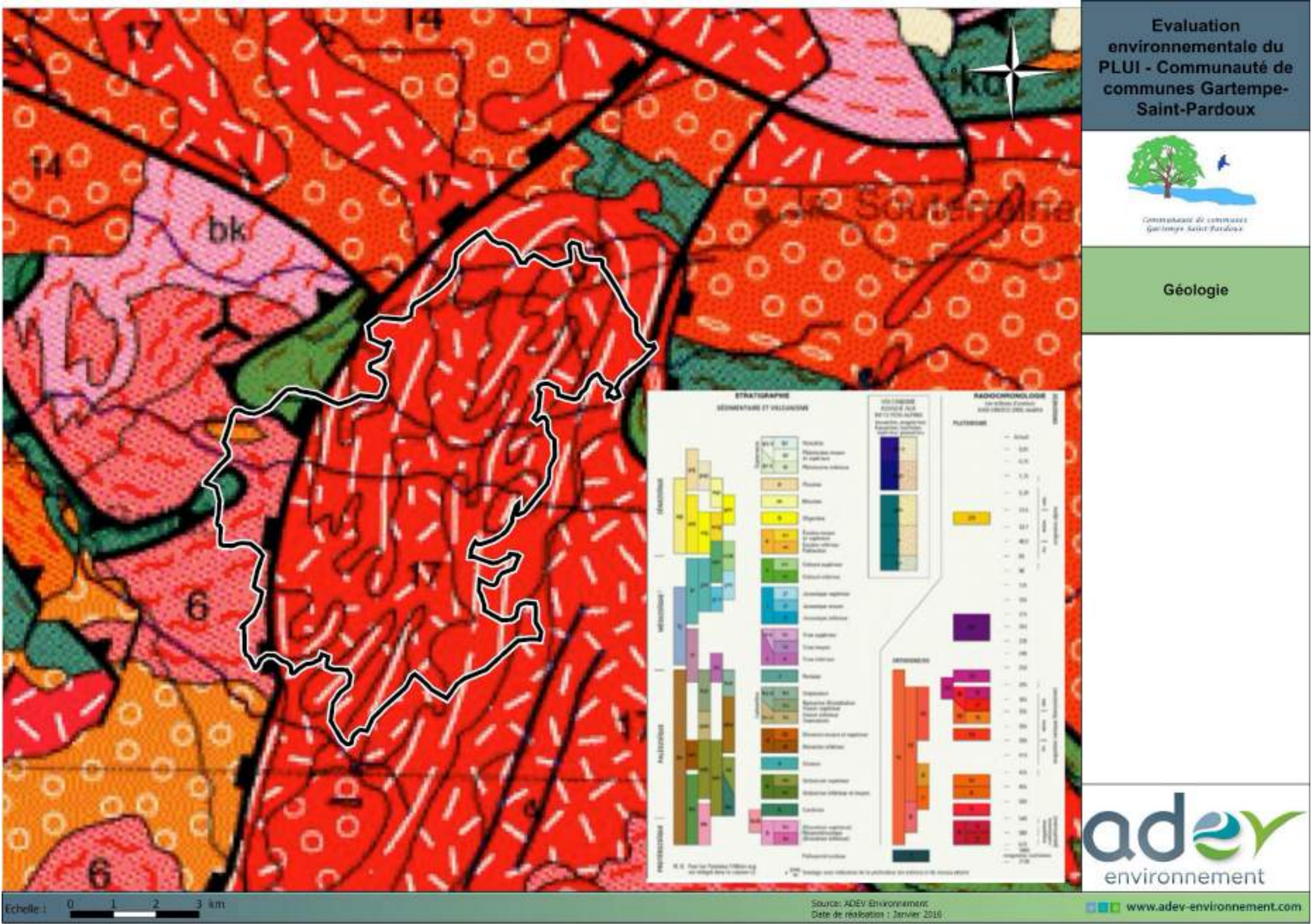


Figure 4 : Carte géologique de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux
(Source : Infoterre - BRGM)

C. Hydrogéologie

1. Caractérisation de la masse d'eau souterraine

Le territoire de Gartempe Saint-Pardoux se situe sur une masse d'eau souterraine importante, étendue sur 9 départements (cf. Figure 6) :

- **Code national** : GG056
- **Nom** : Massif central bassin versant Gartempe
- **Niveau** : 1
- **Type** : Socle
- **Écoulement** : libre
- **Superficie totale de l'aire d'extension** : 2622 km²

Le contexte hydrogéologique est celui de socle, avec la présence d'aquifères multiples de faible extension. La notion de masse d'eau souterraine, en contexte de socle doit être prise avec précaution.

D'un point de vue qualitatif, les masses d'eaux souterraines sont épargnées des pressions anthropiques de surface et présentent un bon état écologique. L'état chimique a été évalué comme bon en 2015.

Une analyse du contexte agricole à proximité des qualitomètres a été conduite. Si elle met en évidence des pratiques pouvant être améliorées, elle ne démontre pas l'origine ponctuelle de la pollution sur ces secteurs. Les teneurs en nitrates des eaux souterraines dans les environs sont moins élevées.

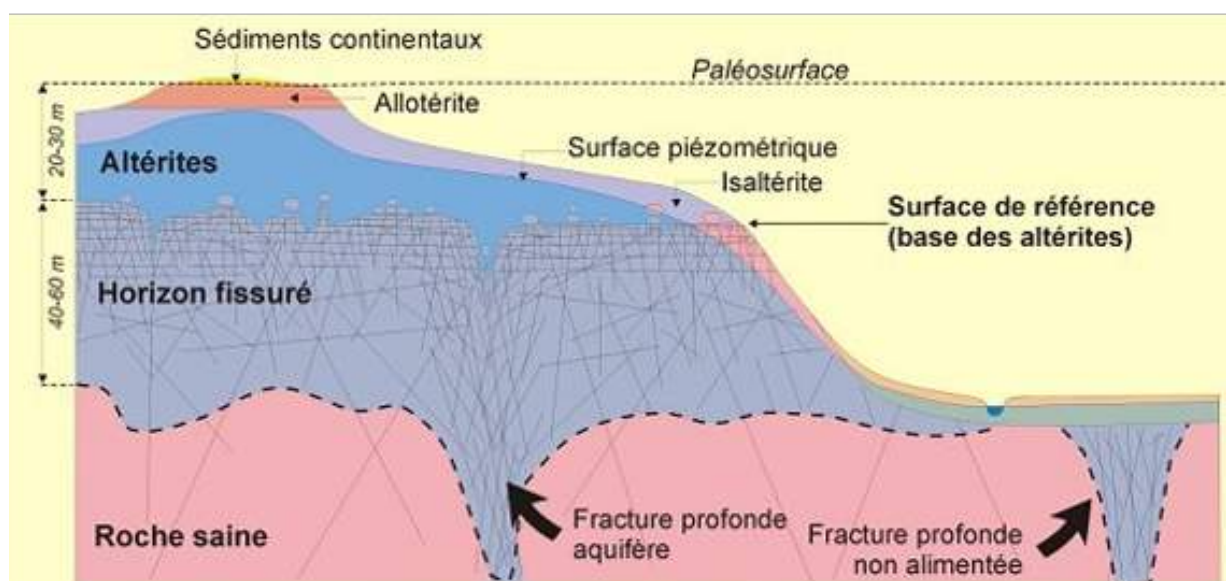


Figure 5 : Schéma conceptuel des aquifères de socle

(Source : R. Wyns, 1998 et 2004)

Sur la partie métamorphique et granitique du bassin versant de la Gartempe, l'eau souterraine participe à des aquifères fissuraux ou superficiels, discontinus et peu étendus. Les altérites sableuses forment un milieu poreux, avec une bonne perméabilité. Les altérites sablo-argileuses constituent un milieu poreux de moyenne perméabilité. Elles surmontent des roches plus saines en profondeur qui constituent un écran relativement imperméable, mais qui peut être localement franchi au niveau des discontinuités formées par les fractures locales. Ce sous-sol ne permet pas la formation de nappes phréatiques de grande ni même de moyenne capacité. Le réseau hydrographique est donc alimenté par les eaux de ruissellement et des sources au débit relativement faible.

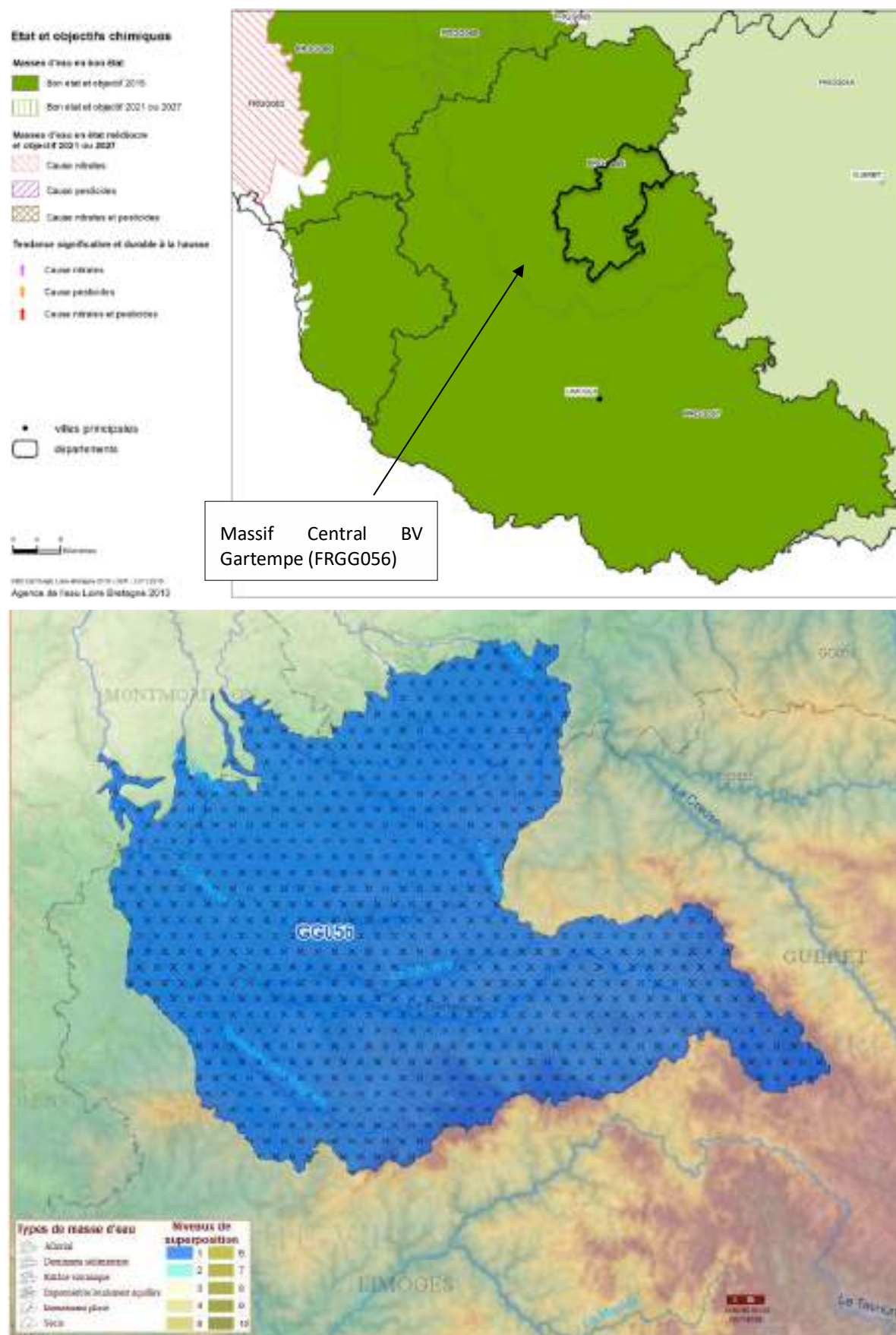


Figure 6 : Masse d'eau souterraine GG056 «Massif Central Bassin Versant Gartempe»

(Source : SIGES Seine-Normandie)

2. Objectifs de qualité

L'objectif de qualité est fixé par le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 : pour la masse d'eau « Massif Central Bassin Versant Gartempe », il a été éteint en 2015. L'état chimique de la masse d'eau présente un bon état avec un paramètre nitrate en bon état de même pour le paramètre Pesticides. L'état quantitatif de la masse d'eau possède un bon état également atteint en 2015.

3. Etat quantitatif

La masse d'eau souterraine « Massif Central Bassin Versant Gartempe », possède un « bon état » quantitatif (données mise à jour au 07/10/2015).

4. Conclusion

Au regard de qualité de la masse d'eau étudié, notamment en terme de pollution (de surface, diffuses ou accidentelles) et ceci malgré son bon état, une attention doit être prise en compte dans le PLUI en matière de rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées principalement afin de maintenir cette qualité.

D. Climatologie

1. Généralités

Le climat de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux est qualifié de climat océanique dégradé.

La station météorologique de référence pour la Communauté de Communes Gartempe-Saint-Pardoux est la **Station de Limoges (20 km)**.

Le climat océanique dégradé se trouve sur l'ensemble du Bassin parisien avec une extension vers le sud sur vallée moyenne de la Loire, le nord du Massif central et vallée de la Saône. Ce climat se situant à l'Est du climat océanique, l'influence océanique est encore perceptible, mais dû à l'éloignement de la côte, il est dégradé. Seules les régions côtières de façade occidentale connaissent un climat océanique, l'intérieur des terres étant plus un climat dit océanique dégradé.

C'est un climat curieux parce qu'il est océanique mais peu subir des influences continentales venant de l'Est de l'Europe. Ce qui se traduit par des pluies plus faibles, des hivers moins doux, ainsi que des étés moins frais, que dans le climat océanique.

Les températures sont intermédiaires. Les précipitations sont plutôt faibles, surtout en été. La variabilité interannuelle des précipitations est minimale tandis que l'amplitude thermique est élevée.

2. Températures

La température moyenne annuelle est d'environ 11,4°C, la température maximum moyenne est de 23,9°C, et la température minimum moyenne est de 1,5°C (cf. Figure 7).

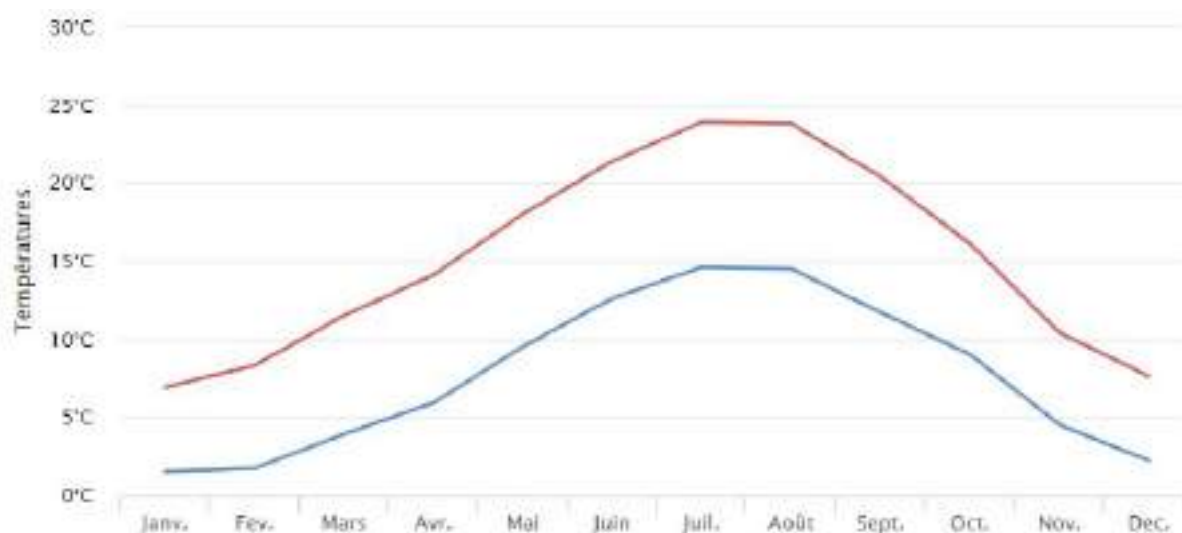


Figure 7 : Température moyenne annuelle (minimum, maximum)

(Source : Météo France)

Les minima de température sont mesurés en janvier, avec une température moyenne de 1,5°C. Les maxima sont mesurés en juillet, avec une température moyenne de 23,9°C.

3. Pluviométrie

La répartition de la pluviométrie est relativement homogène sur toute l'année, en dépit d'épisodes de sécheresse récurrents en période estivale. Recueillie sur 29 ans, la moyenne annuelle des précipitations est de 1023 mm répartie sur 135 jours ; cette pluviométrie est supérieure à la moyenne nationale de 800 mm et de 120 jours de pluie par an. Les mois de plus forte pluviométrie sont novembre, décembre et mai avec respectivement 101,3 mm, 99,7 mm et 95,7 mm. Le plus sec est juillet avec seulement 65,6 mm. (cf. Figure 8).



Figure 8 : Précipitations moyennes annuelles pour la station de Limoges

(Source : Météo France)

4. Ensoleillement

La température moyenne annuelle mesurée à la station de Limoges est de 11,4°C. La courbe des températures moyennes indique que celles-ci s'inscrivent dans une fourchette variant entre 4,2°C pour le mois de janvier, et 19,3°C pour le mois de juillet. L'ensoleillement moyen avoisine les 1 900 heures/an. Le mois le plus ensoleillé est le mois de juin avec 227 heures. On compte environ 83 jours avec bon ensoleillement. (cf. Figure 9).

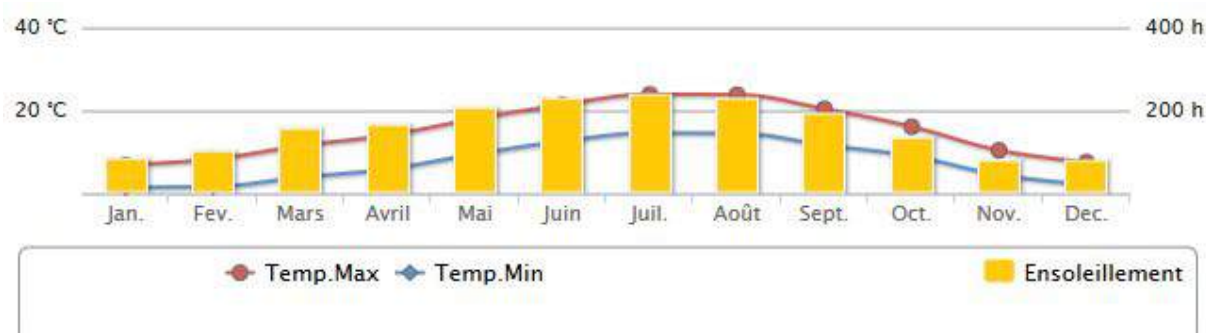


Figure 9 : Normales mensuelles d'ensoleillement à la station de Limoges

(Source : Météo France)

5. Régime des vents

Le régime des vents observé sur l'aéroport Limoges-Bellegarde est dominé par la direction sud-ouest. La vitesse moyenne du vent y est d'environ 13 km/h.

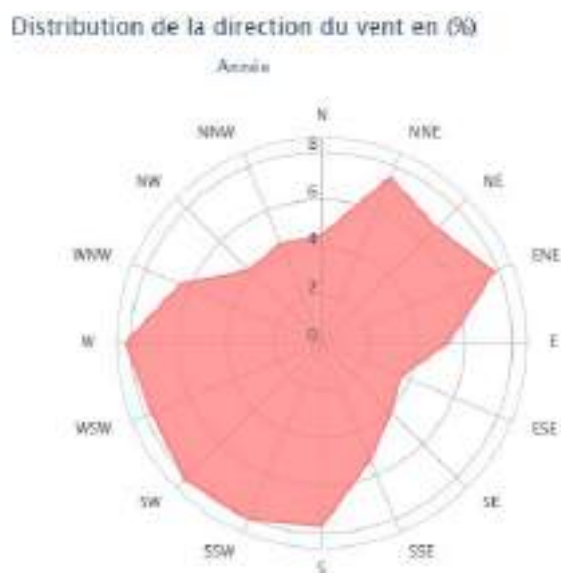


Figure 10 : Régime des vents enregistré sur l'aéroport de Limoges-Bellegarde

(Source : Météo France)

Le climat en sur le territoire intercommunal est qualifié océanique avec de faibles précipitations, sec l'été. Les températures sont assez douces avec peu de gelées.

E. Hydrologie

1. Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique sur la CCGSP est dense tourné vers le bassin de la Gartempe. Le réseau hydrographie est composé 5 cours d'eau principaux qui sont :

- ✓ La Gartempe
- ✓ La Semme
- ✓ La Brame
- ✓ La Couze

✓ La Bazine

De nombreux étangs sont recensés sur le territoire de la CCGSP, notamment dans sa partie sud, certains correspondent à des suintements et forment des entités écologiques importantes (tourbières, marais, etc.).

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) « Loire Bretagne » est en application depuis le 1er Janvier 2016 pour une durée de 5 ans. **Pas de SAGE pour ce bassin versant.**

Le territoire de la CCGSP est entièrement inclus dans le Contrat rivière Gartempe. Il couvre un bassin versant vaste, de la source à la limite du département de la Vienne (soit 1 700 km² pour 1800km de cours d'eau). Il s'articule autour de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de la problématique de la reconquête des habitats des espèces emblématiques du bassin et d'une politique de valorisation et de développement touristique durable.



Figure 11 : Périmètre du Contrat de rivière Gartempe

Le réseau hydrographique est relativement dense sur la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux. Il devra être pris en compte pour la gestion des eaux pluviales et des eaux usées dans les futurs projets d'aménagement.

a) La Gartempe

La vallée de la Gartempe apparaît comme le site écologique majeur, puisqu'elle permet la transition entre le massif central à l'est et la vallée de la Loire au nord-est avec un paysage dominé par le bocage. En effet la rivière la Gartempe, longue de 200 km, traverse les départements de la Creuse, de la Haute-Vienne et de la Vienne. La Gartempe prend sa source à Peyrabout, dans le département de la Creuse, à une dizaine de kilomètres au sud de Guéret.

Au centre du territoire intercommunal qu'elle parcourt d'Est en Ouest, la Gartempe traverse les communes de Châteauponsac et Rancon (elle forme la limite communale Nord de Balledent) où elle est classée en deuxième catégorie piscicole. C'est une rivière abondante qui prend sa source dans l'ancienne province de la Marche et conflue avec la Creuse entre La Roche-Posay (Vienne) et Yzeures-sur-Creuse (Indre-et-Loire). Son bassin versant s'étend sur une superficie de 3 922 km². Son affluent le plus important est l'Anglin présent plus au nord et communicant au niveau de la commune d'Angles-sur-l'Anglin dans le département de la Vienne.



Photo 1 : La Gartempe à Châteauponsac

(Source : ADEV Environnement)

b) La Brame

La Brame est un affluent de la Gartempe long de 60,4 km qui prend sa source à l'ouest de La Souterraine dans le département de la Creuse à quelques dizaines de kilomètres de la CCGSP, dans le bois de Margot à environ 420m d'altitude et traverse la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux à l'extrême Nord du territoire, sur la commune de Saint-Sornin-Leulac. Sinueuse, encaissée dans des côtes boisées et profonde à certains endroits, elle circule dans une vallée granitique avant de se jeter dans la Gartempe. La Brame conflue en rive droite de la Gartempe près de Thiat, au croisement des trois communes de Bussière-Poitevine, Thiat, Darnac, après avoir formé une cascade appelée le Saut de la Brame, à 124 m d'altitude.



Photo 2 : La Brame à proximité de Saint-Sornin-Leulac

(Source : ADEV Environnement)

c) La Semme

La Semme est un cours d'eau long de 50 km qui prend sa source à Saint-Priest-la-Feuille, et se dirige plein ouest vers la Gartempe, où elle se jette 2 km à l'ouest du territoire de la CCGSP. Elle traverse l'intercommunalité d'Est en Ouest. La Semme traverse Châteauponsac et longe les communes de Saint-Amand-Magnazeix et Rancon.



Photo 3 : La Semme à Rancon

(Source : ADEV Environnement)

d) La Couze

La Couze est un cours d'eau long de 35 km qui entre dans le territoire intercommunal sur la commune de Saint-Pardoux et se dirige vers la Gartempe, où il se jette sur la commune de Rancon. Il remplit avec son principal affluent le Ritord le lac de Saint-Pardoux.



Photo 4 : La Couze à Saint-Pardoux

(Source : ADEV Environnement)

e) La Bazine

La Bazine, tout comme la Gardelle qui la rejoint, prennent leur source sur la commune de Roussac. La Bazine s'écoule vers l'Ouest et se jette dans le Vincou en rive droite à Bellac. C'est un affluent indirect de la Gartempe.



Photo 5 : La Bazine à Roussac

(Source : ADEV Environnement)

f) Le Lac de Saint-Pardoux

Situé au sud de la CCGSP et d'une superficie de 330 hectares, le lac de Saint-Pardoux constitue un atout écologique et touristique majeur dans la région. Ce lac artificiel est de par sa taille, le deuxième plan d'eau de la Haute-Vienne. Il se trouve au confluent de la Couze et du Ritord.



Photo 6 : Le Lac de Saint-Pardoux

(Source : ADEV Environnement)

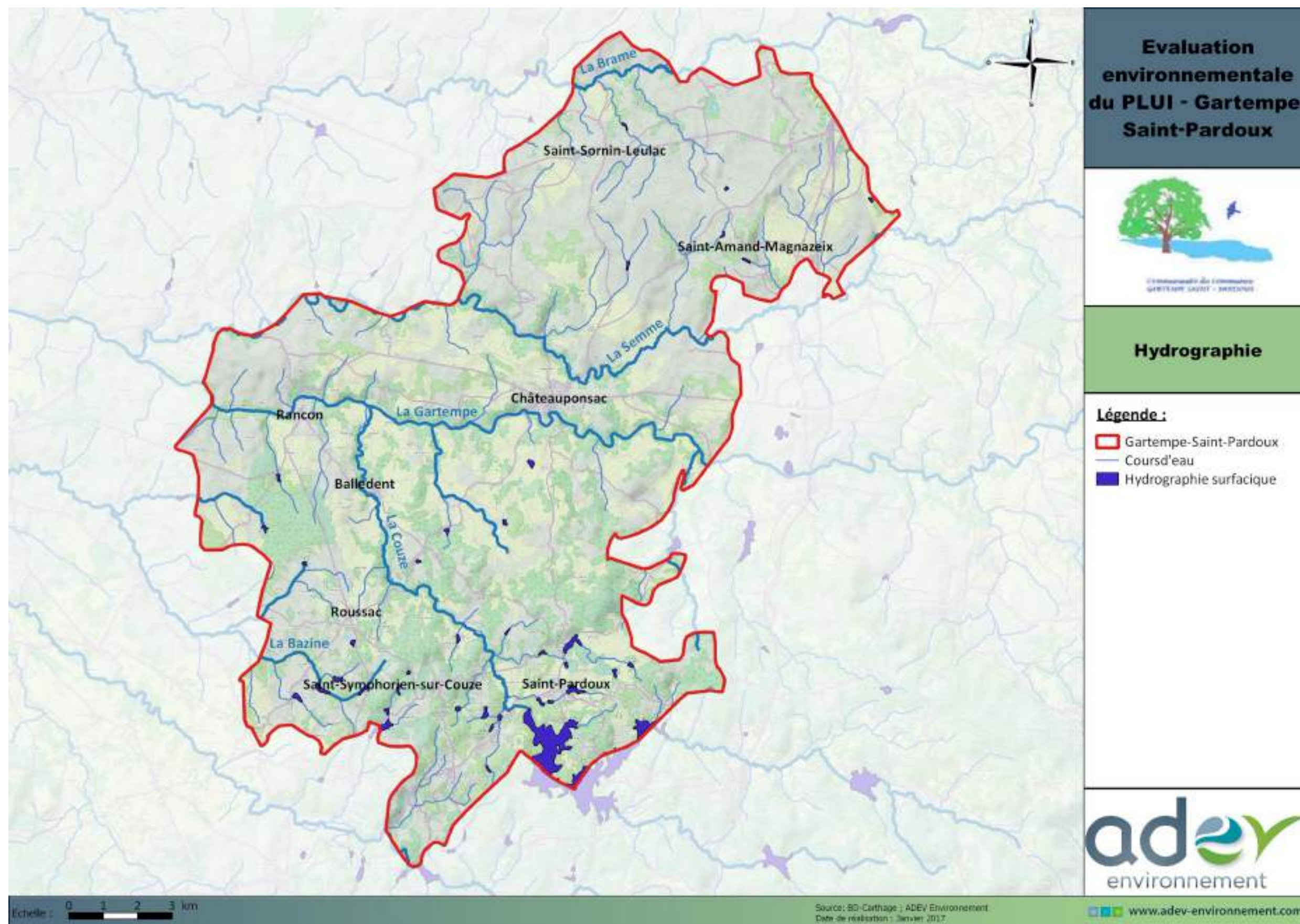


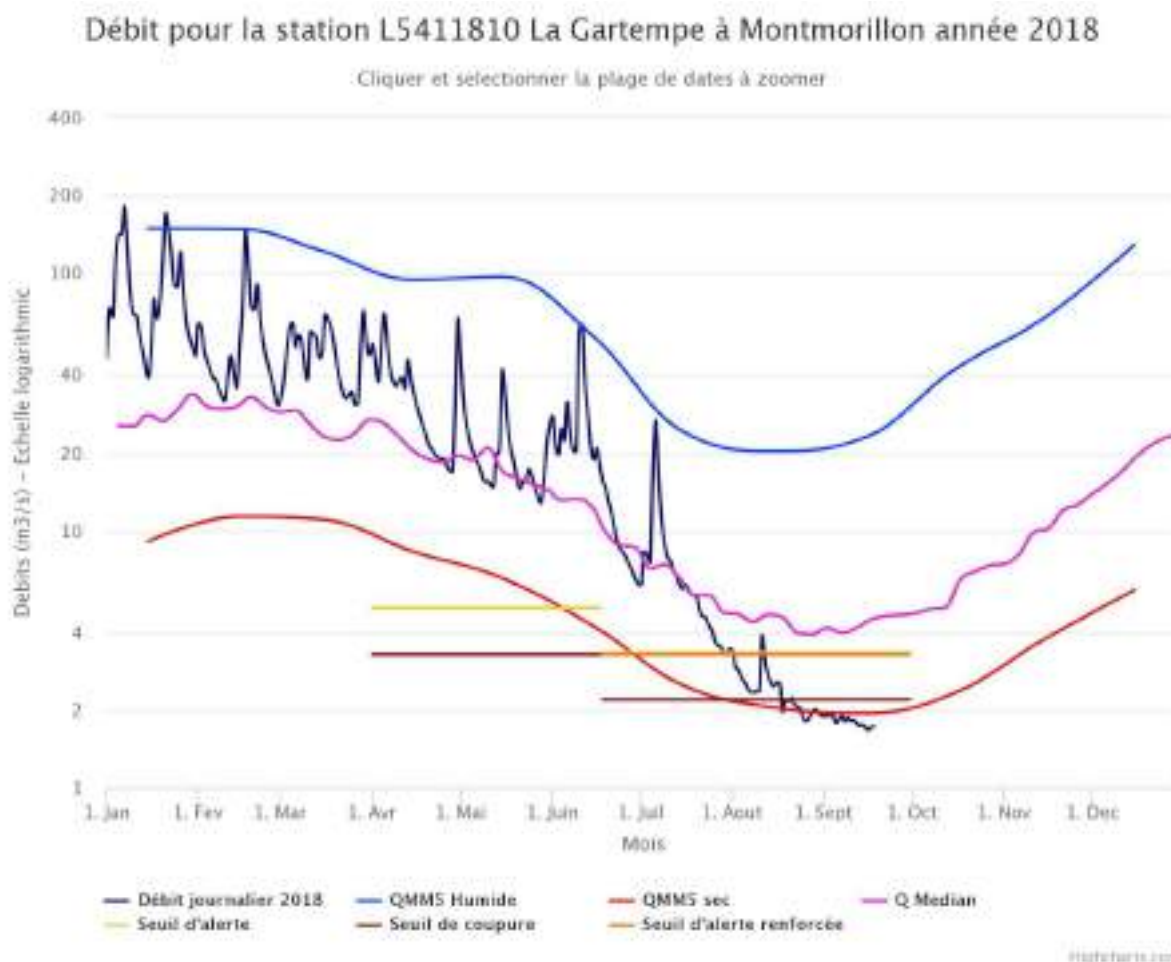
Figure 12 : Réseau hydrographique sur la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux

(Source : IGN, Geoportail)

2. Fonctionnement hydrologique

La Gartempe est concernée, par les masses d'eau suivantes : « La Gartempe et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ardour » (code européen FRGR0409), « La Gartempe depuis la confluence avec l'Ardour jusqu'à la confluence avec la Vincou » (code européen FRGR0410a), « La Gartempe depuis la confluence du Vincou jusqu'à la confluence avec la Brame » (code européen FRGR0410b), « La Gartempe depuis la confluence de la Brame jusqu'à Montmorillon » (code européen FRGR0411a). Le débit moyen de la Gartempe à Montmorillon est de l'ordre de 21,6 m³ / s.

La Gartempe présente des fluctuations saisonnières de débit fort marquées, comme très souvent parmi les rivières issues du versant nord-ouest du massif central français, avec des hautes eaux d'hiver-printemps portant le débit mensuel moyen à un niveau situé entre 29,6 et 41,9 m³/s, de décembre à fin avril inclus (avec un maximum en février), et des basses eaux d'été, de juillet à début octobre, avec une baisse du débit moyen mensuel jusqu'à 5,9 m³ au mois d'août. Mais ces moyennes mensuelles ne sont que des moyennes et occultent des fluctuations bien plus prononcées sur des périodes plus courtes.



QMMS Humide : Le débit mensuel interannuel quinquennal humide pour un mois considéré est le débit mensuel qui a une probabilité de 1/5 d'être dépassé chaque année.

QMédian : Le débit médian est le débit atteint ou dépassé pendant la moitié de l'année.

QMMS Sec : Le débit mensuel interannuel quinquennal sec pour un mois considéré est le débit mensuel qui a une probabilité de 4/5 d'être dépassé chaque année.

Figure 13 : Débit moyen mensuel de la Gartempe enregistré sur la station de Montmorillon

(Source : Service de Prédiction des Crues Vienne Thouet)

Débit moyen mensuel (en m³/s)
 Station hydrologique : L5411810 - La Gartempe à Montmorillon, à 90 m d'altitude et pour un bassin versant de 1 868 km²
 (le 08/01/2016 - données calculées sur 61 ans - 1955-2016)

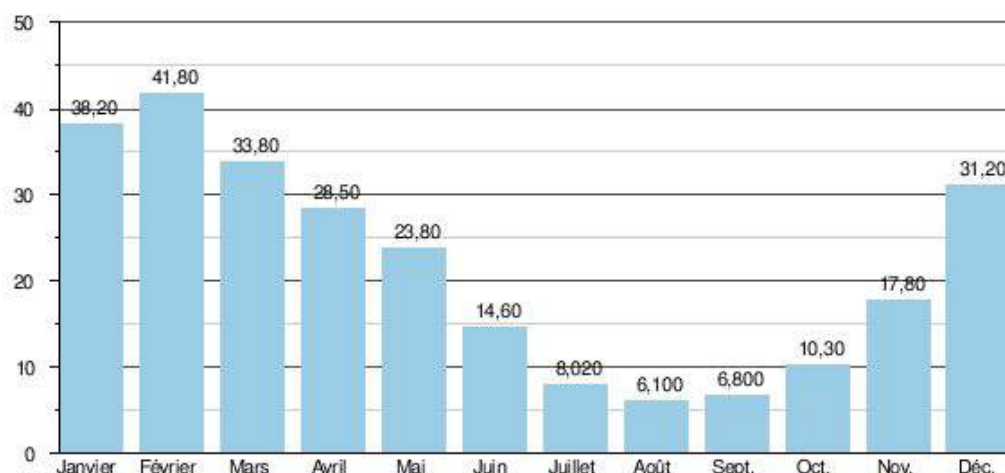


Figure 14 : Débit Moyen mensuel (en m/s) de la Gartempe à Montmorillon synthèse 1955-2016

(Source : Banque Hydro MEDDE, station hydrologique L5411810 à Montmorillon)

Qualité des eaux

a) L'état écologique et chimique

L'état des lieux réalisé en 2004 pour la Directive Cadre sur l'Eau précise que près de 70 % des cours d'eau en région sont actuellement en mauvais état, principalement en raison des perturbations liées aux barrages et aux étangs (critère hydromorphologie). L'état écologique de la Gartempe et de la Brame est jugé moyen alors que l'état écologique de la Semme et de la Couze est jugé bon. En 2012, seule la commune de Saint-Amand-Magnazeix est classée en zone vulnérable aux nitrates.

Le territoire présente différents atouts comme un réseau hydrographique de tête de bassin, une ressource en eau de qualité qui permet le support d'une bonne diversité biologique, et des pressions sur la ressource en eau limitées du fait notamment d'un tissu industriel peu étendu et d'une agriculture extensive, facilitant une ressource en eaux de qualité et en quantité.

Toutefois le territoire présente quelques faiblesses notamment l'absence de zones de protection type zones RAMSAR ou de Réserves biologiques, la mauvaise gestion des étangs ainsi qu'une gestion forestière intensive et mono-spécifique de certains massifs de résineux.

Les menaces qui pèsent sur cette qualité de l'eau douce sont multiples, l'absence de nappe profonde qui ne permet pas de faire face aux besoins en période d'étiage, les pollutions agricoles, industrielles et domestiques, ponctuelles, qui dégradent la qualité de l'eau. L'accumulation dans les plans d'eau de polluants organiques pourrait avoir avec pour conséquence l'eutrophisation des plans d'eau et la prolifération de cyanobactéries, lié également à la mauvaise gestion des plans d'eau.

Zone vulnérable aux nitrates :

Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Sont désignées comme zones vulnérables les zones où :

- les eaux douces superficielles et souterraines, notamment celles destinées à l'alimentation en eau potable, **ont ou risquent d'avoir une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l ;**
- les eaux des estuaires, les eaux côtières ou marines et les eaux douces superficielles **qui ont subi ou montrent une tendance à l'eutrophisation** susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote.

Dans ces zones, les agriculteurs doivent respecter un programme d'action qui comporte des prescriptions à la gestion de la fertilisation azotée et de l'interculture par zone vulnérable que doivent respecter l'ensemble des agriculteurs de la zone. Il est construit en concertation avec tous les acteurs concernés, sur la base d'un diagnostic local.

En dehors des zones vulnérables, un code des bonnes pratiques agricoles, établi au niveau national, est d'application volontaire.

Au sein de la CCGSP, aucune commune n'est concernée par une zone de vulnérable aux nitrates.

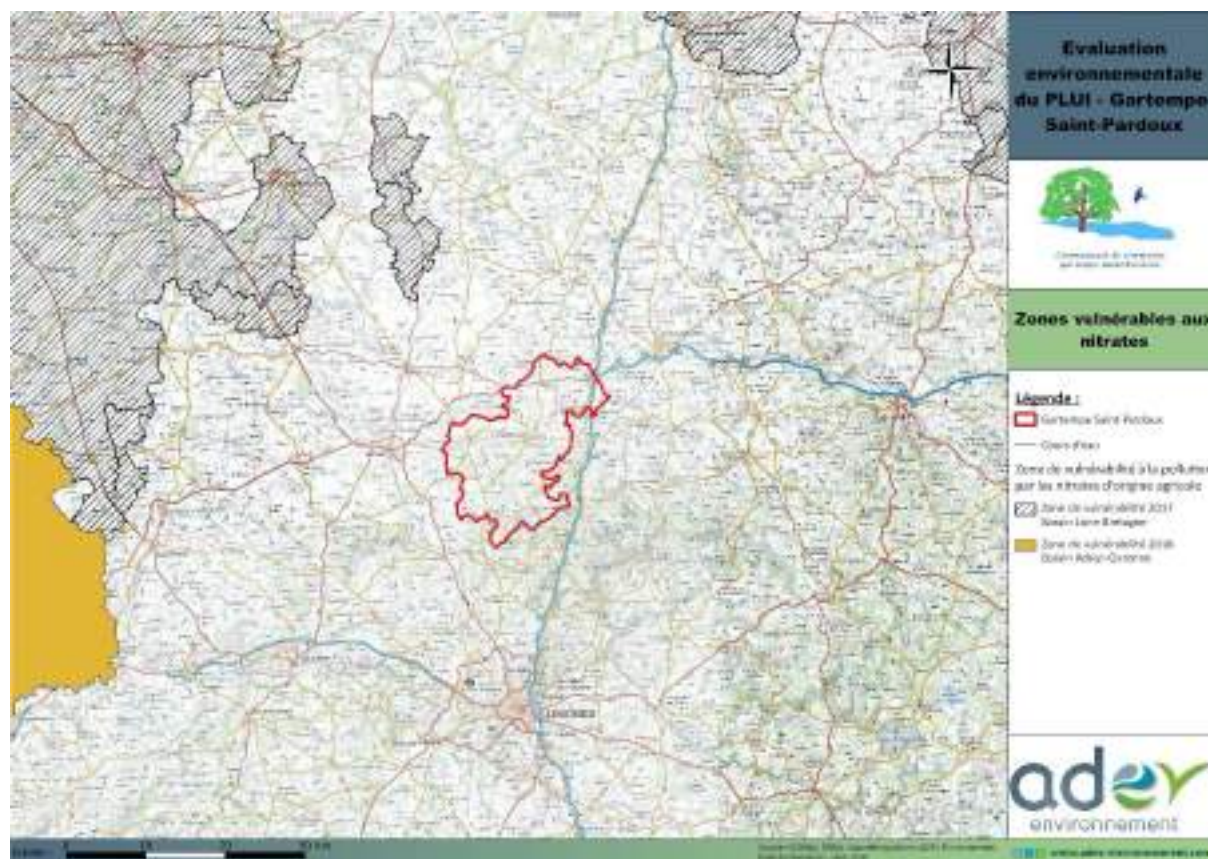


Figure 15 : Zones vulnérables aux nitrates

(Source :DREAL Nouvelle-Aquitaine, SIGENA, juin 2020)



Figure 16 : Rivières classées pour la protection des poissons migrateurs

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine)

La qualité naturelle de l'eau des cours d'eau et des sources dépend des caractéristiques du milieu physique. L'eau est généralement peu minéralisée et agressive, avec parfois la présence de micropolluants métalliques d'origine naturelle ou industrielle et minière. La plupart des cours d'eau sont en première catégorie piscicole (principalement peuplés de truites) et recèlent des espèces emblématiques particulièrement sensibles aux pollutions. Les rivières servant d'axe de migration pour des espèces de poissons sensibles aux pollutions sont de bons indicateurs de la qualité de l'eau.

Les rivières la Gartempe et la Couze sont identifiées comme axes de migrations pour les poissons migrateurs, ce qui est un gage de qualité des eaux riveraines.

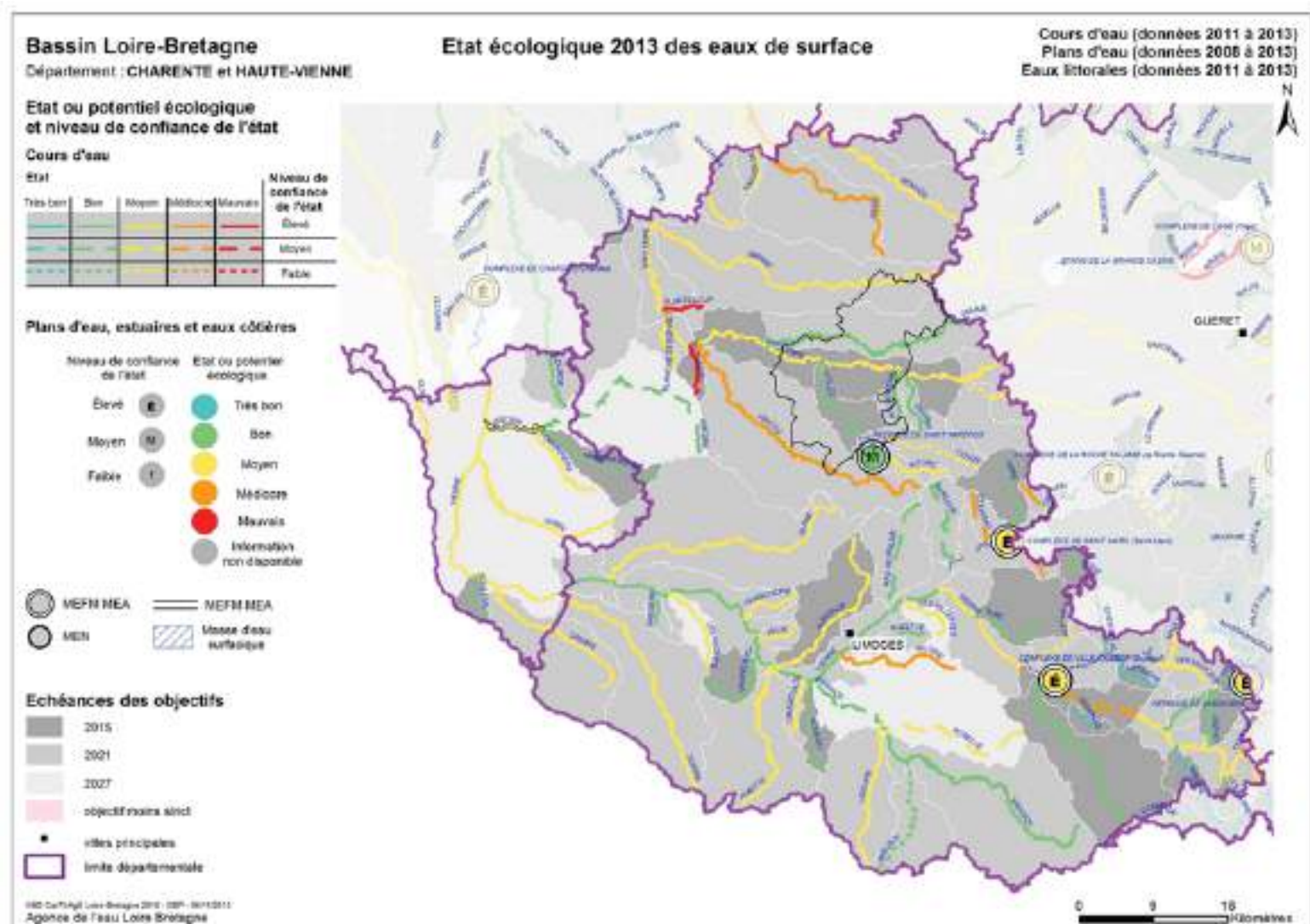


Figure 17 : Etat écologique des cours eaux et eaux de surface et objectifs

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne, 2013)

La qualité écologique des eaux de surfaces au sein du territoire Gartempe Saint-Pardoux, est hétérogène. La Gartempe présente un état écologique moyen (indice de confiance élevé) avec une échéance d'objectif de bon état en 2010. La Couze quant à elle présente un état écologique en bon état (indice de confiance moyen) de même que la Semme (indice de confiance élevé). Le lac de Saint-Pardoux présente un bon état écologique (indice de confiance moyen).

Le Cas de la Gartempe :

La qualité des eaux de la Gartempe est suivie au niveau du Pont des Bonshommes en aval de Bessines. L'état écologique est de qualité moyenne depuis 2011, après avoir été de bonne qualité en 2010, l'objectif du SDAGE 2016-2021 est de revenir et maintenir ce bon état écologique.

Tableau 1 : Etat écologique et chimique de la Gartempe depuis la confluence de l'Ardour jusqu'à la confluence avec le Vincou sur la période 2010-2013 (FRGR0410a)

(Source : contrat rivière La Gartempe)

Evolution de l'état de la masse d'eau				
	2013	2011	2010	
Etat Ecologique validé	3	3	2	Catégorie d'évaluation 2013
Niveau de confiance validé	3	2	3	mesuré
IBD	3	2	2	Physico-chimie modélisée
IBG	1	1	1	non
IBGA				Station représentative (oui/non, oui* ou oui=retenu temporairement)
IBMR	2			oui
IPR	2	1	2	
O2 dissous	1	1	1	Numéro station
Taux sat/O2	1	1	1	4093500
DBO5	1	2	1	Localisation
COD	3	4	3	PONT DES BONSHOMMES - AVAL DE BESSINES
PO4 3-	2	2	2	
Phos Total	2	2	2	COD en exception
NH4+	2	2	1	
NO2-	2	2	1	
NO3-	2	2	1	

Etat chimique et écologique des eaux souterraines: Massif Central bassin versant de la Gartempe (FRGG056)

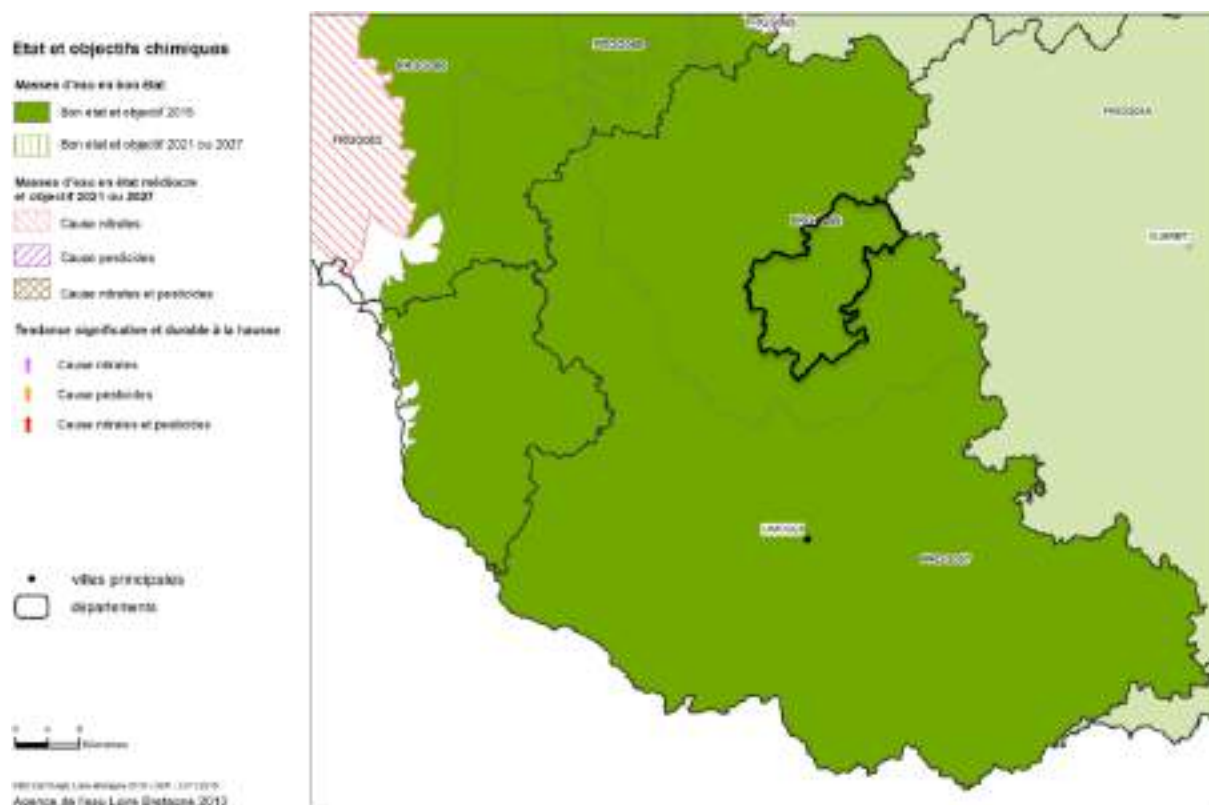


Figure 18 : Etat chimique des eaux souterraines Massif Central Bassin versant Gartempe (FRGG056)

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne 2013)

Le contexte hydrogéologique est celui de socle, avec la présence d'aquifères multiples de faible extension. La notion de masse d'eau souterraine, en contexte de socle doit être prise avec précaution.

D'un point de vue qualitatif, les masses d'eaux souterraines sont épargnées des pressions anthropiques de surface et présentent un **bon état chimique**.

Une analyse du contexte agricole à proximité des qualitomètres a été conduite. Si elle met en évidence des pratiques pouvant être améliorées, elle ne démontre pas l'origine ponctuelle de la pollution sur ces secteurs. Les teneurs en nitrates des eaux souterraines dans les environs sont moins élevées.

Sur la partie métamorphique et granitique du bassin versant de la Gartempe, l'eau souterraine participe à des aquifères fissuraux ou superficiels, discontinus et peu étendus. Les altérités sableuses forment un milieu poreux, avec une bonne perméabilité. Les altérités sablo-argileuses constituent un milieu poreux de moyenne perméabilité. Elles surmontent des roches plus saines en profondeur qui constituent un écran relativement imperméable, mais qui peut être localement franchi au niveau des discontinuités formées par les fractures locales. Ce sous-sol ne permet pas la formation de nappes phréatiques de grande ni même de moyenne capacité. Le réseau hydrographique est donc alimenté par les eaux de ruissellement et des sources au débit relativement faible.

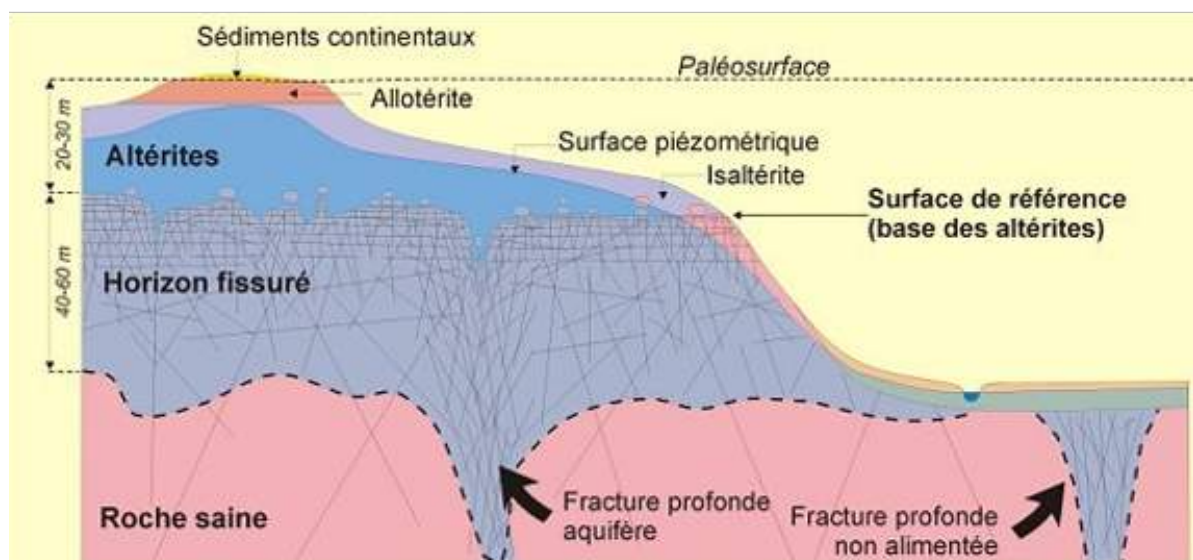


Figure 19 : Schéma conceptuel des aquifères de socle

(Source : R. Wyns, 1998 et 2004)

b) Objectifs de qualité

Les objectifs de qualité sont fixés par le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 :

- Pour la masse d'eau Massif Centrale BV Gartempe, l'objectif de bon état chimique est atteint depuis 2013
- Pour les masses d'eaux superficielles, le bon état écologique et chimique est atteint pour nombreuses d'entre elles, qu'il faut maintenir, à l'exception de la Gartempe qui est de qualité moyenne : l'objectif de bon état pour la Gartempe est 2021.

c) Conclusion

La qualité des eaux superficielles sur le territoire intercommunal est moyenne à bonne. Les objectifs d'atteinte du bon état ou d'un bon potentiel sont attendus pour 2021 pour la Gartempe afin de retrouver son bon état écologique de 2010. Les autres rivières du territoire Gartempe Saint-Pardoux sont de bonne qualité.

La qualité des rejets effectués dans ces masses d'eau doit être optimale pour ne pas contribuer à la dégradation de la qualité des masses d'eau, notamment en ce qui concerne la masse d'eau souterraine évaluée comme de bonne qualité chimique. Ces éléments doivent être pris en compte dans la gestion des eaux pluviales et des eaux usées lors des futurs aménagements sur la Communauté de communes notamment sur la commune de Saint-Amand-Magnazeix situé en zone vulnérable aux nitrates.

III LE PATRIMOINE NATUREL

La diversité des milieux naturels et des paysages présents sur le territoire de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux est à l'origine d'un patrimoine naturel certain. Cette mosaïque d'écosystèmes permet la présence d'une faune et d'une flore variée.

A. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Deux types de ZNIEFF peuvent être distingués :

Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique,

Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

L'existence d'une ZNIEFF ne signifie pas qu'une zone soit protégée réglementairement. Cependant, il appartient à la commune de veiller à ce que les documents d'aménagement assurent sa pérennité, comme le stipulent l'article 1 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et l'article 35 de la loi du 7 janvier 1983 sur les règles d'aménagement.

De fait, ces inventaires permettent d'identifier les espaces qui méritent une attention particulière quant à leur conservation. Leur protection et leur gestion sont mises en œuvre par l'application de mesures réglementaires ou par des protections contractuelles dans le respect des Directives européennes et des Conventions internationales.

Sept ZNIEFF, cinq de type I et deux de type II, sont répertoriés sur le territoire intercommunal de Gartempe Saint-Pardoux :

ZNIEFF de type I :

- - Sites à chauve-souris de l'église de Saint-Sornin-Leulac (N°740030035) ;
- - Vallée de la Semme au Moulin d'Hervaud (N°740120136) ;
- - Lande de Cherugat (N°740120135) ;
- - Vallée de la Gartempe à Châteauponsac (N°740002763) ;
- - Landes et étang de Villemedeix et Bramefan (N°740120134) ;

ZNIEFF de type II :

- - Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours (N°740120050) ;
- - Monts d'Ambazac et vallée de la Couze (N°740006188) ;

Les listes des espèces végétales et animales identifiées dans ces ZNIEFF sont présentées en annexe.

1. ZNIEFF de type I « Sites à chauve-souris de l'église de Saint-Sornin-Leulac »

Site d'importance régionale pour le Grand murin (*Myotis myotis*) de 315 hectares environ. Une colonie est enregistré au sein de l'Eglise de Saint-Sornin-Leulac.

- Activités humaines : Non renseigné

- Habitats déterminants : Non renseigné

- Espèces déterminantes : *Accipiter gentilis*, *Vanellus vanellus*, *Jynx torquilla*, *Anthus pratensis*, *Carduelis spinus*

- Enjeux patrimoniaux : Non renseigné



Photo 7 : Grand murin

(Source : Florian PICAUD)

2. ZNIEFF de type I « Vallée de la Semme au Moulin d'Hervaud »

Description : La Semme est un affluent en rive droite de la Gartempe. Le secteur concerné par la ZNIEFF se trouve juste en contrebas de la route D45 à l'aval du pont du moulin d'Hervaud pour une superficie estimée à 26 hectares. Cette portion de la vallée est légèrement encaissée et on y trouve quelques espèces végétales intéressantes comme *Sibthorpia europaea*, espèce protégée au niveau régional à répartition atlantique. Le site abrite également des espèces d'affinité plus montagnarde comme la renouée Bistorte (*Bistorta officinalis*). Cette espèce est beaucoup plus fréquente sur le plateau de Millevaches. Sa présence à si basse altitude est un élément important qui traduit un microclimat particulier dans cette partie de la vallée. Ce site intègre l'inventaire ZNIEFF pour la première fois en 1999, il n'a pas le même niveau de prospection que les zones du premier inventaire et des relevés complémentaires sont nécessaires.

- **Activités humaines :** Pas d'activité marquante

- **Habitats déterminants :** 37.1 – Communautés à Reine des prés et Communautés associées ; 41.2 – Chênaies-charmaies ; 62.2 – Végétation des falaises continentales siliceuses

- **Espèces déterminantes :** *Bistorta officinalis*, *Sibthorpia europaea*, *Wahlenbergia hederacea*

- **Enjeux patrimoniaux :** Ecologique, Floristique, Phanérogames



Photo 8 : Renouée bistorte, *Bistorta officinalis*

(Source : Florian PICAUD)



Photo 9 : Sibthorpie d'Europe, *Sibthorpia europaea*

(Source : Blandine Sliwinski, Tela botanica)

3. ZNIEFF de type I « Lande de Cherugat »

Le site, d'une superficie de 17,2 ha se trouve sur la commune de Chateauponsac, au-dessus de la route D45 à hauteur du Moulin d'Hervaud. Le milieu déterminant recensé sur le site est une lande sèche sommitale. Les landes sommitales sont, dans la Haute-Vienne, des milieux en voie de raréfaction. Ces milieux sont des sites d'une grande importance pour certains rapaces comme le Busard St-Martin qui niche sur les landes sèches. Le site concerné par la ZNIEFF est effectivement fréquenté par les Busards. Autre intérêt du site, on y trouve une espèce de plante peu commune en Limousin, *Adenocarpus complicatus*. Cette espèce d'affinité méditerranéo-atlantique recherche les endroits secs comme les landes et les affleurements rocheux.

Activités humaines : Tourisme, loisirs, élevage

Habitats déterminants : 31.2 – Landes sèches ; 35.1 – Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés

Espèces déterminantes : *Circus cyaneus*, *Adenocarpus complicatus*, *Galium saxatile*

Enjeux patrimoniaux : Ecologique, Faunistique, Oiseaux, Floristique, Phanérogames



Photo 10 : Busard Saint-Martin, *Circus cyaneus*

(Source : Michel FERNANDEZ)



Photo 11 : Adénocarpe plié, *Adenocarpus complicatus*

(Source : O. Nawrot)

4. ZNIEFF de type I « Landes et étang de Villemèdeix et Bramefan »

Le site, d'une superficie de 94 hectares se trouve sur deux communes de Haute-Vienne (Roussac et St Symphorien-sur-couze). Les milieux déterminants recensés sur le site sont des landes sèches sommitales et un ancien étang et des prairies humides voisines. Autre intérêt du site, on y trouve une espèce de plante protégée en Haute-Vienne, la Bruyère à balais. Cette espèce atlantique est en limite de répartition en Haute-Vienne. L'étang ancien qui est situé en contrebas des buttes abritant les landes sèches est un milieu qui héberge de très grosses populations d'amphibiens notamment la Rainette arboricole. Cette espèce n'est pas d'une grande rareté en Limousin mais les effectifs observés de cette espèce font de cette zone, un site d'exception. L'étang présente une physionomie peu commune dans ce secteur de la Haute-Vienne, c'est un étang à fond relativement plat avec une ceinture de végétation importante (Cariçaie, Saulaie).

Activités humaines : Agriculture, sylviculture, chasse

Habitats déterminants : 31.2 – Landes sèches ; 37.2 – Prairies humides eutrophes ; 37.312 - Prairies à Molinie acidiphiles ; 51.1 - Tourbières hautes à peu près naturelles ; 53.2 - Communautés à grandes Laïches

Espèces déterminantes : *Pernis apivorus*, *Circus cyaneus*, *Caprimulgus europaeus*, *Coronella austriaca*, *Erica scoparia*, *Galium saxatile*, *Menyanthes trifoliata*

Enjeux patrimoniaux : Ecologique, Faunistique, Oiseaux, Floristique, Phanérogames



Photo 12 : Engoulevent d'Europe, *Caprimulgus europaeus*

(Source : François ROSE)



Photo 13 : Coronelle lisse, *Coronella austriaca*

(Source : Nicolas PETIT)



Photo 14: Bruyère à balais, *Erica scoparia*

(Source : O. ROQUINARC'H)



Photo 15 : Gaillet du Harz, *Galium saxatile*

(Source : Paul ROUYEYROL)

5. ZNIEFF de type I « Boucle de Guernes-Moisson »

La Gartempe coule, dans ce secteur, au fond d'une vallée relativement encaissée entre Châteauponsac et Rancon, d'une superficie d'environ 370 ha. C'est aussi à ce niveau que la Gartempe reçoit les eaux de la Couze, petite rivière qui prend sa source dans les Monts d'Ambazac. Les milieux dominants de la vallée sont les bois de pente qui sont ici d'une grande diversité botanique. La rive droite est exposée au sud et abrite des espèces plutôt thermophiles (Sorbier torminal, Troène sauvage etc.). La rive gauche, exposée au nord est plus humide et plus fraîche. On trouve aussi dans la vallée, des landes relictuelles à callune sur des promontoires rocheux. Ces landes sont le plus souvent colonisées par une strate arbustive composée de Bourdaine et de Bouleau. Par place, elles sont encore dans un état de conservation remarquable comme par exemple à l'amont de Châteauponsac à hauteur de Lascoux. Au plan botanique, peu d'espèces protégées ont été recensées, seule la Laïche à allure de Brize (*Carex brizoides*) protégée en Limousin est signalée en bordure de la Gartempe. Le reste des espèces remarquables concerne des plantes plutôt thermophiles (Sorbier torminal, Troène) et des milieux ouverts (*Cytisus purgans* et *Adenocarpus complicatus*). Au plan faunistique, quelques espèces méritent d'être signalées : la Loutre pour les Mammifères, le Cincle pour les Oiseaux et le Saumon atlantique pour les Poissons.

Cette ZNIEFF de type I est comprise dans la grande zone de type II « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours ».

- Activités humaines : Agriculture, sylviculture, chasse, pêche, habitat dispersé, industries

- **Habitats déterminants** : 24.1 – Lits des rivières ; 31.2 - Landes sèches ; 37.1 – Communautés à Reine des prés et Communautés associées ; 37.71 - Voiles des cours d'eau ; 41.23 – Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère ; 41.4 - Forêts mixtes de pentes et ravins ; 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) ; 62.2 – Végétation des falaises continentales siliceuses

- **Espèces déterminantes** : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Myotis myotis*, *Lutra lutra*, *Dryocopus martius*, *Dendrocopos medius*, *Cinclus cinclus*, *Carduelis spinus*, *Salmo salar*, *Adenocarpus complicatus*, *Carex brizoides*, *Cytisus oromediterraneus*, *Genista scorpius*, *Hyacinthoides non-scripta*, etc...

- **Enjeux patrimoniaux** : Ecologique, Faunistique, Poissons, Oiseaux, Mammifères, Floristique, Phanérogames



Photo 16 : Vallée de la Gartempe à Châteauponsac

(Source : ADEV Environnement, cliché pris sur site)



Photo 17 : Petit rhinolophe, *Rhinolophus hipposideros*

(Source : Florian PICAUD)



Photo 18 : Loutre d'Europe *Lutra lutra*

(Source : Pegase Poitou-Charente)



Photo 19 : Pic noir, *Dryocopus martius*

(Source : Thibaut RIVIERE)

6. ZNIEFF de type II « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours »

La Gartempe parcourt près de 200 km en Limousin sur des terrains granitiques (site d'environ 4000 ha). Cette rivière est classée en 1ère catégorie des sources jusqu'à Bessines (Salmonidés dominants) puis à partir de Bessines le peuplement piscicole est dominé par les Cyprinidés, nous sommes en 2ème catégorie. De nombreuses études ont été réalisées sur cette rivière dans le cadre du Plan Saumon. Une partie de la rivière bénéficie d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie pour le préserver le Saumon atlantique, poisson emblématique de la rivière. Dans sa partie amont, la rivière coule au milieu des landes tourbeuses et prairies humides. Puis, à partir des environs de Rocherolles, la vallée devient plus encaissée et boisée. C'est à hauteur de Châteauponsac que les pentes sont les plus abruptes. La végétation est essentiellement boisée mais quelques landes persistent par endroits sur les affleurements rocheux bien exposés, principalement en rive droite. Au plan botanique, il faut signaler la présence de quelques espèces remarquables comme le *Carex brizoides* vu précédemment (protégée en Limousin, et bien représenté dans la vallée). Au plan faunistique, l'espèce la plus remarquable reste le Saumon atlantique (*Salmo salar*) réintroduit depuis plusieurs années et qui semble s'implanter. De nombreuses autres espèces remarquables ont été citées, on se reportera pour plus de précision aux fiches ZNIEFF des zones de type I définies dans la grande zone de type II.

- Activités humaines : Agriculture, sylviculture, élevage, pêche, chasse, habitat dispersé, exploitations minières, carrières

- Habitats déterminants : 24.1 – Lits des rivières ; 24.44 - Végétation des rivières eutrophes ; 37.1 – Communautés à Reine des prés et Communautés associées ; 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques ; 37.312 - Prairies à Molinie acidiphiles ; 37.7 - Lisières humides à grandes herbes ; 37.71 - Voiles des cours d'eau ; 41.23 – Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère ; 41.4 - Forêts mixtes de pentes et ravins ; 41.41 - Forêts de ravin à Frêne et Sycomore ; 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) ; 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes ; 62.2 – Végétation des falaises continentales siliceuses

- Espèces déterminantes : *Bombina variegata*, *Bufo calamita*, *Margaritifera margaritifera*, *Odacantha melanura*, *Osmoderma eremita*, *Oxygastra curtisii*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Myotis myotis*, *Lutra lutra*, *Dryocopus martius*, *Dendrocopos medius*, *Cinclus cinclus*, *Carduelis spinus*, *Lampetra planeri*, *Salmo salar*, *Emys orbicularis*, *Adenocarpus complicatus*, *Carex brizoides*, *Cytisus oromediterraneus*, *Hyacinthoides non-scripta*, etc...

- Enjeux patrimoniaux : Ecologique, Faunistique, Invertébrés, Poissons, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux, Mammifères, Floristique, Phanérogames



Photo 20 : Crapaud calamite, *Bufo calamita*

(Source : ADEV Environnement)



Photo 21 : Cordulie à corps fin, *Oxygastra curtisii*

(Source : ADEV Environnement)



Photo 22 : Saumon d'Atlantique, *Salmo salar*

(Source : Hans Petter FJELD)



Photo 23 : Jacinthe des bois, *Hyacinthoides non-scripta*

(Source : ADEV Environnement)

1. ZNIEFF de type II « Monts d'Ambazac et Vallée de la Couze »

Les Monts d'Ambazac constituent les premiers contreforts de la façade atlantique du Massif Central. Ils s'élèvent de 400 à 700 m d'altitude et abritent de quelques alvéoles granitiques occupés par des tourbières. La zone est fortement boisée. La zone coïncide avec une limite biogéographique importante. En effet, c'est dans les Monts d'Ambazac que l'on voit cohabiter les espèces d'affinité atlantique avec celles d'affinité montagnarde. De nombreuses petites rivières prennent leurs sources dans les Monts d'Ambazac parmi lesquels : la Couze ou le Vincou pour le bassin de la Gartempe. Au plan botanique, l'intérêt du site est dû à la présence d'espèces liées aux milieux tourbeux, aux landes sèches mais aussi à une flore des zones humides et queues d'étangs. Une des espèces les plus remarquable, au plan de sa répartition régional reste la Linaigrette à feuilles engainées (*Eriophorum vaginatum*). Cette plante inféodée aux tourbières n'est présente qu'en quelques points dans les Monts d'Ambazac alors qu'elle est très présente dans les tourbières de la montagne limousine. Au plan faunistique, l'élément le plus remarquable est la présence relativement importante des chauves-souris dans le territoire délimité par la ZNIEFF. En effet, ce périmètre constitue des territoires de chasse pour une quinzaine de chauves-souris (20 espèces sont signalées en Limousin) mais aussi de nombreux gîtes de reproduction et d'hivernage. Ce territoire constitue ainsi une zone d'intérêt majeur pour ces animaux car ils y trouvent des peuplements feuillus exploités encore de manière traditionnelle (bonne diversité des strates d'âge, nombreux arbres âgés à cavités) et un réseau très dense de sites souterrains (anciennes mines, souterrains, caves et habitations abandonnées). L'abondance des peuplements feuillus et des arbres âgés permet aussi le maintien d'une entomofaune riche (20 déterminantes). Toujours au plan faunistique, le lac de St-Pardoux est un site d'hivernage pour de nombreux oiseaux (54 déterminantes). Cette ZNIEFF de type II couvre plus de 1000 hectares; 13 ZNIEFF de type I ont été définies dans ce vaste périmètre.

- Activités humaines : Agriculture, sylviculture, chasse, pêche, habitat dispersé, exploitations minières, carrières, gestion conservatoire

- **Habitats déterminants** : 24.41 – Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles ; 31.1 – Landes humides ; 31.2 - Landes sèches ; 37.312 – Prairies à Molinie acidiphiles ; 41.1 – Hêtraies ; 44.A1 - Bois de Bouleaux à Sphaignes ; 51 – Tourbières hautes ; 51.11 - Buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses ; 51.2 - Tourbières à Molinie bleue ; 54.57 - Tourbières tremblantes à Rhynchospora ; 54.59 - Radeaux à Menyanthes trifoliata et Potentilla palustris ; 62.42 - Falaises continentales siliceuses nues ; 88 - Mines et passages souterrains

- **Espèces déterminantes** : *Bombina variegata*, *Bufo calamita*, *Lucanus cervus*, *Euphydrias aurinia*, *Coenagrion mercuriale*, *Epithea bimaculata*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Barbastella barbatellus*, *Myotis myotis*, *Myotis emarginatus*, *Lutra lutra*, *Felis silvestris*, *Pernis apivorus*, *Dryocopus martius*, *Dendrocopos medius*, *Cinclus cinclus*, *Carduelis spinus*, *Arnica montana*, *Eriophorum vaginatum*, *Luronium natans*, etc...

- **Enjeux patrimoniaux** : Ecologique, Faunistique, Insectes, Reptiles, Oiseaux, Mammifères, Floristique, Phanérogames



Photo 24 : Monts d'Ambazac

(Source : Haute-Vienne Tourisme)



Photo 25 : Agrion de Mercure, Coenagrion mercuriale

(Source : Thibaut RIVIERE)



Photo 26 : Barbastelle d'Europe, Barbastella barbatellus

(Source : Florian PICAUD)



Photo 27 : Arnica des montagnes, Arnica montana

(Source : Florian PICAUD)

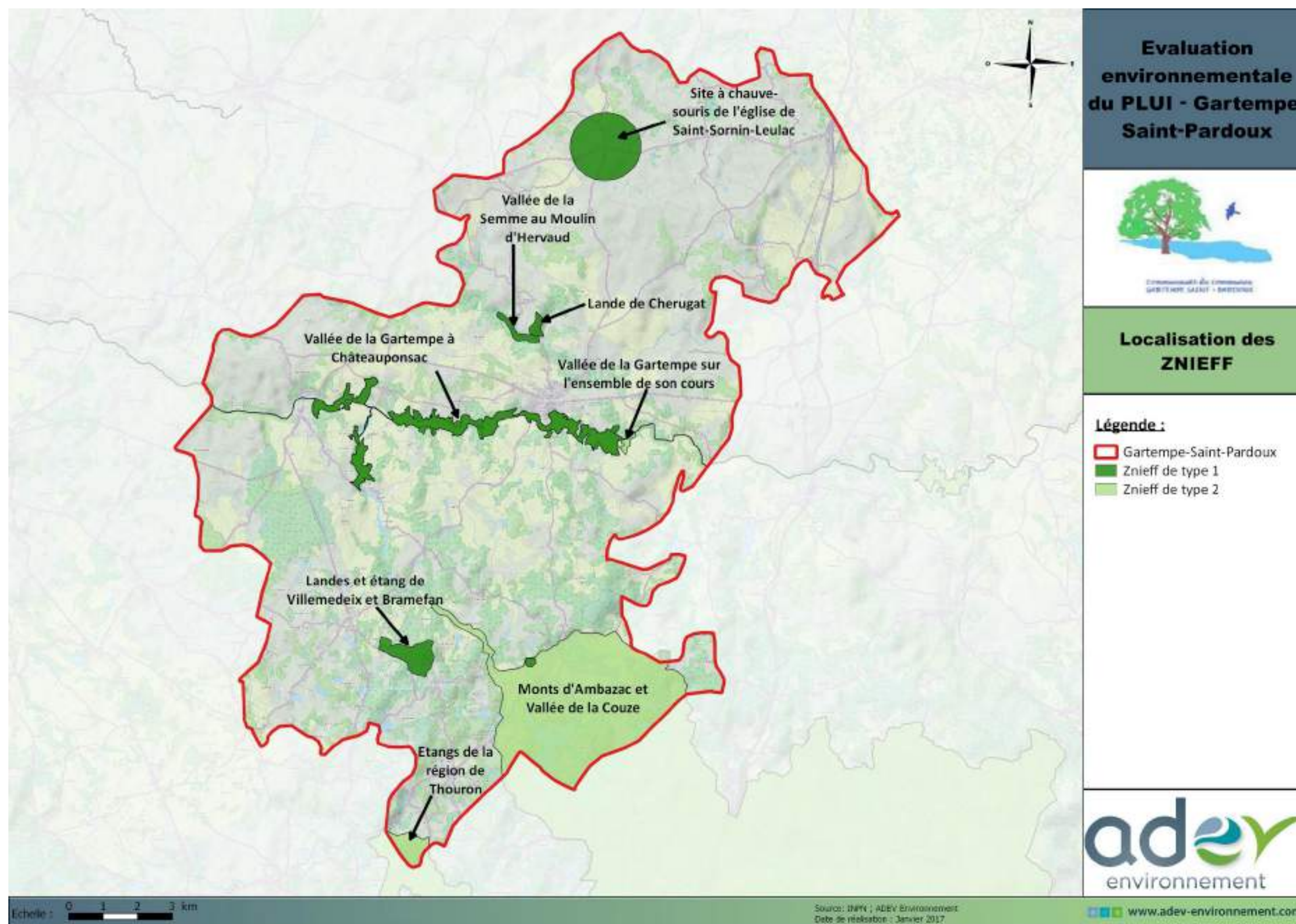


Figure 20 : Localisation des ZNIEFF sur la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux

(Source : INPN, Geoportail)

B. NATURA 2000 : Zone de Protection Spéciale (ZPS) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Le réseau NATURA 2000, réseau écologique européen, vise à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, dans un cadre global de développement durable et s'inscrit pleinement dans l'objectif 2010 « Arrêt de la perte de la Biodiversité ».

Le réseau NATURA 2000 est constitué de deux types de zones naturelles, à savoir les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive européenne « Habitats » (directive 92/43/CEE, du 21 mai 1992) et les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive européenne « Oiseaux » (directive 79/409 /CEE, de 1979). Ces deux directives ont été transcrites en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001. Ce dispositif ambitieux doit permettre de protéger un « échantillon représentatif des habitats et des espèces les plus menacées en Europe », en le faisant coexister de façon équilibrée avec les activités humaines.

Les Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Il s'agit de sites désignés par la France et dans lesquels l'État prend toutes les mesures nécessaires pour maintenir ou adapter la population des espèces d'oiseaux visées par la directive à un niveau qui corresponde notamment aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles. L'État prend aussi toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisantes d'habitats pour les espèces d'oiseaux visées par la directive.

Les projets d'aménagement dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable une ZPS sont soumis à une obligation d'évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, conformément à l'article L.414-4 du code de l'environnement.

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Les SIC constituent une étape préalable dans la désignation des Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Les sites désignés comme Zones Spéciales de Conservation contribuent à la conservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales citées en annexe de la directive « Habitats ».

Les projets d'aménagement dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable une ZSC ou un SIC sont soumis à une obligation d'évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, conformément à l'article L.414-4 du code de l'environnement.

→ Un seul site Natura 2000 ZSC est répertorié sur le territoire intercommunal de Gartempe Saint-Pardoux : **FR7401147 « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents ».**

1. ZPS n°FR7401147 « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » (source : INPN)

Ce site comprend sur la vallée de la Gartempe, principalement le lit mineur et les parcelles riveraines; certains secteurs s'étendent sur les versants dont les principaux intérêts biologiques sont les landes sèches et les forêts de feuillus (hêtraies à houx et forêt de ravins). Les gorges de la Couze de Balledent à la Gartempe constituent avec le secteur précédent un ensemble biologique cohérent, présentant des caractéristiques écologiques similaires. Les petits affluents de tête de bassin ainsi que les parcelles riveraines jouent un rôle majeur dans la préservation de la qualité de l'eau et des annexes hydrauliques. La vallée de la Glayeule a été retenue pour sa richesse en zones humides et en espèces remarquables. La vallée de la Brame, de Magnac-Laval à sa confluence avec la Gartempe au Saut de la Brame, a comme intérêt principal d'abriter plusieurs colonies de reproduction de Petit rhinolophe; leurs territoires de chasse autour des gîtes ont été retenus dans le périmètre Natura 2000. L'Ardour représente quant à lui le premier site de reproduction naturelle du Saumon atlantique (2002) depuis sa disparition du bassin de la Gartempe vers 1930. Son principal affluent, le Rivalier, présente les caractéristiques d'un cours d'eau de très bonne qualité; il abrite notamment la Lamproie de planer et le Chabot. Le site de la vallée de la Gartempe et ses affluents s'étend sur 55 communes et 3 644 ha.

La Gartempe prend sa source dans le canton d'Ahun en Creuse (600m d'altitude) et conserve son allure de rivière rapide en traversant le département de la Haute Vienne, malgré des pentes moindres. Son intérêt essentiel résulte de la présence du Saumon atlantique pour lequel un plan de réintroduction est actuellement en cours. Mais, ce site dispose également d'habitats très intéressants en bon état de conservation. Il s'agit des stations les plus nord-ouest pour *Cytisus purgans*. Avec l'effacement du barrage de Maison Rouge, le principal obstacle pour la remontée du saumon est

maintenant levé. Il convient cependant de surveiller la qualité de l'eau et d'éviter les coupes rases pour les habitats forestiers présents.

Habitats :

- 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncete
- 3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp
- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
- 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
- 4010 - Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix
- 4030 - Landes sèches européennes
- 6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
- 91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion alba)
- 9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)
- 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

Espèces :

Tableau 2 : Liste des espèces ayant permis la désignation de la ZSC « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » (espèce de l'annexe II)

Code	Nom vernaculaire	Nom scientifique
1029	Mulette perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>
1032	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>
1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dipar</i>
1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
1084	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>
1088	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>
1092	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>
1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
1106	Saumon d'Atlantique	<i>Salmo salar</i>
1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>
1324	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>
1337	Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>
5315	Chabot	<i>Cottus perifretum</i>
6216	Hypne brillante	<i>Hamatocaulis vernicosus</i>



Photo 28 : Moule perlière, *Margaritifera margaritifera*

(Source : Vincent PRIE, Association Caracol)



Photo 29 : Cuivré des marais, *Lycaena dispar*

(Source : ADEV Environnement)



Photo 30 : Lamproie de Planer, *Lampetra planeri*

(Source : ADEV Environnement)



Photo 31 : Hypne brillante

(Source : Florine PEPIN, DREAL Nouvelle-Aquitaine)

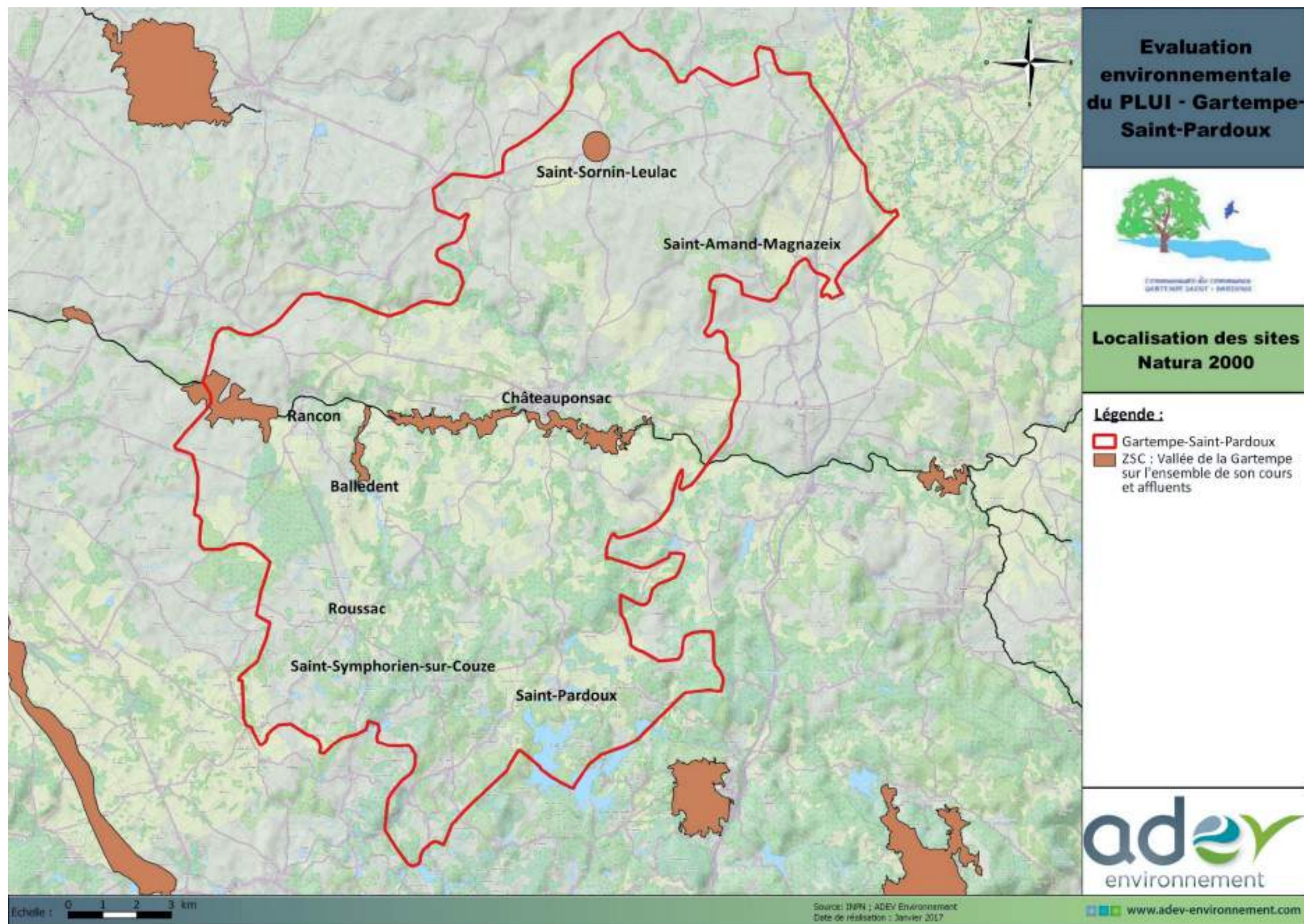


Figure 21 : Les zonages NATURA 2000 au sein de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux
(Source INPN)

C. Autres espaces naturels

1. Sites du Conservatoire d'Espace Naturel (source : INPN)

Depuis près de 40 ans, les Conservatoires d'espaces naturels contribuent à préserver notre patrimoine naturel et paysager par leur approche concertée et leur ancrage territorial. 3 108 sites naturels couvrant 160 455 ha sont gérés sur près de 3 000 communes. Ce réseau dense contribue à la « Trame verte et bleue ».

Les 29 Conservatoires d'espaces naturels sont des associations engagées à but non lucratif. Depuis l'origine avec le soutien de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires privés, ils sont devenus des **gestionnaires reconnus** pour la pertinence de leur action construite sur la concertation, et des **référents pour leur expertise scientifique et technique**. Les Conservatoires tissent des relations partenariales et résolument complémentaires avec l'ensemble des acteurs de la biodiversité dans l'animation de projets de territoire, notamment avec les autres gestionnaires de milieux naturels. Ils accompagnent également la mise en œuvre de politiques contractuelles : principaux acteurs privés de la mise en œuvre de NATURA 2000 en France, impliqués depuis longtemps dans la création de corridors écologiques... (Source : www.reseau-cen.org)

Le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin possède **9 sites sur le territoire de la CCGSP**, ils sont répertoriés sur la figure ci-dessous.

Les missions du conservatoire sont les suivantes :

➤ CONNAÎTRE

Sur les espaces naturels et semi-naturels dont il a la responsabilité, le Conservatoire procède à l'inventaire précis des espèces animales et végétales ; pour cela il travaille en lien avec les scientifiques universitaires et les associations naturalistes qui sont représentés dans son Conseil scientifique.

➤ PROTÉGER

Pour assurer la conservation des milieux et des espèces remarquables, le Conservatoire achète, loue ou signe des conventions avec les propriétaires. La démarche est consensuelle. Elle est complémentaires des mesures légales ou réglementaires décidées par l'Etat et des politiques de protection des Collectivités locales et territoriales.

➤ GERER

Laisser faire la nature est parfois la bonne solution pour assurer la préservation d'un site, d'autres fois, il apparaît nécessaire d'intervenir par des actions de bûcheronnage, fauchage ou de pâturage par des vaches ou des moutons. Le choix, parfois difficile, découle des études faites, des exigences des espèces dont la protection est jugée prioritaire et aussi des souhaits et des contraintes locales. Ce travail de documentation, la justification et la planification des interventions sont rassemblés dans un document intitulé "plan de gestion".

➤ VALORISER

Lorsque l'intérêt des sites le justifie et que cela ne présente pas de danger pour le public ou le milieu naturel, le Conservatoire essaie de faciliter leur mise en valeur par la réalisation d'aménagements pédagogiques discrets, de documents ou en y menant des animations et des actions de sensibilisation.

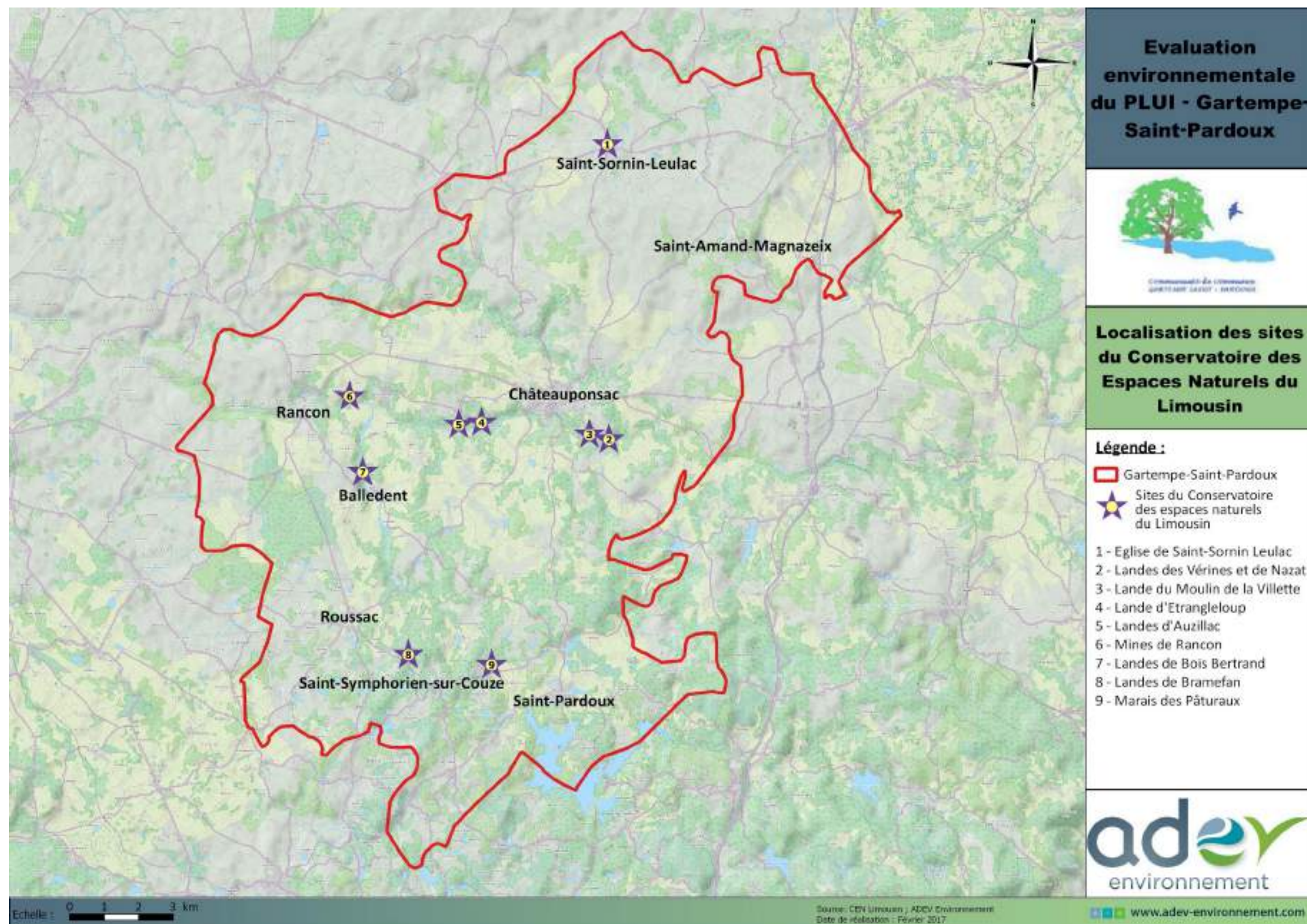


Figure 22 : Localisation des sites du Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin

(Source : INPN)

2. Sites inscrits et Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Un **site classé ou inscrit**, en France, est un espace naturel ou bien une formation naturelle remarquable français dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Un tel site justifie un suivi qualitatif, notamment effectué via une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé

Il y a .3 sites inscrits sur le territoire de la CC Gartempe-Saint-Pardoux :

- ❖ **Lac de Saint-Pardoux et ses abords ;**
- ❖ **Vallée de la Couze en aval de Balledent ;**
- ❖ **Vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux.**

Les arrêtés de protection de biotope sont des aires protégées à caractère réglementaire, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées.

Ces biotopes sont nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie. Ils peuvent être constitués par des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des landes, des dunes, des pelouses ou par toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme. Il peut arriver que le biotope d'une espèce soit constitué par un lieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée.

1 Arrêté de Protection de Biotope :

La Gartempe est classée depuis le barrage d'Etrangeloup (Châteauponsac) jusqu'à Bussière-Poitevine avec également l'aval de la Semme (aval du moulin du pont). L'enjeu sur ce secteur est la remontée des poissons migrateurs.

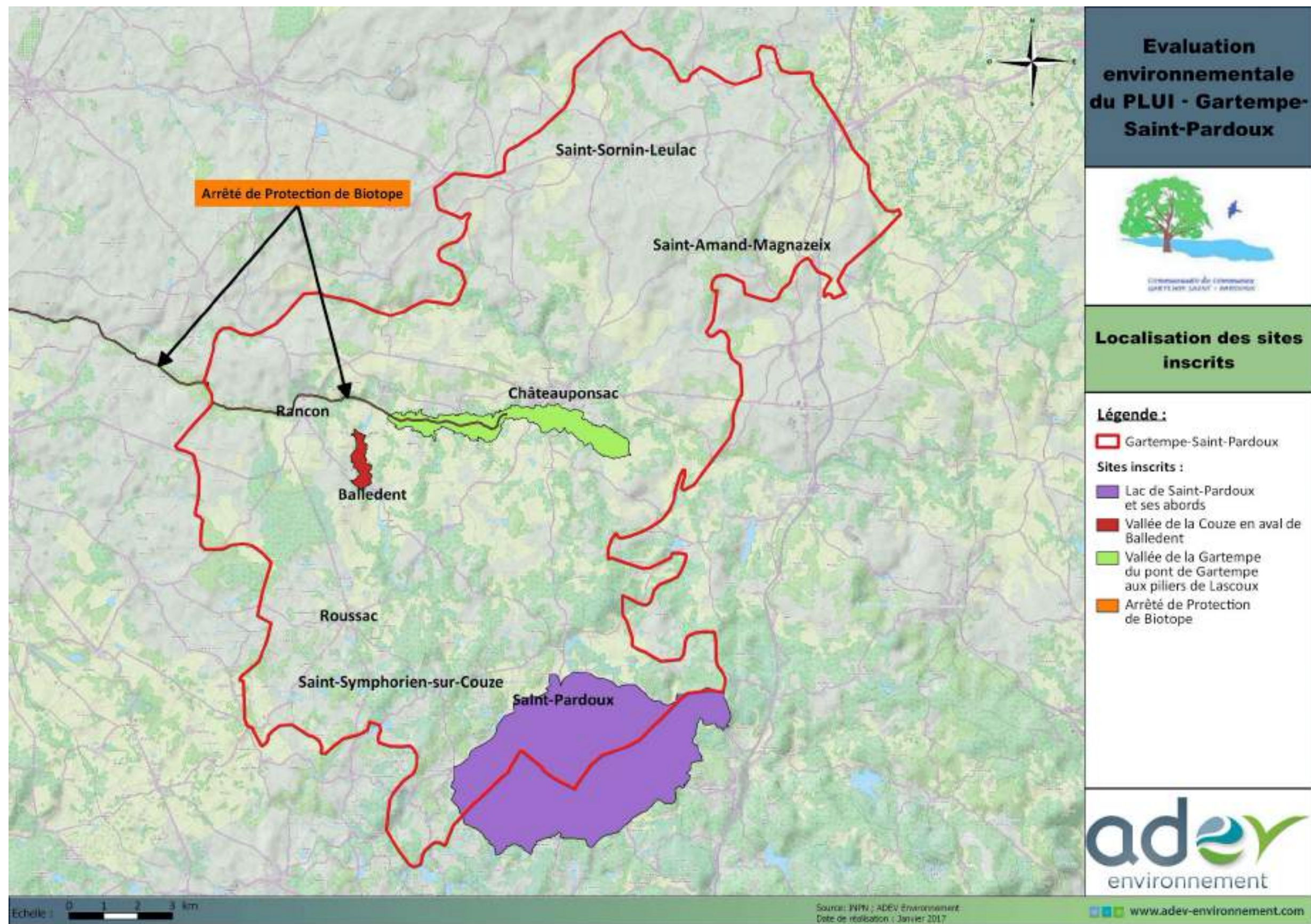


Figure 23 : Localisation des sites inscrits et des Arrêté Préfectoraux de Protection de Biotope

(Source : ADEV Environnement, INPN)

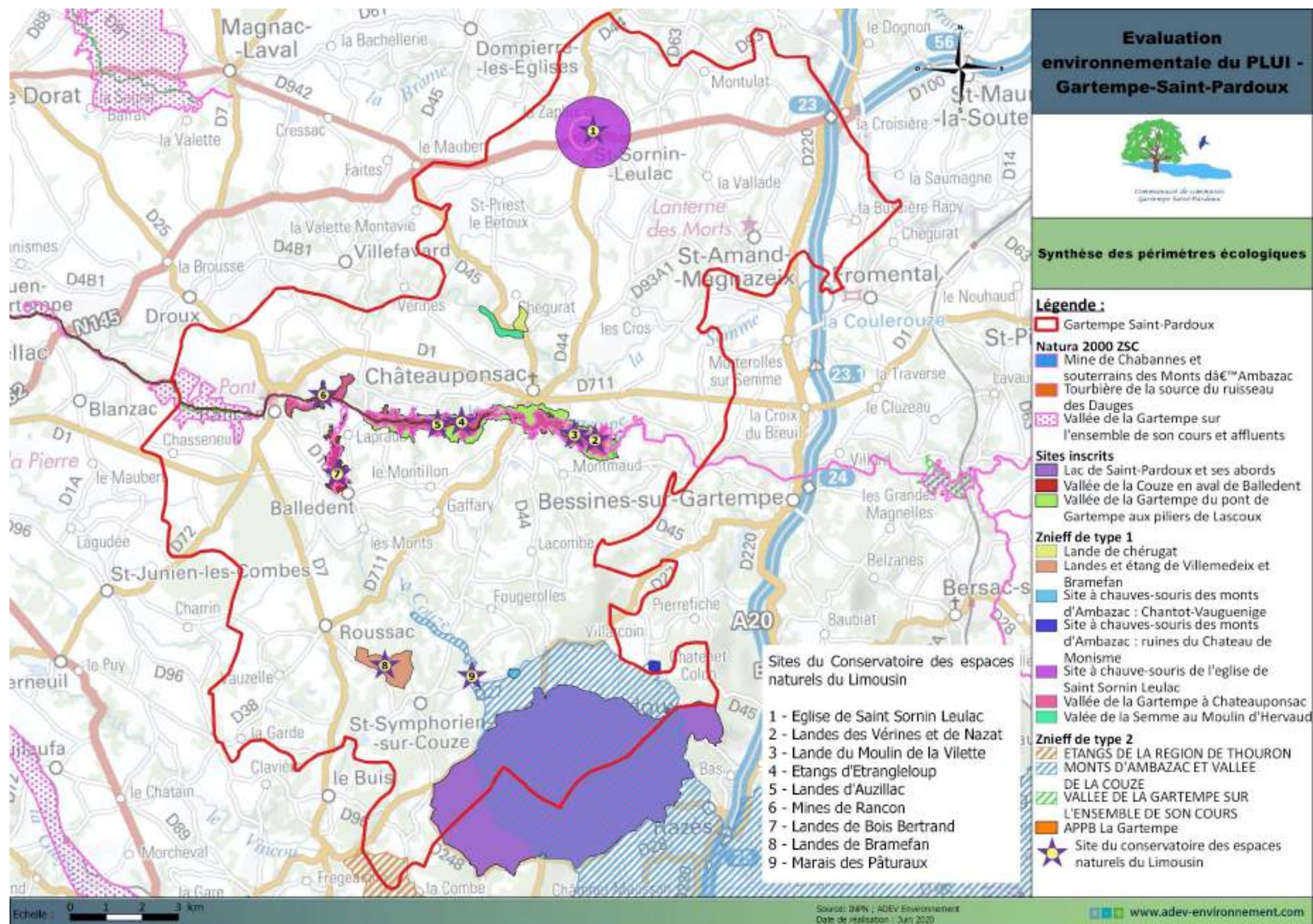


Figure 24 : Synthèse des périmètres écologiques

(Source : ADEV-environnement, INPN)

D. Le contexte écologique de la Communauté de communes

L'occupation du sol de la Communauté de communes GARTEMPE SAINT-PARDOUX est caractérisée au nord et à l'est par un paysage de bocage accueillant de nombreuses prairies et cultures ponctuée de petits boisements. Alors que le sud/sud-est quant à lui est caractérisé par un plateau nettement plus vallonné que la partie nord du territoire. Les boisements, fourrés et bosquets prédominent sur les versants et les hauteurs, mais se font plus rares dans les vallons.

1. Les milieux rencontrés sur la commune

Les différents milieux identifiés sur la Communauté de communes GARTEMPE SAINT-PARDOUX sont localisés sur la figure en page suivante.

L'occupation du sol est à l'image des entités paysagères de la CCGSP mais se divise principalement en deux entités :

La **Basse-Marche** caractéristique d'une grande partie du territoire (moitié nord et ouest) : plateau ondulé avec son bocage régulier est rythmé par la succession régulière des haies bocagères et quelques accidents de relief. Dans les vallées, certaines pentes plus marquées sont laissées à la forêt mais les fonds plats restent agricoles. Les forêts se situent essentiellement sur les interfluvies mais sont relativement rares.

Les **Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud** scindés dans la partie sud : L'intérieur de ce plateau est structuré par des alvéoles typiques, semées de buttes et fonds tourbeux, où les replats agricoles se resserrent autour des hameaux et revêtent l'aspect de clairières. Le cloisonnement naturel de ce territoire est aujourd'hui amplifié par la trame forestière qui s'étoffe progressivement dans les fonds à l'abandon. Les versants et les hauteurs ont une caractéristique forestière dominante.

D'une manière générale, la Communauté de communes de Gartempe-Saint-Pardoux est principalement dominée par le bocage régulier, par un domaine agricole tourné vers l'élevage et la polyculture.

a) Les boisements

Les boisements sont omniprésents sur la Communauté de communes. Ils occupent environ 6460 ha sur le territoire de la intercommunale, soit environ 26% du territoire.

Sur l'intercommunalité, la nature des boisements est variable. Les boisements présents sur la commune sont variables en type (taillis, futaie) et composition (feuillus, résineux, mixte).

Les essences dominantes dans les boisements feuillus sont, le hêtre, le chêne, le noisetier, et le bouleau. Dans les boisements dominés par les résineux les espèces majoritaires sont le Pin sylvestre et le Pin noir.

En fond de vallée et à proximité des cours d'eau, les boisements seront généralement composés des Frênes, de Saules et d'Aulnes glutineux.

Les boisements présents sur l'intercommunalité sont majoritairement privés.



Photo 32 : Chênaie

(Source : ADEV environnement)

b) Les Landes et fourrés

Ces milieux sont des stades de transition dans le développement naturel avant d’atteindre le milieu boisé : climax. Ces structures paysagères malgré leurs aspects d’espaces peu entretenu ou à l’abandon apporte de nombreux rôles écologiques à la biodiversité. En effet de nombreuses espèces d’oiseaux par exemple affectionnent ces habitats pour leurs alimentations et leurs nidifications. L’aspect parfois impénétrable du fourrée apporte un abri pour les espèces animales (mammifères terrestres, reptiles, oiseaux...)

c) Les cultures

Les cultures occupent une place importante sur le territoire intercommunal à hauteur d’environ 30 %. Le blé tendre, le maïs et l’orge constituent les principales cultures.



Photo 33 : Champs cultivé

(Source : ADEV Environnement, cliché pris sur le territoire Gartempe-Saint-Pardoux)

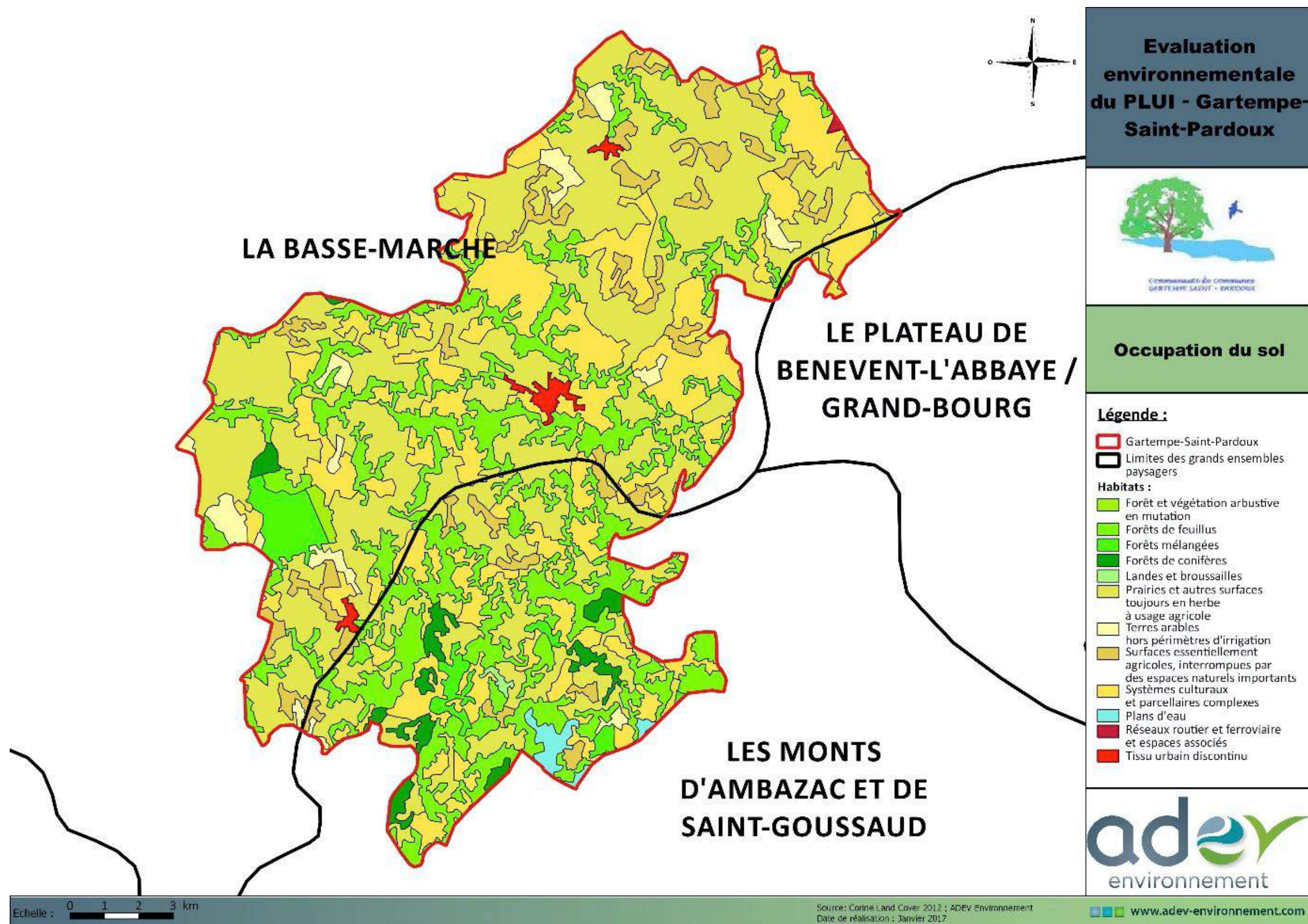


Figure 25 : Occupations du sol sur le territoire de Gartempe-Saint-Pardoux

(Source : ADEV environnement)

d) Les prairies

Les prairies sont majoritaires sur le territoire de Communauté de communes, avec environ 10 566 ha soit 43% de la superficie totale du territoire concerné.

De nombreuses prairies naturelles sont présentes notamment dans les vallons et aux abords des rivières parcourant le territoire. Les prairies sont principalement utilisées pour le pâturage de l'élevage bovin (race limousine principalement). En l'absence de gestion humaine via le pâturage ou la fauche, les prairies évolueraient vers un fourré puis un bois. Certaines prairies ont déjà évolué vers des milieux de type lande (fourrés) comme par exemple les landes de Villemedeix et Bramefan.



Photo 34 : Prairie de pâtures sur la commune de Saint-Pardoux

(Source : ADEV environnement, cliché pris sur le territoire Gartempe-Saint-Pardoux)

e) Un réseau de haies bien développé

Le paysage de bocage est omniprésent au sein du périmètre de l'intercommunalité. Ceci s'explique par le relief vallonné et la présence d'élevage bovin, ainsi les milieux naturels sont occupés en grande partie par des prairies, cultures et boisements. Ainsi, le réseau de haies délimite les différentes parcelles qui s'inscrivent dans les continuités écologiques. Les bords de cours d'eau sont également composés de ripisylve bien développée

Les haies jouent un rôle majeur dans le fonctionnement écologique, mais aussi économique du territoire :

Rôle d'habitat et de corridor biologique :

Ces haies assurent un rôle d'abris, de reproduction et d'alimentation pour un très grand nombre d'espèces (animales et végétales). Elles jouent également un rôle de « corridors biologiques », en permettant à de nombreuses espèces de se déplacer entre les boisements. Les haies jouent un rôle primordial pour les échanges d'individus, mais également pour les échanges génétiques entre populations.

Les haies représentent également l'interface entre un milieu boisé et un milieu plus ouvert. Le phénomène découlant de cet attribut est appelé écotone. C'est à dire, que dans les haies sont présentes des espèces inféodées au milieu forestier, des espèces inféodées aux milieux ouverts (prairies ou cultures) et des espèces inféodées à cette lisière, qui peuvent par exemple se nourrir en milieu ouvert et se réfugier en milieu forestier.

Rôle de brise-vent :

Les haies constituées d'arbres et d'arbustes bien denses (sans trouées) jouent un rôle important dans la protection des cultures contre les vents dominants. En effet, une haie dense protège une surface au sol équivalente à 15 ou 20 fois sa hauteur.

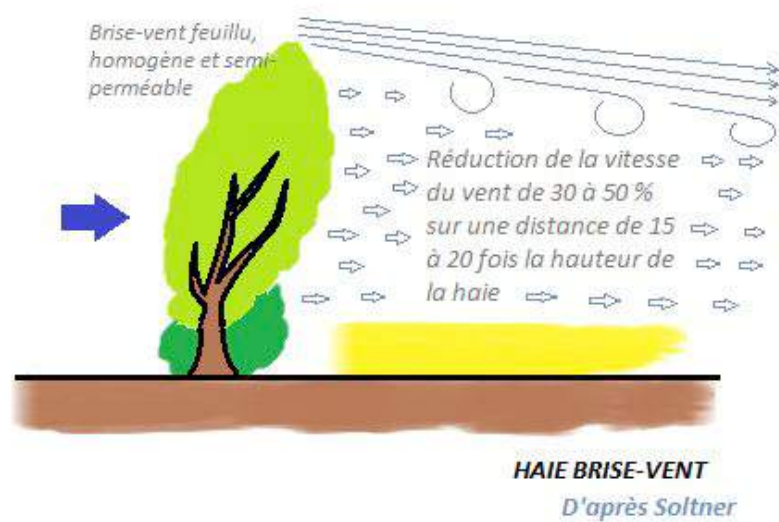


Figure 26 : Haie Brise-vent

(Source : PNRA (d'après Soltner, 1995))

Rôle dans la régulation de l'eau :

Les haies plantées perpendiculairement à la pente jouent un rôle important dans la rétention de l'eau à l'échelle du bassin versant. Elles gardent l'eau au moment des précipitations, puis la libèrent petit à petit.

Rôle anti-érosion :

Les haies plantées le long des lignes topographiques fixent les particules érodées par le ruissellement de l'eau. Avec le temps, cette fixation de particules entraîne l'aplanissement de la parcelle en amont de la haie, ce qui limite la vitesse de ruissellement de l'eau.

Les haies ont aussi un rôle de fixation des sols, limitant ainsi les coulées de boue et les glissements de terrain.

Rôle dans le maintien de la qualité des cours d'eau :

Les ripisylves sont des haies composées d'essences hygrophiles plantées le long des cours d'eau. Elles jouent un rôle important dans le maintien des berges en limitant l'érosion. Lors des phénomènes de crues, ces haies participent à l'étalement de la crue ce qui a pour effet de diminuer la force érosive de l'eau. Lors de la décrue, les ripisylves piègent les particules alluvionnaires qui viennent enrichir les sols.

L'ombre créée par les arbres au-dessus des rivières contribue à limiter les variations journalières de température de l'eau. Une eau constamment fraîche est très favorable à la présence de Salmonidés dans la rivière.

Les ripisylves contribuent au piégeage des nitrates et des pesticides d'origine agricoles. Ces molécules vont être assimilées par les végétaux de la haie limitant ainsi les pollutions en aval.

f) Les cours d'eau

La CCGSP est traversée par plusieurs rivières : La Gartempe : principale rivière du territoire, et de nombreux affluents comme la Couze, La Brame, la Semme. Quelques ruisseaux parcourent le territoire comme le Ballacou, le Vincou, le LavilleMichel etc...

La Gartempe et la Couze ont un rôle écologique important à l'échelle intercommunale. Elles sont le milieu de vie pour de nombreuses espèces animales et végétales. Notamment du fait que plusieurs sous-trames sont présentes au sein de leurs vallées. La vallée de la Gartempe accueille des sous-trames des milieux aquatiques, milieux des zones humides, milieux boisés, milieu sec et milieu bocager. Cette accumulation des différentes sous-trames reflète l'importante écologie de cette rivière.

La vallée de la Couze accueille une ripisylve bien développée, elle traverse de nombreux boisements alluviaux, et se compose de milieux secs en plus des milieux aquatiques et de zones humides qui lui sont intrinsèques.

La première loi imposant des obligations pour la libre circulation des poissons migrateurs date de 1865. Aujourd'hui, le dispositif réglementaire pour la restauration de la continuité écologique est basé sur deux listes de cours d'eau, définies par l'article L.214-17 du Code de l'environnement :

- **la liste 1**, qui vise la **non-dégradation** de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité ; les cours d'eau suivant sont concernés par ce classement : **La Semme, La Gartempe, La Couze, La Brame et la Benaize.**
- **la liste 2**, qui vise la **restauration** de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêt de classement. Ce délai peut faire l'objet d'une prolongation, sous certaines conditions. Sont concernés : **La Semme, La Gartempe et La Couze,**



Photo 35 : La Couze

(Source : ADEV Environnement)



Photo 36 : La Gartempe

(Source : ADEV Environnement)

2. La flore rencontrée sur la Communauté de communes

La diversité de milieux naturels présents sur la Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX explique la présence d'une flore riche et variée. Les inventaires effectués au sein des ZNIEFF et Natura 2000 montrent une grande richesse écologique concernant la flore. De nombreuses espèces protégées ont été recensées ce qui apporte une valeur patrimoniale importante à la commune. Comme vu précédemment dans les inventaires ZNIEFF, les principales espèces protégées à prendre en compte sont les suivantes :

- ✓ **Arnica des montagnes** (*Arnica montana L.*) Plante vivace herbacée à tige souterraine courte dure et odorante (Article 1)
- ✓ **Rosolis intermédiaire** (*Drosera intermedia L.*) Petite plante herbacée, de 4 à 10 cm, à tiges simples, courbées et genouillées à la base, puis redressées ; naissant à la base de la rosette foliaire, et dépassant à peine les feuilles à la floraison. (Article 1)
- ✓ **Littorelle à une fleur** (*Littorella uniflora L.*) Plante herbacée de petite taille (de 3 à 10 cm), amphibie, à souche stolonifère s'enracinant aux nœuds et produisant des rejets en automne.
- ✓ **Flûteau nageant** (*Luronium natans L.*) Plante herbacée, glabre, dont la morphologie varie en fonction de la situation écologique : milieu aquatique à amphibie (eaux stagnantes / eaux courantes) / milieu terrestre émergé. (Article 1)
- ✓ **Spiranthe d'été** (*Spiranthes aestivalis L.*) Plante vivace de 10 à 30 cm de hauteur, à tige dressée, munie de 2 à 5 racines tuberisées, fuselées. Rosette de 4 à 6 feuilles basales étroitement lancéolées (Article 1)



Photo 37 : Littorelle à une fleur, *Littorella uniflora*

(Source : Sébastien FILOCHE)

3. La faune rencontrée sur la Communauté de communes

a) Les poissons

La Gartempe est classée en 1ère catégorie des sources jusqu'à Bessines (Salmonidés dominants) puis à partir de Bessines le peuplement piscicole est dominé par les Cyprinidés, nous sommes en 2ème catégorie. De nombreuses études ont été réalisées sur cette rivière dans le cadre du Plan Saumon, espèce réintroduit depuis plusieurs années et qui semble s'implanter.

La Gartempe est peuplée de Chabots, Saumons atlantiques, Lamproies marines, la Truites communes, Ablettes, Barbeaux communs, Brèmes, Goujons, Tanches, Carpes, Rotengles, Sandre, Carassin, Brochets, Sandres, Perches et Silures.



Photo 38 : Le Grand brochet, *Esox lucius*

(Source : Milla Tom)

b) Les insectes

Les zones humides, les cours d'eau et les nombreux points d'eau tels que les étangs, les mares et le lac de Saint-Pardoux est très favorables à la présence d'insectes patrimoniaux comme les papillons et les libellules. De même, le bocage et les boisements accueillent des insectes coléoptères sapro-xylophage remarquables.

La liste suivante présente quelques exemples d'espèces d'insectes présentes sur la Communauté de commune Gartempe Saint-Pardoux (Source : INPN) :

Coléoptères :

- ✓ Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*),
- ✓ Pique-prune (*Osmoderma eremita*)
- ✓ Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)

Orthoptères :

- ✓ Oedipode turquoise (*Oedipode caerulea*)
- ✓ Caloptène italien (*Calliptamus italicus*),
- ✓ Grillon des bois (*Nemobius sylvestris*),
- ✓ Grande Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*)

Lépidoptères :

- ✓ Cuivré des marais (*Lycaena dispar*),
- ✓ Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)
- ✓ L'Agreste (*Hipparchia semele*)
- ✓ Le Faune, L'Arachné (*Hipparchia statilinus*)

Odonates :

- ✓ Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)
- ✓ Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- ✓ Gomphe semblable (*Gomphus simillimus*)
- ✓ Cordulegaster annelé (*Cordulegaster boltonii*)
- ✓ Leste vert (*Chalcolestes viridis*)



Photo 39 : L'Agreste, *Hipparchia semele*

(Source : Julien TOUROULT)

c) Les oiseaux

L'avifaune fréquentant la Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX est typique des milieux hétérogènes avec une multitude de niches écologiques.

Les espèces suivantes peuvent être données comme exemple de cette richesse aviaire :

➤ **Oiseaux forestiers :**

- ✓ - Pic épeiche (*Dendrocopos major*),
- ✓ - Pic épeichette (*Dendrocopos minor*),
- ✓ - Pic noir (*Dryocopus martius*),
- ✓ - Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*),
- ✓ - Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*),
- ✓ - Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*),
- ✓ - Bondrée apivore (*Pernis apivorus*),
- ✓ - Chouette hulotte (*Strix aluco*),
- ✓ - Geai des chênes (*Garrulus glandarius*),
- ✓ - Grosbec casse-noyaux (*Coccothraustes coccothraustes*),
- ✓ -,

➤ Oiseaux de milieux semi-ouverts :

- ✓ - Buse variable (*Buteo buteo*),
- ✓ - Mésange charbonnière (*Parus major*),
- ✓ - Mésange bleue (*Parus caeruleus*),
- ✓ - Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)
- ✓ - Pigeon ramier (*Columba palumbus*),
- ✓ - Pic vert (*Picus viridis*),
- ✓ - Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*),
- ✓ - Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*),
- ✓ - Fauvette grisette (*Sylvia communis*),
- ✓ - Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*),
- ✓ - Alouette des champs (*Alauda arvensis*),
- ✓ - Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*),
- ✓ - Corneille noire (*Corvus corvus*)
- ✓ -,

➤ Oiseaux des milieux ouverts :

- ✓ - Alouette des champs (*Alauda arvensis*),
- ✓ - Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*),
- ✓ - Bruant proyer (*Emberiza calandra*),
- ✓ - Faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*),
- ✓ - Perdrix grise (*Perdrix perdrix*)
- ✓ - Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)
- ✓ -,

➤ Oiseaux d'eau :

- ✓ - Héron cendré (*Ardea cinerea*),
- ✓ - Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*)
- ✓ - Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*),
- ✓ - Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*),
- ✓ - Gallinule poule-d'eau (*Gallinula chloropus*),
- ✓ - Canard colvert (*Anas platyrhynchos*),
- ✓ - Cygne tuberculé (*Cygnus olor*),
- ✓ - Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*),
- ✓ - Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*),
- ✓ - Martin pêcheur (*Alcedo atthis*),
- ✓ - Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*)
- ✓ -,

➤ Oiseaux de milieux urbanisés (avec au moins des bâtiments)

- ✓ - Chouette effraie (*Tyto alba*),
- ✓ - Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*),
- ✓ - Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*),
- ✓ - Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*),
- ✓ -

Ces quelques exemples démontrent clairement la richesse de l'avifaune. Cette richesse tient à la présence de nombreux milieux différents, qui, pris séparément, représentent des milieux d'accueil pour certains types d'espèces (exemple oiseaux forestiers), et qui une fois mis ensemble sur un territoire, accueillent encore d'autres espèces ayant besoin de milieux hétérogènes.



Photo 40 : Le Martin-pêcheur d'Europe, *Alcedo atthis*

(Source : Pierre Dalous)

d) Les reptiles

Pour les reptiles, on peut noter la présence, en plus des espèces communes à large répartition comme :

- ✓ la Vipère aspic (*Vipera aspis*),
- ✓ la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*),
- ✓ le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*),
- ✓ le Lézard vert (*Lacerta bilineata*),
- ✓ le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)
- ✓ la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*).

Le Lézard vivipare est présent dans la Vallée de la Gartempe, espèce protégée et peu commune.



Photo 41 : Le Lézard vivipare, *Zootoca vivipara*

(Source : François ROSE)

e) Les amphibiens

La présence de milieux variés (bois, haies, fourrés, prairies) et la présence de nombreux point d'eau (ruisseaux, mares et zones humides) génèrent de nombreux sites favorables pour les amphibiens. Parmi les espèces présentes sur la CCGSP on peut citer :

- Le Crapaud commun (*Bufo bufo*),
- Le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*),
- Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*),
- La Grenouille agile (*Rana dalmatina*),
- Le Triton palmé (*Triturus helveticus*),
- La Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)



Photo 42 : Le Crapaud calamite, *Epidalea calamita*

(Source : Thibaut Rivière)

f) Les mammifères

De nombreuses espèces communes de mammifères présentes sur l'intercommunalité:

Dans les milieux boisés, on pourra rencontrer :

- le Chevreuil européen,
- le Sanglier,
- la Martre,

Dans les milieux semi-ouverts (bocage) et ouverts (prairie) :

- le Lièvre d'Europe,
- le Lapin de garenne,
- le Renard roux,
- le Blaireau d'Europe,

Toutefois l'intercommunalité accueille également des mammifères patrimoniales comme :

- la Loutre d'Europe,
- La Genette commune,
- le Muscardin,
- le campagnol amphibie,
- le Chat forestier,



Photo 43 : Le Chevreuil européen, Capreolus capreolus

(Source : Florian PICAUD)

La présence de haies est bénéfique aux mammifères, notamment à leurs déplacements ; le maintien d'un réseau de haie est garant d'une faune mammalienne en bonne santé (riche et diversifiée). Les ripisylves jouent également ce rôle de corridors. En ce qui concerne la Loutre d'Europe il sera nécessaire de veiller à la préservation des cours d'eau et de veiller aux obstacles aux déplacements au niveau des ponts.

Les communes de la CC Gartempe-Saint-Pardoux sont très attractives pour les chauves-souris. Le milieu bocager formé par les haies et de nombreuses prairies, l'omniprésence de boisements, de cours d'eaux et de zones humides sont autant d'habitats favorables à la présence de chauves-souris. Le bâti ancien composé de fermes, églises et de maison de bourg, forment un réseau de gîtes favorables pour les chauves-souris en hiver et en période de reproduction. L'Eglise de Saint-Sornin-Leulac, accueille une colonie de Grand murin (*Myotis myotis*)

Les boisements et les haies accueillent de nombreux vieux arbres potentiellement favorables aux gîtes des chauves-souris arboricoles (présence de cavités). Plusieurs espèces de chauves-souris sont présents sur la commune, il s'agit du :

- Grand rhinolophe,
- Petit rhinolophe,
- Grand murin,
- Barbastelle d'Europe,
- Murin de Daubenton,
- Murin de Bechstein
- Murin à oreilles échancrées
- Pipistrelle commune,
- Pipistrelle de Nathusius,
- Noctule commune,



Photo 44 : Le Murin de Daubenton, *Myotis daubentonii*

(Source : ADEV Environnement)

g) Conclusion sur la faune rencontrée.

La présence de milieux variés, tels que les prairies, les boisements et les haies de zones humides et de nombreux cours d’eau, la présence de certaines espèces rares font que la Communauté de Communes Gartempe Saint-Pardoux, possède une richesse faunistique relativement importante. L’enjeu concernant la faune est fort.

h) Conclusion sur le contexte écologique de la commune

D’une façon générale, la Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PAROUX possède une richesse écologique relativement importante qu’il convient de conserver. Pour ce faire, différents objectifs doivent être suivis

- **Conserver les zones offrant le plus d’intérêts écologiques.** Ces zones sont clairement les massifs boisés et les zones humides. L’urbanisation au sein de la Communauté de communes devra donc éviter ces milieux autant que possible.
- **Maintenir le réseau de haies.** Étant donné le réseau dense de haies, il est important de le maintenir car ces entités constituent des milieux extrêmement riches et offrent un fort potentiel d’habitats favorables à la faune. L’arrachage de haies doit être limité et compenser avec des essences locales.
- **Éviter la fermeture du paysage.** Pour cela il conviendra de maintenir des pratiques de gestion extensive, notamment au niveau des pelouses calcicoles (milieux de pelouses sèches), et de maintenir le pâturage extensif sur les prairies.
- **Améliorer la qualité des cours d’eau en limitant les intrants chimiques et organiques et éviter la destruction des berges.** Afin d’assurer et d’améliorer la pérennité des populations piscicoles.
- **Prendre en considération la richesse biologique dans d’éventuels projets futurs d’urbanisation.** Si des projets futurs sont susceptibles d’altérer différents milieux, une attention toute particulière sera portée aux impacts de tels projets.

4. Fonctionnement écologique de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux

a) Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

La trame verte et bleue : un outil complémentaire aux dispositifs existants pour la préservation de la biodiversité
La fragmentation des habitats naturels, leur destruction par la consommation d’espace ou l’artificialisation des sols constituent les premières causes d’érosion de la biodiversité. La trame verte et bleue (TVB) constitue l’une des réponses à ce constat partagé.

La loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l’environnement (dite Grenelle 1) et la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement (dite Grenelle 2) fixent l’objectif de créer d’ici 2012 une trame verte et bleue, outil d’aménagement durable du territoire. Elles donnent les moyens d’atteindre cet objectif avec les schémas régionaux de cohérence écologique. La trame verte et bleue est codifiée dans le code de l’urbanisme (articles L. 110 et suivants et L. 121 et suivants) et dans le code de l’environnement (article L. 371 et suivants).

La trame verte et bleue a pour objectif d’enrayer la perte de la biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, notamment agricoles, en milieu rural.

La trame verte et bleue correspond à la représentation du réseau d’espaces naturels et à la manière dont ces espaces fonctionnent ensemble : on appelle l’ensemble « continuités écologiques ». Ces milieux ou habitats abritent de nombreuses espèces vivantes plus ou moins mobiles qui interagissent entre elles et avec leurs milieux. Pour prospérer, elles doivent pouvoir circuler d’un milieu à un autre, aussi bien lors de déplacements quotidiens que lorsque les jeunes partent à l’exploration d’un nouveau territoire ou à l’occasion de migrations.

Ainsi, la prise en compte de ces continuités, tant dans les politiques d’aménagement que dans la gestion courante des paysages ruraux, constitue une réponse permettant de limiter le déclin d’espèces dont les territoires et les conditions de vie se trouvent aujourd’hui fortement altérés par les changements globaux.

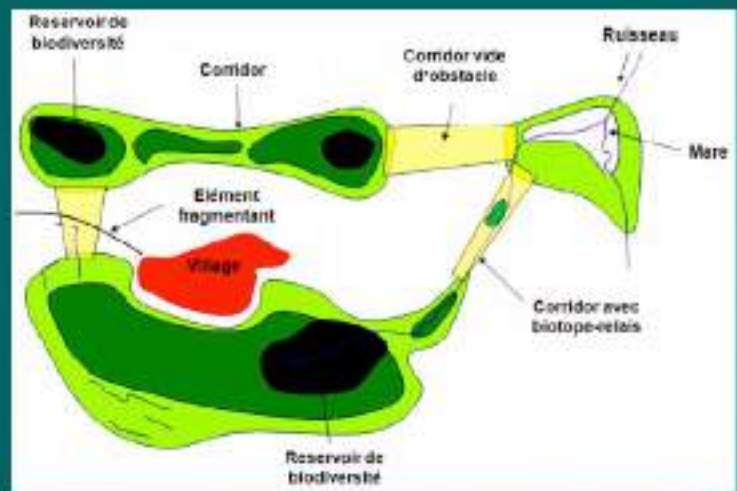
La trame verte et bleue se décline à toutes les échelles :

- À l’échelle nationale et européenne : l’État et l’Europe proposent un cadre pour déterminer les continuités écologiques à diverses échelles spatiales, identifient les enjeux nationaux et transfrontaliers et définissent des critères de cohérence nationale pour la trame verte et bleue.
- À l’échelle régionale : les Régions et l’État élaborent conjointement des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), qui prennent en compte les critères de cohérence nationaux.
- Aux échelles intercommunales et communales : les collectivités et l’État prennent en compte les SRCE dans leurs projets et dans leurs documents de planification, notamment en matière d’aménagement et d’urbanisme. Les autres acteurs locaux peuvent également favoriser une utilisation du sol ou des modes de gestion bénéficiant aux continuités écologiques.
- À l’échelle des projets d’aménagement : infrastructures de transport, zones d’aménagement concerté, ...

La trame verte et bleue est constituée de toutes les continuités écologiques présentes sur un territoire. Plusieurs continuités écologiques peuvent se superposer sur un même territoire selon l’échelle d’analyse et les espèces animales ou végétales considérées.

Ces continuités écologiques se composent :

- ✓ de réservoirs de biodiversité : zones vitales, riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie ;
- ✓ de corridors ou de continuums écologiques : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité. Ils ne sont pas nécessairement linéaires, et peuvent exister sous la forme de réseaux d’habitats discontinus mais suffisamment proches.
- ✓ de cours d’eau et canaux, qui jouent à la fois le rôle de réservoirs de biodiversité et de corridors.



Schématisation de la notion de continuité écologique (d'après ECONAT)

Figure 27 : Définition de la trame verte et bleue

(Source : SRCE de la région Ile-de-France)

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) Limousin a été adopté par arrêté préfectoral le 2 décembre 2015. Il identifie 3 enjeux clés déclinés en 10 enjeux, spécifiques au territoire régional, concernant les continuités écologiques :

- Le maintien et la restauration de la mosaïque de milieux, élément paysager identitaire du Limousin ;
- Le maintien ou l’amélioration de la qualité et de la fonctionnalité des milieux aquatiques et de la ressource en eau du Limousin, région en tête de bassins versants ;
- L’intégration de la biodiversité et de la fonctionnalité des écosystèmes de la région dans le développement territorial.

Reconnue pour son **caractère rural, agricole et naturel**, la Région Limousin abrite une **grande variété de milieux naturels** dominés par les forêts, les prairies et les milieux aquatiques. Comparativement aux autres régions françaises, les pressions s’exerçant sur ces milieux apparaissent limitées (faibles densités démographiques et industrielles, pratiques agricoles extensives...) et leur permettent de présenter un relativement bon état de conservation. Néanmoins, certaines zones apparaissent de plus en plus menacées et la région ne déroge pas au constat national d’érosion de la biodiversité malgré des efforts de plus en plus soutenus en faveur de la préservation de la biodiversité et des milieux naturels.

Afin de mieux comprendre les enjeux réels sur le territoire, la Trame verte et bleue limousine identifie 5 sous-trames :

- milieux boisés,
- milieux bocagers,
- milieux secs et/ou thermophiles et/ou rocheux,
- milieux humides,
- milieux aquatiques.

La Vallée de la Gartempe, les monts d’Ambazac et la Vallée de la Couze représentent un enjeu fort du territoire. Les continuités écologiques sont maintenues par la présence d’un maillage forestier important, un réseau hydrographique riche et un bocage régulier notamment dans la partie sud de l’intercommunalité.

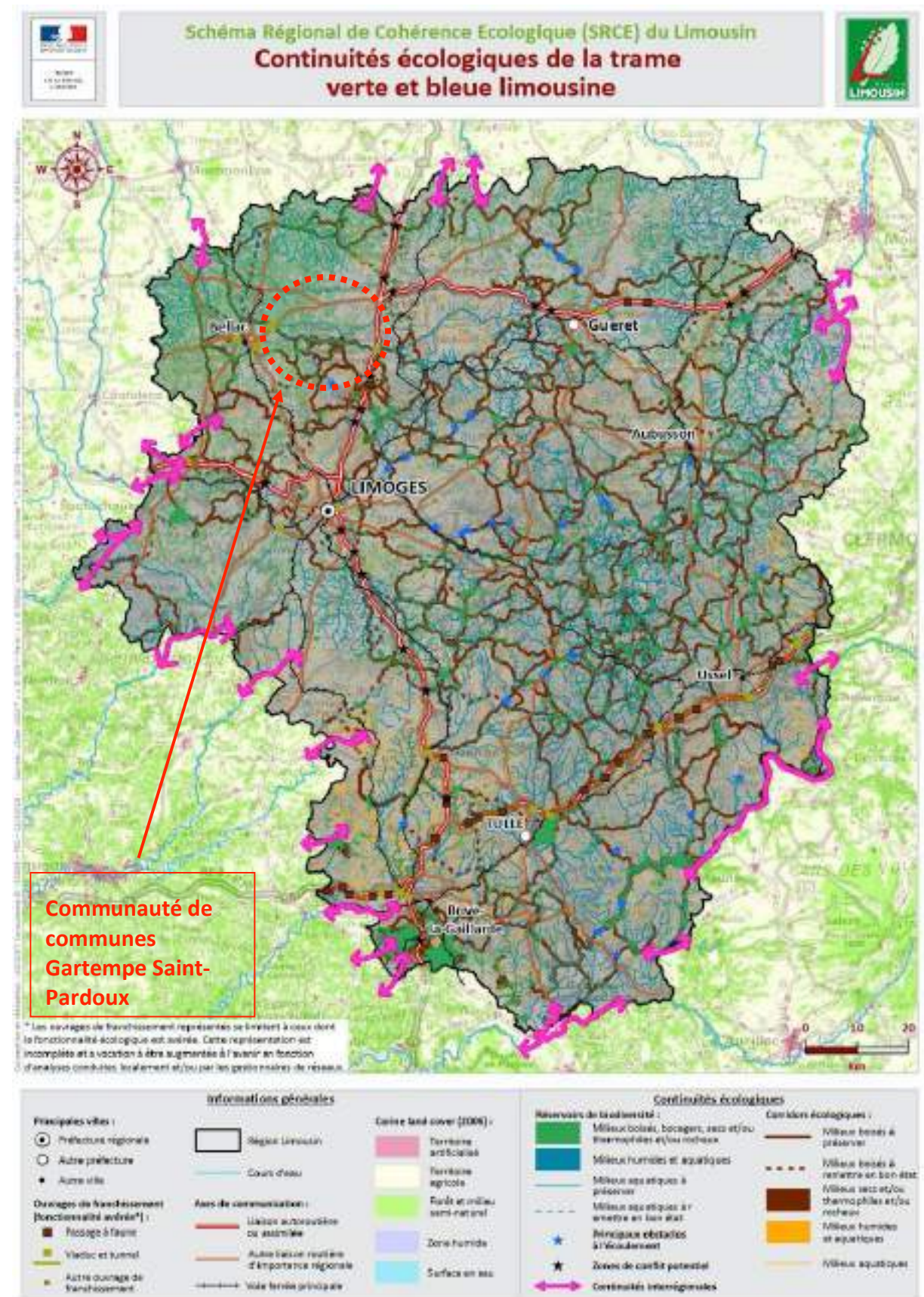


Figure 28 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique du Limousin : Continuité écologique de la trame verte et bleue limousine

Source : SRCE Limousin, Région Limousin, ASCONIT Consultant

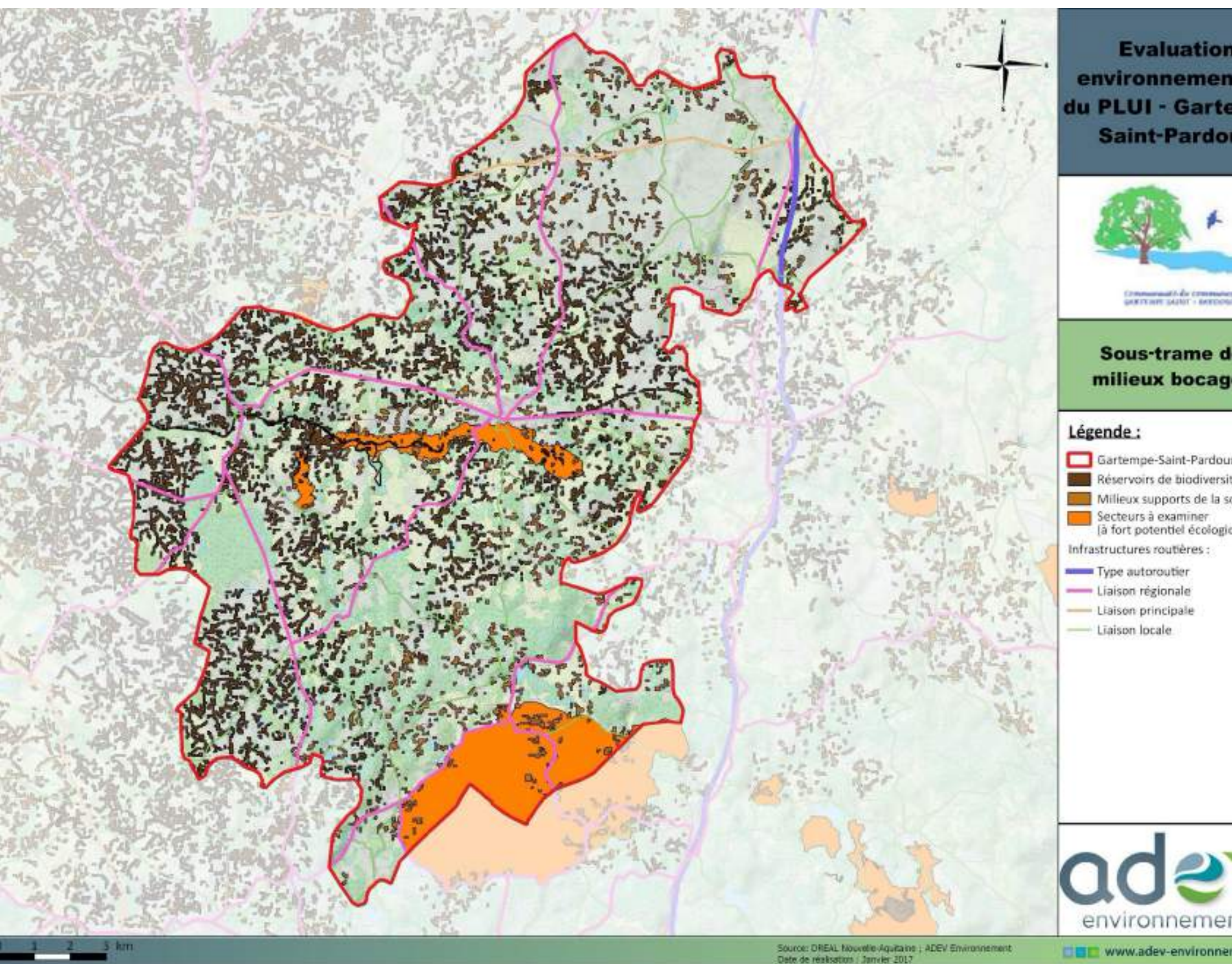


Figure 29 : SRCE Limousin : Sous-trame des milieux bocagers

(Source : SRCE Limousin)

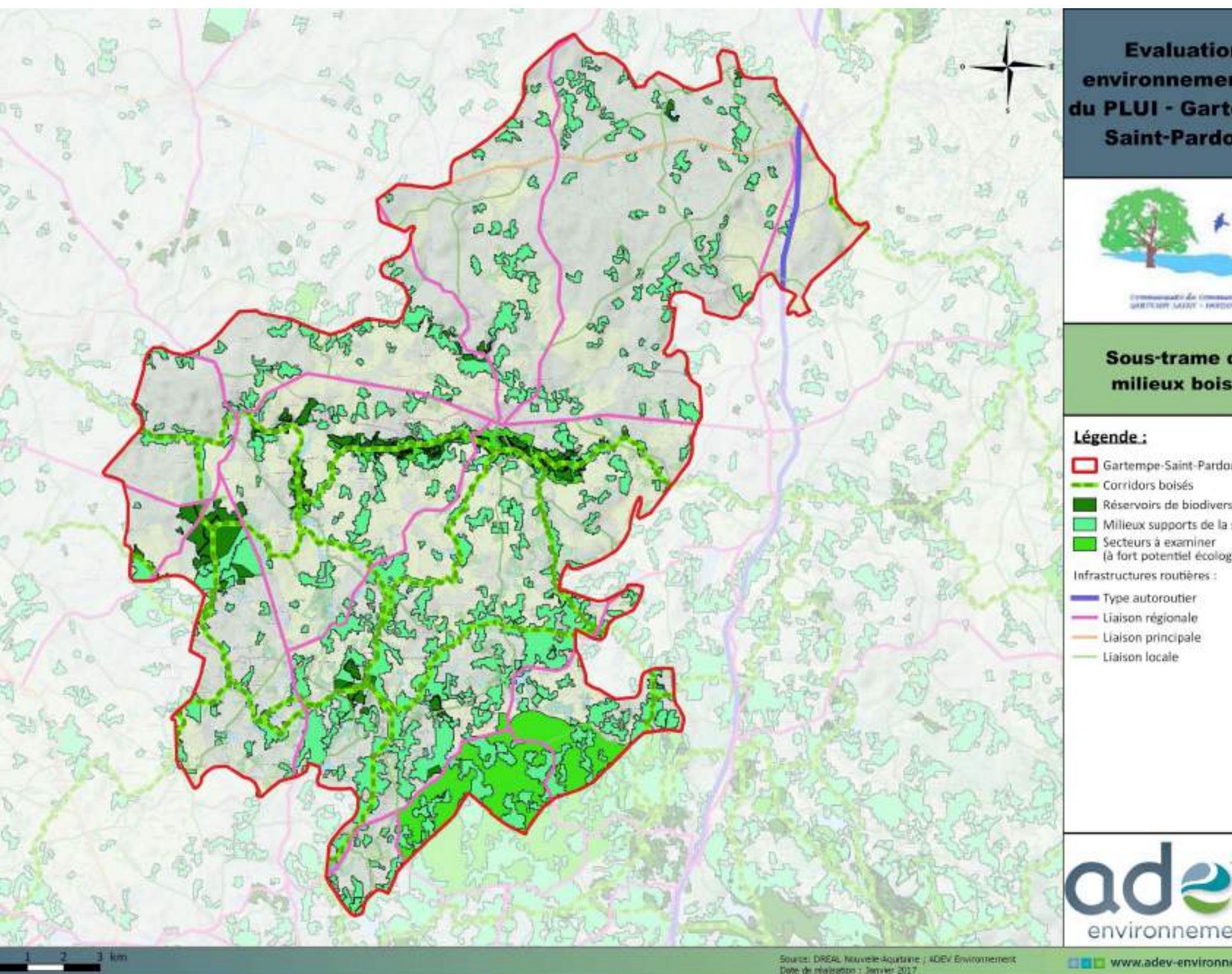


Figure 30 : SRCE Limousin : Sous-trame des milieux boisés
(Source : SRCE Limousin)

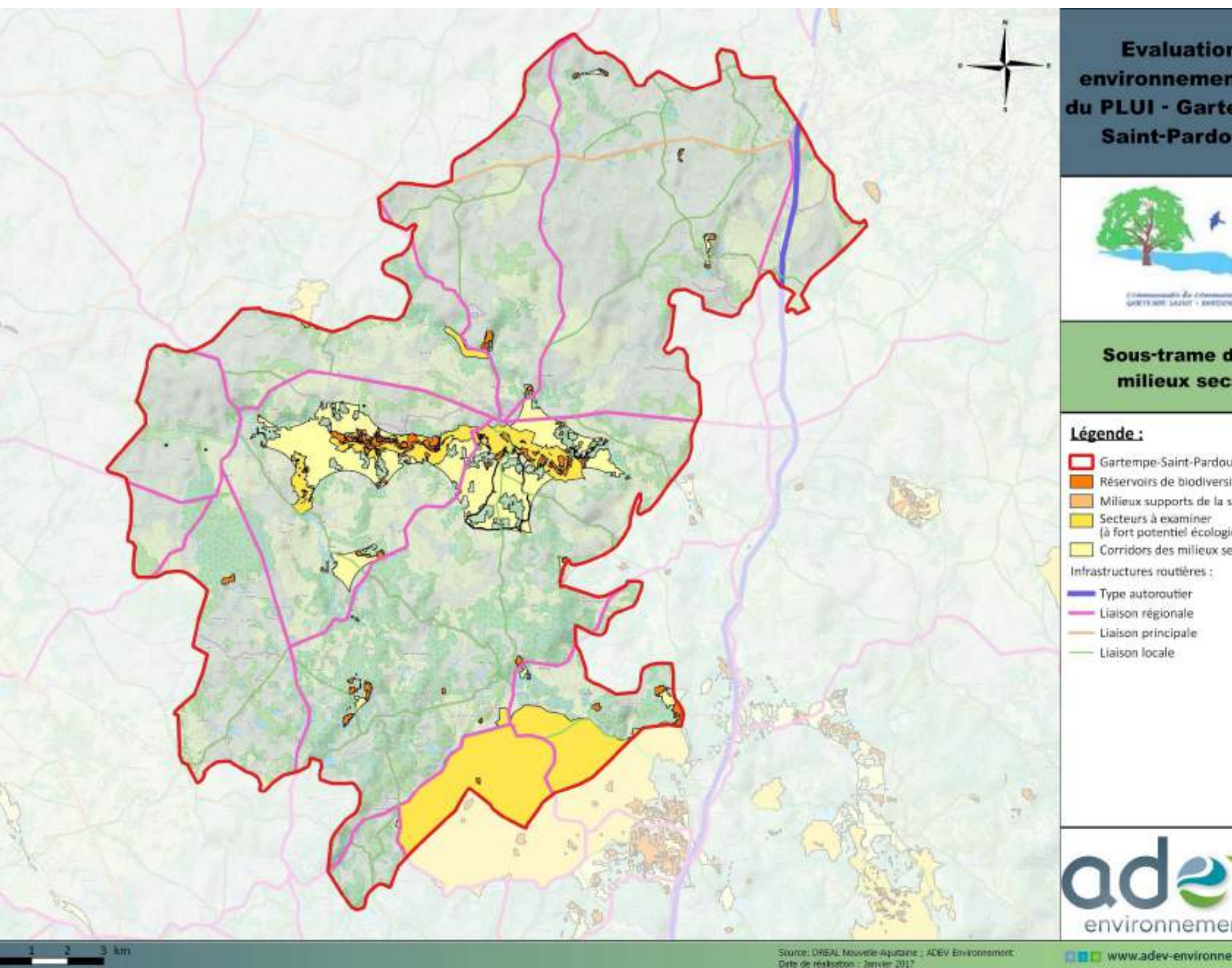


Figure 31 : SRCE Limousin : Sous-trame des milieux secs

(Source : SRCE Limousin)

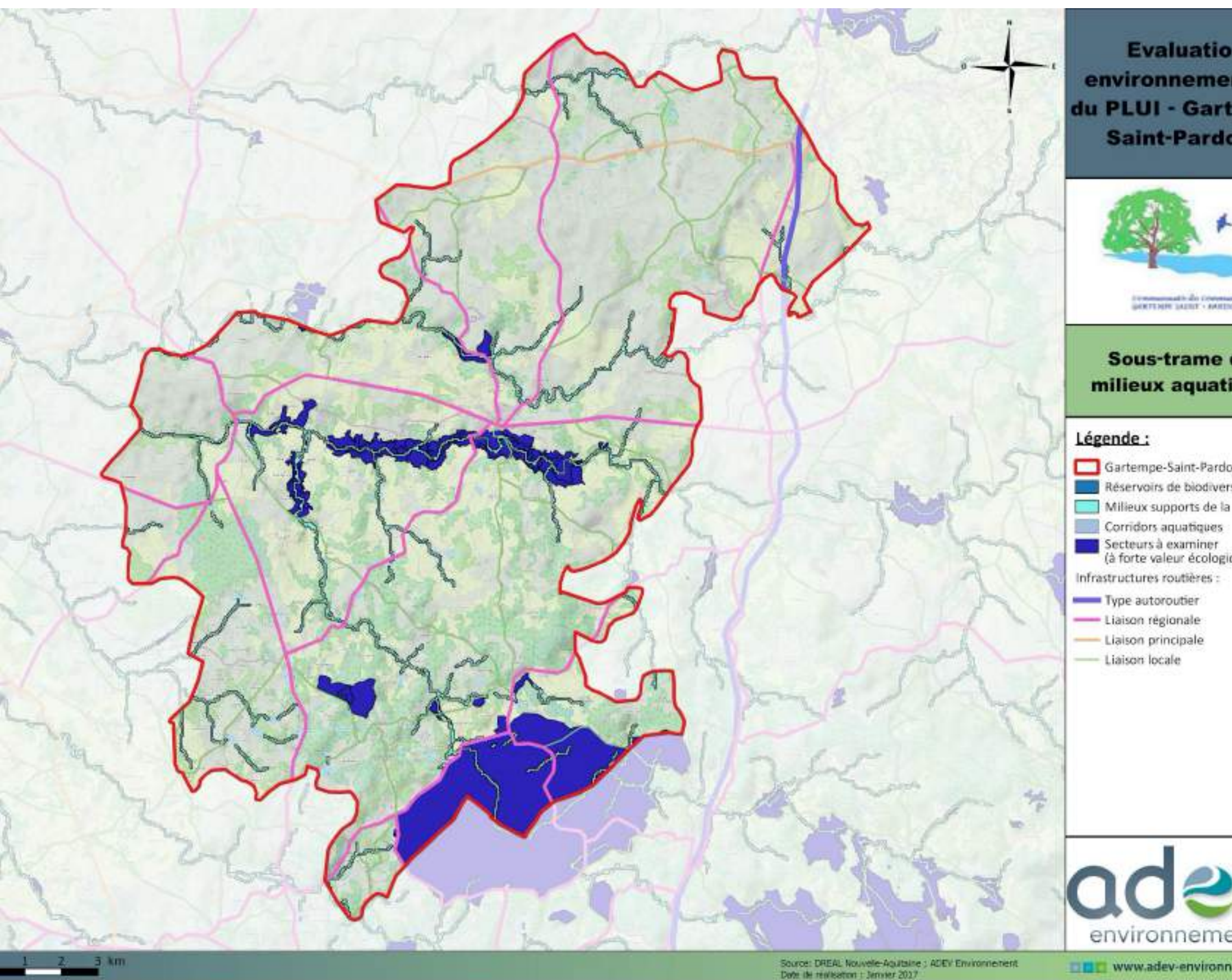


Figure 32 : SRCE Limousin : Sous-trame des milieux aquatiques

(Source : SRCE Limousin)

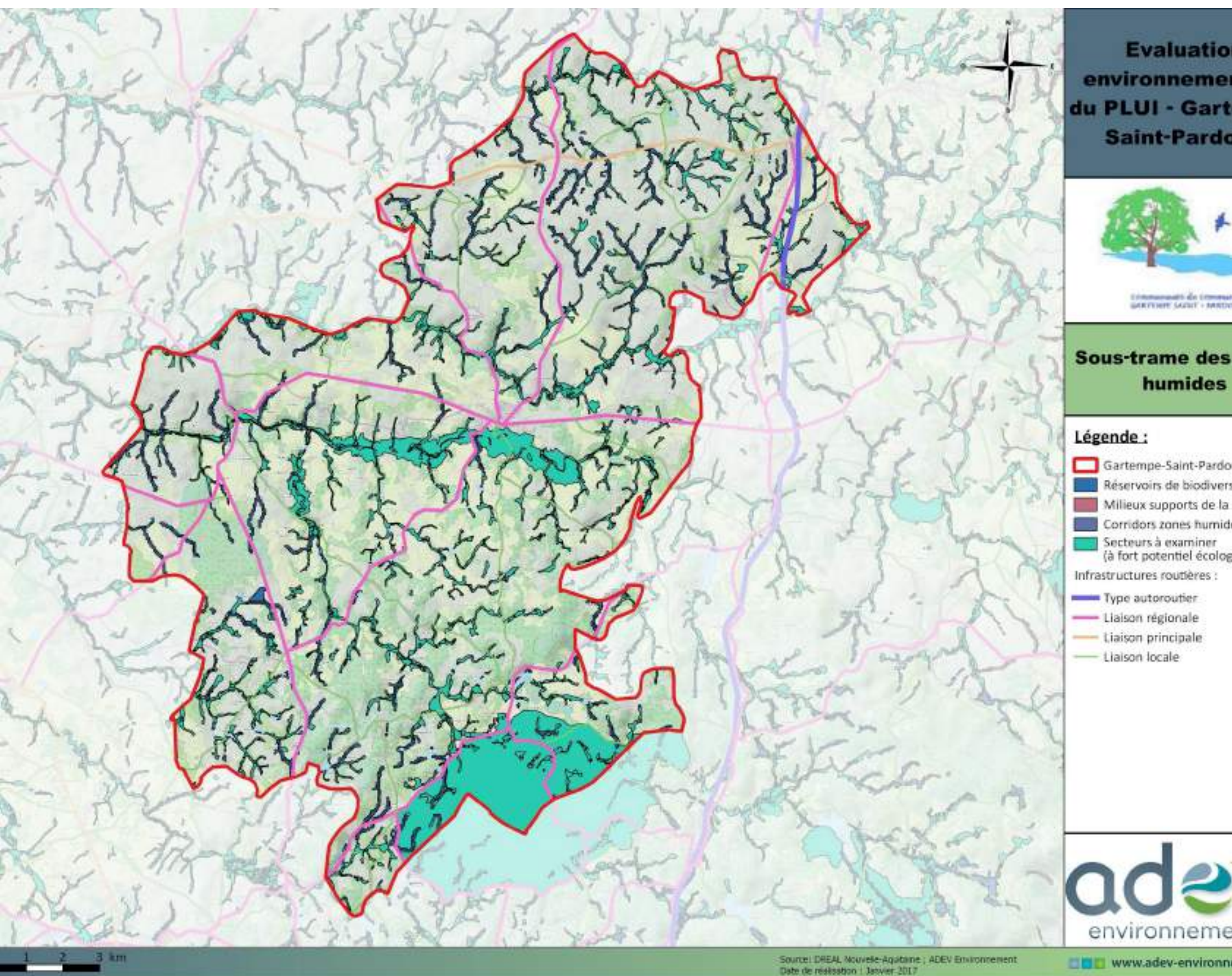


Figure 33 : SRCE Limousin : Sous-trame des zones humides
(Source : SRCE Limousin)

l'homme. Les corridors peuvent prendre plusieurs formes : le corridor linéaire, avec nœuds, avec nœuds discontinus (dit en « pas japonais ») ou la mosaïque paysagère. Un corridor peut toujours jouer plusieurs rôles simultanés, mais pour différentes espèces. Par exemple, un corridor boisé peut être un conduit de dispersion pour les espèces forestières, mais un filtre pour les espèces des prairies.

Une méta-analyse publiée récemment (Gilbert-Norton et al, 2010) montre que le corridor augmente en moyenne de 50 % le déplacement des individus entre taches, en comparaison de taches non connectées par un corridor. Mais également que les groupes taxonomiques ne sont pas tous favorisés. Ainsi, les mouvements des oiseaux sont moins favorisés que les mouvements des invertébrés, des autres vertébrés et des plantes.

Dans les régions d'agriculture intensive, les milieux naturels ou semi-naturels comme les haies, les bois, les friches, peuvent constituer des corridors permettant à la faune de se déplacer.

Le schéma ci-dessous illustre le principe du corridor biologique. Les zones indiquées comme « cœur de nature » (= réservoir de biodiversité) sont des zones naturelles riches en biodiversité. Elles sont reliées par des corridors ou continuités dont la qualité peut être variable (continuité continue ou discontinue). Les zones tampons peuvent permettre la sauvegarde d'une partie de la biodiversité tout en permettant certaines activités humaines.

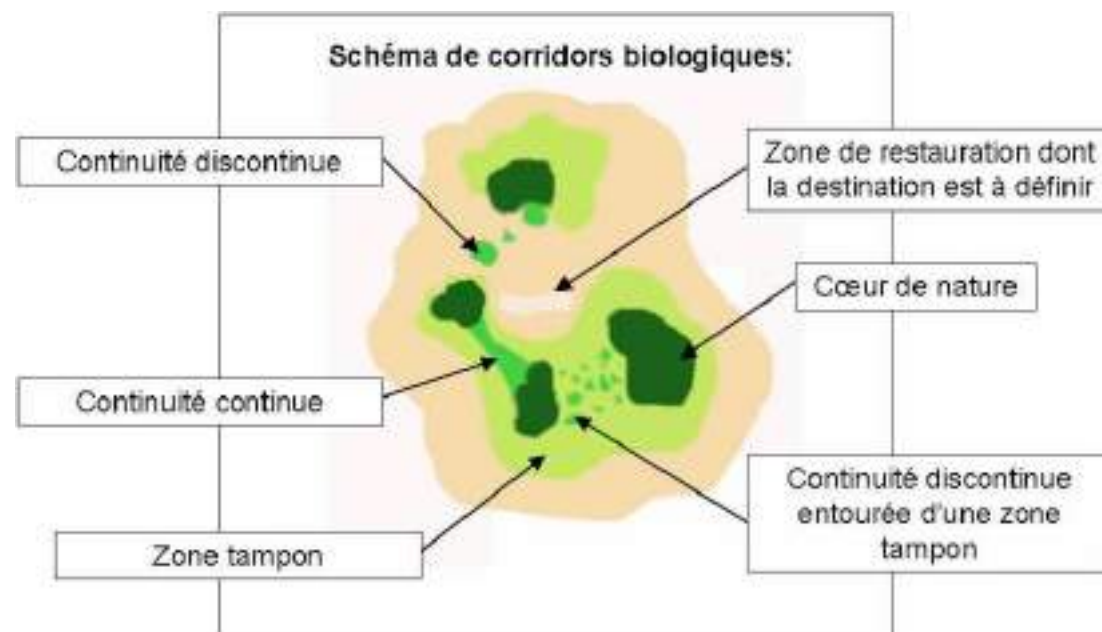


Figure 34 : Schéma de corridors biologiques

(Source : Noeux Environnement)

modéliser les corridors écologiques. Cette méthode s'appuie sur l'utilisation d'outils SIG qui permettent de modéliser les chemins les plus courts entre des entités. Une distance définie est ainsi prise en compte. A l'échelle du SRCE du Limousin, la distance choisie est de 1km pour les sous-trame des milieux sec et/ou thermophiles et/ou rocheux. A l'échelle de la communauté de communes et au regard du contexte riche en sous-trame thermophile (bois haie bocage), 1 km apparaît comme une distance bien trop importante, qui ne permet pas de mettre en valeur les corridors potentiels à l'échelle locale.

Le choix de la distance s'appuie sur les distances pouvant être parcouru par les espèces les moins mobiles comme les amphibiens. Ces espèces ont la particularité de fréquenter aussi bien les sous-trames des milieux humides, aquatiques que boisés. Elles apparaissent ainsi comme un indicateur de choix pour modéliser les corridors potentiels à l'échelle locale, notamment en raison du contexte environnementale favorable à ces espèces. Les distances parcourues sont différentes selon les espèces d'amphibiens et les contexte environnemental (relief), elles varient de plusieurs centaines de mètres à quelques kilomètres. Ainsi, la distance utilisée pour réaliser la dilatation-érosion est de 500m. Cette distance, inférieure à celle prise en compte dans le SRCE, permet de mettre en valeur de façon visuelle et précise, les corridors potentiels présents entre les éléments d'une même sous-trame au sein de la communauté de communes.

Toutefois, à l'échelle du bocage, la distance de dilatation-érosion est ramenée à 100 m afin de mettre en valeur les corridors à une plus petite échelle. Dans ce contexte riche en éléments paysagers, une échelle de 500 m ne permet pas de mettre en valeur les corridors à l'échelle locale.

La figure ci-dessous expose les principes de la méthode dilatation-érosion.

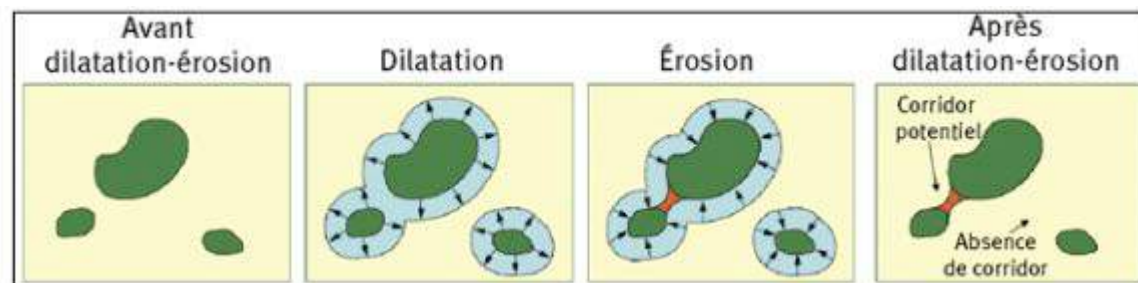


Figure 35 : Étapes du traitement par dilatation-érosion

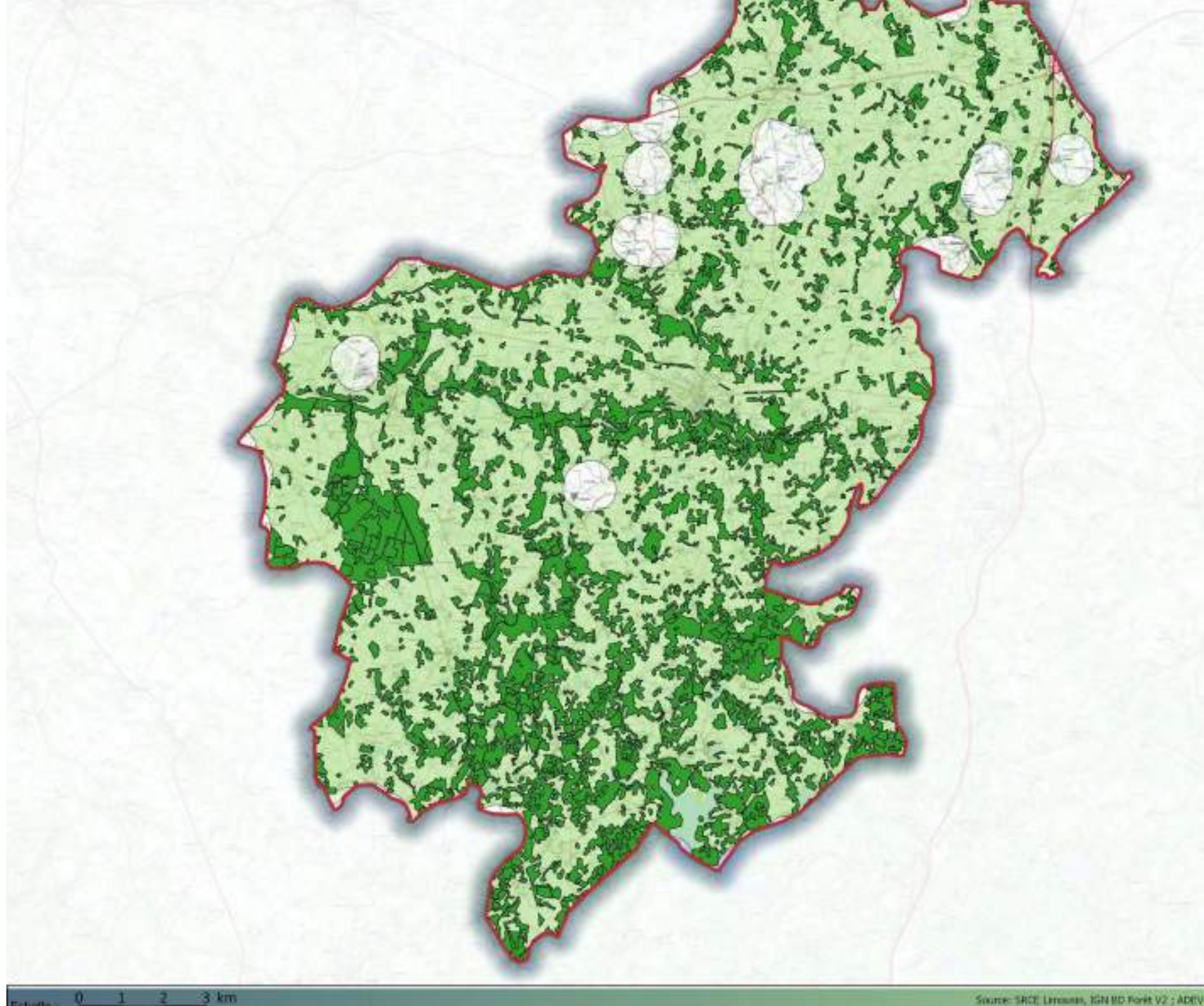
(Source : IRSTEA CDR TVB Bilan des SCRE Vol1)

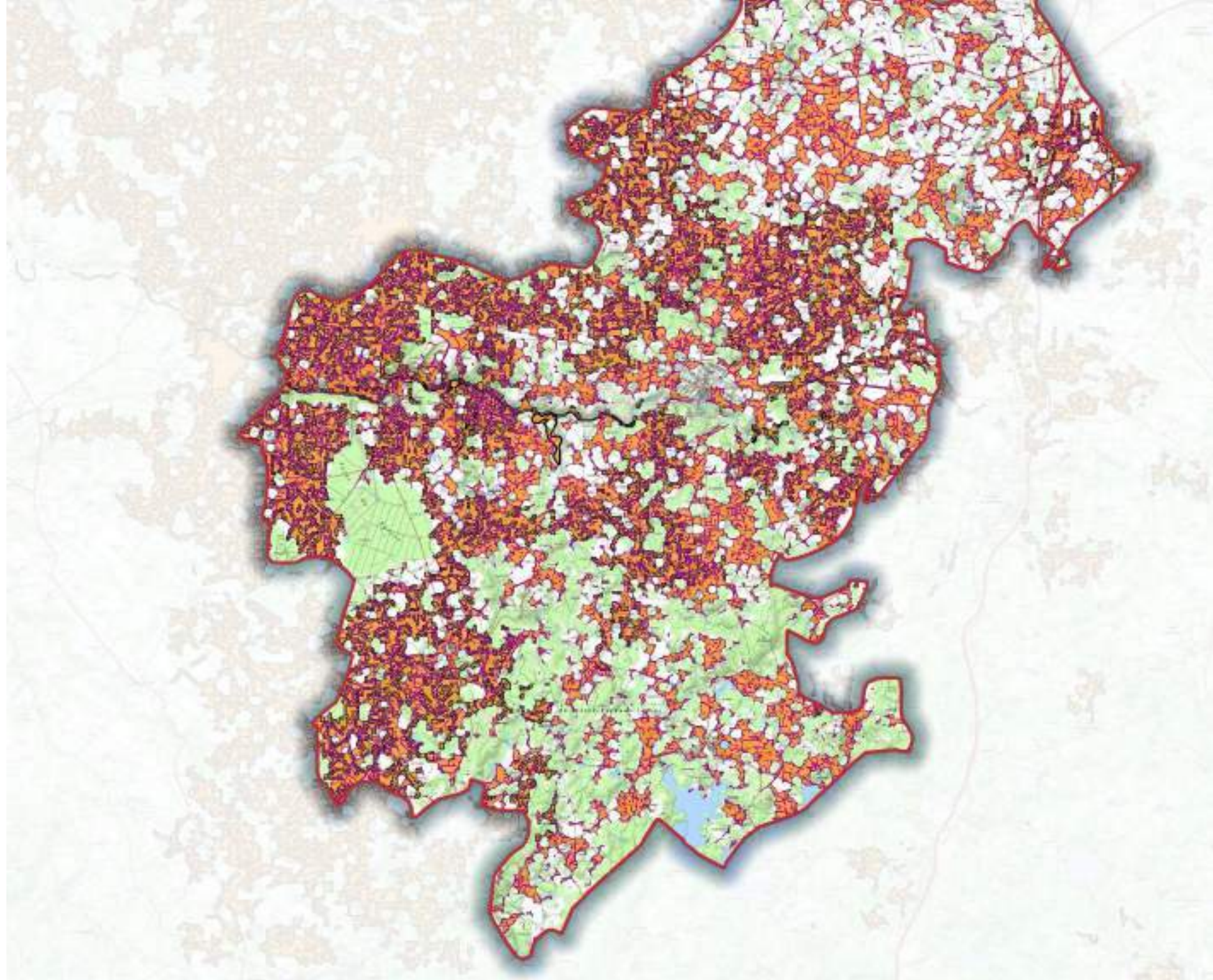
Le contexte boisé met en valeur des corridors diffus sur la quasi-totalité de la communauté de communes. Il apparaît tout de même que la partie nord de la communauté de communes offre une densité en boisement plus faible que dans la partie sud. Le milieu bocagers est également très marqué, et reste quant à lui plus marqué dans la partie centrale et la partie ouest du territoire notamment le long de la Gartempe.

La sous-trame des milieux aquatiques est inféodée à la présence de la Gartempe et ses affluents comme la Couze notamment. De nombreux plans d'eau composent cette sous-trame, dont le plus remarquable concerne le Lac de Saint-Pardoux au sud du territoire.

La sous-trame des milieux secs est localisée sur la partie centrale du territoire, notamment le long de la Gartempe, aux alentours de Châteauponsac et à proximité de Saint-Symphorien-sur-Couze.

Les cartographies ci-dessous illustrent les corridors diffus de chaque sous-trame à l'échelle locale, au sein de la communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux.





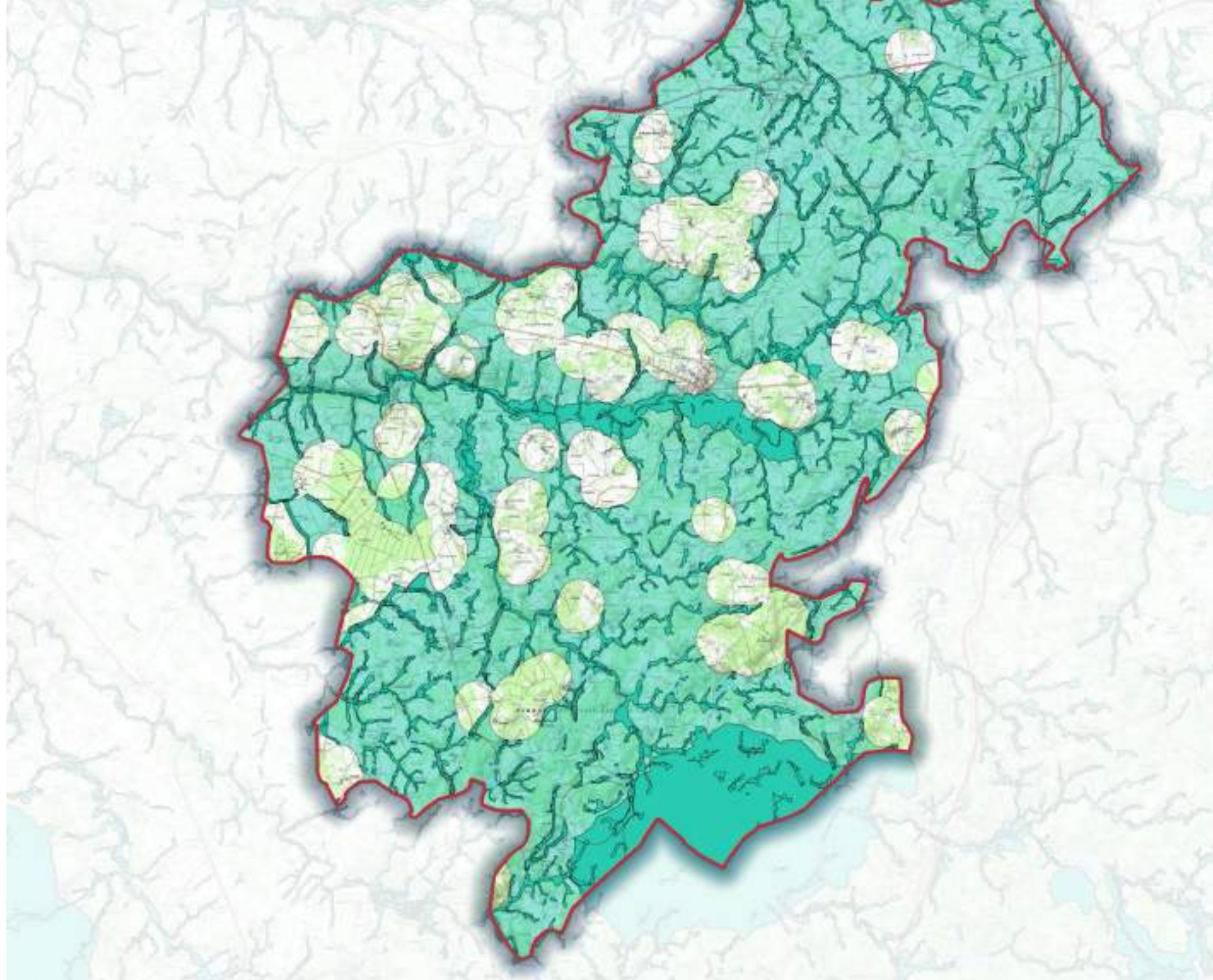
Echelle : 0 1 2 3 km

Source: SRCE Limousin ; ADEV Environ
Date de réalisation : Janvier 2021



Echelle : 0 1 2 3 km

Source: SRCE Limousin, sandre.eaufrance.fr, BD Carthage ; A
Date de réalisation : Janvier 2021



Echelle : 0 1 2 3 km

Source: EPT Vienne, SRCE Limousin ; ADEV Orvègre
Date de réalisation : Janvier 2021



Composantes de la Trame verte et bleue	Éléments présents sur le territoire de l'intercommunalité de Gartempe-Saint Pardoux	Commentaires
Trame bleue	La Gartempe, la Semme, La Couze, La Bazine, La Brame, Lac de Saint-Pardoux, le maillage dense d'étangs	La Gartempe est un milieu de vie et un corridor écologique pour les espèces aquatiques, amphibiens et les espèces des milieux humides. Les autres rivières le sont également mais à une échelle moindre. L'ensemble des vallées sont concernées par des zones humides, ces dernières font l'objet d'un développement dans la partie suivante relative aux zones humides.
Réservoir de biodiversité	la Vallée de la Gartempe, le Bois de Ranson, les Landes et étangs de Villemedeix et Bramefan, la vallée de la Couze en Aval de Balledent	Ces milieux naturels ou semi-naturels ont un fort intérêt écologique, car ils abritent de très nombreuses espèces végétales et animales
Corridor diffus	Prairies, pelouses sèche, boisements, bosquets, fourrés...	Ces milieux ont un fort intérêt à l'échelle locale, car ils facilitent les déplacements de la faune et de la flore et contribuent au brassage génétique entre les populations.
Barrière écologique	Réseau de transport (notamment l'A20, D711, D1, D7, D44 et D44A)	Du fait de leur forte circulation, ces infrastructures créent un obstacle au déplacement de la faune notamment pour les animaux à déplacements terrestres de petite taille (insectes, amphibiens, reptiles, micromammifères...) (Fragmentation de l'habitat). Pour certaines espèces, les infrastructures peuvent avoir un effet d'effarouchement à cause du mouvement des véhicules, des nuisances sonores et lumineuses. Pour d'autres, la traversée des voies induit des risques de mortalité par collision.



Photo 45 : La Gartempe

(Source : ADEV Environnement)

La rivière de la Gartempe représente l'élément majeur de la Trame Verte et Bleue du territoire Gartempe Saint-Pardoux. Elle accueille différents rôles écologiques tels que de réservoirs écologiques des milieux aquatiques, humides et terrestres ainsi que le rôle de continuités écologiques de différentes sous-trame (bois, bocage, boisements alluviaux etc...). Elle participe grandement aux continuités écologiques Est-Ouest. Le SRCE identifie le site Natura 2000 de la « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents » comme réservoirs de biodiversité.

- Le SRCE identifie le site Natura 2000 de la Vallée de la Gartempe comme réservoir de biodiversité.
- Le SRCE identifie également la vallée de la Gartempe et celles de ses affluents comme corridors écologiques. Elle est représentée sous forme d'un corridor multifonctionnel.

Plusieurs discontinuités écologiques existent malgré tout avec notamment :

- L'autoroute A20 qui crée une rupture notamment dans les déplacements est-ouest, cependant le SRCE n'identifie pas d'obstacle ou de zone de conflit au croisement de la Gartempe avec l'A20.
- Il existe également de nombreux obstacles à l'écoulement :
 - Infranchissable ou difficilement franchissable :
 - En partie franchissable, sur la Gartempe et notamment dans le secteur de Châteauponsac et sur un de ces affluents, la Couze.
 - Le Barrage de Saint-Pardoux situé en le Lac et la rivière la Couze apparait comme le principal obstacle à l'écoulement.
- Les principales routes départementales peuvent aussi créer des ruptures.



Photo 46 : Autoroute A20, importante barrière écologique

(Source : ADEV Environnement)

E. Zones humides

Le territoire de la CCGSP est situé dans une région naturelle susceptible d'accueillir des zones humides, du fait de la présence de nombreuses rivières, vallées et étangs.

1. Définition

La définition qui est donnée d'une zone humide, au sens de la loi sur l'eau n°92-3 du janvier 1992 correspond à "des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire". La loi vise à préserver et protéger les écosystèmes aquatiques et des zones humides, afin de contribuer à une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Cette définition reprend deux éléments importants permettant de caractériser une zone humide : le régime hydrologique (inondation permanente ou temporaire du sol), et le caractère hygrophile de la végétation (végétation adaptée à des périodes de submersion plus ou moins longues). Il s'agit de deux critères alternatifs et non de deux critères cumulatifs.



Photo 47 : Zone humide autour d'un suintement sur le territoire de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux

(Source : ADEV Environnement)

2. Fonctions des zones humides

Les zones humides jouent un rôle prépondérant pour la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant et contribuent ainsi de façon significative à l'atteinte des objectifs de bon état chimique, écologique et quantitatif des eaux de surface et souterraines. Les fonctions des zones humides sont nombreuses et diversifiées :

Un **rôle dans l'expansion des crues**. Grâce aux volumes d'eau qu'elles peuvent stocker, les zones humides évitent une surélévation des lignes d'eau de crues à l'aval. L'atténuation des crues peut avoir lieu sur l'intégralité du bassin versant. La stratégie nationale actuelle de protection contre les risques d'inondation des zones urbaines ou sensibles consiste à favoriser l'expansion de la crue dans tous les secteurs où cela est possible. Toutes les zones humides peuvent contribuer au laminage d'une crue.

Un **rôle de régulation des débits d'étiage**. Lors des épisodes pluvieux, les zones humides sont capables de stocker de l'eau, à la manière d'une éponge. Elles la restituent ensuite lentement au cours d'eau. Cette capacité dépend de facteurs comme la capacité du substrat à emmagasiner de l'eau et de sa situation dans le bassin versant. L'effet de soutien d'étiage est avant tout localisé aux environs immédiats de la zone humide; il est différé à l'aval de la zone humide. Si l'effet d'une zone humide ponctuelle sur le soutien aux étiages n'est pas facile à démontrer, l'effet à l'échelle d'un bassin versant peut être significatif.

Un **rôle dans la recharge des nappes souterraines**. Cet effet est surtout lié aux crues en zone alluviale. Lorsque la rivière déborde, il peut alors y avoir recharge de la nappe au travers des zones humides riveraines.

Un **rôle de recharge du débit solide des cours d'eau**. L'érosion des berges ou des bancs de sédiments entraîne dans le chenal des cours d'eau des sédiments qui constituent le « débit solide ». La charge solide est l'un des moteurs de la dynamique fluviale. Elle permet la tenue de la ligne d'eau, le transport des sédiments permettant à la rivière de « dépenser » son énergie. L'arrêt de l'érosion des berges entraîne l'enfoncement du lit avec des impacts graves : abaissement de la nappe, déstabilisation d'ouvrages... Le paysage fluvial et la dynamique des écosystèmes sont également tributaires de ce paramètre. Cette fonction est fréquemment altérée par l'artificialisation des berges, les prélèvements de matériaux et le dysfonctionnement du système fluvial. Les zones humides situées au bord des cours d'eau (grèves, ripisylves, prairies humides...) peuvent assurer une part notable de la recharge en matière solide. Ce rôle est en grande partie conditionné par l'espace de liberté dont dispose le cours d'eau. Cette fonction n'est pas uniquement assurée par les zones humides, puisque le débit solide des rivières provient également des éboulements de versants, ou des érosions de berges en milieu purement terrestre.

Un **rôle de régulation des nutriments**. Les flux hydriques dans les bassins versants anthropisés sont chargés en nutriments d'origine agricole et domestique. Parmi ces nutriments, l'azote, le phosphore et leurs dérivés conditionnent le développement des végétaux aquatiques. Les zones humides agissent comme des zones de rétention de ces produits et sont donc bénéfiques pour la qualité physico-chimique des flux sortants. Par exemple, il a été démontré que 60 à 95% de l'azote associé aux particules mises en suspension et transportées par les eaux de ruissellement se trouvent « piégés » au niveau des ripisylves, en particulier dans les petits bassins versants en tête de réseau hydrographique (in Fustec et Frochot, 1995). La politique nationale de préservation et d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques met l'accent sur l'importance de cette fonction de régulation naturelle.

Un **rôle de rétention des polluants**. Les substances toxiques, appelées aussi « micropolluants » appartiennent à deux types : les composés métalliques (métaux lourds) et les composés organiques (hydrocarbures, solvants chlorés, phytosanitaires employés en agriculture...). Les zones humides piègent des substances toxiques par sédimentation ou fixation par des végétaux. Cette fonction contribue à l'amélioration de la qualité des eaux à l'aval, mais l'accumulation des substances peut créer une ambiance toxique défavorable à l'équilibre écologique de la zone humide. Tous les types de zones humides sont concernés dès lors qu'ils reçoivent des rejets toxiques. À l'exception des « lits mineurs » et des « annexes fluviales » (entraînant vers le milieu marin), la quasi-irréversibilité du processus oriente nécessairement vers une politique de réduction des rejets toxiques à l'amont.

Un **rôle d'interception des matières en suspension**. Les matières en suspension, mobilisées par l'érosion, sont transportées par les eaux de ruissellement et les cours d'eau lors des épisodes pluvieux ou des crues. Lors de la traversée d'une zone humide, la sédimentation provoque la rétention d'une partie des matières en suspension. Ce processus naturel est à l'origine de la fertilisation des zones inondables puis du développement des milieux pionniers. Il joue un rôle essentiel dans la régénération des zones humides, mais induit à terme le comblement de certains milieux (lacs, marais, étangs). Cette fonction d'interception des matières en suspension contribue à réduire les effets néfastes d'une surcharge des eaux tant pour le fonctionnement écologique des écosystèmes aquatiques que pour les divers usages de l'eau. En outre, elle favorise l'interception et le stockage de divers éléments polluants associés aux particules.

Un **rôle de réservoir de biodiversité**. Les zones humides abritent une faune et une flore particulière et parfois très rare. Compte tenu de la surface occupée par les zones humides, la diversité d'espèces peut être qualifiée d'importante. De plus, le caractère unique et rare de certaines espèces ou milieux leur confère une grande valeur patrimoniale. En France, 30% des espèces végétales remarquables et menacées vivent dans les zones humides. De plus, 50% des espèces d'oiseaux effectuent tout ou partie de leurs cycles de vie dans les zones humides. Celles-ci étant des milieux très productifs, avec une biomasse végétale et animale importante, les oiseaux y trouvent une grande quantité de nourriture. Certaines zones humides jouent un rôle primordial à l'échelle européenne, de par leur situation sur les principaux couloirs de migration.

Un **rôle récréatif et culturel**. Les zones humides, en permettant le développement d'un certain nombre d'espèces gibiers comme les canards, permettent aux amateurs de chasse de s'adonner à cette activité. Elles ont également une valeur paysagère et constituent un espace de détente, qu'il est possible de mettre en valeur en les rendant accessibles par des sentiers de découvertes et en informant le grand public par des panneaux d'information.

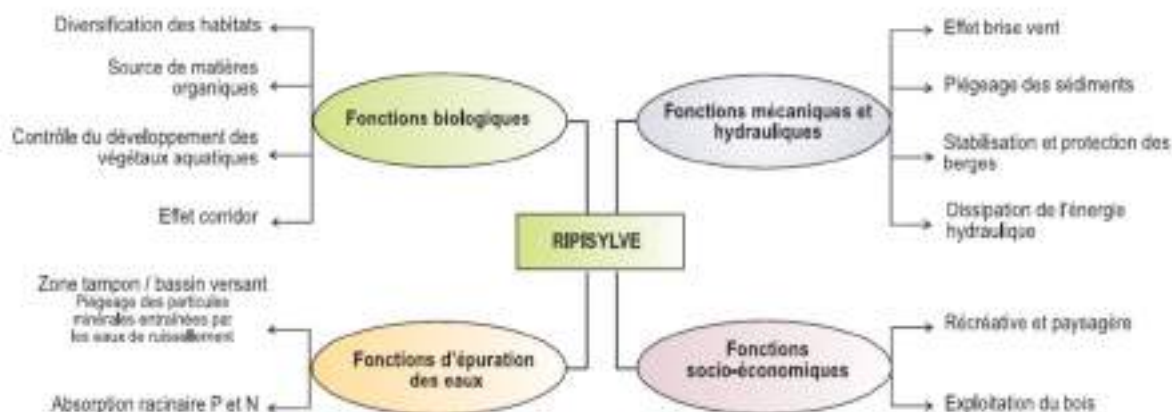


Figure 41 : schéma illustrant le rôle et les services rendus par la ripisylve

Il est difficile d'évaluer avec précision et de quantifier l'ensemble des services rendus par une zone humide donnée. Cependant, il est nécessaire de faire la distinction entre les zones humides fonctionnelles et en bon état de conservation, des zones humides altérées. Ces dernières peuvent avoir perdu tout ou partie de leurs fonctions initiales suite à des aménagements anthropiques (drains, remblais, mise en culture...).

Le tableau ci-après reprend les principales fonctions des zones humides et les conséquences de leur destruction.

Fonctions physiques de régulation hydraulique vis-à-vis du régime des eaux (services associés)	Service(s)
A1. écrêtement et désynchronisation des crues	atténuation des inondations
A2. stockage de l'eau	soutien des débits d'étiage
A3. recharge et décharge des nappes	approvisionnement en eau
A4. alimentation du débit solide des cours d'eau	diminution de l'érosion des lits
A5. dissipation des forces érosives	fixation des rives
Fonctions chimiques d'épuration naturelles vis-à-vis de la qualité des eaux	Service(s)
B1. interception et stockage des matières en suspension	réduction de la turbidité
B2. tampon contre les intrusions salines	amélioration de la potabilité
B3. dégradation des micropolluants toxiques	amélioration de la potabilité
B4. recyclage des éléments nutritifs	amélioration de la potabilité, innocuité écologique
B5. interaction thermique	atténuation ou amplification des contrastes de températures
Fonctions biologiques de support des écosystèmes	Service(s)
C1. recyclage biogéochimique et stockage du carbone	limitation de l'effet de serre
C2. production de biomasse	initiation des chaînes trophiques
C3. maintien et création d'habitats	réservoir de biodiversité, formation de paysages

Figure 42 : Fonctions et services des zones humides

(Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne)

3. Disparition et dégradation des zones humides

En France, deux tiers des zones humides ont disparu au cours du XX^{ème} siècle (IFEN, 2006). Souvent considérées comme des milieux insalubres, hostiles aux activités humaines et improductives, les zones humides subissent encore actuellement de nombreuses atteintes :

- Drainage, mise en culture : au cours des dernières années, les zones humides ont payé un lourd tribut à l'intensification des pratiques agricoles ;
- Comblement, remblaiement : l'urbanisation détruit et fractionne les milieux humides ;
- Boisements : les boisements de résineux déstructurent le sol et ceux de peupliers sont de gros consommateurs d'eau et appauvrissent le milieu ;
- Prélèvements abusifs : les prélèvements d'eau accrus en raison des besoins croissants (industrie, eau potable, agriculture), abaissent le niveau des nappes et assèchent les milieux ;
- Pollutions : les produits phytosanitaires et les rejets industriels sont autant de sources de pollution qui participent à la dégradation des zones humides.

L'altération des zones humides a un impact fort sur la biodiversité, le paysage et les activités humaines. Ces impacts sont en lien direct avec les fonctions remplies par les zones humides :

- Suppression ou altération de la limitation des crues et donc augmentation du risque d'inondation. L'impact économique peut alors être fort en lien avec la construction d'ouvrages hydrauliques coûteux (barrages) ;
- Suppression ou altération du soutien du débit des cours d'eau en période d'étiage ;
- Augmentation des effets néfastes en cas de pollution, liée à la perte de la fonction de régulation des nutriments et de rétention des polluants ;
- Disparition d'espèces et de milieux naturels remarquables (érosion de la biodiversité) ;
- Diminution de l'activité touristique en lien direct avec la perte de valeur paysagère et écologique ;
- Diminution de l'activité cynégétique en lien avec les zones humides ;
- Altération des zones de pêche.

4. Localisation des zones humides

Sollicitées par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine.

Cette carte modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Les enveloppes d'extension des milieux potentiellement humides sont représentées selon trois classes de probabilité (assez forte, forte et très forte). Du fait d'un réseau hydrographique dense, la présence de zones humides est importante sur le territoire de l'intercommunalité de Gartempe-Saint-Pardoux. La présence de ces cours d'eau crée souvent des conditions humides intéressantes d'un point de vue écologique.

Cet inventaire indique une forte présence de zones humides autour du réseau hydrographique du territoire de l'intercommunalité. Les zones humides sont potentiellement plus nombreuses autour de l'ensemble des vallées, mais aussi potentiellement endommagées. En effet, elles ont tendance à régresser voire à disparaître du fait des aménagements hydrauliques, de l'urbanisation, de l'exploitation agricole, mais également de l'abandon de leur entretien courant.

Ces inventaires potentiellement humides sont complétés par une cartographie à l'échelle communale des zones à dominance humide sur le bassin de la Vienne. La source est issue de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et le gestionnaire de la donnée est l'Établissement Public Territorial du Bassin de Vienne. Cette information renseigne sur la localisation des zones humides ainsi que sur le type habitats présent à l'échelle locale. Une cartographie par commune est ainsi réalisée afin de pouvoir visualiser l'emprise de zones humides

Au vu de la localisation des zones à dominance humides, le territoire de Gartempe Saint-Pardoux présente une sensibilité certaine pour les zones humides, notamment au niveau des différentes vallées composant le territoire : la Gartempe, la Couze et ses affluents et le lac de Saint-Pardoux principalement ainsi que la Brame, la Semme et la Bazine. Cet enjeu fera l'objet d'une analyse sur les incidences de la présence de zones humides sur la mise en œuvre du PLUi.

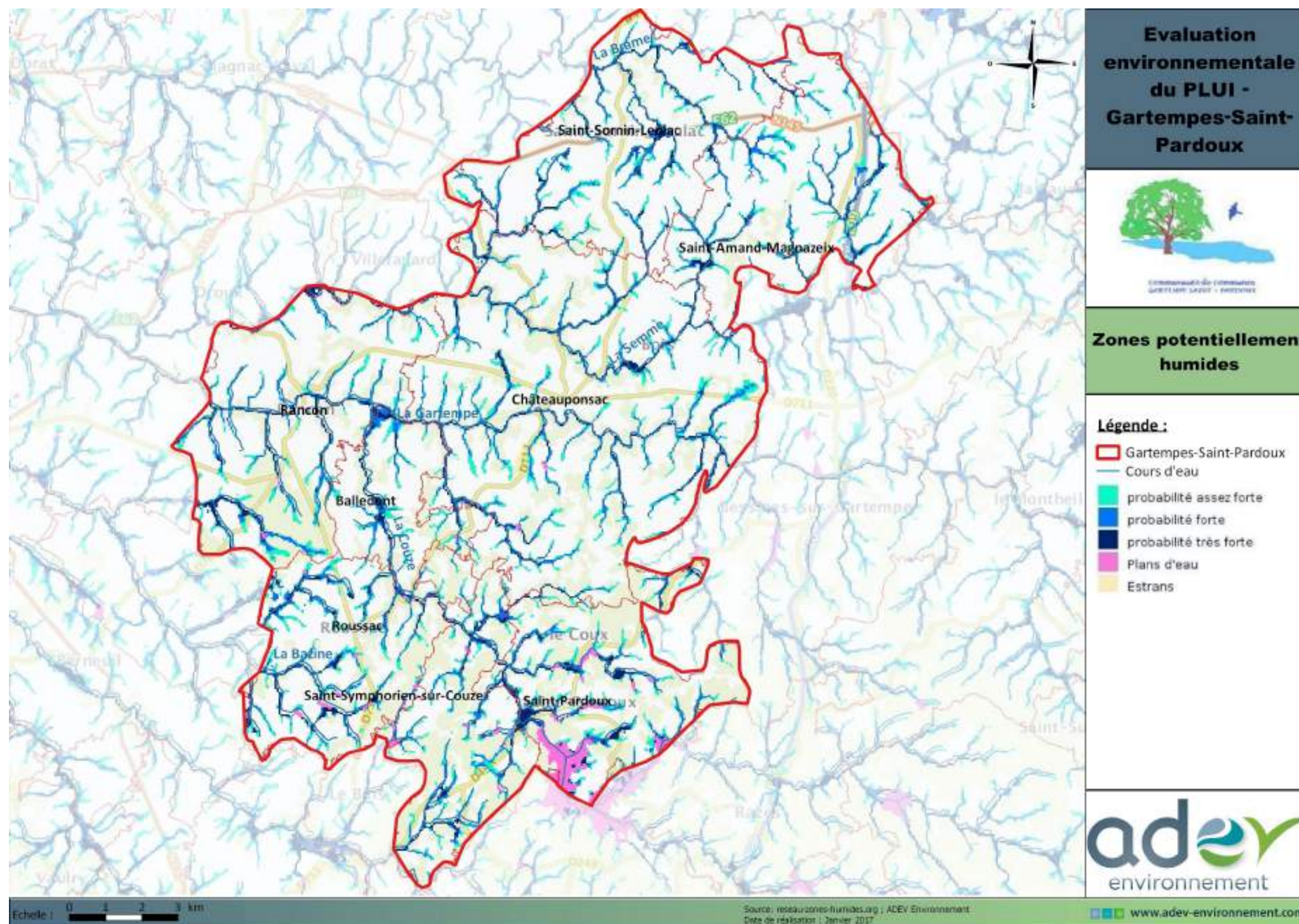


Figure 43 : Milieux potentiellement humides sur la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux

(Source : Réseau-zones-humides.org, ADEV)

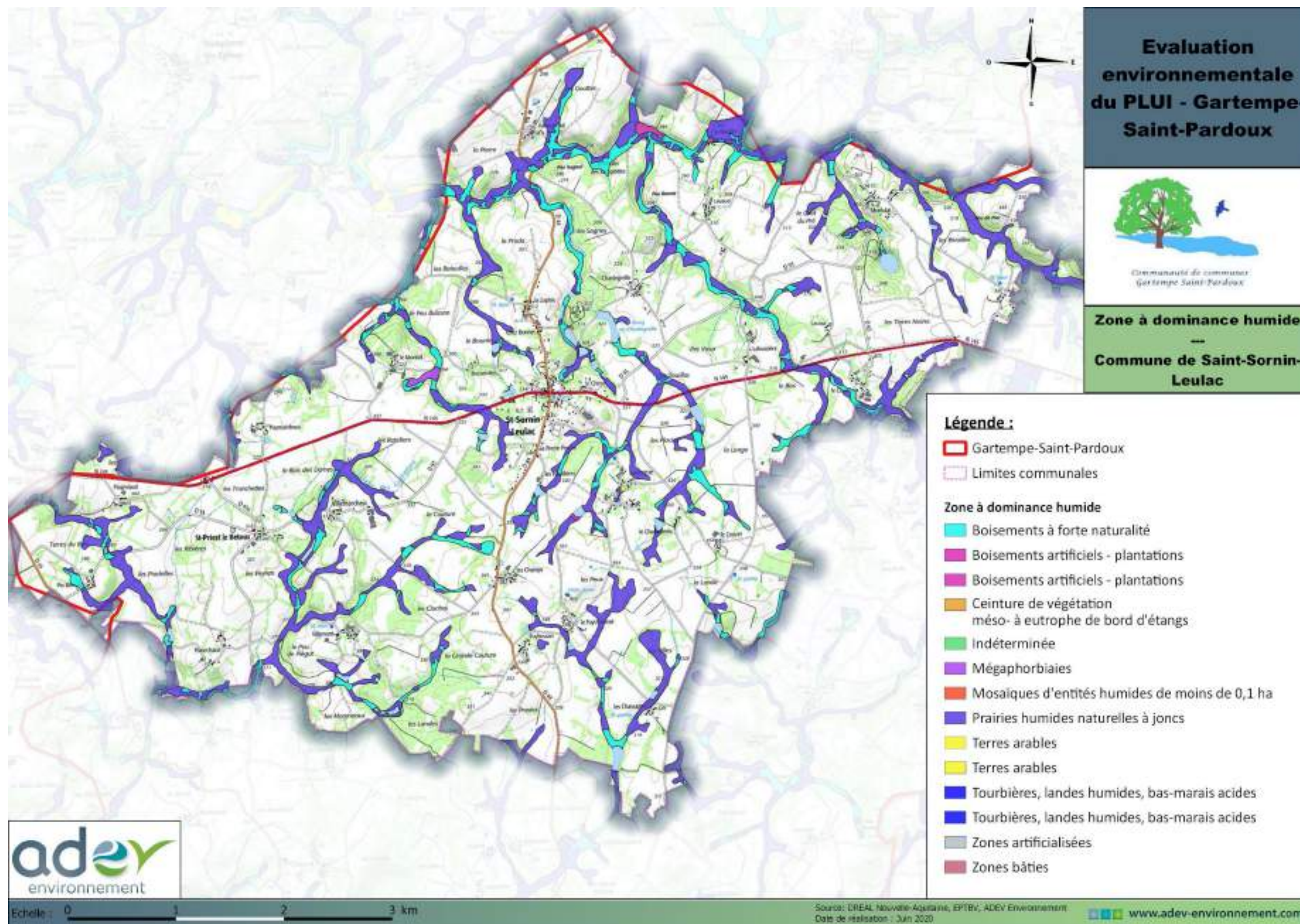


Figure 44 : Zone à dominance humide sur la commune de Saint-Sornin-Leulac

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, EPTB Vienne)

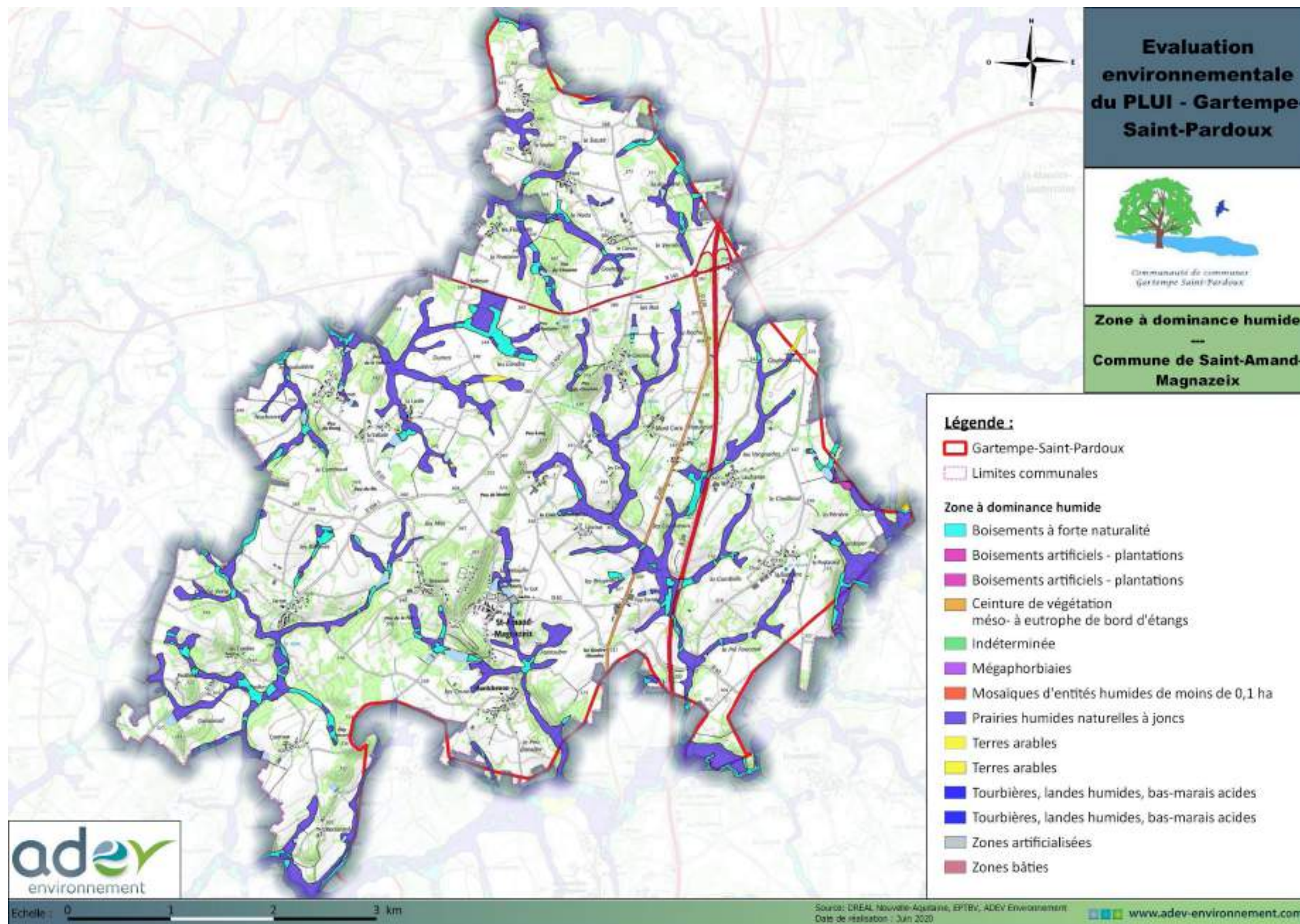


Figure 45 : Zone à dominance humide sur la commune de Saint-Amand-Magnazeix

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, EPTB Vienne)

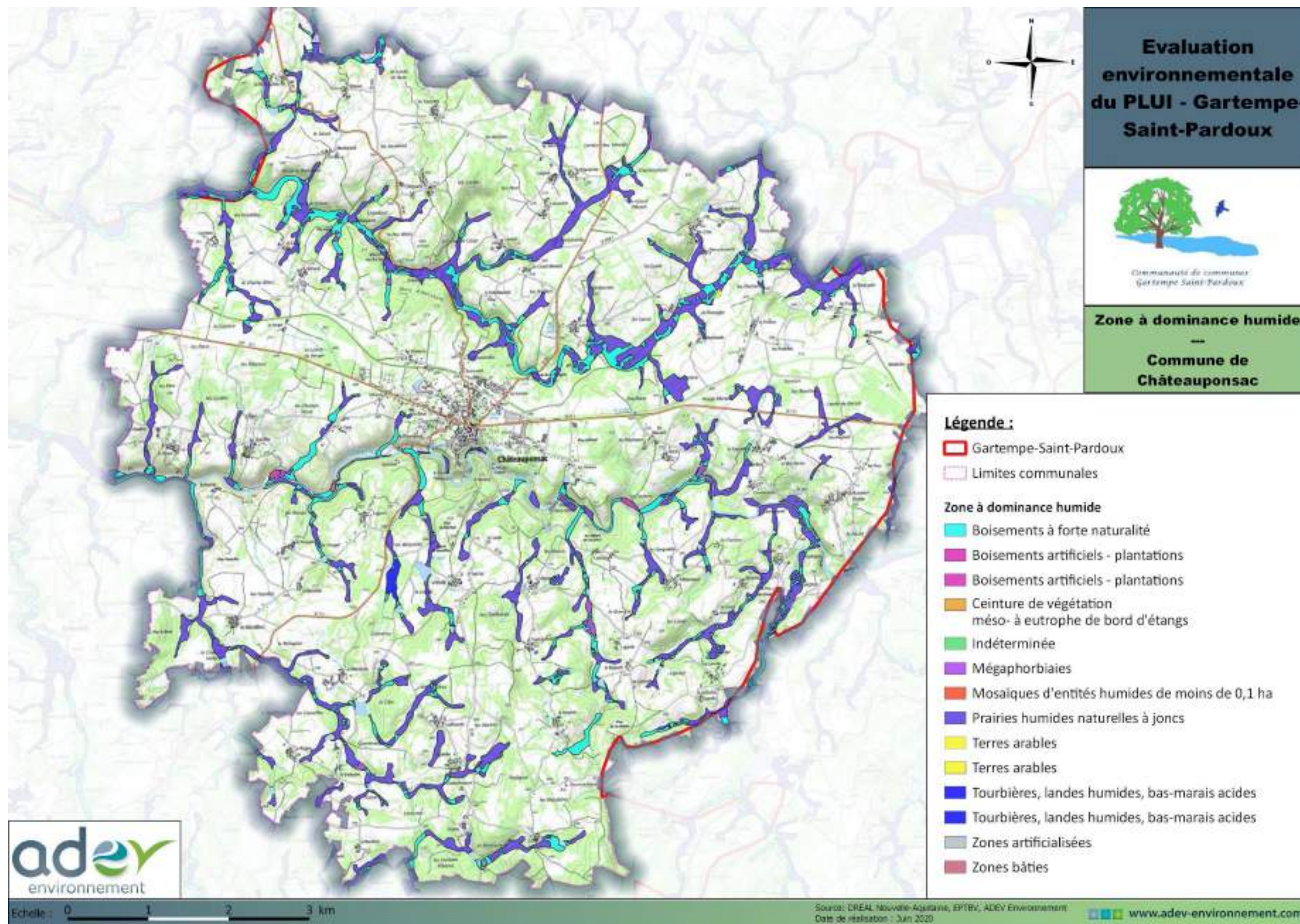


Figure 46 : Zone à dominance humide sur la commune de Châteauponsac

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, EPTB Vienne)

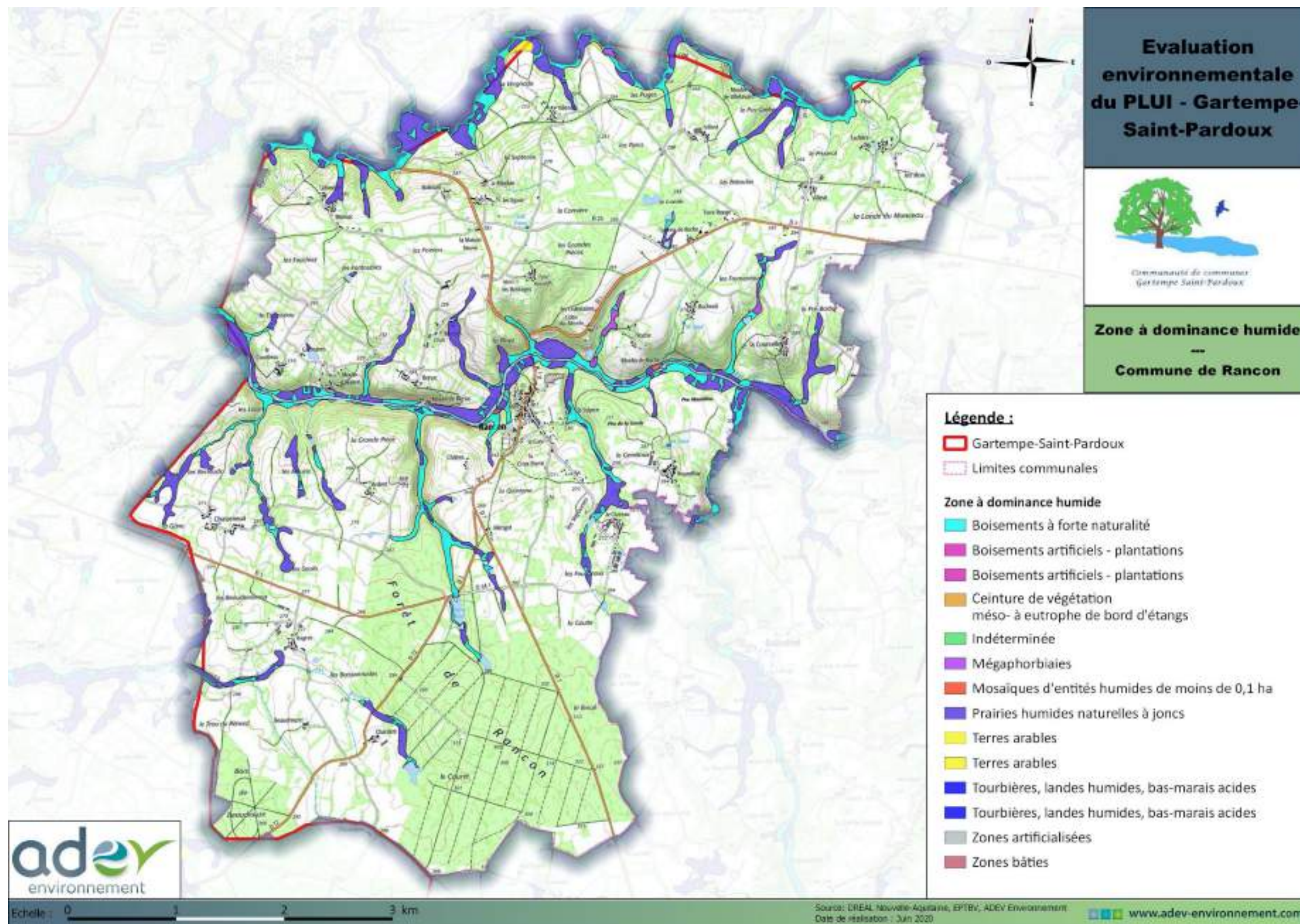


Figure 47 : Zone à dominance humide sur la commune de Rancon

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, EPTB Vienne)

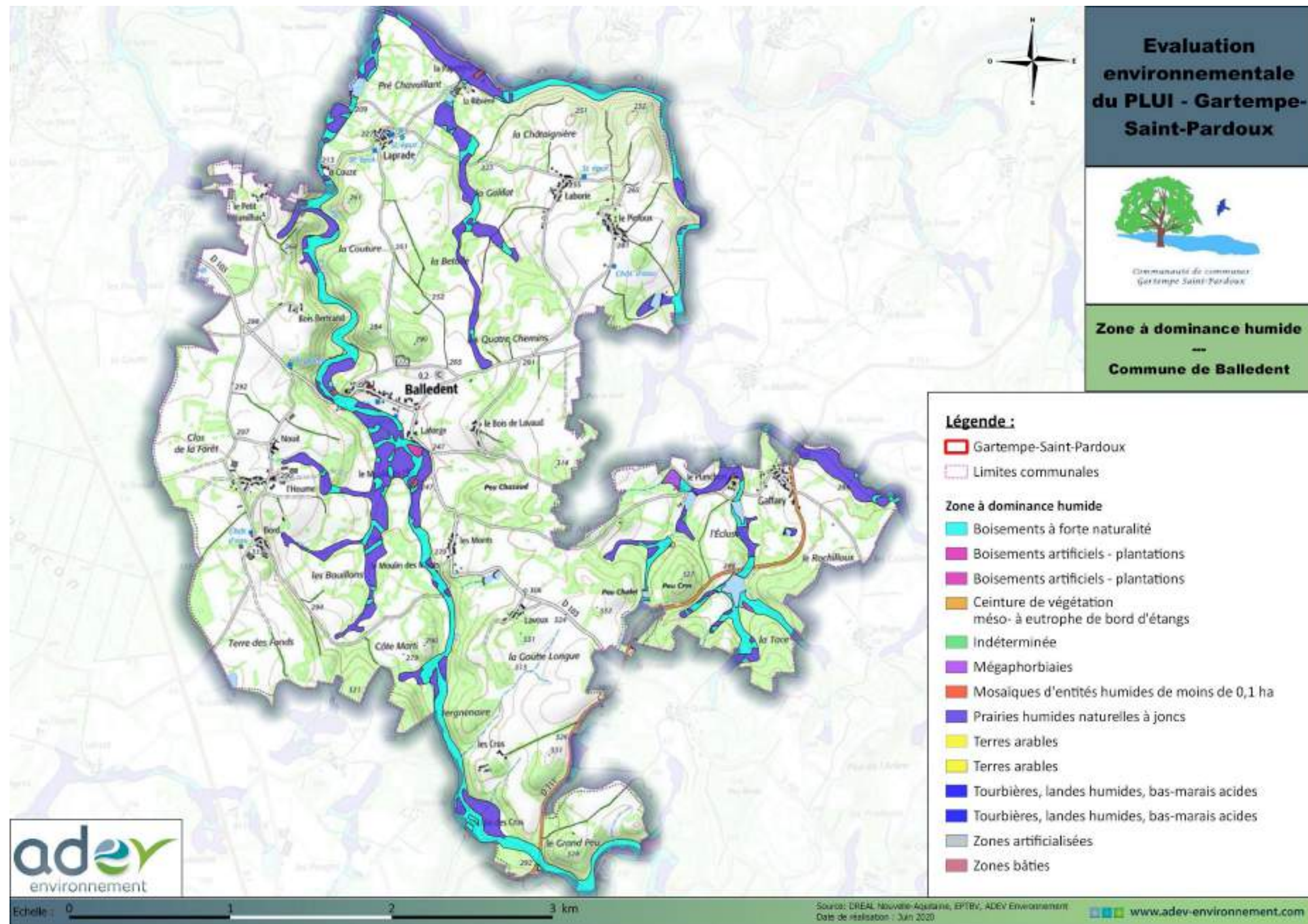


Figure 48 : Zone à dominance humide sur la commune de Balledent

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, EPTB Vienne)

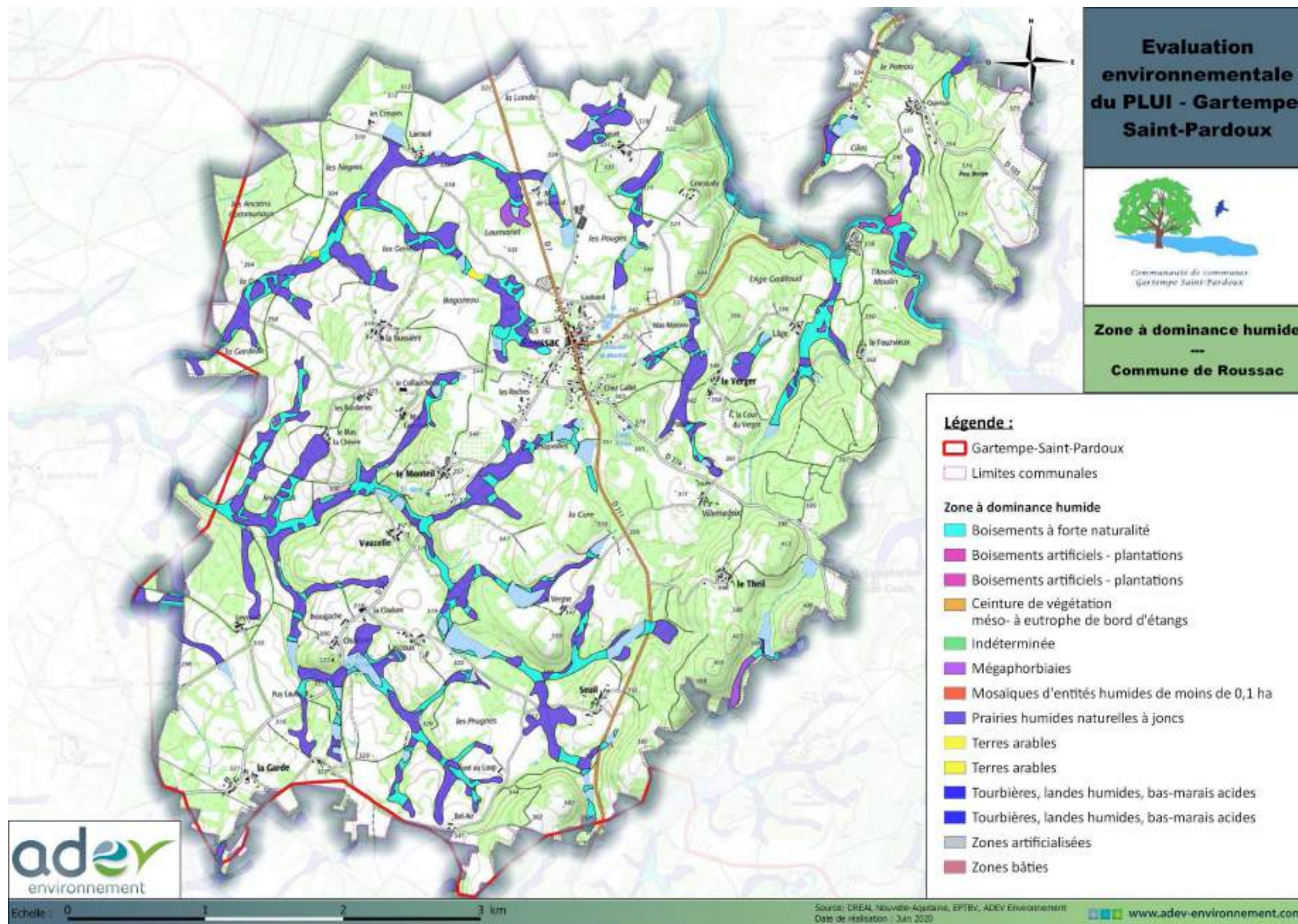


Figure 49 : Zone à dominance humide sur la commune de Roussac

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, EPTB Vienne)

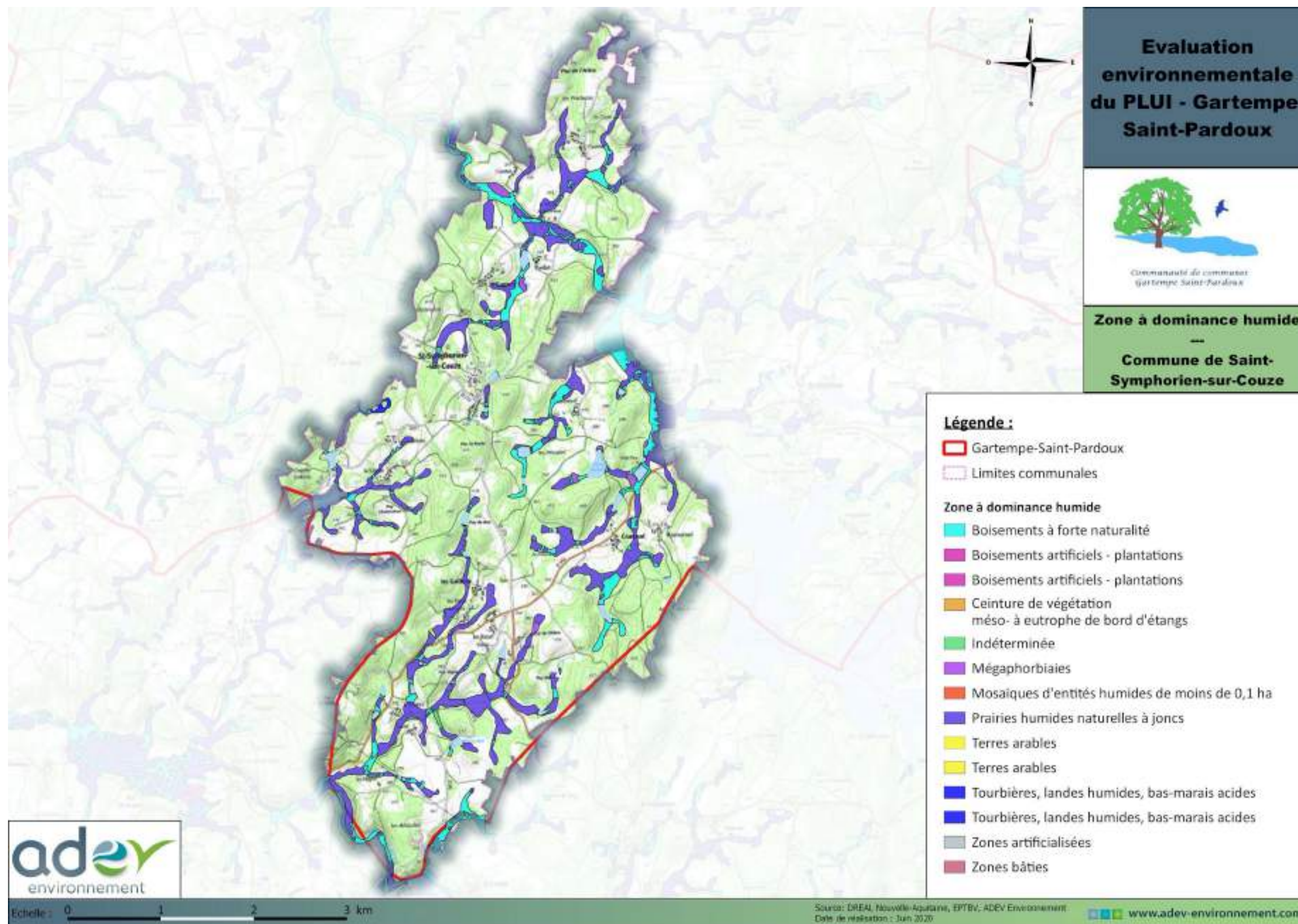


Figure 50 : Zone à dominance humide sur la commune de Saint-Symphorien-sur-Couze

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, EPTB Vienne)

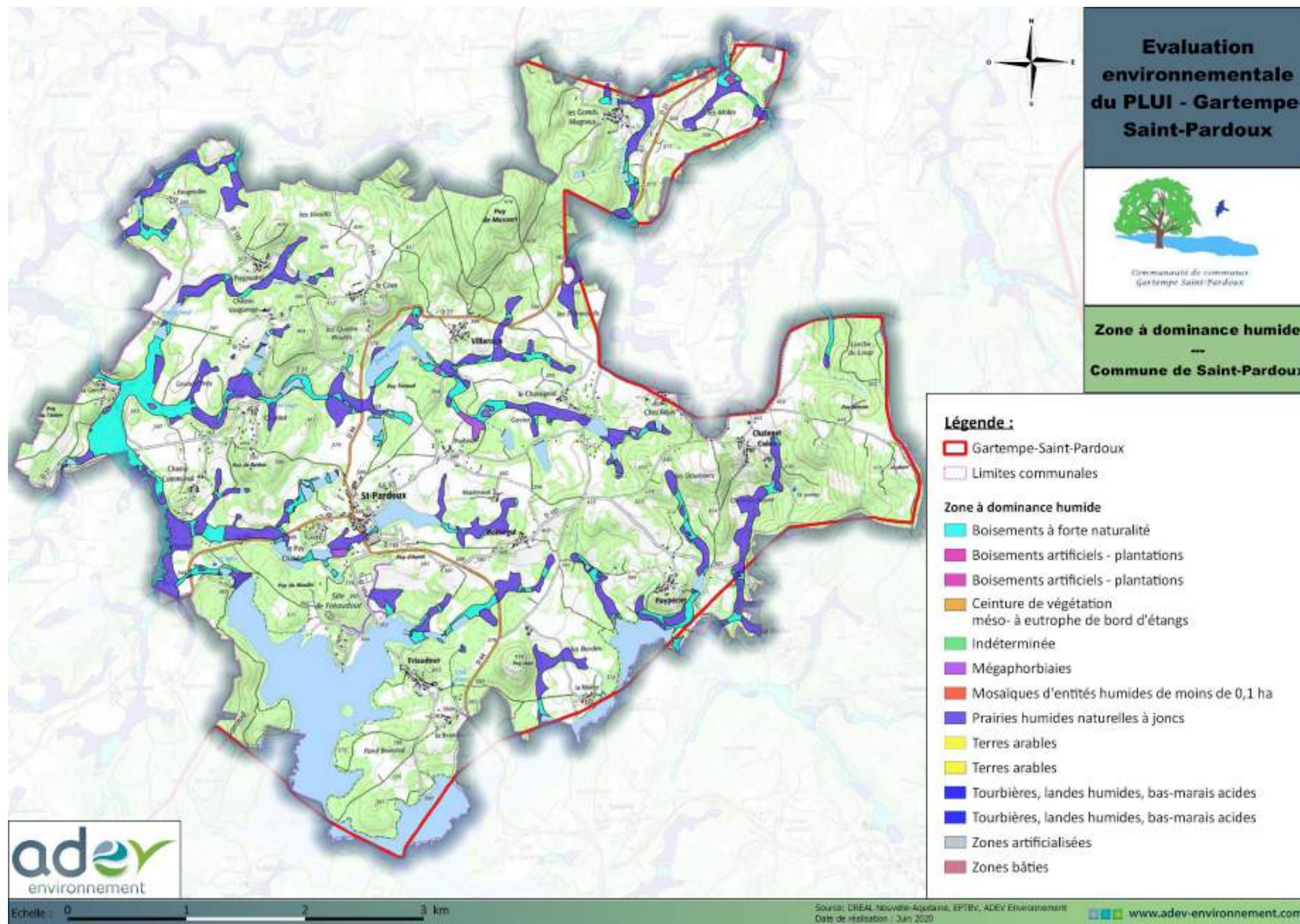


Figure 51 : Zone à dominance humide sur la commune de Saint-Pardoux

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, EPTB Vienne)

F. Protection des milieux aquatiques

1. SDAGE Loire-Bretagne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification dans le domaine de l'eau. Il définit, pour une période de six ans (2016 – 2021), les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire-Bretagne. Il est établi en application des articles L.212-1 et suivants du code de l'environnement. Le SDAGE est l'outil principal de mise en œuvre de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau dite directive cadre sur l'eau (DCE), transposée en droit interne par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004.

Vouloir garantir des eaux de qualité, c'est agir sur l'ensemble des causes de dégradation pour améliorer la qualité de toutes les eaux et la préserver dans la durée. Dans cette démarche, les approches à privilégier, car plus efficaces et moins coûteuses, sont :

- empêcher toute nouvelle dégradation ;
- réduire les pollutions à la source – « éviter de salir l'eau plutôt que de chercher à la nettoyer » ;
- maintenir un bon fonctionnement des milieux aquatiques qui épurent naturellement les eaux.

Le SDAGE Loire-Bretagne prévoit un nombre important d'actions en ce sens, réparties dans six orientations fondamentales :

- ❖ **Réduire la pollution par les nitrates** : Respecter l'équilibre de la fertilisation des sols et réduire le risque de transfert des nitrates vers les eaux. Les modes d'action à développer reposent à la fois sur des dispositifs réglementaires et sur l'incitation.
- ❖ **Réduire la pollution organique et bactériologique** : L'un des effets les plus marquants de ces pollutions est l'eutrophisation et la prolifération d'algues. La lutte contre l'eutrophisation implique de restaurer la dynamique des rivières et de réduire les flux de toutes origines, à l'échelle du bassin versant.
- ❖ **Maîtriser et réduire les pollutions par les pesticides** : Il est nécessaire de limiter leur utilisation et les risques de transfert vers les eaux. Le Sdage promeut des changements de pratique pour supprimer l'usage des pesticides par les particuliers.
- ❖ **Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses** : Le traitement à la source est à privilégier avec des objectifs de réduction, de suppression et de respect des normes de qualité environnementale (NQE).
- ❖ **Protéger la santé en protégeant la ressource en eau** : Mettre en place les périmètres de protection sur tous les captages pour l'eau potable - Action renforcée sur les captages prioritaires, en particulier pour réduire les pollutions diffuses - Réserver pour l'alimentation en eau potable des ressources bien protégées naturellement - Mettre en œuvre des profils de baignade comme outil de reconquête du milieu - Une meilleure connaissance des substances dangereuses et émergentes et de leurs impacts environnementaux et sanitaires.
- ❖ **Préserver le littoral** : Améliorer et préserver la qualité des eaux en particulier sur les aspects suivants : eutrophisation, rejets en mer et dans les ports, qualité sanitaire des eaux de baignade, eaux conchylicoles, sites de pêche à pied professionnel et de loisir – Équilibrer besoins et ressources en eau potable – Protéger les écosystèmes littoraux et en améliorer la connaissance – Encadrer les extractions de matériaux marins – Aménager le littoral en prenant en compte l'environnement.

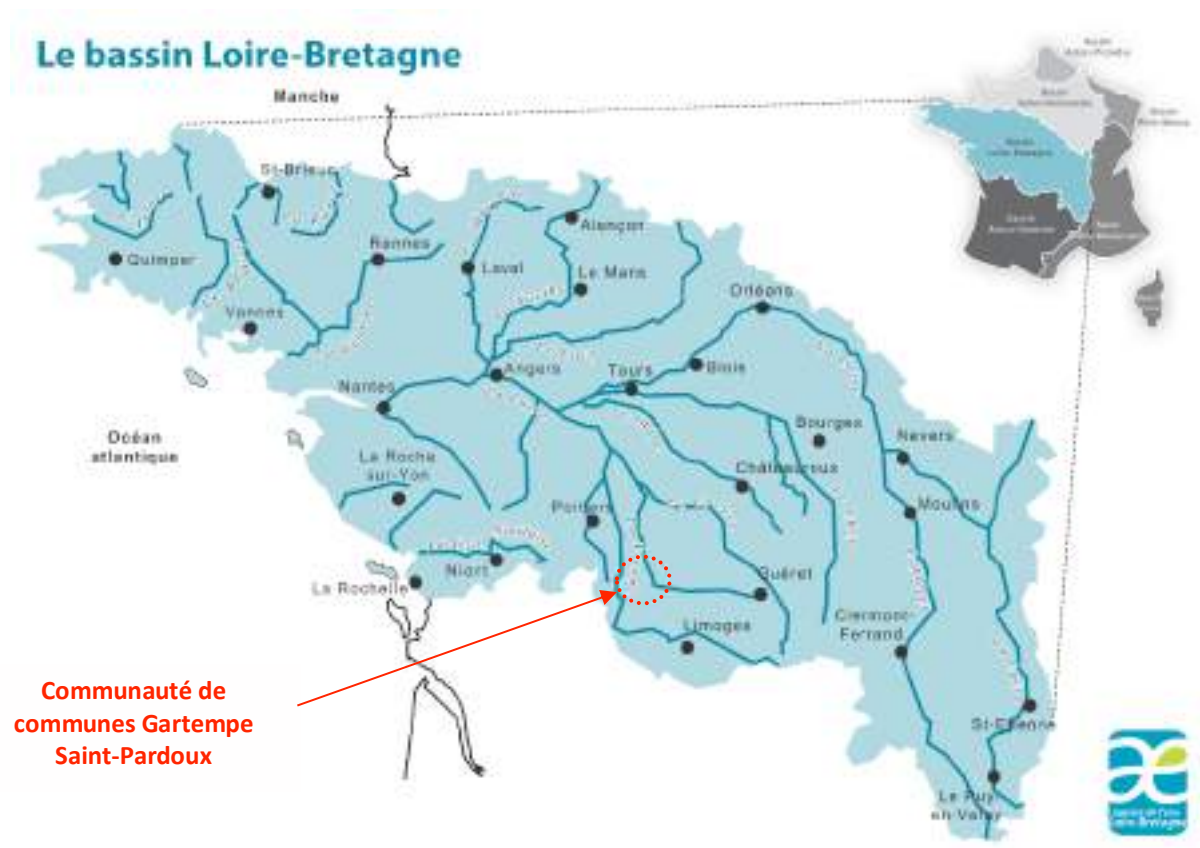


Figure 52 : Délimitation du bassin Loire Bretagne

(Source : Agence de L'eau Loire-Bretagne)



Figure 53 : Mesures d'assainissement des collectivités - Zones protégées, sur le bassin Vienne – Creuse
(Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne, extrait du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021)

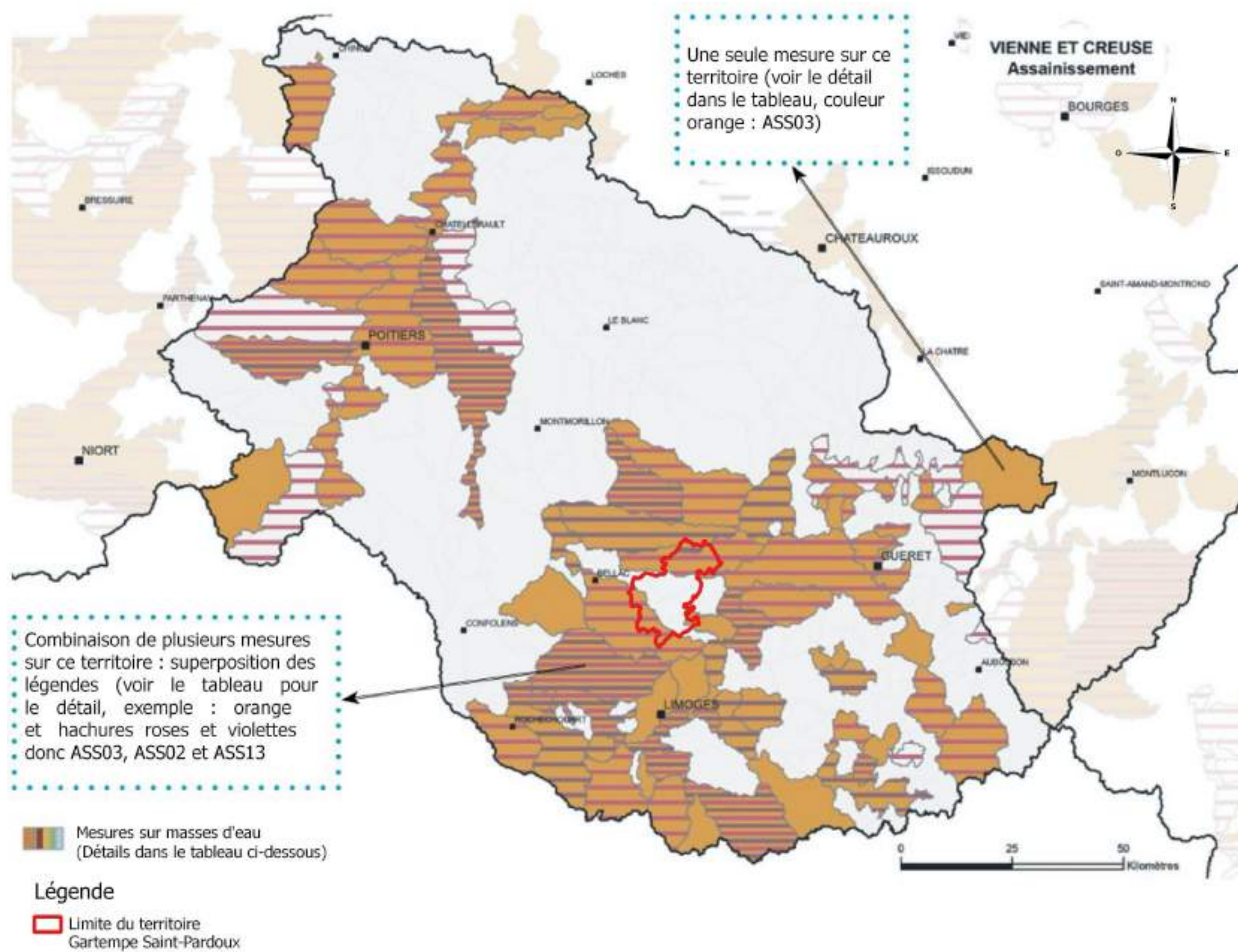


Figure 54 : Mesures d'assainissement des collectivités sur le bassin Vienne – Creuse

(Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne, extrait du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021)

Tableau 4 : Mesure d'assainissement des collectivités sur le Bassin Vienne- Creuse

(Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne, extrait du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021)

ASSAINISSEMENT (ASS)					
Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Légendes des cartes	Type de maîtrise d'ouvrage	Nombre de mesures	Coûts 2016-2021 (en M €)
ASS01	Étude globale et schéma directeur		Collectivités	117	7,04
ASS02	Mesures de réhabilitation de réseau pluvial strictement		Collectivités	41	7,54
ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors directive ERU (agglomérations de toutes tailles)		Collectivités	148	21,03
ASS0301	Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la directive ERU (agglomérations >2000 EH)		Collectivités	1	0,27
ASS13	Mesures de traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) dans le cadre de la directive ERU		Collectivités	3	0,38
ASS13	Mesures de traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) au-delà de la directive ERU		Collectivités	119	38,43
			TOTAL	429	74,68



Figure 55 : mesures de restauration hydromorphologique des cours d'eau
(Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne, extrait du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021)

Tableau 5 : Mesure de restauration hydromorphologique des cours d'eau Bassin Vienne- Creuse

(Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne, extrait du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021)

MILIEUX AQUATIQUES (MIA)					
Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Légendes des cartes	Type de maîtrise d'ouvrage	Nombre de mesures	Coûts 2016-2021 (en M €)
MIA01	Étude globale et schéma directeur		Collectivités / propriétaires	33	1,62
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique des cours d'eau		Collectivités / propriétaires	192	37,74
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique		Collectivités / propriétaires	215	48,55
MIA0401	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines		Collectivités / propriétaires	147	14,36
MIA14	Mesures de gestion des zones humides		Collectivités / propriétaires	18	1,79
MIA0703	Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité		Collectivités / propriétaires	2	0,08
MIA13	Milieux aquatiques - Autres (dont plantation de ripisylves)		Collectivités / propriétaires	19	4,39
GOU - MIA12	Conseil, sensibilisation et animation en matière de milieux aquatiques		Collectivités / propriétaires	33	7,06
			TOTAL	659	115,59

2. Le Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

A l'échelle française, le bassin Loire-Bretagne comprend le plus grand nombre de démarches de Sage. 82 % de son territoire est couvert par 55 démarches de Sage.

Au 31 juillet 2018, 46 Sage sont mis en œuvre et 9 Sage sont en cours d'élaboration, l'intercommunalité de Gartempe Saint-Pardoux n'est comprise dans aucun périmètre. Le plus proche correspond au SAGE VIENNE à l'est et au sud du territoire.



Figure 56 : Localisation des SAGE au sein du bassin Loire Bretagne

(Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne, ADEV Environnement)

La présence de 7 ZNIEFF de type I, de 2 ZNIEFF de type II sur le territoire intercommunal, met en évidence la présence sur l'intercommunalité d'une grande richesse faunistique et floristique. Une attention particulière devra donc être portée à tous les projets s'inscrivant dans ces zones.

1 site NATURA 2000 ZSC est présent sur la Communauté de communes. Les projets prévus sur ou à proximité de ces zones devront faire l'objet d'une évaluation des incidences NATURA 2000, afin de s'assurer qu'ils n'auront pas d'effets dommageables sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ces sites.

La présence de zones humides sur le territoire de la commune est avérée et devra faire l'objet de « secteurs humides » dans le PLUi ; dont le règlement applicable en assurera la protection et la mise en valeur.

IV LE PAYSAGE

1. Paysage à l'échelle régionale

L'ancienne région Limousin est composée de 32 unités paysagères réparties en trois catégories : les paysages de la montagne, les paysages de campagne-parc et les paysages de la marge aquitaine.

Ces ensembles de paysages s'étendent sur des territoires plus ou moins vastes, d'apparences relativement homogènes, se différenciant des autres et s'identifiant par certaines particularités relevant de près ou de loin de la géomorphologie, des formations végétales, des pratiques humaines diverses, plus ou moins récentes, de constructions, de modes de vie, etc.

Une des grandes caractéristiques des paysages du Limousin vient des changements graduels par disparition ou apparition d'un élément. Ainsi, les limites sont souvent un peu floues, difficiles à tracer : on peut parler, en reprenant le vocabulaire cinématographique, de transitions de type fondu-enchaîné. Il est difficile de traduire ce phénomène cartographiquement puisqu'une ligne traduit une limite précise. Ici, nous avons choisi d'opposer les limites franches à celles où le passage d'une unité à l'autre est plus progressif.

La Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX est concernée par trois grands types d'unités paysagères :

- ❖ La Basse-marche (n°23),
- ❖ Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud (n°11),
- ❖ le plateau de Benevent-l'Abbaye / Grand Bourg (n°22).

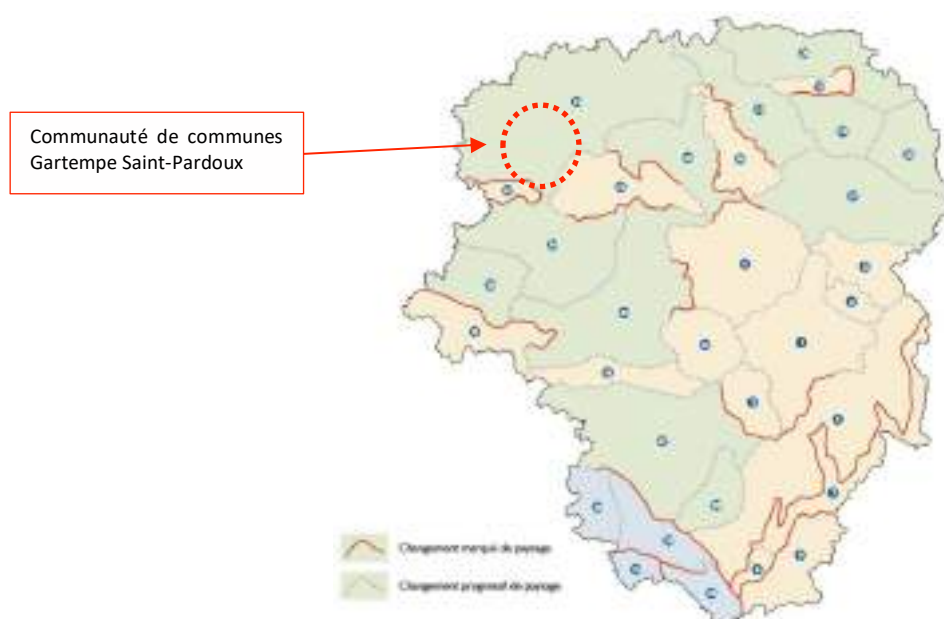


Figure 57 : Grands types de paysages du Limousin

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine)

2. Paysage à l'échelle intercommunale

La Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX se situe au croisement de deux unités paysagères principales (La Basse-marche, Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud) avec la présence très limitée d'une troisième unité : le plateau de Benevent-l'Abbaye / Grand Bourg.

3. La Basse-Marche

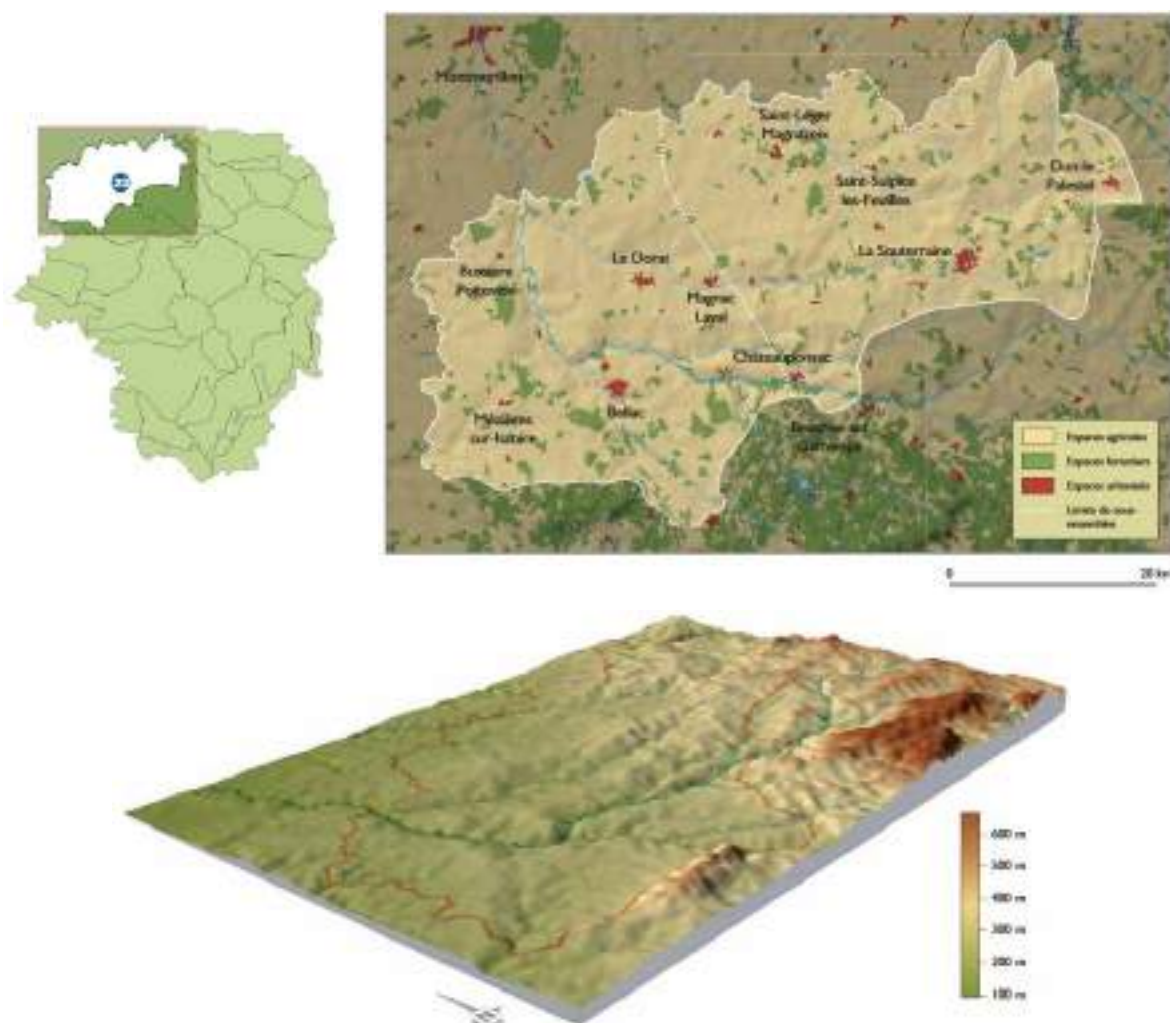


Figure 58 : Localisation et relief de l'unité paysagère de la Basse-Marche

(Source : DREAL Limousin, Université de Limoges, Région Limousin)

Au nord de la Haute-Vienne, le plateau de la Basse-Marche occupe un vaste rectangle d'environ 70 km de long pour 30 km de large. Bien aplani, à une cote moyenne de 250 mètres d'altitude, en particulier à l'est autour du Dorat, il ne développe des reliefs qu'en creux, à la faveur des rivières qui traversent le plateau d'est en ouest : la Brame, la Semme, la Couze, la Bazine, la Glayeulle, le Vincou, l'Issoire, le Benaize, la Sedelle et la plus importante d'entre elles (la Gartempe).

Sur les pentes des cours d'eau, le paysage qui se dessine est finalement celui d'un bocage devenant une campagne-parc élégante. Les cours d'eau eux-mêmes ne manquent pas d'attrait. Ils contournent les obstacles granitiques et s'animent au contact des blocs rocheux qui les parsèment.

Entre les vallées, les interfluvies très plans et larges de quelques kilomètres doivent leurs sols acides et hydromorphes aux héritages des dépôts alluviaux tertiaires. Là, le paysage est marqué par un bocage qui s'effiloche et par l'élevage ovin et bovin. Les grands arbres, chênes le plus souvent, présents en limite de parcelles ou dans les pâtures, contribuent à animer le paysage. Quelques landes de type brandes subsistent au contact de la Brenne. Dans ce bocage de la Basse-Marche, la perception du paysage varie finalement du tout au tout selon que les routes suivent les replats monotones du plateau ou qu'elles franchissent les vallées.



Photo 48 : Illustration des paysages typiques de la Basse-Marche en Haute-Vienne

(Source : DREAL Limousin, Université de Limoges, Région Limousin)

Souvent perchés sur les rebords des vallées, les bourgs et les petites villes ouvrent des vues en balcon sur la campagne souvent intéressantes. C'est le cas du Dorat, de Châteauponsac, de Bellac et de multiples villages. L'habitat présente des volumes simples avec des toitures essentiellement en tuiles. Les pentes de toit sont plus fortes à mesure qu'on s'approche du Berry. Beaucoup de façades sont enduites, les constructions les plus nobles restent en granite apparent.

Les principaux enjeux s'orientent sur la préservation et la gestion du bocage, des arbres isolés ainsi que sur les silhouettes de bourgs et de petites villes typiques et de la Vallée de la Gartempe.

4. Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud



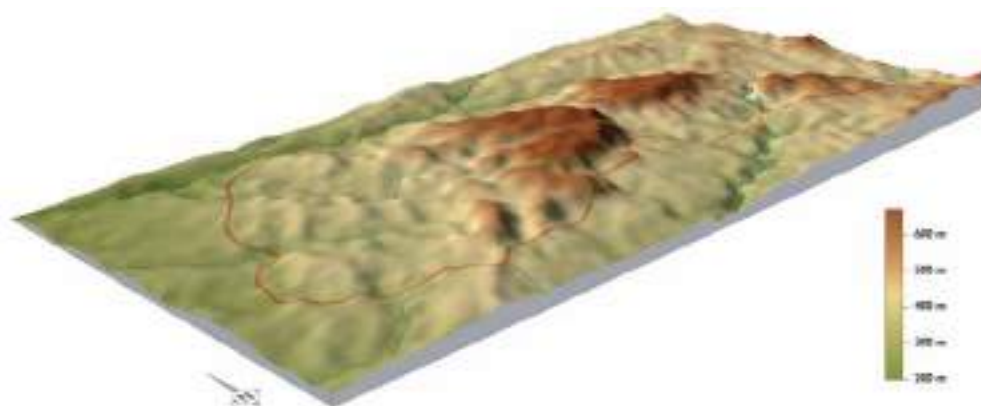


Figure 59 : Localisation et relief de l'unité paysagère des monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud

(Source : DREAL Limousin, Université de Limoges, Région Limousin)

Au nord de Limoges, les monts d'Ambazac, qui culminent à 701 mètres au signal de Sauvagnac, se prolongent vers l'est par le massif de Saint-Goussaud (697 mètres). L'ensemble domine nettement, surtout au nord et à l'est, la campagne alentour, formant, de loin, une ligne d'horizon bleutée et arrondie et, de près, des abrupts qui structurent le paysage. On retrouve dans ces hauteurs les caractéristiques de la montagne limousine granitique : une succession de puys aux formes arrondies et de dépressions alvéolaires larges et humides où se sont formées des tourbières, l'ensemble constituant un véritable dédale largement colonisé par la forêt ; le bocage pur est rare ; l'agriculture se réduit à des clairières aux bords flous. Le cloisonnement du paysage est amplifié par la trame forestière. Dans les monts d'Ambazac, des lacs artificiels émaillent çà et là l'espace, le plus vaste et le plus connu étant celui de Saint-Pardoux, largement investi par les Limougeaards et les touristes à la belle saison. Des empreintes de mines d'uranium et de carrières à ciel ouvert subsistent ; certaines ont été remodelées et d'autres ont été noyées par des remontées d'eau. On les remarque également aux déverses stériles revégétalisées.



Photo 49 : Illustration des paysages typiques des monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud

(Source : DREAL Limousin, Université de Limoges, Région Limousin)

Les principaux enjeux s'orientent sur la présence des espaces ouverts notamment dans leur préservation et leur reconquête aux abords des villages, sur la maîtrise des implantations nouvelles du bâti d'Ambazac à Nantiat et le long de l'autoroute ainsi que sur la maîtrise de l'urbanisation diffuse. Les autres enjeux concernent l'équilibre de feuillus et résineux dans les forêts, la préservation du patrimoine bâti et sa mise en valeur ainsi que la gestion du public sur les sites et espaces touristiques comme le Lac de Saint-Pardoux.

5. Le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg

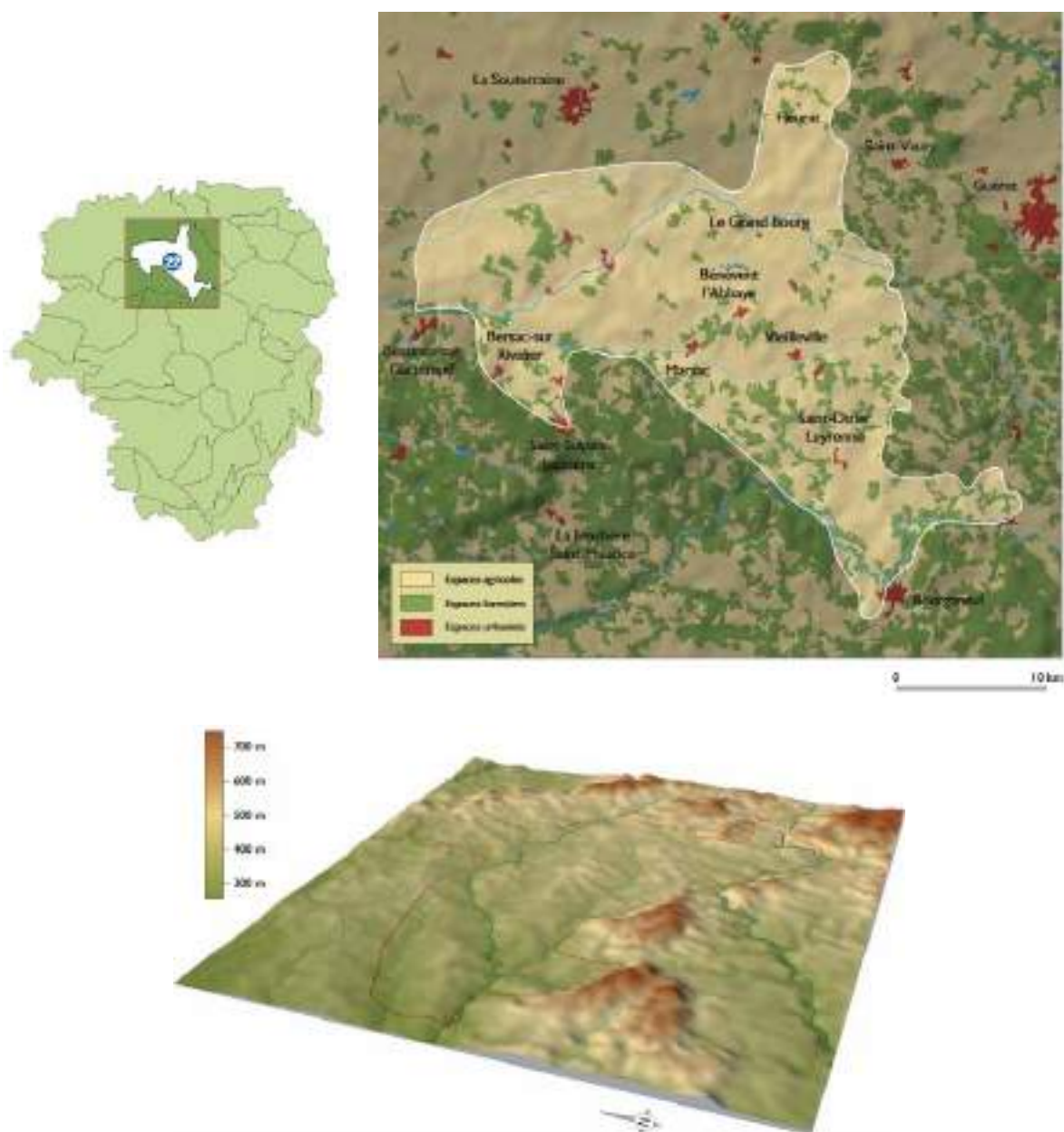


Figure 60 : Localisation et relief de l'unité paysagère du plateau du Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg

(Source : DREAL Limousin, Université de Limoges, Région Limousin)

En abordant le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg depuis le sud, on a nettement l'impression de quitter les paysages de montagne pour entrer dans un pays plus plat, plus habité, fait de collines douces, au bocage irrégulier.

Depuis Bourgneuf, la “plaine” de Bénévent-l’Abbaye s’ouvre vers le nord et la Souterraine, entourée par les hauteurs des monts d’Ambazac et de Saint-Goussaud à l’ouest, celles des monts de Guéret et de Saint-Vaury à l’est. Perché sur les pentes du Puy de Goth, le bourg de Bénévent-l’Abbaye semble commander l’ensemble. Des séries de collines forment de doux vallonnements coiffés de bois de feuillus (chênes et hêtres) et marqués par un bocage aéré qui encadre des pâtures. Dès que les reliefs s’étirent ou s’aplanissent, des cultures de maïs s’intercalent entre les collines qui restent boisées. Ce dédale de collines se prolonge jusqu’aux alentours de Grand-Bourg et Saint-Etienne-de-Fursac. Autour de la Gartempe, l’aplanissement du relief se confirme et les champs se font toujours plus nombreux. Le bâti est généralement construit en granite, mais les toitures hésitent entre la tuile, dominante, et l’ardoise.



Photo 50 : Illustration des paysages typiques du plateau de Bénévent-l’Abbaye / Grand-Bourg

(Source : DREAL Limousin, Université de Limoges, Région Limousin)

Les principaux enjeux concernant l’unité paysagère du plateau de Bénévent-l’Abbaye / Grand-Bourg s’orientent sur la préservation et la gestion du bocage et de la campagne ainsi que sur l’identification, la préservation et le renouvellement des arbres isolés. Les enjeux s’articulent également autour de la préservation de la silhouette des bourgs et des petites villes tels que Bénévent-l’Abbaye

6. Site inscrit « Lac de Saint-Pardoux et ses abords »

Ce site inscrit de 2 670 ha est localisé dans le département de la Haute-Vienne sur les communes de Compreignac, Razès, Saint-Pardoux et Saint Symphorien-sur-Couze. Son inscription date du 15 décembre 1980. Le site comprend le lac et ses abords, au-delà des premières crêtes et des zones de perspectives sur le lac. Dans cette partie moyennement vallonnée, les villages jouent un rôle paysager essentiel. Le réseau hydrographique bien développé est à l’origine de la forme très découpée du lac qui remonte loin dans les vallons secondaires. Les secteurs de Chabanne et de Friaudour étaient occupés dès l’époque gauloise. Des vestiges d’importantes constructions romaines ont été identifiés, entre Villebert et Népoux et une urne funéraire a été retrouvée près de San-trop. Des souterrains refuge et une motte féodale sont connus à Chabanne. Villebert (Villebert) est habité depuis 1025 environ, Crumaud depuis 1050 et Puy-Menier au moins depuis 1147. A Compreignac, on frappait une monnaie d’or. L’église de Saint-Pardoux, inscrite à l’I.S.M.H. (2 Novembre 1977) présente une voûte ogivale qui repose sur des murs de construction romane. Le château, situé à proximité, composé d’un corps de logis en deux ailes et de dépendances, inscrit d’alac de Saint Pardoux, entouré de fossés et d’un jardin, fut détruit en 1794. Le site offre deux types d’espaces paysagers totalement différents, selon que le lac est visible ou non.

Dans les secteurs où le lac n'est pas visible, bocage et bois de chênes alternent en grands ensembles distincts. Le bocage, très compartimenté, entrecoupé de bosquets, définit de petits espaces autour des villages ayant gardé pour la plupart leur aspect traditionnel. Masmaraud en est un bon exemple. Les paysages du lac sont beaucoup plus ouverts. Zones boisées, prairies et villages sont toujours visibles en même temps, proposant une répartition harmonieuse de l'occupation de l'espace. Les équipements touristiques, en particulier les plages animées par les voiles l'été, marquent une grande partie du Sud et de l'Ouest du lac. L'ampleur des paysages et les espaces dégagés des prairies et des zones maintenues en herbe rappellent le littoral plus qu'un lac montagnard. La partie centrale du site, aux environs de Friaudour est particulièrement visible. Le bras Est, réservé à des activités de pêche, aux rives resserrées est plus typiquement un espace de rivière. Partout les villages, bien groupés, à flanc de coteau, donnent un cadre authentique aux activités de loisirs et sont un élément essentiel de la qualité paysagère. Dans quelques petites "criques" les équipements de loisirs ne sont pas visibles. Des espaces beaucoup plus intimes sont alors offerts, certains prenant un caractère nettement sauvage, d'autres valorisant un village ou un mou-lin. Dans la partie amont des vallées, quelques zones humides présentent un intérêt écologique. L'ensemble du lac fait l'objet d'un recensement au titre de l'inventaire Z.N.I.E.F.F., en raison notamment de son intérêt ornithologique.

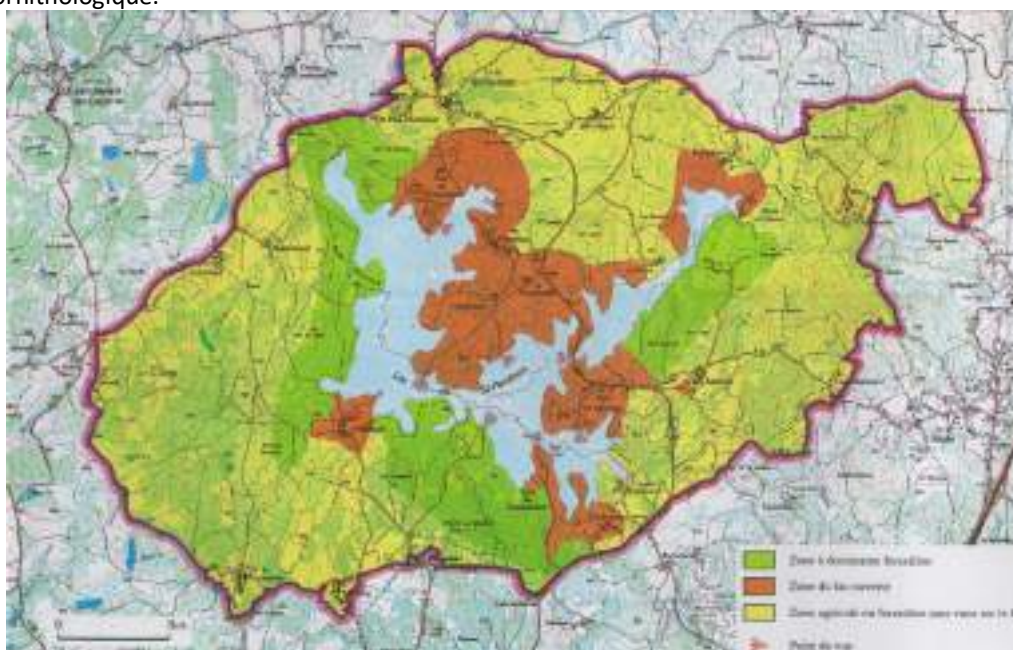


Figure 61 : Localisation du site inscrit du Lac de Saint Pardoux et ses abords

(Source : DREAL Limousin)

7. Site inscrit « Vallée de la Couze en aval de Balledent »

Ce site inscrit de 60 ha concerne un secteur singulier et pittoresque de la vallée de la Couze constitué de petites gorges à partir du bourg de Balledent au sud jusqu'à hauteur du village de Roumilhac au nord. Le ruisseau, qui se heurte à une série de buttes granitiques, connaît un parcours sinueux et prend des allures torrentueuses au sein d'une vallée marquée par la présence constante du rocher, mais qui reste cependant peu perceptible depuis les plateaux environnants.

La rivière dessine une série de méandres relativement serrés au creux d'une vallée se rétrécissant particulièrement à hauteur du hameau de Bois-Bertrand. Trois falaises marquent particulièrement le paysage du site, la plus modeste en rive droite de la Couze La seconde, sensiblement de la même hauteur mais entaillant plus profondément le versant, se trouve à peu de distance en aval sur la berge opposée.

La plus haute falaise, mais aussi la plus longue, constitue un cadre des plus impressionnants à l'arrière-plan de l'ancienne usine de la Couze dans la partie nord du site. Haute de 40 à 50 mètres, elle surplombe directement la rivière en rive gauche et accueille une végétation rase (lande à bruyères et fougères) participant à la nudité de ce décor très minéral qui paraît à la fois insolite et démesuré.

Des boisements de feuillus pour la plupart spontanés ont progressivement colonisé la majorité des versants, tandis que quelques prairies inondables encore pâturées occupent le fond et quelques rares pentes douces de la vallée, exclusivement en rive gauche.

Des arbres majestueux apparaissant au cœur des jeunes taillis devaient certainement trôner, isolés, au centre d'anciennes pâtures. Les landes à bruyères et genévriers qui recouvraient plusieurs hauteurs dominant la vallée ont fait place à des boisements.

Le moulin de Balledent a été édifié sur un replat étroit du fond de vallée à la sortie ouest du bourg. Bel ensemble bâti en pierre couvert de tuiles comprenant maison, granges et dépendances, il a été transformé en habitation mais a néanmoins conservé sa roue à aubes.

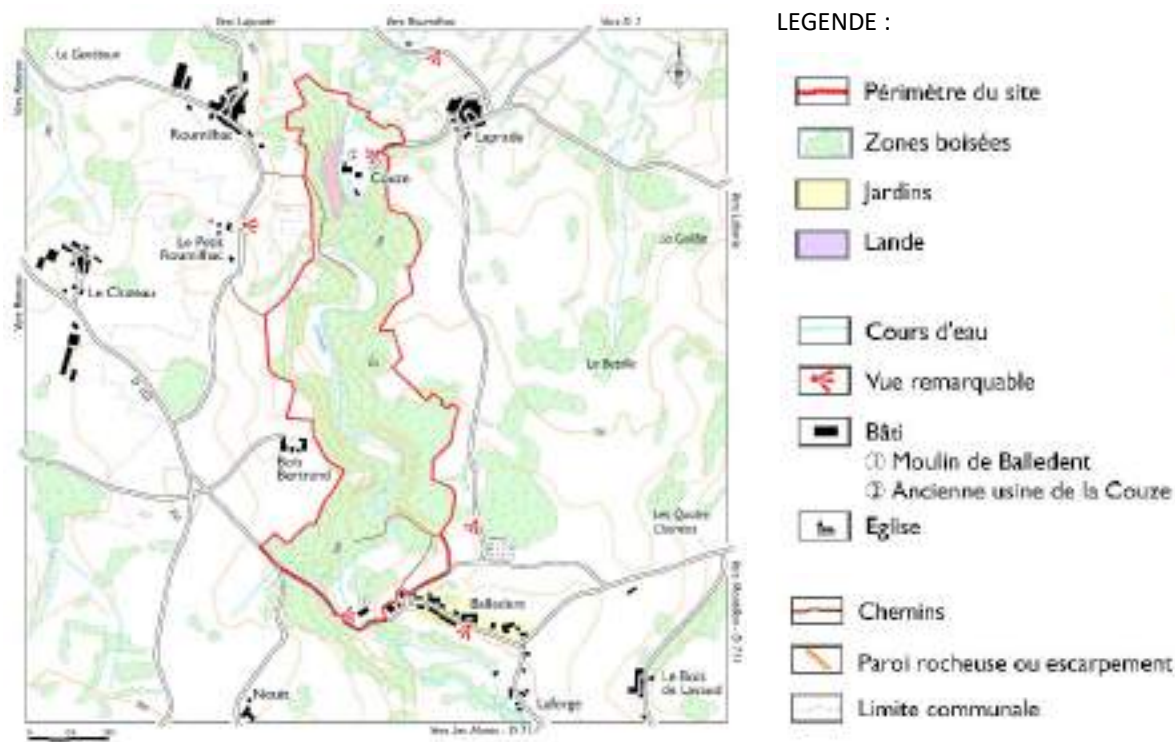


Figure 62 : Vallée de la Couze en aval de Balledent

(Source : DREAL Limousin)

8. Site inscrit « Vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux »

Ce site inscrit de 390 ha s'étire sur environ 7 km, il est localisé dans le département de la Haute-Vienne sur les communes de Balledent, Châteauponsac et Rancon, son inscription date du 20 février 1998.

Le site inscrit couvre une portion particulièrement pittoresque de la vallée de la Gartempe, caractérisée par un relief escarpé qui forme parfois de véritables gorges et rythmé par un chapelet d'éléments naturels et construits en étroite relation avec l'eau. Le site englobe la partie médiévale de Châteauponsac, positionnée sur un remarquable éperon rocheux.

La vallée est peu perceptible depuis les plateaux granitiques de la Basse Marche, qu'elle creuse d'une soixantaine de mètres. Les bois de feuillus, omniprésents sur les versants, participent à cette discrétion et adoucissent les dénivellations. Il faut s'approcher des lignes de rupture de pente pour mieux saisir la force du relief en creux et entrevoir la rivière.

Les promontoires conservent des traces de landes à bruyères au sommet des pentes abruptes. On se plaît alors à imaginer des paysages disparus, amplement ouverts sur la vallée et des vues plongeantes sur la Gartempe. Mais la bruyère et l'ajonc sont résiduels, ils cèdent progressivement la place à la strate arborée et aux boisements.

Schématiquement on distingue d'amont en aval cinq ambiances paysagères :

- ❖ **Du ruisseau de Villepoutour au moulin de la Villette (en passant par les piliers de Lascoux.)** : La végétation, composante paysagère principale de cette première unité paysagère, adopte des formes diversifiées : sapinière à l'entrée est, bois de feuillus plantés de chênes, hêtres et châtaigniers sur les versants escarpés, lisière de houx, taillis de noisetiers, tapis de bruyères et d'ajoncs ponctués de genévriers, peupleraie devant le moulin, lignes d'aulnes au bord de l'eau. Les traces humaines sont très discrètes.
- ❖ **Du moulin de la Villette aux ruines du Château de Ventenât (en passant par Châteauponsac)** : Cette unité paysagère est marquée par la présence du bâti, tant sur les hauteurs qu'au bord de la rivière et principalement sur la rive droite. Le bourg médiéval de Châteauponsac, perché sur un promontoire d'une cinquantaine de mètres, en constitue le joyau. Au creux de la vallée, les rives plus larges ont permis l'implantation de diverses générations de bâtiments utilisant l'eau : moulins, lavoirs, usines, village de vacances...
- ❖ **Des ruines du château de Ventenât à la retenue d'Etrangleloup** : Cette brève séquence, façonnée par les éléments naturels, mais aussi par la création d'un barrage, constitue un paysage à part entière. Le lieu, au nom très évocateur « d'Etrangleloup », exprime bien la configuration étroite et encaissée de cette portion de la vallée. L'eau, la pierre granitique et la végétation, composantes principales, esquissent ici une scène singulière, à la fois sauvage et artificialisée par les aménagements du cours d'eau.
- ❖ **De la retenue d'Etrangleloup au ruisseau du Ballacou, affluent de la Gartempe** : cette portion de la vallée contraste fortement avec celle d'Etrangleloup : évasement généreux de la vallée, adoucissement du relief, versants moins hauts, vues plus amples, luminosité plus forte, prairies bocagères sur les rives élargies. Elle est partiellement perceptible depuis le chemin des Narcisses, rare circuit pédestre du site protégé.
- ❖ **Du ruisseau du Ballacou au pont de la Gartempe** : la vallée se resserre et présente une configuration plus encaissée. Un chemin de rive, côté nord, permet de longer la Gartempe. Les rochers apparaissent de manière agréablement variée : chaos rocheux fracturés en cube dominant la rivière, blocs imposants aux arêtes vives au bord de l'eau, deux petites "grottes" formant des abris naturels sous d'imposants affleurements granitiques, pierres massives parsemées dans le lit de la Gartempe et générant de petits rapides.

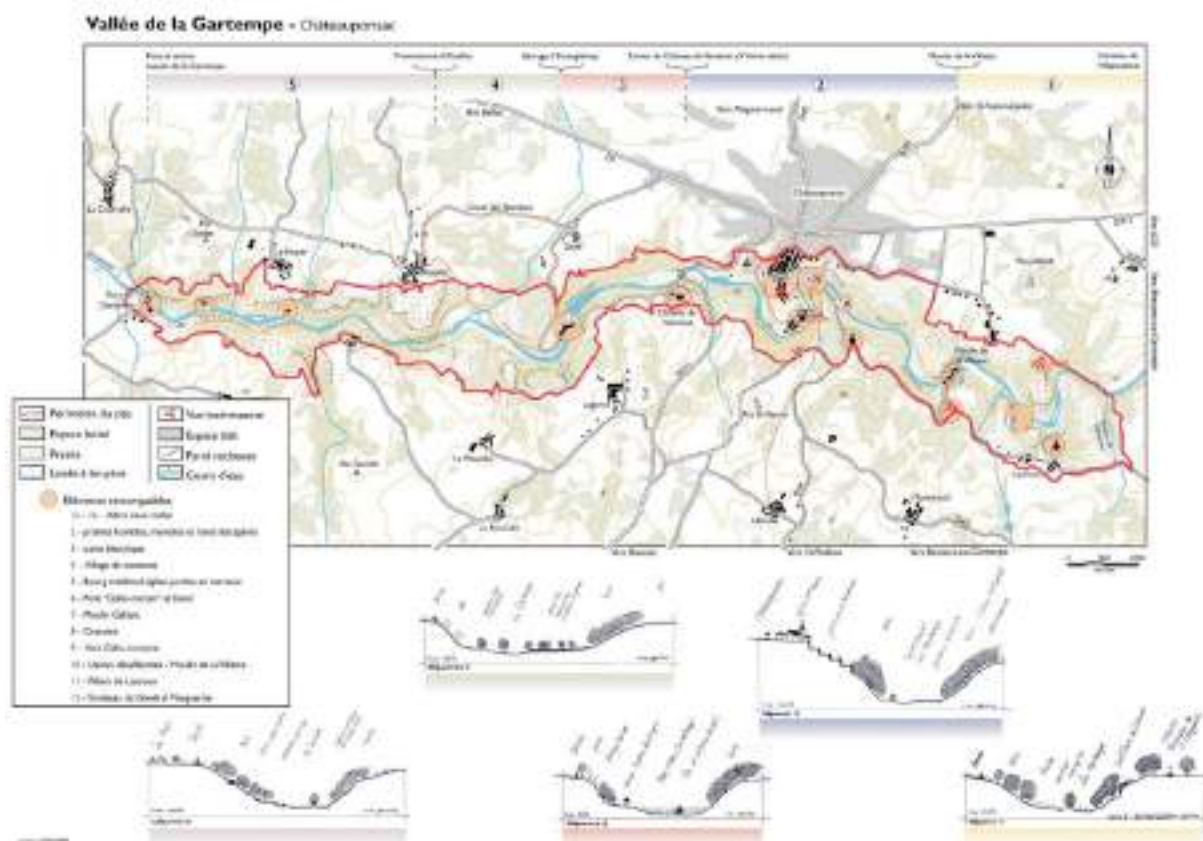


Figure 63 : Localisation et description du site inscrit de la vallée de la Gartempe

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine)

9. Conclusion

Trois unités paysagères sont présentes sur la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux:

- * Unité paysagère de la Basse-Marche**
- * Unité paysagère les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud**
- * Unité paysagère du plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg**

La présence sur la Communauté de communes de points de vue et de sites inscrits sera à prendre en considération.

V LE CADRE DE VIE

A. L'activité agricole

Le recensement général agricole (RGA) comptabilise 172 exploitations agricoles ayant leur siège en 2010 au sein de la Communauté de communes Gartempe-Saint-Pardoux. Il y avait 431 exploitations recensées sur la CCGSP en 1988 et 267 en 2000. Cette évolution s'est accompagnée d'une augmentation des surfaces cultivées par ces exploitations. La superficie de la Communauté de communes est de l'ordre 24 680 ha et les espaces agricoles représentent 14 991 ha soit environ 60 % du territoire (données RGA 2010).

Tableau 6 : Évolution du nombre d'exploitations, de la Surface Agricole Utile et de l'Unité gros bétail

(Source : RGA 2010)

Libellé de commune	Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune			Superficie agricole utilisée en hectare			Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments			Orientation technico-économique de la commune	
	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000
Châteauponsac	66	84	136	5032	4705	4421	7944	6611	5484	Bovins mixte	Bovins mixte
Rancon	24	37	58	2217	2226	1999	2408	2650	2687	Bovins viande	Ovins et caprins
Roussac	18	19	35	1251	1165	1351	1471	1404	1349	Autres herbivores	Polyculture et polyélevage
Saint-Amand-Magnazeix	5	44	71	2446	2248	2181	3369	3212	2393	Bovins viande	Bovins viande
Saint-Pardoux	19	22	40	924	877	880	938	884	920	Bovins mixte	Bovins mixte
Saint-Sornin-Leulac	25	39	62	2175	2370	2372	2485	3005	3018	Bovins viande	Bovins viande
Saint-Symphorien-sur-Couze	15	22	29	946	898	777	1154	1175	779	Bovins viande	Bovins mixte
CCGSP	172	267	431	14991	14489	13981	19769	18941	16630	-	-

Libellé de commune	Superficie en terres labourables en hectare			Superficie en cultures permanentes en hectare			Superficie toujours en herbe en hectare		
	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988
Châteauponsac	3209	2752	1781	0	1	0	1818	1943	2624
Rancon	1754	1474	823	0	0	s	463	748	1173
Roussac	903	625	449	s	s	0	342	531	899
Saint-Amand-Magnazeix	1523	913	817	0	0	0	920	1331	1359
Saint-Pardoux	391	500	342	0	0	0	532	374	533
Saint-Sornin-Leulac	1438	1438	996	0	2	0	724	926	1373
Saint-Symphorien-sur-Couze	520	448	300	0	0	0	426	450	474
CCGSP	9738	8150	5508	0	3	0	5225	6303	8435

Sur l'ensemble de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux (CCGSP) l'activité agricole semble en régression au regard du nombre d'exploitation présents au sein du territoire intercommunal, car le nombre de d'exploitants est passé de 431 à 172 entre 1988 et 2010. Cependant la superficie agricole utile (SAU) a augmentée au cours de la même période passant ainsi de 13 981 à 14 991ha, soit une augmentation de l'ordre de +7%, notamment en raison d'une augmentation générale de la surface moyenne des exploitations.

L'agriculture sur la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux est principalement tournée vers l'élevage bovin mixte (viande et lait). Cette orientation agricole est constante depuis 2010. L'évolution des superficies toujours en herbe a diminué au profit des terres labourables. Les espaces cultivés se situent principalement au nord de la Communauté de communes dans le secteur paysage de la Basse-Marche. Comme évoqué précédemment les prairies sont majoritaires sur le secteur étudié hors prise en compte des espaces boisés. L'agriculture présente est adaptée au relief et au paysage bocager du secteur. Les surfaces sont majoritairement occupées par l'élevage bovin.



Photo 51 : Parcelle cultivée

(Source : ADEV Environnement)

L'activité agricole principale sur la Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX est l'élevage bovin.

Le nombre d'exploitations agricoles est en diminution sur le territoire intercommunal ; lors du dernier recensement agricole en 2010, 172 sièges d'exploitation ont été recensés sur l'intercommunalité.

B. Exploitations forestières

Les exploitations forestières sont soit privées, soit publiques. Les forêts privées sont gérées par les propriétaires ou le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), tandis que les forêts publiques sont gérées par l'Office National des Forêts.

1. Forêts publiques

Les forêts publiques, quel que soit leur statut, sont soumises au **régime forestier**. Sur la CC GARTEMPE SAINT-PARDOUX, la superficie des forêts soumises au régime forestier est d'environ **219 ha** :

- Forêt départementale du lac de Saint-Pardoux : 167 ha ;
- Forêt sectionale de chatenet-Colon : environ 21 ha ;
- Forêt sectionale de Fourvieux : environ 18 ha ;
- Forêt communale de Saint-Sornin-le-Lac : environ 13,7 ha.

La Forêt départementale du lac de Saint-Pardoux a été inscrite au régime forestier en 2014, elle est munie d'un plan d'aménagement révisé pour la période 2017-2031. Les unités de gestion de la forêt sont marquées par une grande hétérogénéité : hêtres : 2,50 ha, chêne pédonculé : 95,80 ha, autres feuillus : 26,00 ha, saules : 14,30 ha, résineux : 21,00 ha.

La localisation des secteurs de forêts publiques est précisée sur la figure ci-dessous, toutes les forêts citées sont non-domaniale.



Figure 64 : Forêt départementale du lac de Saint-Pardoux

(Source Geoportail, ONF)



Figure 65 : Forêt sectionale de Chatenet-Colon

(Source Geoportail, ONF)



Figure 66 : Forêt communale de Saint-Sornin-le-Lac

(Source Geoportail, ONF)



Figure 67 : Forêt sectionale de Fourvieux

(Source Geoportail, ONF)

2. Forêts privées

a) Les plans simples de gestion (PSG)

Les PSG sont des documents de gestion durable, obligatoires pour les propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant. Ils peuvent être volontaires à partir de 10 ha.

Un PSG comprend un état des lieux de la propriété (description des types de peuplements), une description des zonages environnementaux en jeu, les stratégies de chasse, les problématiques d'accueil du public.

En fonction des objectifs du propriétaire, un programme de coupes, de travaux sylvicoles et de travaux d'infrastructures est élaboré. Des dates de réalisation sont précisées (le propriétaire dispose d'une latitude de +/- 5 ans pour les réaliser).

Le manque d'informations concernant la Communauté de communes GARTEMPE SAINT-PARDOUX ne permet pas de connaître l'existence ou non de Plan Simple de Gestion.

b) Forêts privées non soumises à de quelconques obligations

Si l'on se réfère à l'occupation des sols et à la cartographie de la page suivante, de nombreuses forêts ne sont ni soumises au régime forestier, ni intégrées dans des PSG.

La localisation des secteurs de forêts privées est précisée sur la figure ci-dessous.

La présence sur l'intercommunalité de forêts soumises au régime forestier entraîne une incidence sur le zonage du PLUi. En effet, ces forêts devront obligatoirement se trouver dans une zone de type « N », c'est à dire, en zone naturelle.

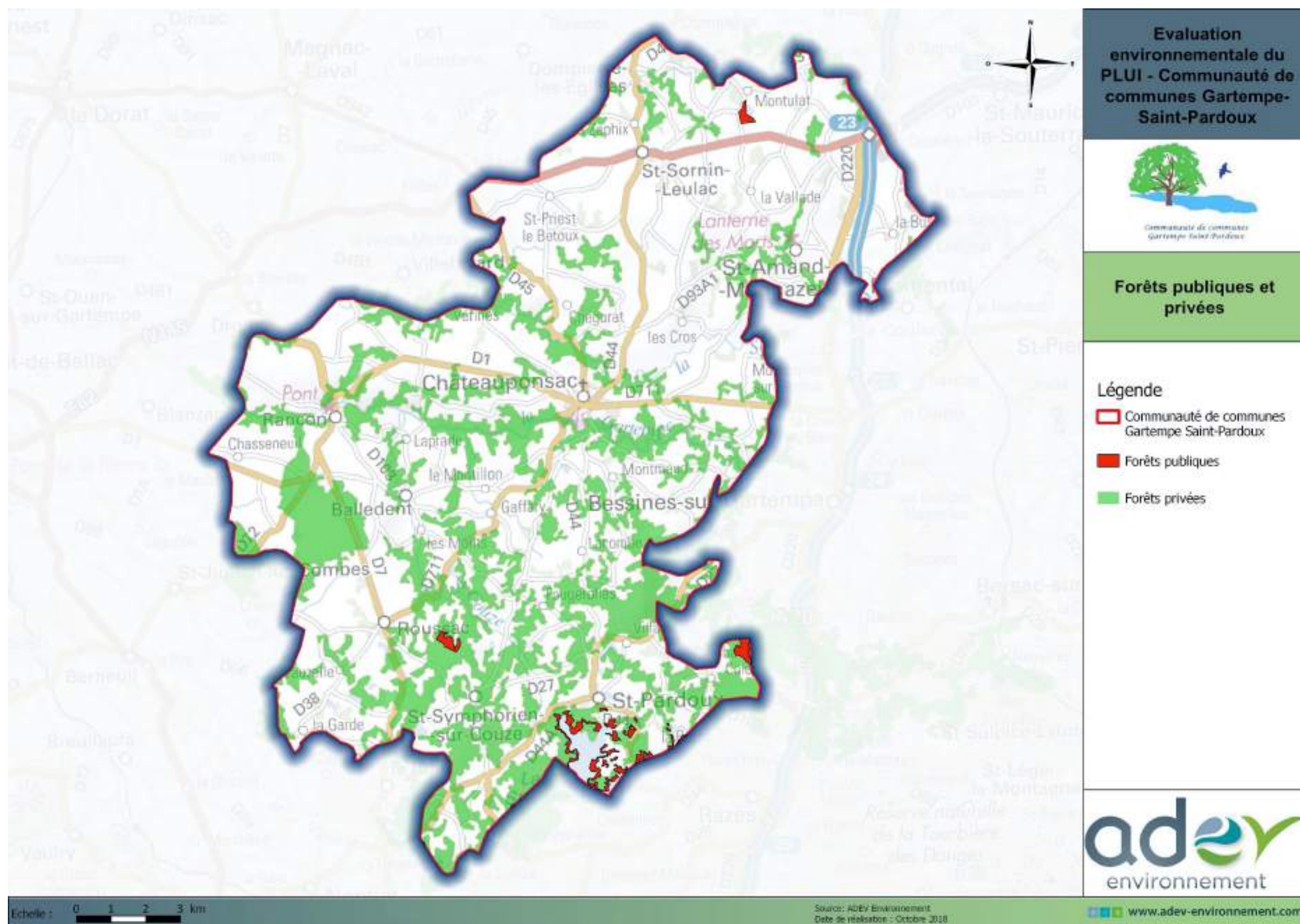


Figure 68 : Statut des boisements

(Sources : IFN)

C. Adductions en eau potable

1. Ressources

Près de 70 % des prélèvements d'eau sont consacrés, en Limousin, à l'alimentation en eau potable. L'alimentation en eau potable de la région s'effectue soit par les cours d'eau, soit par une multitude de sources résultant d'infiltration et de l'accumulation des eaux souterraines dans les couches superficielles du sol. Généralement, l'approvisionnement des bourgs et des hameaux se fait à partir d'une multitude de petits captages (1597 captages en Limousin) qui produisent peu de volume. C'est pourquoi pour faire face aux besoins importants des villes et bourgs, les collectivités font appel aux eaux superficielles.

La sécurisation de l'alimentation en eau potable dépend de trois principaux paramètres, qui correspondent aux principales étapes de la filière :

- la protection de la ressource exploitée pour la production de l'eau potable (dimension préventive) ;
- les traitements effectués après le captage (dimension curative) ;
- l'état et le renouvellement des réseaux (dimension structurelle)

Sécuriser l'approvisionnement en eau potable, c'est ainsi :

- garantir les ressources nécessaires à la production d'eau potable ;
- s'assurer de la qualité de l'eau distribuée à la population.

Les différents Syndicats ayant la compétence eau potable pour les communes concernées sont les suivants :

- **Syndicat COUL-GART-EAU :**
 - ✓ Saint-Sornin-Leulac
 - ✓ Saint-Symphorien-sur-Couze
 - ✓ Roussac
 - ✓ Saint-Amand-Magnazeix
 - ✓ Châteauponsac
- **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de COUZE-GARTEMPE :**
 - ✓ Saint-Pardoux : Forage de Châtenet Colon et interconnexions avec COUL-GART-EAU
- **Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable et d'assainissement de la GARTEMPE :**
ressource provenant de la Gartempe :
 - ✓ Balledent
 - ✓ Rancon



Figure 69 : Collectivité de distribution en eaux potable sur la CCGSP

(Source : SDAGE Loire Bretagne)

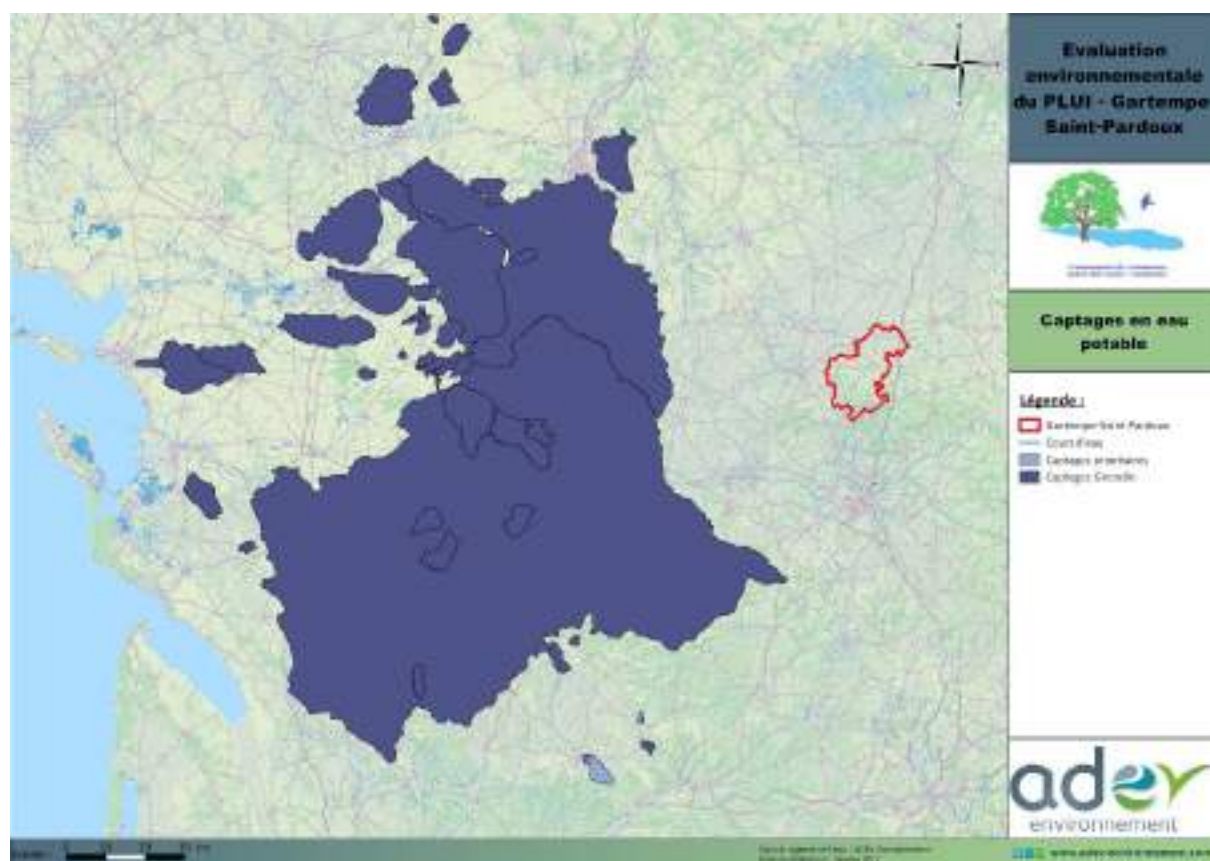


Figure 70 : Localisation des captages en eau potable

(Source : Agence de l'eau)

2. Qualité des eaux distribuées

La SIAEP de Couze-Gartempe présente 7 ouvrages, permettant d'alimenter 5 589 hab en 2016. La Qualité des eaux présenté une conformité microbiologique de l'eau au robinet de 100% et une conformité physico-chimique de l'eau au robinet de 100%.

- COLON (087000875)
- LA VEDRENNE NORD (087000880)
- LA VEDRENNE SUD (087001767)
- LE GRAND BAGNOL (087000883)
- PETIT AGUT SUD (087000889)
- PEU DE LA PORTE (1) (087000881)
- PEU DE LA PORTE (2) (087000882)

La SIDEPA de la Gartempe présente 14 ouvrages d'alimentation en eau permettant de desservir 20 231 habitants. La Qualité des eaux présenté une conformité microbiologique de l'eau au robinet de 100% et une conformité physico-chimique de l'eau au robinet de 100%.

- CHAMPFLEURI (087000071)
- CHATENET (087000093)
- FONT LA GACHE (087000092)
- L'AGE (A-B) (087000090)
- LA GARTEMPE - PONT DE BEISSAT (087000104)
- LA GUYONNERIE (087000076)
- LE VERIAUD (087000064)
- LES PINS (1-2) (087000095)

- LES RAMADES (087000154)
- LES RENARDIERES (087000059)
- MAS DE L'OR (087000086)
- REILHAC(087000094)
- SOULAILLOUX (087000063)

Le Syndicat Coul-Gart-eau présente un seul ouvrage nommé : la Gartempe-Moulin de Coulerolles (087001382). Le nombre d'habitant desservi n'est pas mentionné. La qualité des eaux présenté une conformité microbiologique de l'eau au robinet de 100% et une conformité physico-chimique de l'eau au robinet de 100%.

3. Quantité des volumes d'eaux prélevés

Le tableau ci-dessous présente le volume d'eau prélevé par ouvrages et par communes. La nature de la ressource est principalement issue d'une source souterraine. Toutefois, certaines sont issus d'eau de surface (rivière, fleuve, lac par exemple), avec notamment un prélèvement sur la rivière la Gartempe sur le captage du moulin de Coulerolles.

Tableau 7 : volumes prélevés sur les ouvrages et au sein des communes

Commune ou ouvrages	Nature de la ressource	Volume prélevé (en m3)						
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Saint Pardoux	ES 100%			28 800	31 705	29 731	20 108	7 059
Saint Amand Magnazeix	ES 100%	46 920	35 492	48 425	43 770	41 382	49 559	43 873
Saint Sornin Leulac	ES 100%	37728	48811					
Saint Amand Magnazeix	ES 100%	46920	35492	48425	43770	41382	49559	43873
Saint Symphorien sur Couze	-	-	-	-	-	-	-	-
Roussac	-	-	-	-	-	-	-	-
Rancon	-	-	-	-	-	-	-	-
Balledent	ES 100%	2538	2224	4338	-	-	-	-
Ouvrages								
Vedrenne Nord	-	-	-	-	-	-	-	-
Le Grand Bagnol	ES 100%	21 314	24 140	13 781	9 163	11 595	11 024	14 368
Petit Agut sud	ES 100%	59 528	61 276	76 297	52 214	47 691	47 731	39 496
Peu de la porte 1	ES 100%	123042	111832	110143	85812	105870	106263	103765
Peu de la porte 2	-	-	-	-	-	-	-	-
la Gartempe-Moulin de Coulerolles	SC 100%	-	-	-	-	829 942	839 162	195 238
Champfleuri	SC 100%	30701	29554	30059	28821	36355	36025	30466
Chatenet colon	ES 100%	27198	23675	28800	31705	29731	20108	7059
L'Age (A-B)	ES 100%	5089	5504	1913	1839	2287	1883	1676
La gartempe Pont de Biessat	-	-	-	-	-	-	-	-
La Guyonnerie	ES 100%	3848	2899	2734	2263	4025	3270	4409
Les Ramades	ES 100%	39151	349142	320559	307948	360285	449199	160583
Les renardières								
Mas de l'Or	ES 100%	27449	29019	26804	15340	32956	33207	26792
Reilhac	-	-	-	-	-	-	-	-
Soulailoux	ES 100%	49415	49591	40970	40887	23281	20313	16921

* SIAEP : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

** LEGENDE DE LA NATURE DE LA RESSOURCE :

ES : EAUX SOUTERRAINES

SC : SURFACE CONTINENTALE

4. Volumes autorisés

Afin d'obtenir les éléments permettant d'exposer les volumes autorisés de chaque captage en eau potable, une demande a été formulée auprès de l'ARS de la Haute-Vienne. Toutefois, cette demande est restée sans réponse.

5. Réseaux de distribution

Concernant les réseaux de distribution de l'eau potable, la communauté de communes ne possède pas les informations permettant d'analyser ou de statuer sur la qualité du réseau de distribution. C'est une lacune que la Communauté de communes tente de combler.

Toutefois, certaines données existent. La SIDEPA La Gartempe en possède 6 réservoirs et surpresseurs et un réseau de 50 km de canalisation.

La SIAEP Couze Gartempe compte 5 captages actifs, 1 réservoir et surpresseur pour 20 km de canalisation.

Les 5 communes en compétence directe comptent 4 captages actifs, 6 réservoirs et surpresseurs pour un total de 150 km de canalisation. Pour finir le Syndicat Cougarn' eau, comptant 6 communes clientes compte 1 réservoir et surpresseurs pour 60 km de canalisations.

6. Conclusion

L'alimentation en eau potable de Gartempe Saint-Pardoux est gérée par 3 syndicats différents, avec plusieurs captages et champs captants sur le territoire communal ou à proximité.

La présence de plusieurs forages alimentant la Communauté de communes permet de gérer quantitativement la ressource et les redistributions dans les communes.

D. Réseaux d'assainissement

1. Généralités

Le réseau des eaux usées d'une agglomération a pour fonction de collecter ces eaux pour les conduire à une station d'épuration.

La collecte s'effectue par l'évacuation des eaux usées domestiques (et éventuellement industrielles et pluviales) dans les canalisations d'un réseau d'assainissement appelées aussi collecteurs.

Le réseau public d'assainissement se compose donc des collecteurs et de leurs équipements solidaires (postes de relevage et de refoulement), des regards et de leurs tampons ainsi que des branchements jusqu'en limite des propriétés.

L'écoulement des eaux usées dans les collecteurs se fait généralement par gravité, c'est à dire sous l'effet de leur propre poids. Lorsque la configuration du terrain ne permet pas un écoulement satisfaisant des eaux collectées, on a recours à différents procédés (refoulement ou relèvement) pour faciliter l'acheminement. Ainsi, l'écoulement peut s'effectuer par refoulement sous pression ou sous dépression.

Les canalisations utilisées sont en ciment, en fonte, en PVC, en grès, en acier, en composite résine / fibre de verre, amiante ciment ou en maçonnerie.

Il existe deux types de réseaux de collecte :

- les réseaux unitaires qui évacuent dans les mêmes canalisations les eaux usées domestiques et les eaux pluviales. Ils cumulent les avantages de l'économie (un seul réseau à construire et à gérer) et de la simplicité, mais nécessitent de tenir compte des brutales variations de débit des eaux pluviales dans la conception et le dimensionnement des collecteurs et des ouvrages de traitement.
- les réseaux séparatifs qui collectent les eaux domestiques dans un réseau et les eaux pluviales dans un autre. Ce système a l'avantage d'éviter le risque de débordement d'eaux usées dans le milieu naturel lorsqu'il pleut. Il permet de mieux maîtriser le flux et sa concentration en pollution et de mieux adapter la capacité des stations d'épuration.

Quel que soit le type de réseau, il convient de rappeler que l'eau pluviale constitue une source de difficultés à gérer. Ainsi, dans le cas de réseaux séparatifs, il convient de maîtriser avant rejet dans le milieu naturel, les pollutions induites par le lessivage des surfaces imperméables. Dans le cas des réseaux unitaires, il convient d'assurer la continuité des débits entrants en station en limitant les pics d'effluents liés à la pluviométrie.

2. Assainissement collectif et non collectif

Le territoire de la Communauté de Communes **Gartempe Saint-Pardoux** compte 17 stations d'épuration, dont 6 avec une charge entrante équivalente de 0 EH (EH=Equivalent habitant).

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, a recensée près de 55 systèmes d'assainissement avec station d'épuration. Parmi celles-ci, 35 offrent une capacité comprise entre 0 et 50 EH. Toutefois, l'agence note que près de 50 stations ne sont connues par la SATA 87 et n'ont fait l'objet d'aucune évaluation de leur fonctionnement.

Au sein du territoire, deux communes sur les huit que compte la CCGSP ne sont pas équipées de station de traitement des eaux usées en fonctionnement, il s'agit des communes de Saint-Symphorien-sur-Couze et Saint-Amand-Magnazeix. Une grande partie des réseaux des différentes villes est de type unitaire. Seuls les tronçons réalisés depuis une dizaine d'années sont de type séparatif. Les rejets sont équipés de station de traitement.



Photo 52 : Station d'Épuration de Saint-Pardoux

(Source : ADEV Environnement)

Tableau 8 : Liste des stations d'épuration présentes sur les communes de la CCGSP

Commune	Mise en service	Capacité nominale	Charge entrante (2018)	Conforme en équipement 2018	Conforme en performance 2018	Milieu récepteur	Devenir des boues de STEP
Balledent (Laprade 1)	1998	10 EH	10 EH	oui	Inc Conforme en 2017	Vers la Couze	Non renseigné
Balledent (Laprade 2)	1998	20 EH	20 EH	oui	Inc Conforme en 2017	Busage puis drain	Non renseigné
Balledent (Piofoux Laborie)	2006	65 EH	62 EH	oui	Inc Conforme en 2017	Ruisseau puis la Gartempe	Non renseigné
Balledent (L'Houme Nouit)	1993	37 EH	37 EH	oui	Inc Conforme en 2017	Busage puis ruisseau	Non renseigné
Balledent (Bourg)	2011	64 EH	67 EH	oui	Inc Conforme en 2017	Vers la Couze	Non renseigné
Châteauponsac (Auzillac 2)	2004	40 EH	0 EH	NON	INC	Non renseigné	Non renseigné
Châteauponsac (Bicheuil)	1999	45 EH	0 EH	NON	Inc oui en 2017	Vers la Semme	Non renseigné
Châteauponsac (Pré de la Pêche)	2014	1 050 EH	1190 EH	Oui	Oui	La Gartempe	Non renseigné
Châteauponsac (Pont Romain)	1984	1800 EH	1700 EH	Oui	Oui	La Gartempe	Epandage
Châteauponsac (La Bussière Etable)	1970	65 EH	0 EH	NON	INC	Busage fossé ruisseau puis Gartempe	Non renseigné
Rancon bourg	1982	367 EH	0 EH	Oui	Inc Oui en 2017	La Gartempe	Epandage

Rancon (Bucheuil)	1999	40 EH	33 EH	Oui	Inc Oui en 2017	Busage puis bois	Non renseigné
Rancon (Roumilhac)	2005	60 EH	50 EH	Oui	Inc Oui en 2017	Busage puis ancien chemin	Non renseigné
Roussac	1986	233 EH	0 EH	Oui	Inc Oui en 2017	La Couze	Non renseigné
Roussac (Le Monteil)	2008	60 EH	50 EH	Oui	Inc Oui en 2017	Busage puis fossé puis étang	Non renseigné
Saint-Pardoux (La Perche)	1993	2 700 EH	620 EH	oui	oui	La Couze	Epandage
Saint-Sornin-Leulac	1997	200 EH	0 EH	Oui	Inc Oui en 2017	Fossé vers réserve eau incendie	Non renseigné

INC : inconnu

Concernant l'**assainissement non collectif (ANC)**, la CCGSP a pris la compétence assainissement non collectif depuis 2002, d'abord géré par le biais d'une Délégation de Service Public signée avec la société SAUR, l'organisation du service a évolué depuis 2016, et a été centralisé au sein de la Communauté de communes.

A cette occasion un **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** a été créé. Les missions du SPANC sont :

- Pour les installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées : d'assurer le contrôle de conception de l'implantation, suivi du contrôle de bonne exécution.
- Pour les installations existantes : d'effectuer un diagnostic des ouvrages et de leur fonctionnement,
- Pour l'ensemble des installations : de vérifier périodiquement le bon usage des ouvrages, ainsi que la réalisation des vidanges par l'intermédiaire des contrôles d'entretien.

Le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif, de l'exercice 2018, mentionne que 3 150 habitants sont desservis par le service pour un nombre total de 5 329 habitants résidents sur le territoire du service.

Le taux de couverture de l'ANC est de 59,11 % au 31/12/2018., soit +0.29% en 1 an (population totale du territoire couvert par le service).

Le SPANC a également pour rôle d'informer les usagers sur la réglementation en vigueur, sur les différentes filières d'assainissement non collectif réglementaires, ainsi que sur le fonctionnement et l'entretien des installations. C'est la société SAUR qui assure ces missions pour le SPANC.

Dans le cadre de cette mission, l'ensemble des installations existantes de la CC a fait l'objet de contrôles. Chaque visite d'habitation a donné lieu à un rapport détaillé et les installations ont été classées en fonction des dysfonctionnements répertoriés :

- **Bon fonctionnement (BF)** : pour les installations récentes sans dysfonctionnement
- **Acceptable (AC)** : pour les installations d'assainissement classique (fosse septique, bac à graisse, infiltration)
- **Non acceptable 2 (NAC2)** : pour les installations d'assainissement avec un rejet (eaux traitées ou eaux brutes) vers des parcelles privées
- **Non acceptable 1 (NAC1)** : pour les installations d'assainissement avec un rejet (eaux traitées ou eaux brutes) vers le domaine public
- **Autres** : absence, refus, installations neuves (moins de 4 ans), compteur d'eau sans habitation

Les installations classées Non Acceptable 2 et Non Acceptable 1 sont considérées comme des points noirs à réhabiliter en priorité.

Tableau 9 : Classement des installations en fonction des dysfonctionnements répertoriées

(Source : INFRALIM)

	SI	AC	NAC2	NAC1	Absent Etat
Nombre d'installations	73	109	74	102	52
Taux	17,81 %	26,58 %	18,05 %	24,88 %	12,68 %

Le SPANC mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre en établissant un ratio entre :

- ❖ D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- ❖ D'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	566	719
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 416	1 481
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	—	—
Taux de conformité en %	47	48,5

Figure 71 : Taux de conformité des installations des dispositifs d'assainissement collectif 2017-2018

(Communauté de communes Gartempe-Saint-Pardoux, RPGS 2018)

3. Réseaux d'assainissement

La communauté de communes est dotée de plus de 260 km de réseau pour l'assainissement collectif. Plusieurs projets de réhabilitation se sont déroulés en 2016 notamment sur Châteauponsac sur la Station d'épuration au Pont Romain et sur le réseau. La commune de Saint-Pardoux a également engagée une réhabilitation de son réseau d'assainissement en 2017 suite à un diagnostic mené en 2015.

Commune	Lieu dit	STEP	SAP	Diagnostic	Travaux			
					STEP	Réseau	Temps de pluie	Métiologie
Saint Sornin Leulac	Bourg	LB - 1997 200 EH						
Châteauponsac	Le Pont Romain	LB - 1984 1 800 EH	PRIO	2013	REHA 2016	REHA 2016	REHA 2016	
Châteauponsac	Bourg	FPR - 2014 1 050 EH	PRIO	2013	PROJET EN COURS	PROJET EN COURS	PROJET EN COURS	PROJET EN COURS
Rancou	Bourg	BA - 1982 400 EH						
Roussac	Bourg	LAG - 1986 250 EH						
Lac de Saint Pardoux	La Perche	BA - 1993 2 700 EH	PRIO	2015	-	REHA 2017	REHA 2017	REHA 2017

Figure 72 : Agence de l'eau Loire -Bretagne (avril 2017)

4. Conclusion

Les réseaux d'assainissement sont principalement de type unitaire. Autour des communes de plus grande importance un réseau séparatif a été mis en place.

La capacité nominale des stations d'épuration ne sont pas atteintes pour les principaux villages concernés à l'exception de Balledent et pour la STEP de Châteauponsac Pré de la pêche dont la charge nominale est même nettement dépassée.

Les STEP non conforme en équipement ne sont plus en service. Les STEP en activité sont conformes en performance en 2017 même si cette donnée apparaît la plupart du temps inconnue en 2018.

Concernant le SPANC, Les contrôles de conformité mises en place depuis 2016 ont permis de contrôler 1481 dispositifs d'ANC. Ainsi, le taux de conformité des dispositifs en date de 2018 est égal à 48,5%, dont 719 installations contrôlées conformes ou mises en conformités.

Ainsi le réseau d'assainissement en place dans les villages permet d'amortir une certaine augmentation de la population.

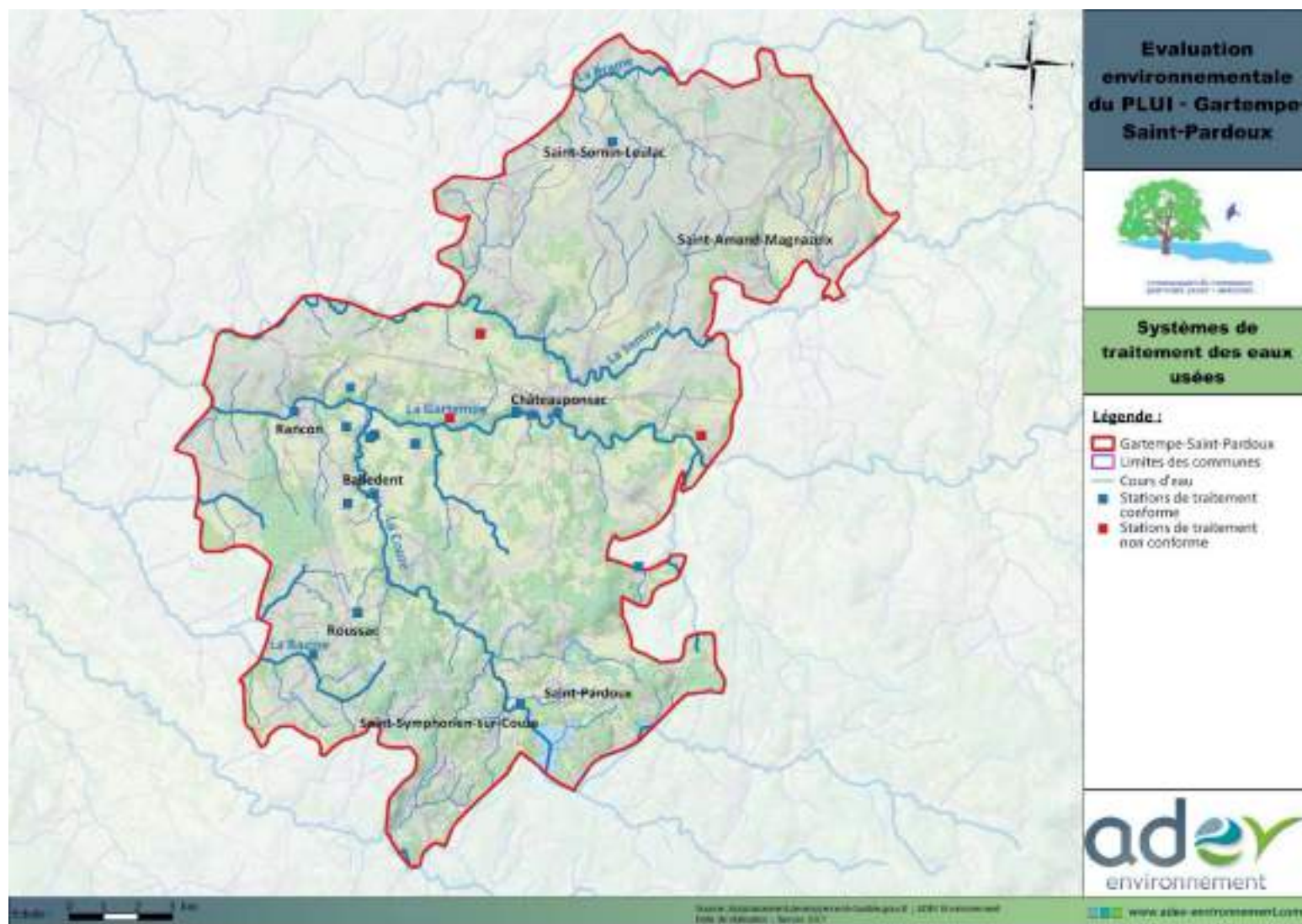


Figure 73 : Systèmes de traitements des eaux usées présents sur le territoire intercommunal CCGSP

(Source : Assainissement.developpement-durable.gouv.fr ; ADEV Environnement)

E. La gestion des déchets sur la commune

Le SYDED est le Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du département de la Haute-Vienne. Le SYDED a été créé en avril 1997 à l'initiative du département de la Haute-Vienne et des SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) afin de satisfaire au mieux aux objectifs de la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets. Regroupant ainsi la totalité des collectivités territoriales de la Haute-Vienne, hors Communauté d'Agglomération de Limoges, cet établissement public a pour mission la prise en charge des déchets ménagers et assimilés en Haute-Vienne en application du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEMA).



Figure 74 : Logo de la SYDED

(Source : SYDED Haute-Vienne)

La CCGSP adhère au SICTOM de Bessines-sur-Gartempe qui assure la collecte des ordures ménagères. La déchetterie la plus proche est située à Bessines-sur-Gartempe.

Programme Local de Prévention des Déchets :

En octobre 2010, le SYDED s'engageait auprès de l'ADEME dans un Programme Local de Prévention des Déchets. Ce Programme est un outil permettant d'adapter les orientations nationales à l'échelle territoriale. Il confère au SYDED les moyens d'une réelle politique de prévention des déchets, par une analyse et un plan d'action à moyen terme. L'objectif principal est de réduire de 7 % minimum la production d'ordures ménagères et assimilés d'ici 5 ans.



Le principe du programme est de mettre en place des actions durant les cinq prochaines années autour des cinq thèmes suivants, définis par l'accord-cadre :

- ❖ Sensibilisation des publics à la prévention,
- ❖ Eco-exemplarité de la collectivité,

- ❖ Actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sac de caisse),
- ❖ Evitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi, etc.),
- ❖ Prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.

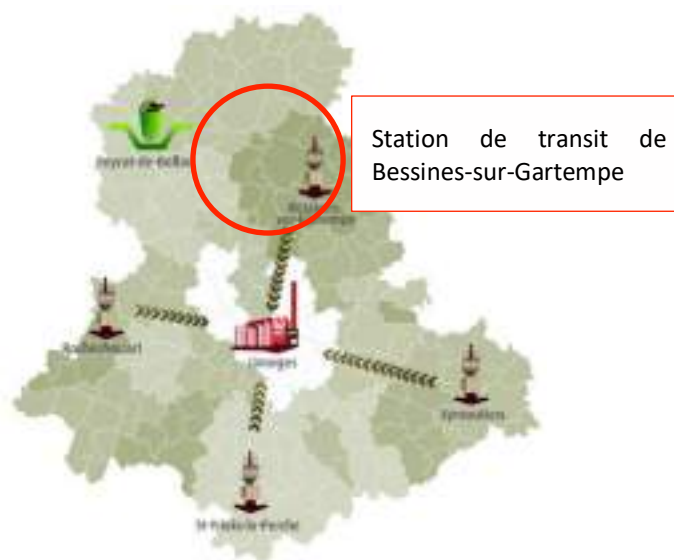


Figure 75 : Localisation des stations de transit en

(Source : SYDED87.org)

Une station de transit est une plate-forme de regroupement des ordures ménagères avant leur départ vers un site d'élimination. Leur objectif est de réduire les impacts environnementaux et financiers en limitant les transports. On divise ainsi par 3 le coût lié aux transports. Quatre stations existent en Haute-Vienne à Bessines sur Gartempe, à Eymoutiers, Rochechouart et à St Yrieix la Perche. Les communes acheminent les collectes de poubelles quotidiennes vers la station. Après compactage, les déchets sont transportés soit vers l'usine d'incinération de Limoges Métropole soit vers l'installation de Stockage des déchets Alvêol à Peyrat-de-Bellac (pour les Déchets Industriel Banal (DIB) et les encombrants). La répartition entre incinération et enfouissement pour les déchets du territoire du SYDED en 2013 était de 11 300 tonnes d'encombrant en enfouissement provenant des déchetteries implantées sur le territoire du SYDED soit environ 22%, contre 41 500 tonnes d'ordures ménagères traités par incinération soit 78% (usine d'incinération de Limoges Métropole).

Les déchetteries :

Dans le département de la Haute-Vienne, un total de 25 déchetteries est réparti sur l'ensemble du territoire de la SYDED. La déchetterie à proximité de la CCGSP est celle de Bessines-sur-Gartempe à l'est du territoire et Ambazac au sud-est.



Figure 76 : Localisation des déchetteries en Haute-Vienne



Photo 53 : Point d'apport volontaire de Balledent

(Source : ADEV Environnement, pris sur site)

La gestion des déchets est assurée par la SYDED installé sur l'ensemble du département de la Haute-Vienne. La collecte se fait en porte-à-porte (déchets ménagers et déchets recyclables) et sur des points d'apport volontaires (déchets recyclables) et déchetteries. L'ensemble des déchets ménagers sont acheminé à l'usine d'incinération de Limoges Métropole. Les DIB et encombrant sont envoyés au centre d'enfouissement de Peyrat-de-Bellac.

La déchetterie la plus proche est située sur la commune Bessines-sur-Gartempe.

F. Les énergies renouvelables

❖ Eolien :

Deux secteurs ont été identifiés comme des zones de développement éolien. Ils sont situés au nord de la Communauté de communes de Gartempe-Saint-Pardoux. L'une a été refusée et l'autre a été annulée par le tribunal administratif. En Limousin, un seul parc éolien est en fonctionnement depuis 2004, la ferme éolienne de Peyrelevade en Corrèze. La région est donc largement sous équipée, en particulier en installation de grande production.

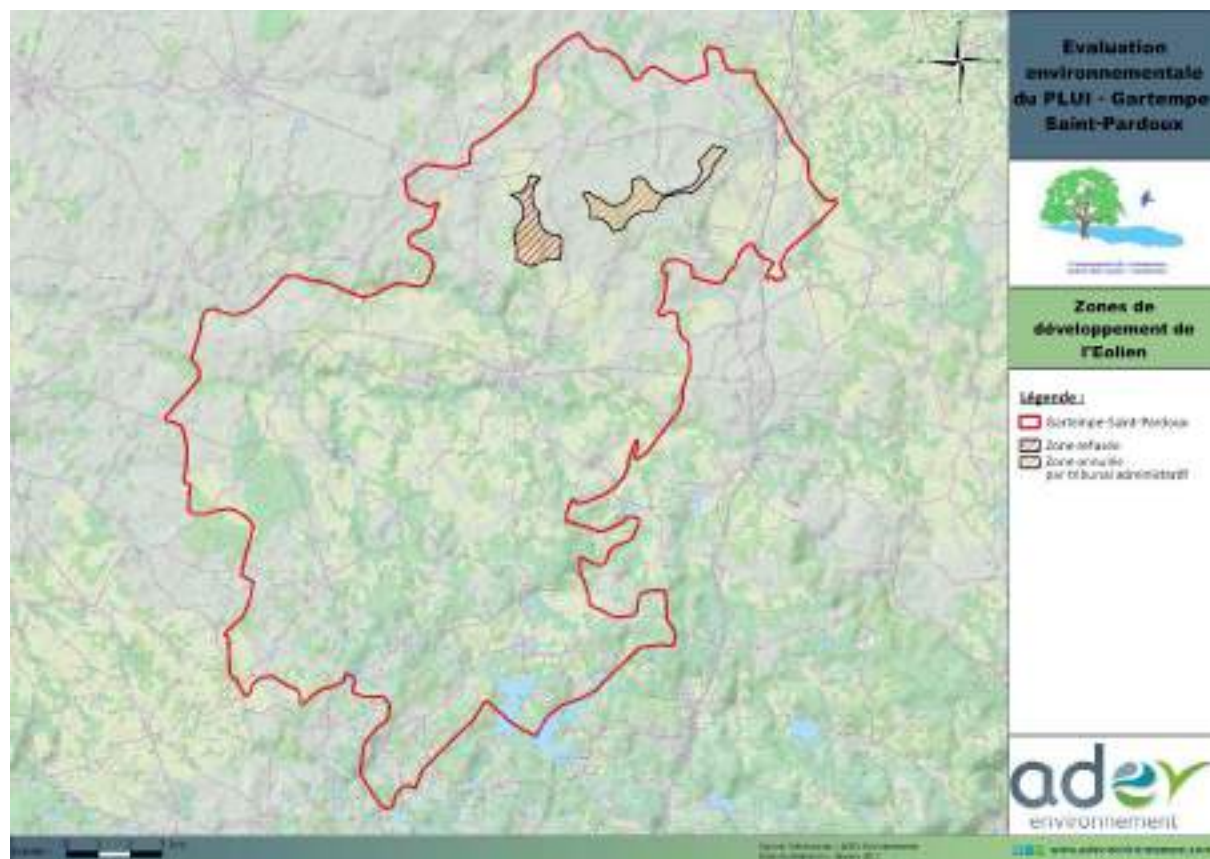


Figure 77 : Zone de développement de l'Eolien

(Source : Géolimousin, ADEV Environnement)

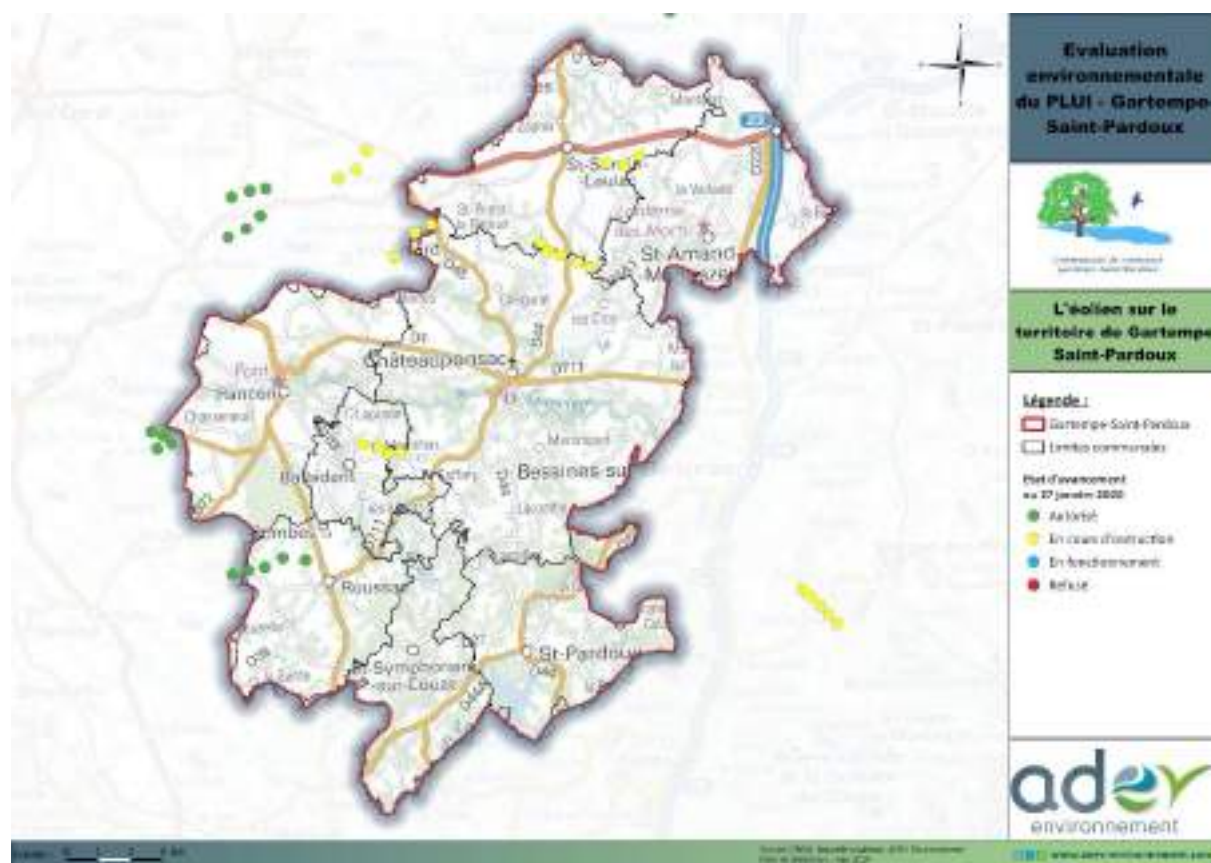


Figure 78 : Localisation des projets éoliens et leur état d'avancement au 27 janvier 2020

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine)

Sur le territoire de la communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux un seul parc éolien est autorisé. Ce dernier est en partie situé sur la commune de Roussac. Trois autres projets sont actuellement en cours d'instruction notamment sur les communes de Balledent, Saint-Sornin-Leulac et Châteauponsac.

❖ **Solaire :**

La Haute-Vienne se caractérise par un potentiel d'environ 1450 kWh/m²/an. Le Limousin dispose d'un ensoleillement suffisant et homogène pour envisager de développer cette filière. En particulier, les porteurs de projets estiment que la production électrique photovoltaïque régionale pourrait représenter 3 % des objectifs nationaux.

Les installations photovoltaïques présentes sur le territoire à la date de Février 2019 (Dernière mise à jour de la DREAL Nouvelle-Aquitaine), se composent essentiellement d'installations sur bâtiments ou ombrières. Ainsi au moins 4 installations photovoltaïques sont présentes sur le territoire de la communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux. Ces données s'appuient sur les installations photovoltaïques lauréates aux appels d'offres lancés par le Ministère en charge de l'énergie, depuis l'appel d'offres "CRE3" de novembre 2014.

Toutefois, deux projets de parc photovoltaïque au sol sont en étude, tous les deux sur la commune de Saint-Sornin-Leulac (site de Montulat et au lieu-dit Lacour).

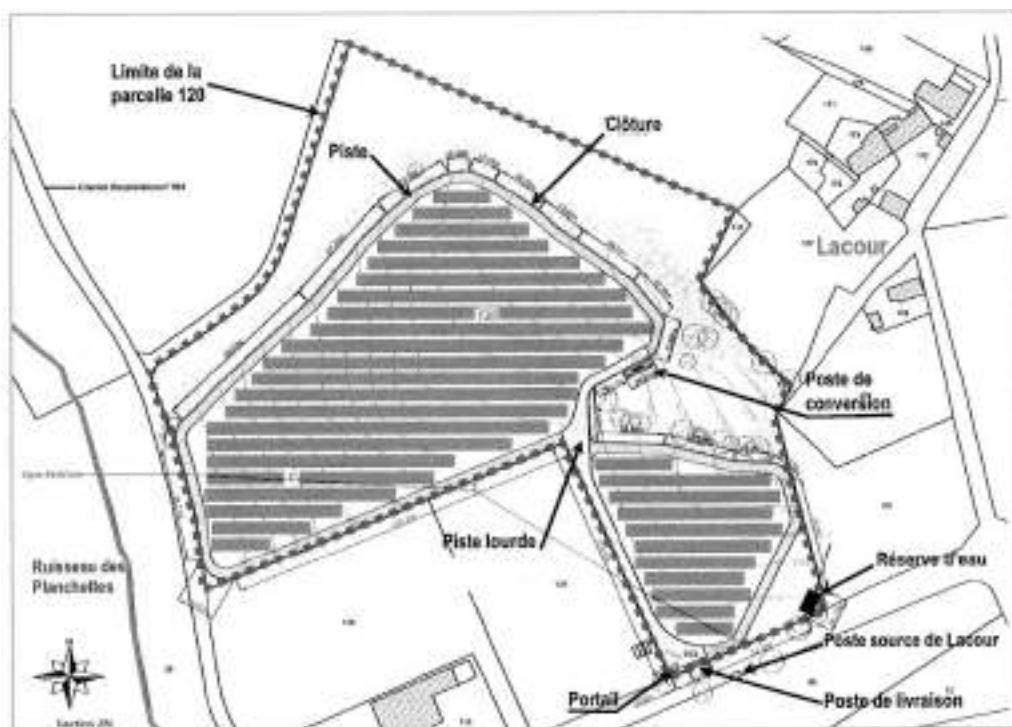


Figure 79 : Projet de la centrale photovoltaïque de Saint-Sornin-Leulac, Lieu-dit Lacour (EDF EN)

(Source : Projets photovoltaïques Point d'avancement ORANO, commission de Suivi des Sites Haute-Vienne 8 avril 2019)

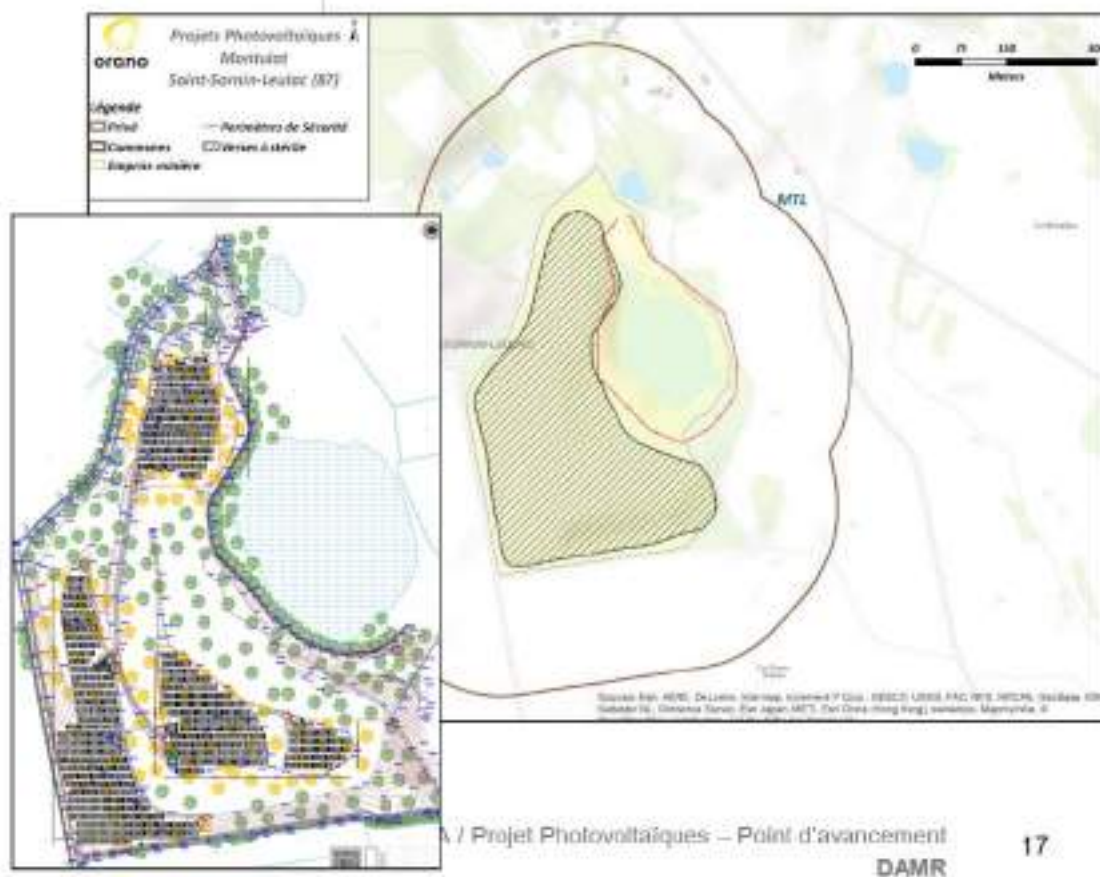


Figure 80 : Projet de la centrale photovoltaïque de Saint-Sornin-Leulac sur le site de Montulat (Urbasolar)

(Source : Projets photovoltaïques Point d'avancement ORANO, commission de Suivi des Sites Haute-Vienne 8 avril 2019)

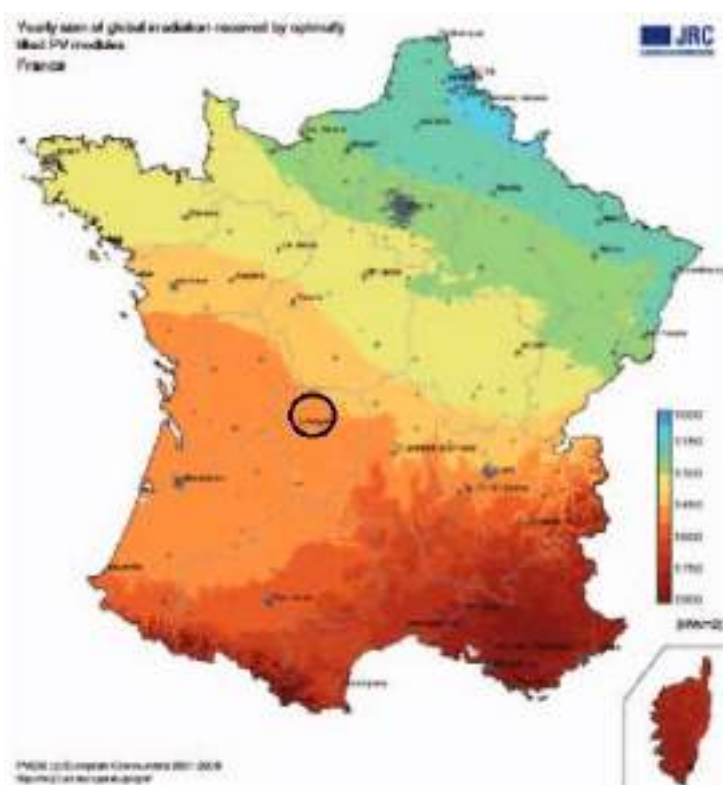


Figure 81 : Potentiel solaire en France

(Source : DDT Haute-Vienne)

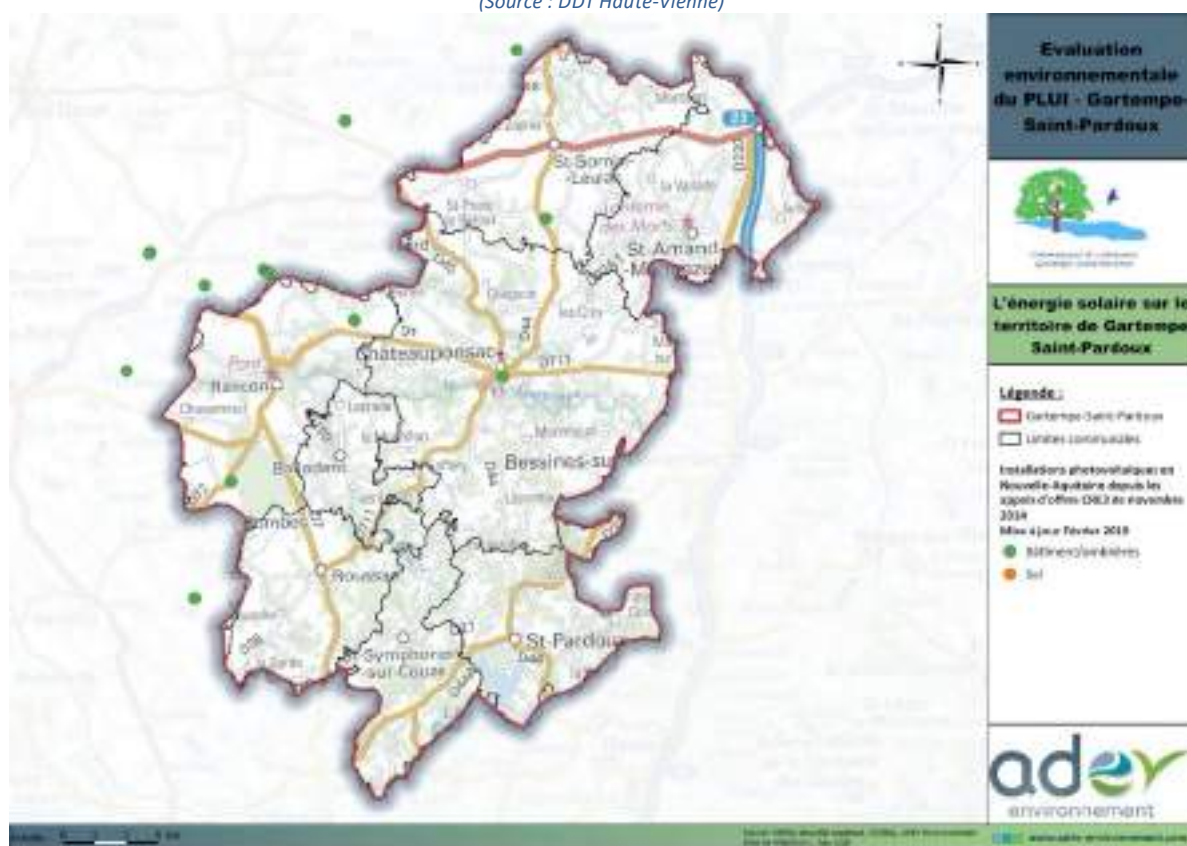


Figure 82 : Localisation des installations photovoltaïques lauréates aux appels d'offres lancés par le ministère en charge de l'énergie, de puis l'appel d'offres « CRE3 » de novembre 2014 – Mise à jour en Février 2019

(SIGENA, DREAL Nouvelle-Aquitaine, IGN)

❖ Hydroélectricité :

En Limousin, hors production de chaleur, l'hydroélectricité est la seule source de production d'énergie. Elle atteint 1 587 GWh en 2009, soit près de 3 % de la production hydroélectrique nationale. Les 3 barrages dédiés à la production d'énergie en Haute-Vienne sont Vassivière, Lavaud-Gelade et Saint-Marc. Le Barrage de Saint-Pardoux n'est pas dédié à la production d'énergie, il alimente la région en eau et constitue une base de loisir.



Photo 54 : Barrage hydroélectrique de Saint-Marc

(Source : DREAL Limousin)

❖ Biomasse :

La filière biomasse régionale s'appuie essentiellement sur le bois-énergie et accessoirement sur le biogaz. En Limousin, le principal gisement de biomasse est celui de la forêt. L'accroissement annuel est évalué à 4,5 millions de m³/an tandis que la récolte plafonne autour de 2,5 millions de m³/an.

Gartempe Saint-Pardoux



Figure 83 : Taux de boisement des communes bois-énergie

(Source : DREAL Limousin)

❖ **Méthanisation**

La méthanisation semble être une réponse aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la Région. En premier lieu, la méthanisation génère un biogaz dont l'énergie sera utilisée localement. La filière pourra donc contribuer aux objectifs de développement des énergies renouvelables et d'indépendance énergétiques de la région.

En second lieu, les projets de méthanisation ont une vertu dynamisante des territoires de projets. En effet, à partir de déchets organiques locaux, ils créent une énergie renouvelable et un digestat à pouvoir fertilisant, redistribuant localement la valeur ajoutée des projets. Ils développent et préservent le tissu social, par la création d'emplois verts, le portage de projets innovants et la mise en place de partenariats.

La méthanisation permet de traiter les déchets et les effluents organiques par la réduction de pollution carbonée. Différents secteurs utilisent la méthanisation pour traiter leurs déchets : l'industrie, l'agriculture, les stations d'épuration et les centres de traitement des ordures ménagères

Deux classes de bassins de gisements mobilisables sont identifiées sur le territoire du Limousin :

Chaque bassin primaire représente un gisement méthanisable de 700 000 m³ à 900 000 m³ de méthane (CH₄), soit une production équivalente de 6 600 MWh à 8 500 MWh de biogaz.

Chacun de ces bassins secondaires représente un gisement méthanisable d'environ 700 000 m³ de méthane (CH₄), soit une production équivalente à 6 600 MWh de biogaz.

Présence d'un bassin secondaire entre Bellac et Bessines-sur-Gartempe. En complément de ces bassins à forte concentration, le gisement diffus présente également un potentiel intéressant et réparti sur tout le territoire.

La CCGSP semble être au cœur d'un gisement mobilisable pour la méthanisation. L'enjeu s'oriente sur faire émerger une dynamique régionale autour de la méthanisation en intégrant également l'agriculture.

<u>Atouts du territoire :</u>	<u>Faiblesses du territoire :</u>
➤ Territoire producteur historique d'énergies renouvelables ➤ Production hydroélectrique significative ➤ Disponibilité importante de biomasse (bois énergie) ➤ Mobilisation des collectivités locales	➤ Faible développement des énergies renouvelables - EnR - (hors hydroélectricité) ➤ Impacts de la production d'hydroélectricité sur les milieux aquatiques ➤ Faible densité démographique et forte utilisation des transports individuels ➤ Vétusté du parc de logements

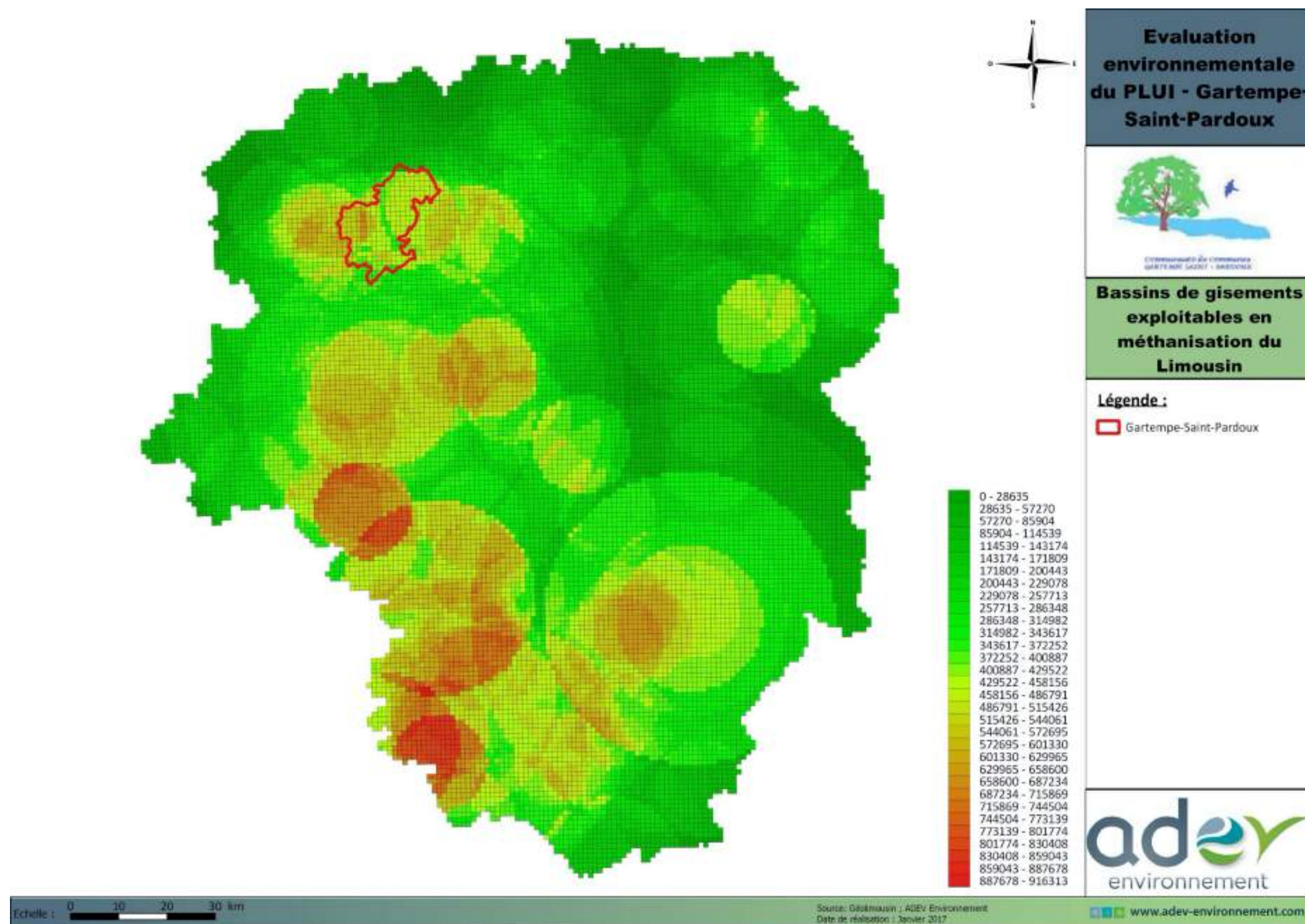


Figure 84 : Bassins de gisements exploitables en méthanisation du Limousin

(Source : Géolimousin, ADEV Environnement)

G. Servitudes d'utilité publique

Plusieurs servitudes d'utilité publique sont présentes sur le territoire de la communauté de communes Gartempe-Saint-Pardoux, notamment :

- ❖ AC1 Protection des moments historiques
- ❖ AC2 Protection des sites
- ❖ AS1 Conservation des eaux
- ❖ EL7 Servitudes d'alignement
- ❖ I4A Transport d'énergie électrique
- ❖ JS1 Installation sportive
- ❖ PT1 Protection des centres de réception
- ❖ PT2 Transmission radio électriques
- ❖ PT4 Servitudes d'élagage
- ❖ T1 Voies ferrées
- ❖ T7 : Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

La carte ci-dessous localisation les emprises de ces servitudes (source DDT Haute-Vienne).

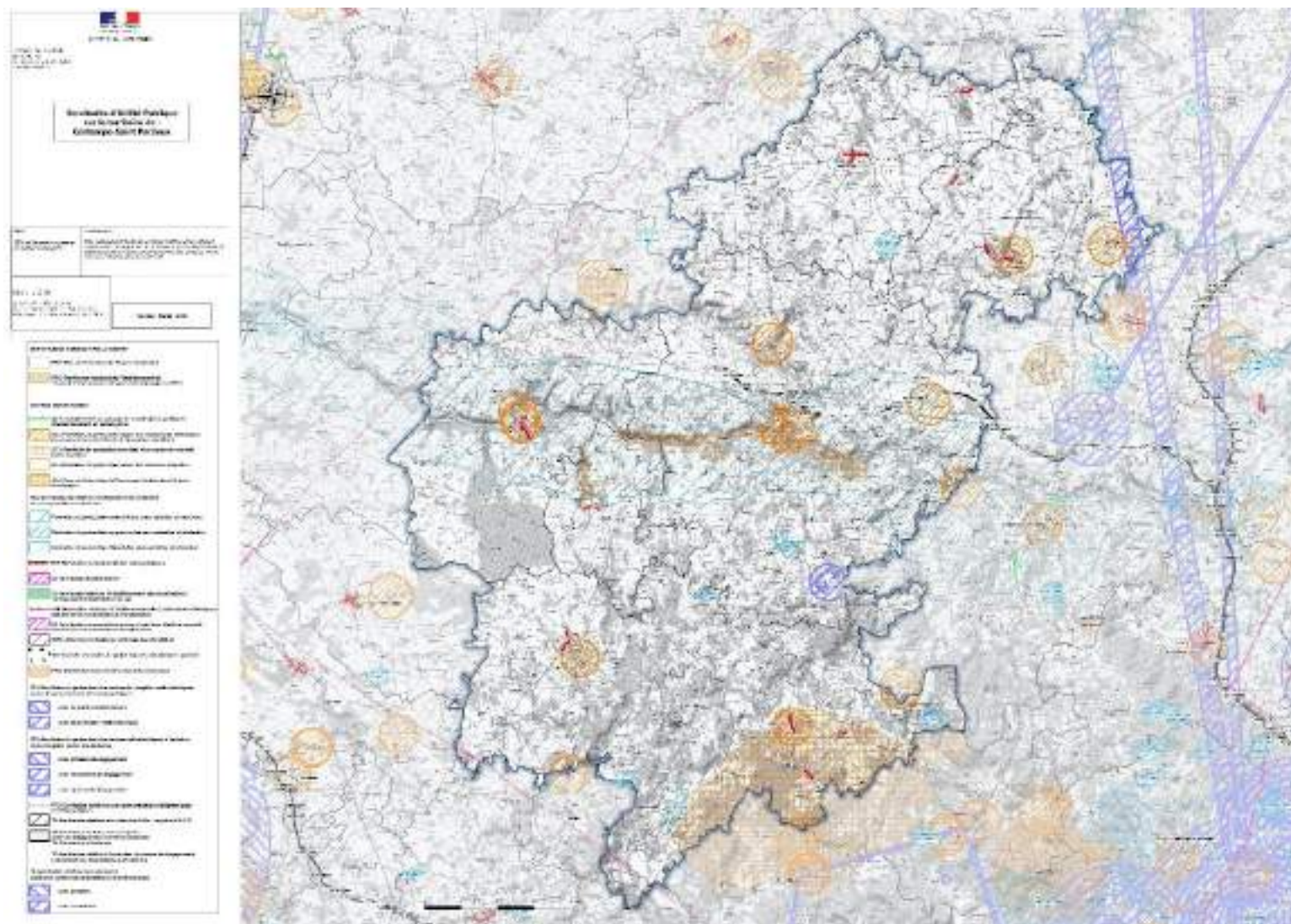


Figure 85 : Servitudes d'utilité publique sur le territoire de la CC Gartempe - Saint-Pardoux

(Source DDT Haute-Vienne)

VI ENVIRONNEMENT ET NUISANCES

A. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et sites pollués

La Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux comprend 3 établissements soumis à autorisation au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Aucun de ces sites n'est classé à risque selon la nomenclature Seveso.

Le régime de l'autorisation concerne les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement.

Les différentes installations recensées sont les suivantes (cf. Tableau 10) :

Tableau 10 : Liste des établissements ICPE

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine)

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut
BAYRAND	87290	Châteauponsac	Inconnu	Non Seveso
EARL BAGNOL	87290	Châteauponsac	Enregistrement	Non Seveso
MEYZIE TP	87290	Rancon	Inconnu	Non Seveso

L'émotion suscitée par le rejet accidentel de Dioxine en 1976 sur la commune de SEVESO en Italie, a incité les Etats européens à se doter d'une politique commune en matière de prévention des risques industriels majeurs. La directive SEVESO a été modifiée à diverses reprises et son champ a été progressivement étendu, notamment à la suite de l'accident de Bâle en 1986. Le cadre de cette action est dorénavant la directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses appelée directive SEVESO 2. Cette directive a renforcé la notion de prévention des accidents majeurs en imposant notamment à l'exploitant la mise en œuvre d'un système de gestion et d'une organisation (ou système de gestion de la sécurité) proportionnés aux risques inhérents aux installations.

Elle distingue deux types d'établissements, selon la quantité totale de matières dangereuses sur site : les établissements Seveso seuil haut et les établissements Seveso seuil bas. Les mesures de sécurité et les procédures prévues par la directive varient selon le type d'établissements (seuil haut ou seuil bas), afin de considérer une certaine proportionnalité. Ces mesures consacrent les "bonnes pratiques" en matière de gestion des risques : introduction de dispositions sur l'utilisation des sols afin de réduire les conséquences des accidents majeurs, prise en compte des aspects organisationnels de la sécurité, amélioration du contenu du rapport de sécurité, renforcement de la participation et de la consultation du public.

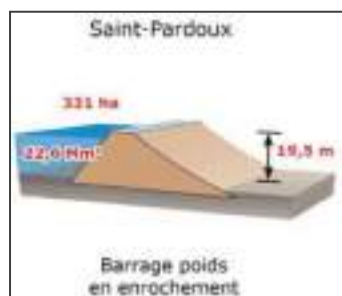


Photo 55 : Barrage de Saint-Pardoux

(Source : ADEV Environnement)



Photo 56 : Ancienne carrière de Rancon

(Source : ADEV Environnement)

La Base de données BASIAS a référencé 28 anciens sites industriels et activités de service potentiellement pollués sur la Communauté de communes, dont 12 dans la commune de Châteauponsac. La liste est présentée en annexe.

En raison de son contexte minéralogique, le passé minier du département de la Haute-Vienne est très important. L'héritage constitué par les conséquences de l'exploitation de ces ressources l'est tout autant. Deux anciens gisements miniers sont présents sur la CCGSP à Rancon et Saint-Sornin-Leulac, mais ces communes ne sont pas soumises au risque majeur Minier.

Un barrage est susceptible d'avoir des conséquences importantes sur le territoire de la CCGSP en cas de rupture: le barrage à vocation touristique de Saint-Pardoux, barrage appartenant au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de classe B surclassé A.

Construit sur la Couze de 1973 à 1975, ce barrage a été mis en service en 1976. Cet ouvrage n'est pas soumis à un Plan Particulier d'Intervention. Pour ce barrage, la seule situation reconnue pouvant entraîner un risque de rupture est la crue exceptionnelle, donc supérieure à la crue décennale pour les barrages en enrochement (rupture dès la surverse). Les communes soumises au risque majeur de rupture de barrage de Saint-Pardoux sont Saint-Pardoux, Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Balledent et Rancon.

Les possibles nuisances industrielles restent donc limitées. Aucun risque industriel majeur n'a été répertorié sur la Communauté de communes.

Si des parcelles sont ouvertes à l'urbanisation dans les secteurs potentiellement pollués, une analyse des sols sera peut-être nécessaire.

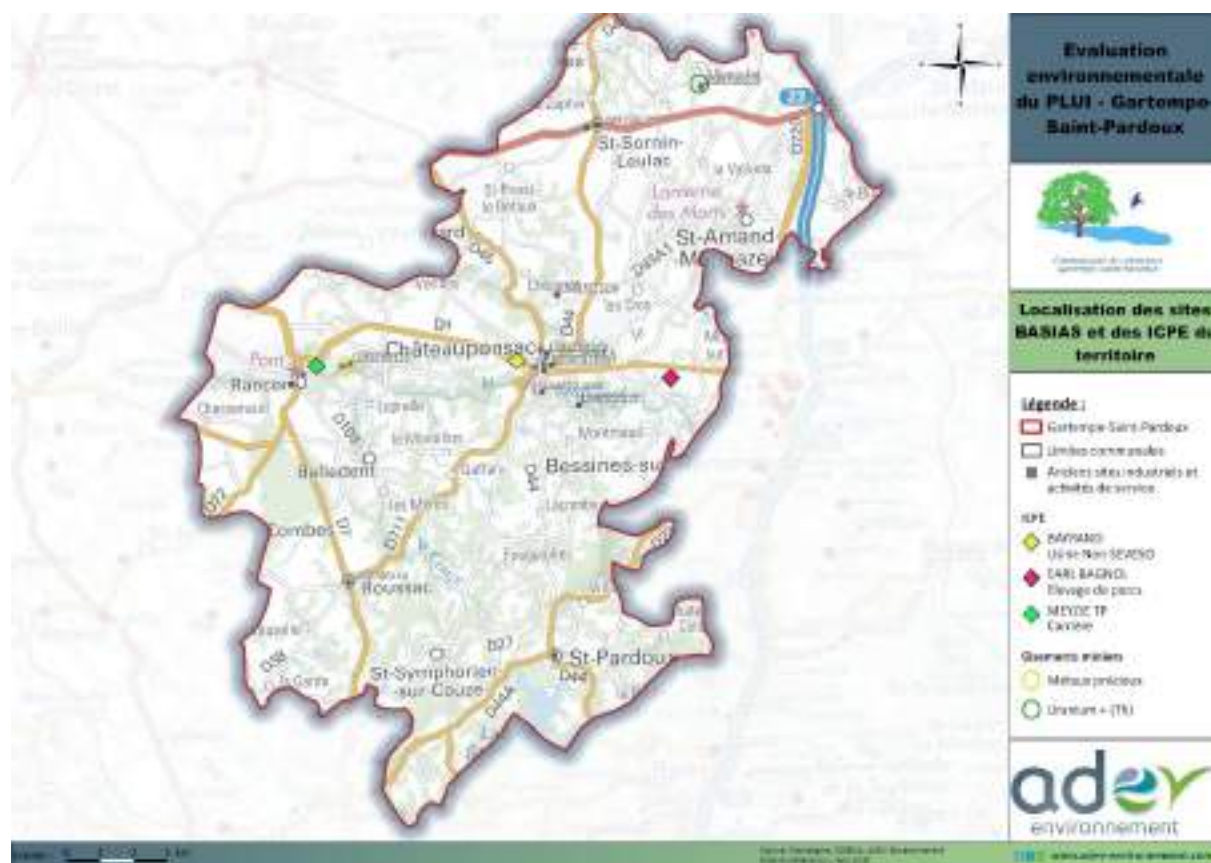


Figure 86 : Localisation des sites pollués (BASIAS) et des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

(Source BRGM, BASIAS, DREAL Nouvelle-Aquitaine)

B. La qualité de l'air

Les Schémas Régionaux Climat, Air et Énergie (SRCAE) instaurés par la Loi Grenelle 2, imposent de cartographier des zones dites sensibles en ce qui concerne la qualité de l'air. Ces zones se définissent par une forte densité de population (ou la présence de zones naturelles protégées) et par des dépassements des valeurs limites pour certains polluants (PM10 et NO2).

Dans ces zones, les actions en faveur de la qualité de l'air sont prioritaires. La qualité de l'air est globalement mauvaise en Ile-de-France, notamment au cœur de la région. Certains polluants sont à surveiller, en particulier au niveau des zones sensibles.

Les émissions de la Communauté de communes dans un contexte régional :

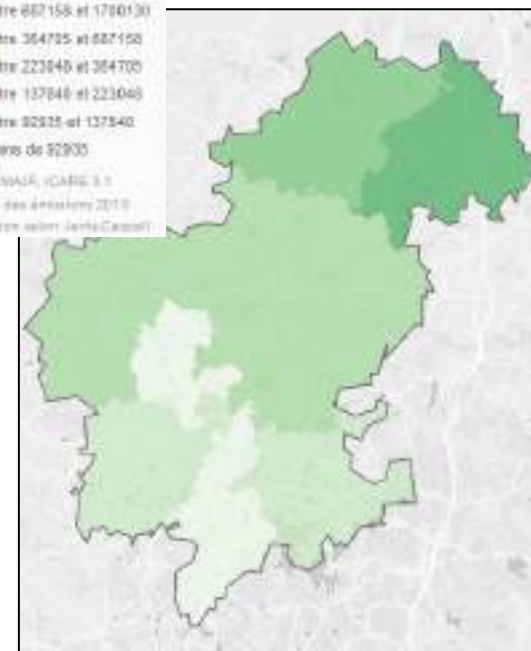
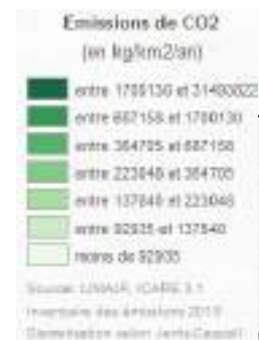
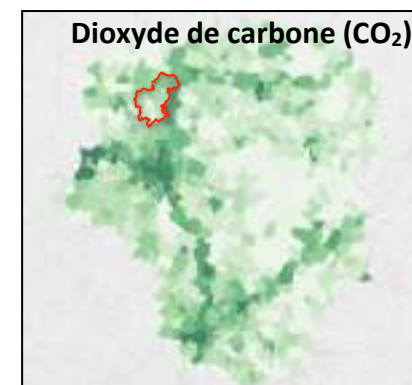
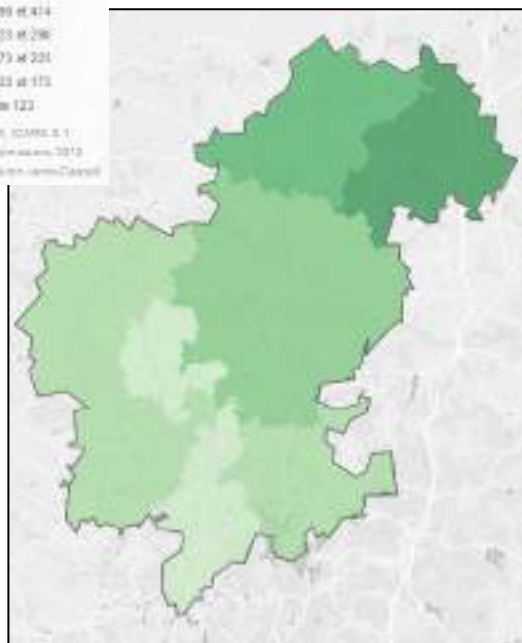
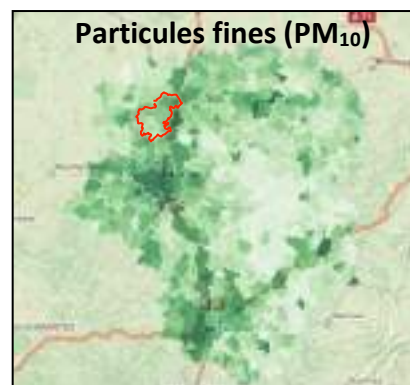
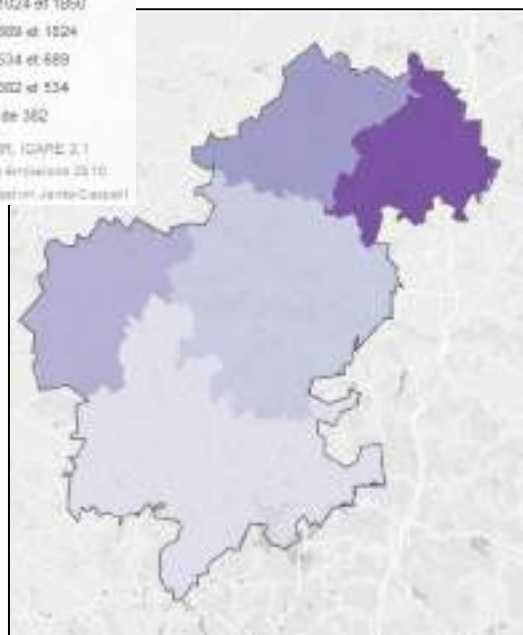
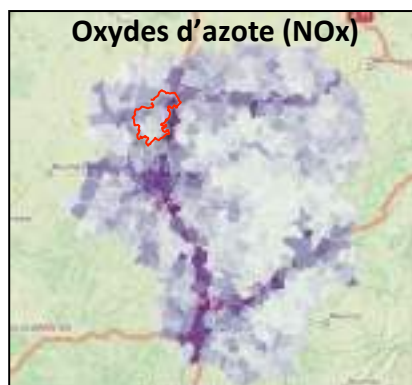
Les émissions du territoire de Gartempe Saint-Pardoux en **Dioxyde de carbone (CO₂)**, **Oxydes d'azote (NOx)** et **Particules en suspension (PM₁₀)** sont globalement moindres que sur l'ensemble du territoire régional. Saint-Amand-Magnazeix fait exception avec des émissions de GES supérieures aux autres communes de la Communauté de communes.

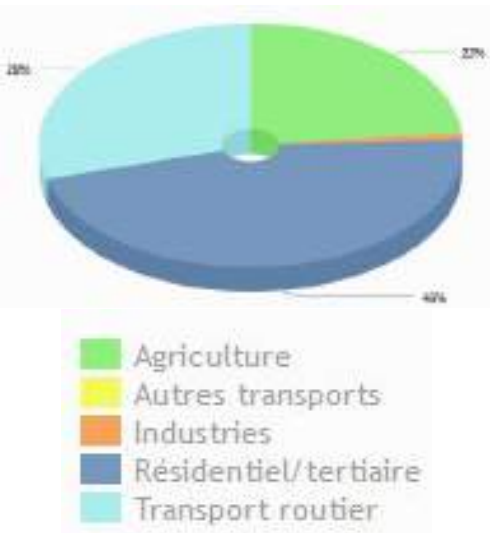
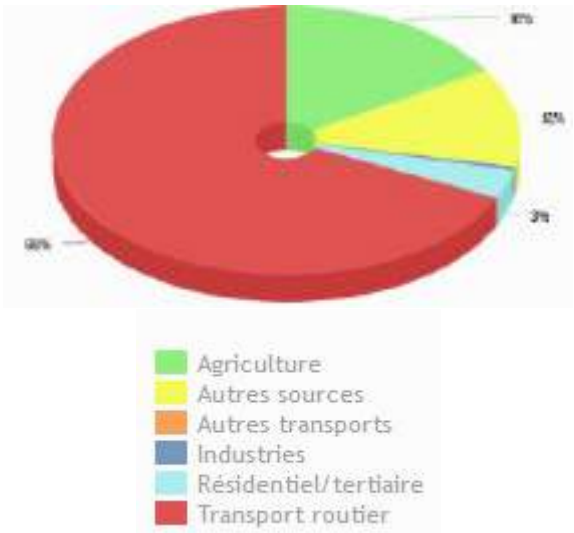
Le secteur Transport routier constitue le premier secteur émetteur sur le territoire, suivi par le secteur de l'agriculture et le secteur résidentiel. Au niveau régional, le principal secteur émetteur est le secteur des transports routiers.

Forte empreinte des polluants liée au trafic routier (due à la présence de l'A20 sur la commune de Saint-Amand-Magnazeix).

A l'échelle régionale, on constate que les communes les plus émettrices de polluants sont les aires urbaines et les grands axes routiers (A20, RN 145, etc.). Hormis Saint-Amand-Magnazeix, la CCGSP ne partage pas ces caractéristiques. La majorité des communes du territoire de la Communauté de communes, plus rurales, ont de faibles émissions de polluants. Concernant la qualité de l'air, l'influence de l'agglomération de Limoges n'atteint pas la CCGSP.

La qualité de l'air à l'échelle du département est à l'amélioration et elle est globalement correcte dans le secteur de l'intercommunalité de GARTEMPE SAINT-PARDOUX à l'exception de la commune de Saint-Amand-Magnazeix du fait de la présence sur son territoire de l'autoroute A20. Il est important que le PLUi contribue à son échelle et avec ses moyens, à la préservation de la qualité de l'air et son amélioration.





Origine et part des émissions d'oxyde de Azote (NOx) Origine et part des émissions de particules fines (PM₁₀) Origine et part des émissions dioxyde de carbone (CO₂)

Figure 87 : Concentration et origine des émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire intercommunale influençant la qualité de l'air
(Source : Ligair)

C. Lutte contre le bruit

Différentes entités sont susceptibles d'entraîner des nuisances sonores sur la Communauté de communes.

Des arrêtés préfectoraux indiquent le classement sonore des infrastructures de transport terrestre (routes et voies ferrées) selon le niveau sonore qu'elles sont susceptibles de produire dans le futur et définissent ainsi des secteurs affectés par le bruit à l'intérieur desquels l'isolation acoustique contre les bruits de l'espace extérieur devient une règle de construction pour les bâtiments à venir.

Ce sont les routes supportant plus de 5 000 véhicules/jour au moment du classement ainsi que les projets routiers pour lesquels les prévisions de trafic à la mise en service sont également supérieures à 5 000V/J. Ce sont également les voies ferrées supportant plus de 50 trains par jour.

Cinq catégories sont distinguées suivant le niveau sonore ainsi établi : elles sont numérotées de 1 (classe des niveaux sonores les plus élevés) à 5 (classe des niveaux sonores les plus bas) suivant la catégorie, la largeur maximale du secteur affecté par le bruit varie.

Tableau 11 : Classements des infrastructures routières

(Source : DDT 87)

Niveau sonore de référence L en dB(A) Jour 6h/22h	Niveau sonore de référence L en dB(A) Nuit 22h/6h	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	L > 76	1	d = 300 m
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	2	d = 250 m
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	3	d = 100 m
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	4	d = 30 m
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	5	d = 10 m

Le classement n'empêche pas la construction. Le classement n'institue pas de servitude d'urbanisme, c'est une simple information qui doit être donnée aux constructeurs, à ce titre il est intégré dans les documents annexes du plan local d'urbanisme,

Deux communes de la Communauté de communes sont affectées par le bruit des infrastructures routières, il s'agit de Saint-Amand-Magnazeix et Saint-Sornin-Leulac.

L'infrastructure de transport routier qui génère le plus de trafic est l'autoroute A20, classée en catégorie 1, avec une largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure de 300 m.

La route RN 145 est classée en secteur 3, avec une largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure de 100 m.

Par rapport au classement en vigueur au 01/01/2015 on constate les évolutions suivantes : le classement de l'autoroute A20 devient plus contraignant en raison de l'importance de l'augmentation du trafic constatée sur cet axe par rapport aux hypothèses de 1999. La RN 145, est maintenant classée en catégorie 3 sur tout son linéaire.

Quelques infrastructures de transport terrestre sont fortement nuisibles concernant les émissions sonores. Ce constat est à prendre en compte dans la révision du PLUi. Des moyens pour limiter ces nuisances seraient à développer pour améliorer la qualité de vie des habitants présents sur les communes concernées.



Photo 57 : Autoroute A20

(Source : ADEV Environnement, pris sur site)

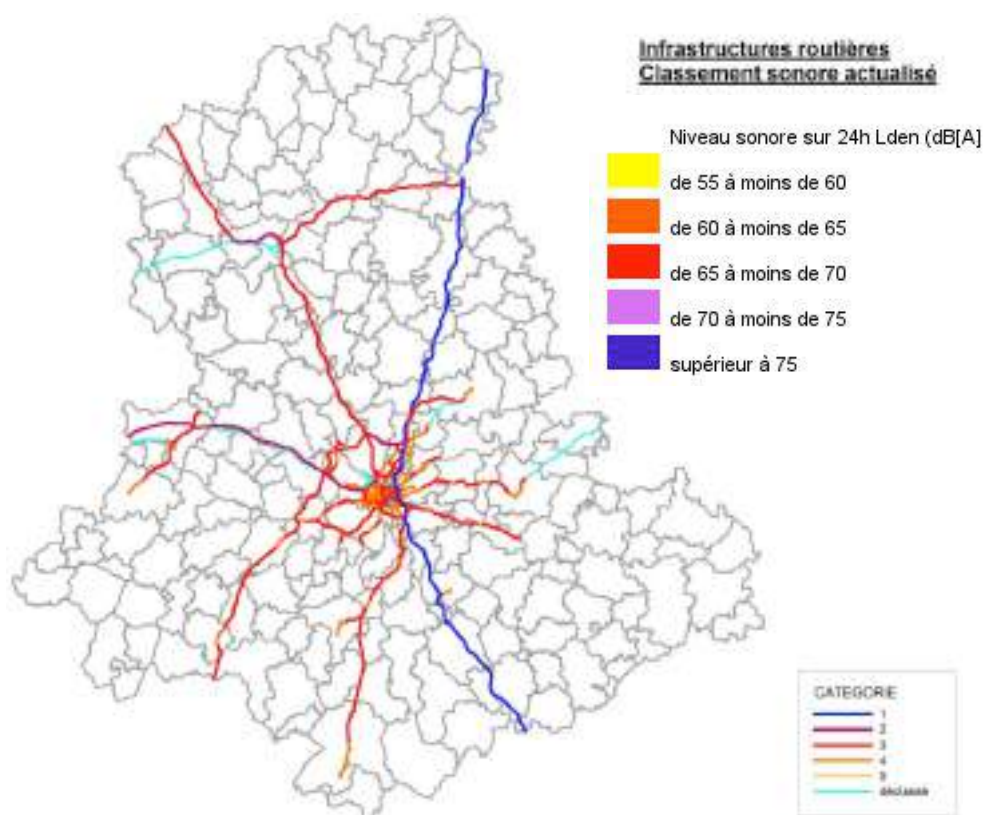


Figure 88 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres de Haute-Vienne

(Source : Direction départementale des territoires de Haute-Vienne)

D. Risques naturels

1. Généralités

La Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX est concernée par divers risques naturels. Au total, deux catastrophes naturelles ont nécessité la mise en place d'arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre des inondations, coulées de boues et mouvements de terrain, et tempête ont déjà été pris sur l'ensemble des communes respectivement en 1999 et 1982.

Tableau 12 : Arrêtés de catastrophe naturelle sur la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux

(Source : prim.net)

catastrophes naturelles	Communes CCGSP concernées	Code national CATNAT	Début le	fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain	Saint-Pardoux	87PREF19990170	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	Balledent	87PREF19990008				
	Chateauponsac	87PREF19990041				
	Rancon	87PREF19990119				
	Roussac	87PREF19990126				
	St-Amand-Magnazeix	87PREF19990131				
	Saint-Sornin-le-Lac	87PREF19990176				
	Saint-Symphorien-sur-Couze	87PREF19990180				
Tempête	Saint-Pardoux	87PREF19820170	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
	Balledent	87PREF19990008				
	Chateauponsac	87PREF19820041				
	Rancon	87PREF19820119				
	Roussac	87PREF19820126				
	St-Amand-Magnazeix	87PREF19820131				
	Saint-Sornin-le-Lac	87PREF19820176				
	Saint-Symphorien-sur-Couze	87PREF19820180				

D'autres risques potentiels sont à prendre en compte sur l'ensemble du territoire intercommunal :

Tableau 13 : Synthèse des risques identifiés sur les communes de la CCGSP

(Source : prim.net)

Risques	Communauté de Communes Gartempe Saint-Pardoux							
	Ballendent	Chateauponsac	Rancon	Roussac	St-Amand-Magnazeix	St-Pardoux	St-Sornin-LeuLac	St-Symphorien-sur-Couze
canalisation de matières dangereuses	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Cavités souterraines	2 ouvrages civils	10 ouvrages civils	2 ouvrages civils	1 ouvrage civil	5 ouvrages civils	6 ouvrages civils	Non	1 ouvrage civil

Risques	Communauté de Communes Gartempe Saint-Pardoux							
	Ballendent	Chateauponsac	Rancon	Roussac	St-Amand-Magnazeix	St-Pardoux	St-Sornin-LeuLac	St-Symphorien-sur-Couze
Inondations	Crue pluviale	Crue pluviale AZI Gartempe Amont	Crue pluviale AZI Gartempe Amont	Crue pluviale	AZI Brame crue pluviale	Crue pluviale	AZI Brame crue pluviale	Crue pluviale
Installations industrielles	∅	Usine non Seveso Elevage de porcs	Carrière	Usine non Seveso	∅	∅	∅	∅
Installations nucléaires	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅
Mouvements de terrain	Non	Non	Glissement	Non	Non	Non	Non	Non
Retrait-gonflements des sols argileux	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Séismes	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Pollutions des sols, SIS et anciens sites industriels	∅	12 sites BASIAS	4 sites BASIAS	2 sites BASIAS	∅	2 sites BASIAS	6 sites BASIAS	∅

2. Le risque d'inondation

La CCGSP est exposée au risque inondation, mais ce dernier n'est identifié comme risque majeur :

A défaut de précisions hydrauliques acquises dans le cadre d'études spécifiques ou d'études préalables à l'élaboration d'un PPRI, la connaissance du risque inondation est assurée et diffusée par les Atlas des Zones Inondables (AZI). Les communes du nord de la CCGSP sont concernées par 2 AZI réalisés par bassin versant : l'AZI Brame et l'AZI Gartempe. Les crues de la Gartempe peuvent affecter les biens matériels des villes comme Rancon et Châteauponsac. Les rivières la Semme et la Couze, affluents de la Gartempe, sont également exposées au risque inondation. Ces crues représentent aussi un risque humain pour les populations habitant ces deux villes. Au sein du territoire de l'intercommunalité, notons l'**Absence de Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI)**.

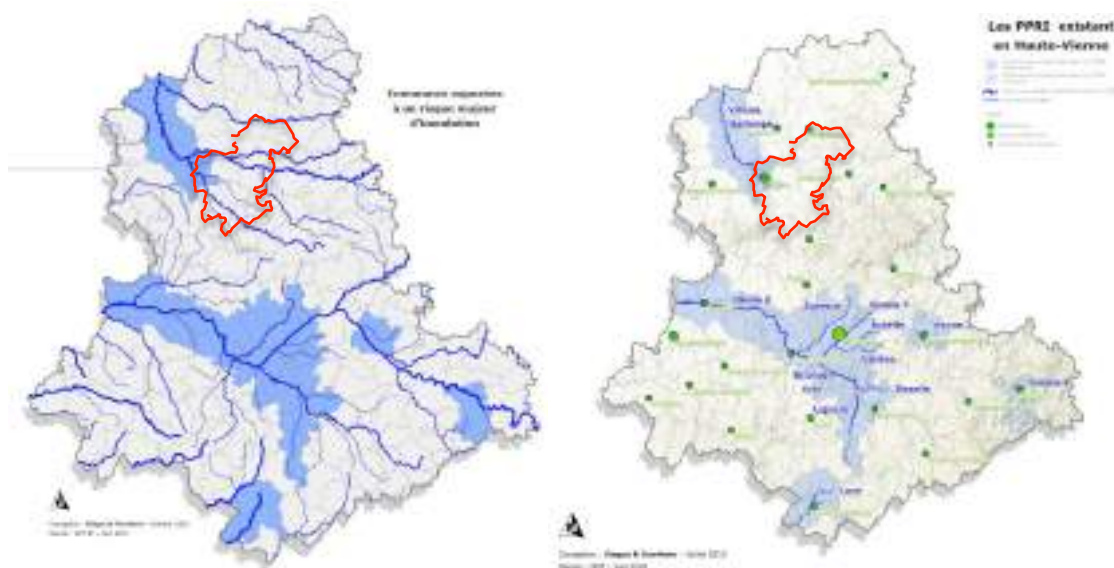


Figure 89: Communes du département de la Haute-Vienne exposé à un risque majeur d'inondation et PPRI existants en Haute-Vienne

(Source : DDRM de la Haute-Vienne et DDT 87, 2010)

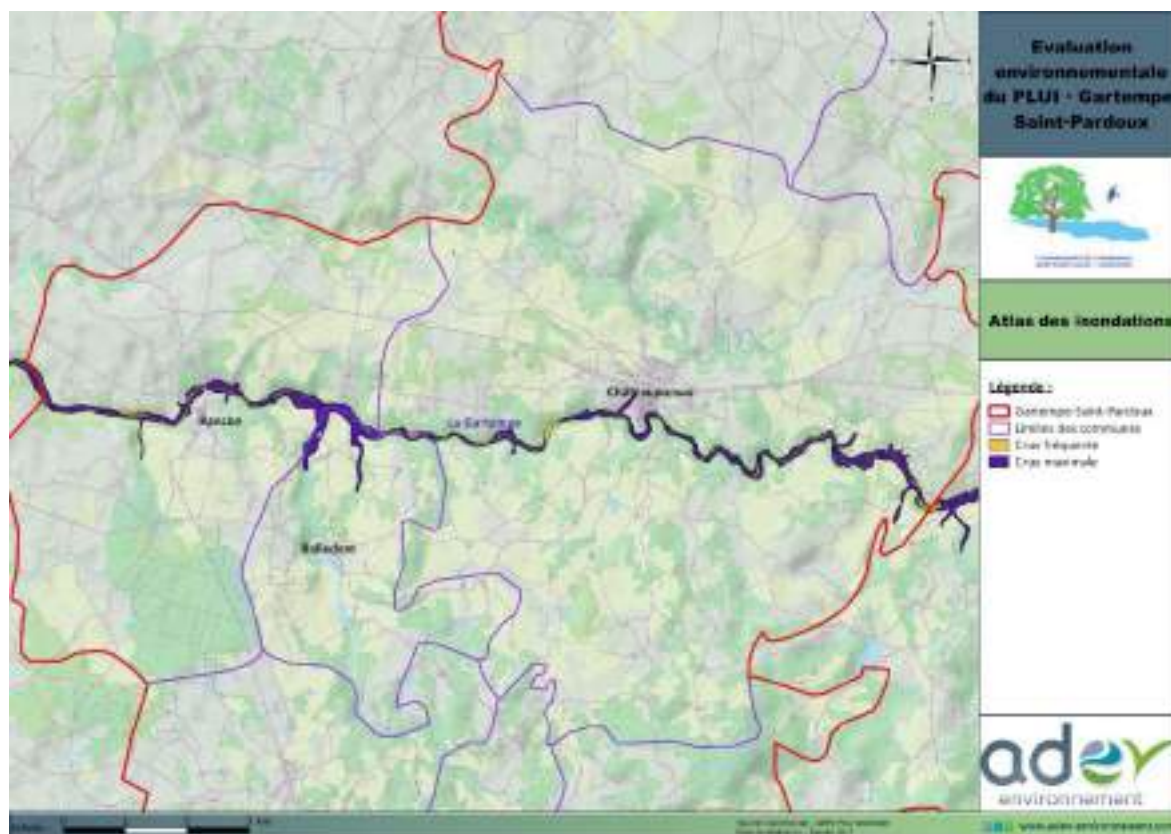


Figure 90 : Atlas des Zones Inondables (AZI) et phénomène de crue identifiés sur La Gartempe

(Source : Géolimosin AZI, ADEV Environnement)

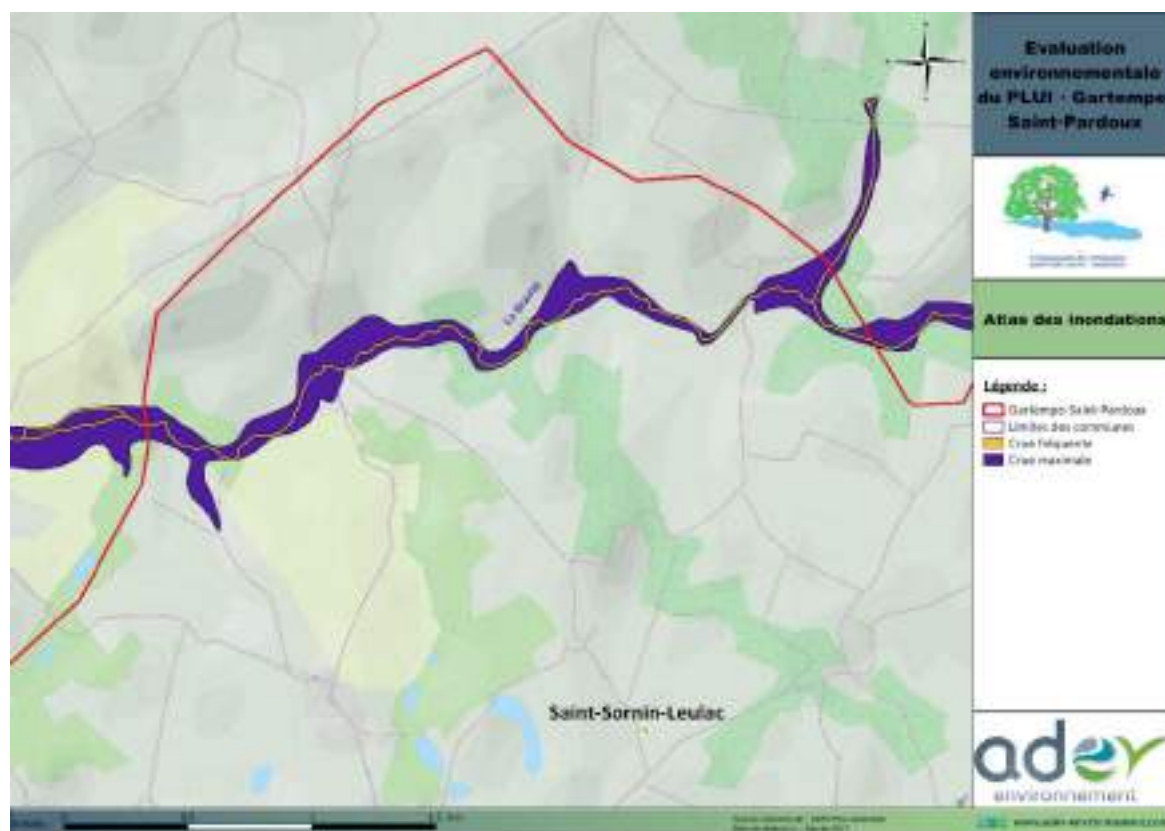
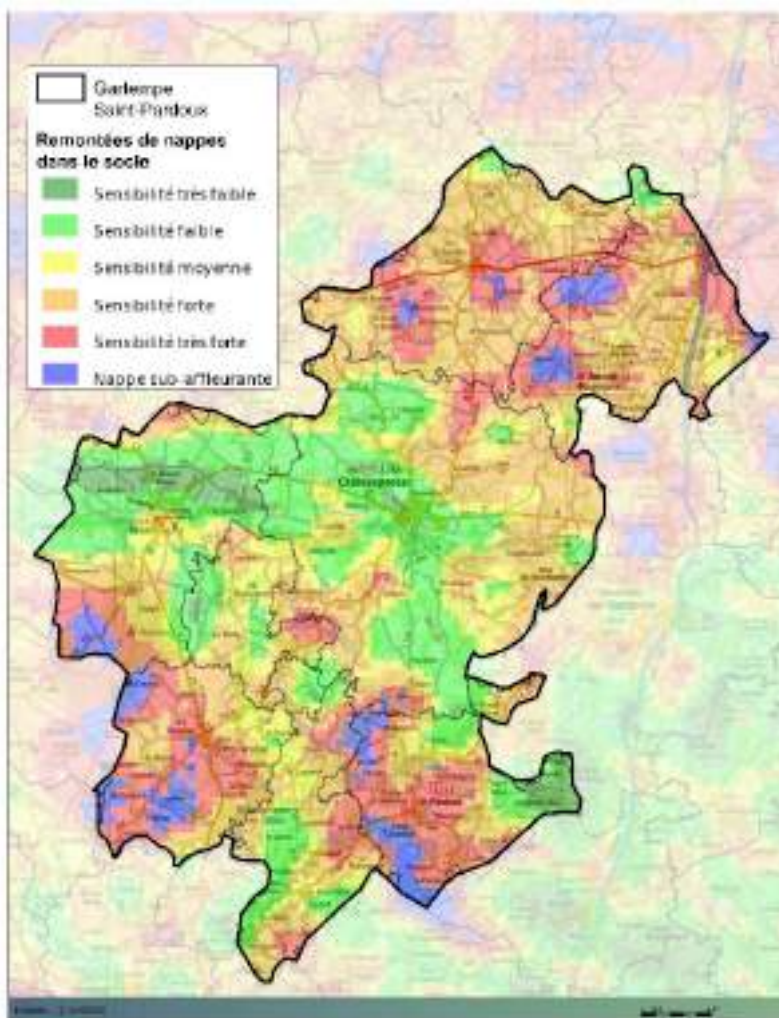


Figure 91 : Atlas des Zones Inondables (AZI) et phénomène de crue identifiés sur La Brame

(Source : Géolimosin AZI, ADEV Environnement)

Sur l'ensemble de du territoire de l'intercommunalité, il existe un **risque d'inondation par remontée de nappe dans le socle**. Ce risque est très hétérogène sur le territoire. En effet, les sensibilités identifiées sur le territoire varient entre très faible à très forte avec des secteurs identifiés comme nappe sub-affleurante. La commune de Saint-Amand-Magnazeix, de Saint-Pardoux, de Saint-Sornin-LeuLac de Roussac, Rancon, sont les communes avec les sensibilités les plus fortes. Chateauponsac présente globalement les sensibilités les plus faibles. La commune de Rancon présente la plus forte amplitude de sensibilité avec des secteurs identifiés comme très faible et d'autre où la nappe apparait comme sub-affleurante.



La Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX est vulnérable aux risques d'inondation notamment aux abords des rivières La Gartempe et de La Brame. Les zones en bordure des rivières sont des zones à risque exposé à la montée des eaux issues des phénomènes de crues pluviales. Les constructions peuvent y être autorisées à la condition qu'elles respectent un certain nombre de dispositions techniques obligatoires. Plusieurs communes présentes un risque d'inondation par remontée de nappe de dans le socle fort à très fort selon les secteurs.

3. Cavités souterraines

La Communauté de commune de GARTEMPE SAINT-PARDOUX est confrontée à l'existence de cavités souterraines de type civil principalement.

La CCGSP est exposée au **risque mouvement de terrain** de différentes formes : glissement, éboulement et érosion des berges. La présence de cavités souterraines est la cause essentielle d'apparition des désordres de surface. Sur le territoire de la Communauté de communes, **plusieurs cavités souterraines sont identifiées, de type ouvrage civil**. Cette catégorie regroupe les cavités à usage d'adduction et de transport, ainsi que les souterrains et abris refuges qui bordent parfois de nombreuses demeures historiques. L'état de conservation de ces ouvrages abandonnés peut être très médiocre dans la mesure où les soutènements ne sont plus entretenus. A ce titre, leur éventuel effondrement peut provoquer des désordres importants en surface selon les dimensions et la position de la cavité.

La localisation précise est consultable sur le site Infoterre du BRGM <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>

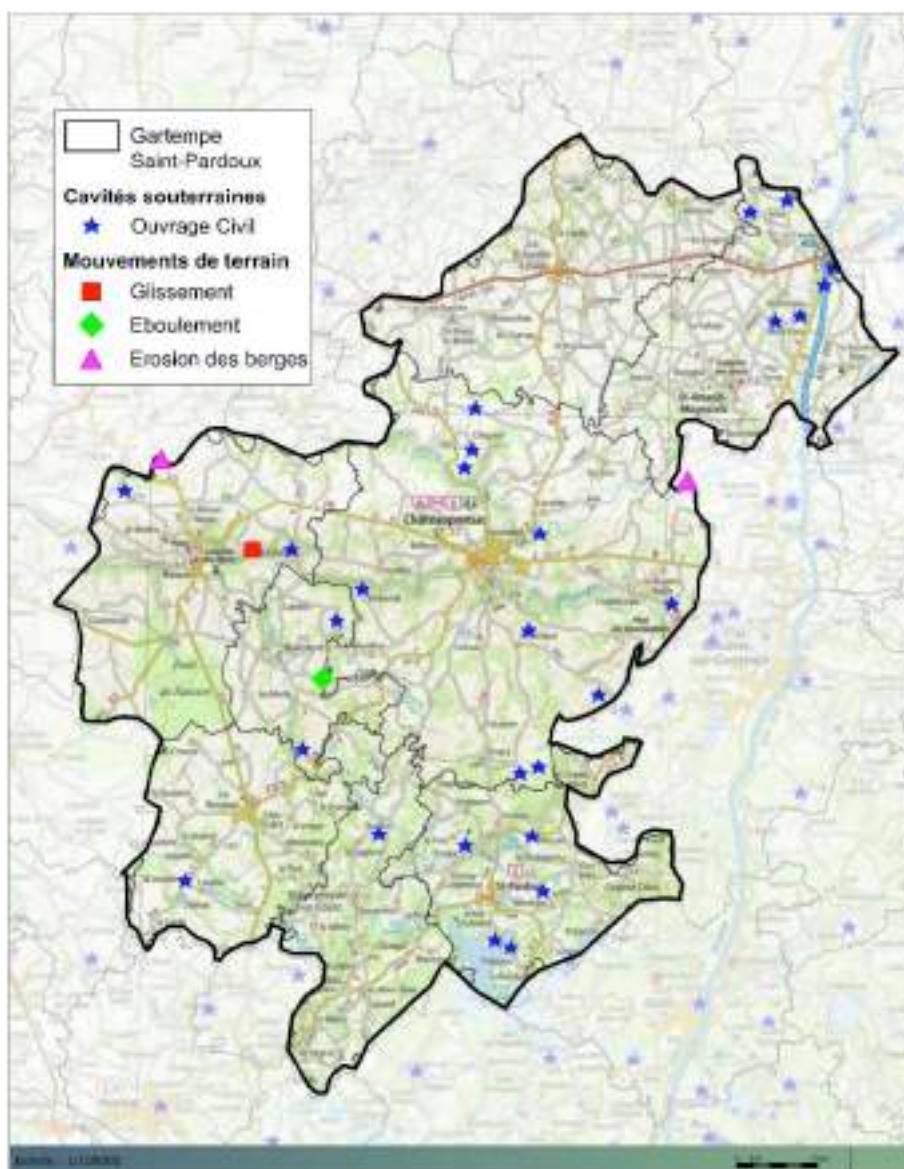


Figure 92 : Cavités souterraines et phénomène de mouvements de terrain présent au sein de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux

(Source : BRGM, ADEV Environnement)

En raison de l'inexistence de cavités, la Communauté de communes est concernée par de possibles mouvements de terrains. L'identification et une étude de sol sera donc nécessaire pour toutes constructions identifiées dans les secteurs à risques. Toutes les dispositions réglementaires devront être mise en œuvre pour garantir la sécurité et prévenir les risques identifiés.

4. Retrait-gonflement des argiles

Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses affleurantes provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. En période de sécheresse, les argiles du sol ont tendance à se rétracter sous l'effet du déficit hydrique, puis à gonfler de nouveau dès le retour à des conditions hydriques normales. Ce phénomène crée des tensions physiques sur les constructions qui aboutissent généralement à la fissuration des murs et dallages. Les maisons individuelles sont généralement les plus touchées, car leurs fondations sont souvent superficielles.

La Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX n'est pas concernée par le risque de retrait et gonflement des argiles. En effet, le risque identifiée est évalué comme nul à faible sur l'ensemble du territoire.

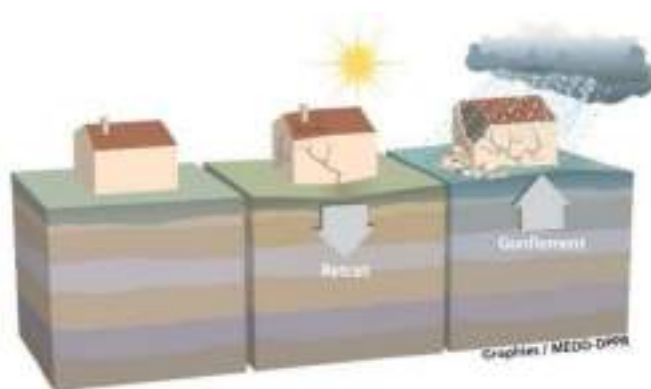


Figure 93 : Le retrait-gonflement des argiles

(Source : Graphies / MEDD-DPPR)



En raison de la nature peu argileuse de son sol, l'aléa retrait/gonflement des argiles sur la Communauté de communes est estimé comme faible sur la commune de Rancon et a priori nul dans le reste du territoire.

5. Séisme

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches. Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.

Les communes de la CCGSP ne sont concernées par aucune PPRN Séisme.

La Communauté de communes GARTEMPE SAINT-PARDOUX se situe en zone de sismicité niveau 2, risque faible sur une échelle de 1 à 5, respectivement très faible à fort.

6. Radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation. Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

L'ensemble des communes sont concernées par un potentiel radon de catégorie 3.

Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (massif armoricain, massif central, Guyane française...), certaines formations volcaniques (massif central, Polynésie française, Mayotte...) mais également certains grès et schistes noirs. <https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx?dId=9aef83d8-dab7-4201-beed-16551b10812c&dwId=2c2a9274-9106-41cf-b110-445981d4784e#.XuhotOfgrVh>

Une plaquette d'information est consultable sur le site du ministère des solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>

La Communauté de communes GARTEMPE SAINT-PARDOUX se situe en potentiel radon de niveau 3, risque élevé sur une échelle de 1 à 3.

E. Risques technologiques

La Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX est concernée par les risques technologiques. Ces risques technologiques peuvent être liés à l'industrie chimique, l'industrie pétrolière, l'industrie nucléaire, le transport de matières dangereuses, la rupture de barrage. La commune est visée par les risques dus aux Transports de Matières Dangereuses (TMD).

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est lié aux accidents se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Compte tenu de la diversité des produits transportés, un accident de Transport de marchandises dangereuses peut survenir pratiquement n'importe où sur le département. Cependant, certains axes présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic ou du volume de matière transporté.

Le territoire de la Communauté de communes GARTEMPE SAINT-PARDOUX est traversé par plusieurs infrastructures présentent un risque technologique lié au transport de matières dangereuses.

Ainsi, 2 communes des 8 composants la Communauté de communes GARTEMPE SAINT-PARDOUX sont concernées par ce risque :

- **Saint-Amand-Magnazeix** du fait de la présence de la **RN 145** et de l'autoroute **A20**
- **Saint-Sornin-Leulac** du fait de la présence de la **RN 145**

Parmi les accidents passés, on pourra relever celui du 28 janvier 2010 sur la commune de Saint-Amand-Magnazeix (A20) avec l'implication d'un camion-citerne de 26 tonnes de soude caustique dans un carambolage dû à une pluie verglaçantes, sans fuite à déplorer.

Le territoire n'est traversé ni par des réseaux ferroviaires, ni par des canalisations de transport de gaz.

Il existe donc un risque avéré concernant le Transport de Matières Dangereuses.



Photo 58 : RN 145 à l'ouest de Saint-Sornin-LeuLac (en haut) et A20 à l'ouest de la commune de Saint-Amand-Magnazeix (en bas)

(Source : ADEV Environnement)

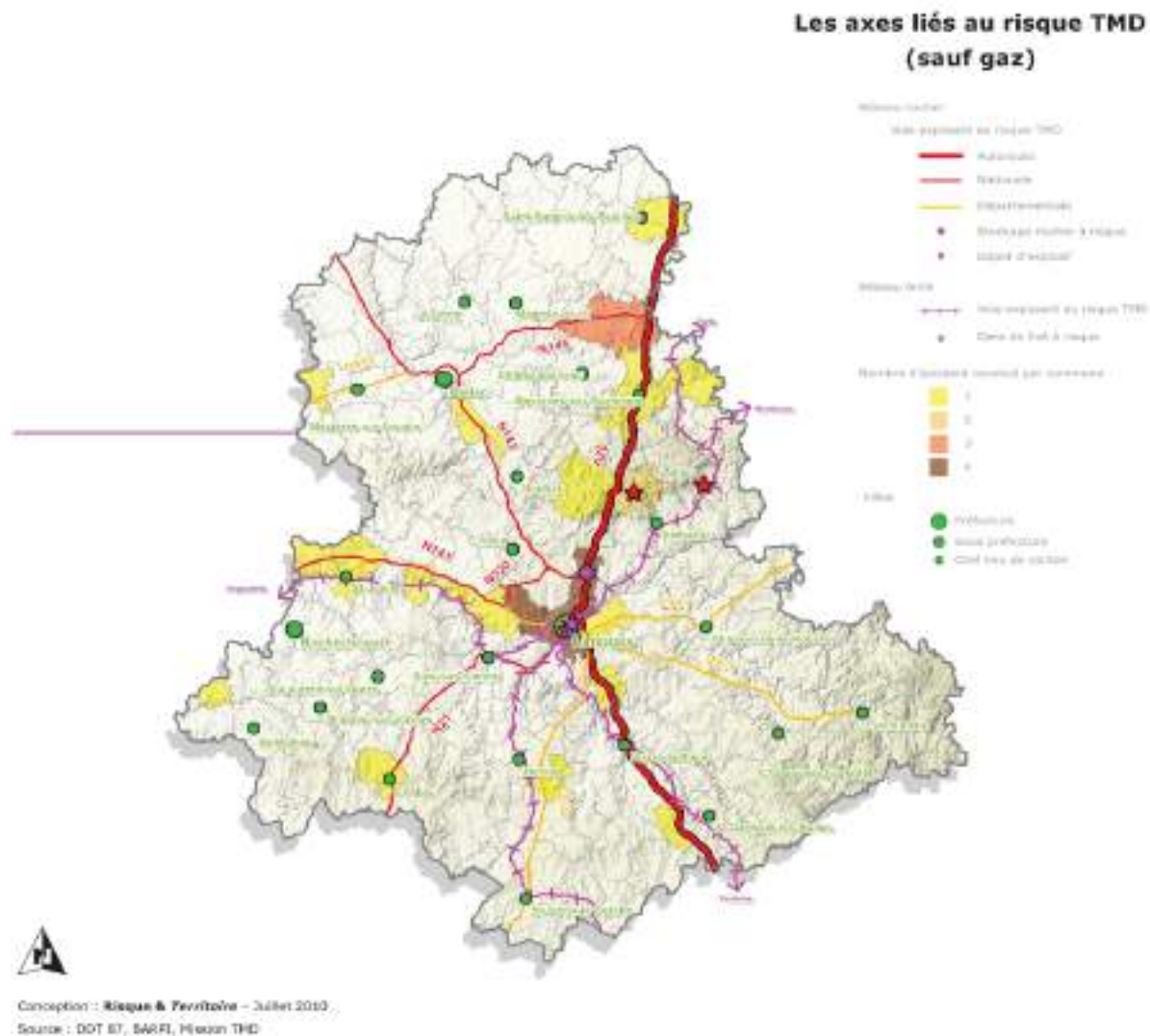


Figure 94 : Les axes liés au risque de transport de Matières Dangereuses (sauf gaz) dans le département de la Haute-Vienne et sur le territoire la CCGSP

(Source : DDT 87, Mission TMD, BARPI, 2010)

F. Risques miniers

1. Mines et cavités

Le risque minier est lié à l'évolution des vides miniers et des ouvrages (puits, galeries) abandonnés et sans entretien du fait de l'arrêt de l'exploitation. Ces cavités souterraines présentent des risques potentiels de désordres en surface pouvant affecter la sécurité des personnes et des biens, à plus ou moins long terme, selon la taille des cavités, leur profondeur, la nature et la qualité des sols.

Les aléas liés aux carrières et plus particulièrement ceux liés aux carrières souterraines ainsi que les aléas dus aux cavités naturelles ou artificielles (souterrains, caves par exemple) ne relèvent pas du domaine minier. Le risque minier est donc spécifiquement afférent à la présence d'anciennes mines.

Le BRGM fait état de la présence d'une seule mine de métaux précieux correspondant à un gîte filonien de socle de Baryum sur la commune de Rancon, entre les lieux-dits le « Moulin de Roche » et « Bucheul » au nord de la Gartempe.

2. Stériles miniers uranifères

La commune de Saint-Sornin-Leulac accueille un ancien site minier uranifère le site de Montulat. Un document descriptif et précis est consultable sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/haute-vienne-hs_commune_de_saint-sornin-leulac.pdf

La Localisation des stériles miniers, extraite, est précisé sur la carte suivante.

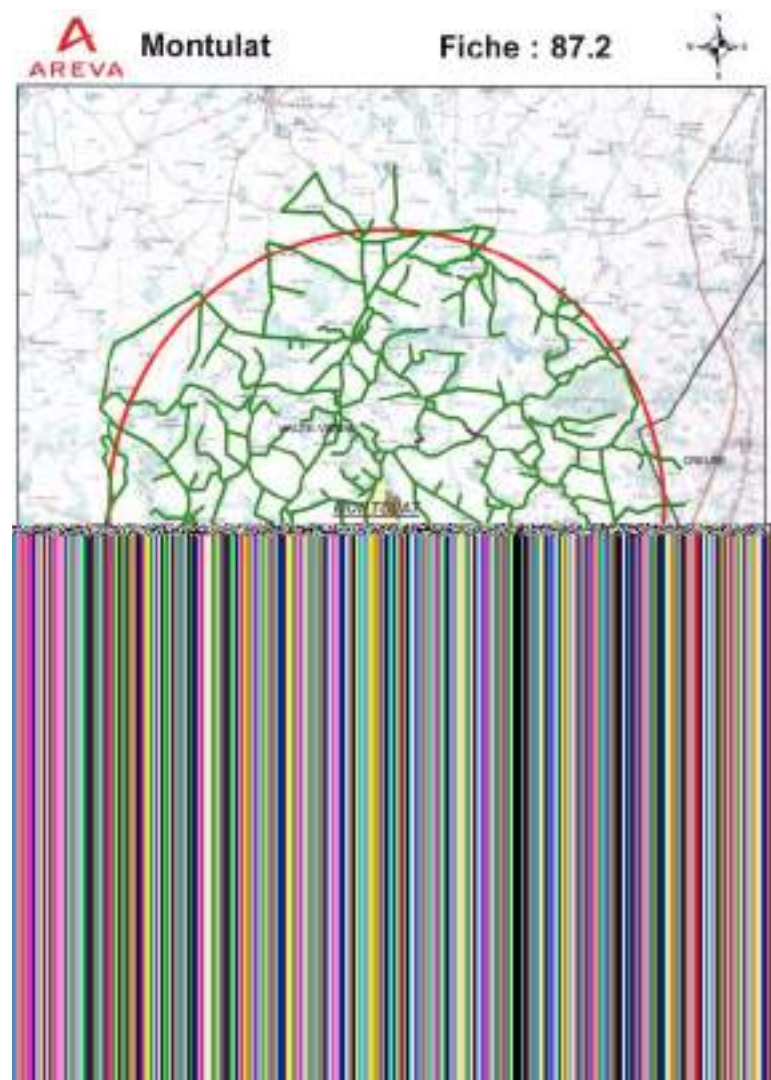


Figure 95 : Localisation des stériles miniers du site de Montulat par AREVA, sur la commune de Saint-Sornin-Leulac

(Source : Recensement des stériles miniers uranifères, Haute-Vienne 87 site de Montulat, AREVA)

La commune de Saint-Pardoux est également concernée par la présence de stériles miniers uranifères. Un document est consultable sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine à l'adresse suivante : http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/haute-vienne_commune_de_saint-pardoux.pdf



Recensement des stériles - Bloc 87B
SAINT-PARDOUX

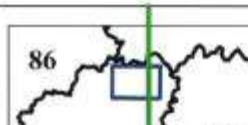
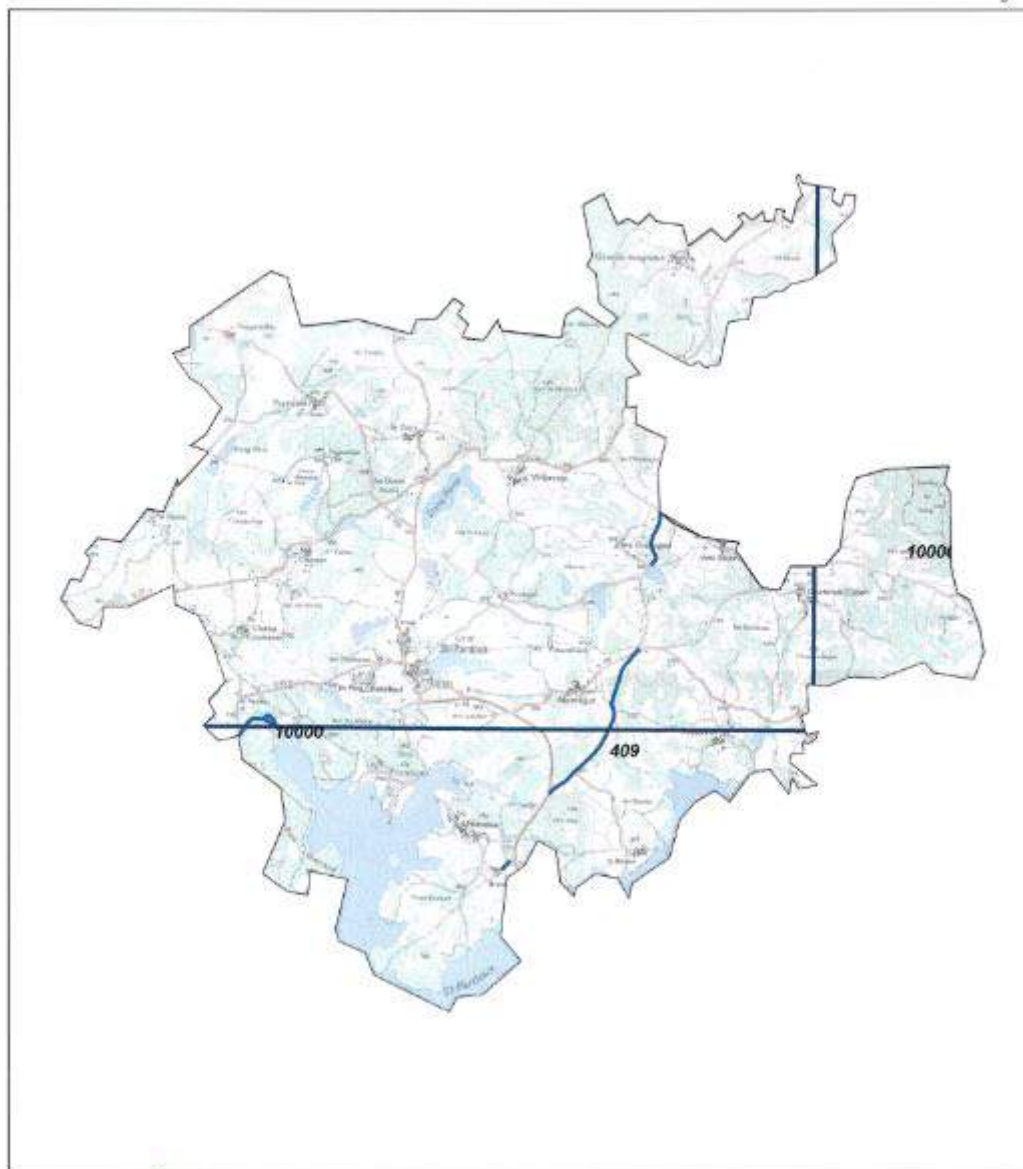


Figure 96 : Localisation des stériles miniers uranifères sur la commune de Saint-Pardoux

(Source : Recensement des stériles miniers uranifères, Haute-vienne 87 commune de Saint-Pardoux, AREVA)

La Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX présente une ancienne mine de métaux précieux. Le risque concernant cet aspect est donc faible.

VII SYNTHÈSE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Thèmes	Caractéristiques / Contraintes	Enjeux - actions
Le milieu physique		
Topographie	- Relief présent avec une altitude minimum de 200 mètres et un maximum de 475 mètres, avec un paysage ondulé du fait de la présence de nombreuses vallées - Relief plus marqué dans le sud du territoire au niveau des piémonts d'Ambazac et de la Vallée de la Gartempe	Préservation du paysage Prise en compte lors des opérations d'aménagement
Géologie	Le territoire est entièrement constitué des roches cristallines du Massif Central qui datent de l'ère primaire. Ce substratum cristallin est constitué par des roches métamorphiques et des roches granitiques qui se sont formées dans la partie profonde de la chaîne de montagne hercynienne.	Pas d'enjeu particulier
Hydrogéologie	Le contexte hydrogéologique est celui de socle, avec la présence d'aquifères multiples de faible extension. La notion de masse d'eau souterraine, en contexte de socle doit être prise avec précaution. 1 ressource en eau : masse d'eau souterraine FRGG056 « Massif Central BV Gartempe »	Préservation qualitative et quantitative des eaux souterraines Prise en compte lors des opérations d'aménagement
Climatologie	Le climat de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux est qualifié de climat océanique dégradé. Les températures sont intermédiaires. Les précipitations sont plutôt faibles, surtout en été. La variabilité interannuelle des précipitations est minimale tandis que l'amplitude thermique est élevée.	Pas d'enjeu particulier

Thèmes	Caractéristiques / Contraintes	Enjeux - actions
Hydrologie	Le réseau hydrographique sur la CCGSP est dense tourné vers le bassin de la Gartempe. Le réseau hydrographie est composé 5 cours d'eau principaux qui sont : La Gartempe, La Semme, La Brame, La Couze, La Bazine. Gartempe : Axe de migration pour les poissons migrateurs Nombreux étangs et lac sur le territoire	Préserver la qualité des eaux Maintenir les continuités écologiques Enlever les obstacles à l'écoulement des cours d'eau
Paysage	Trois unités paysagères sont présentes sur la commune de Rosny sur Seine : ❖ La Basse-Marche, ❖ Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud, ❖ le plateau de Benevent-l'Abbaye / Grand Bourg. Présence de 3 sites inscrits	La présence sur l'intercommunalité de points de vue et de sites inscrits sera à prendre en considération.
Le patrimoine naturel		
Contexte écologique réglementaire	- 1 site Natura 2000 sur l'intercommunalité : ZSC Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents	Préservation du patrimoine naturel Prise en compte lors des opérations d'aménagement
Contexte écologique de la commune	- Présence sur la Communauté de communes de : -5 ZNIEFF de type I -2 ZNIEFF de type II -Présence de 9 sites du Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin Forte richesse écologique des boisements et des vallées présentes sur le territoire de la CCGSP	Préservation du patrimoine naturel. Conservation et restauration des corridors écologiques Prise en compte lors des opérations d'aménagement.

Thèmes	Caractéristiques / Contraintes	Enjeux - actions
Zones humides	Forte présence de zones humides autour du réseau hydrographique du territoire de l'intercommunalité	Analyse sur les incidences de la présence de zones humides sur la mise en œuvre du PLUi. Prise en compte lors des opérations d'aménagement
Protection des milieux aquatiques	- La Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux appartient au SDAGE Loire Bretagne - Aucune SAGE pour la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux	Préservation de la qualité de l'eau – Respect des orientations du SDAGE Prise en compte lors des opérations d'aménagement
Cadre de vie		
Activité agricole	L'activité agricole principale sur la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux est l'élevage bovin Nombre d'exploitations agricoles en diminution sur l'intercommunalité mais surface agricole utilisées en augmentation	Prise en compte lors des opérations d'aménagement Attention toute particulière à donner aux éléments de la trame verte et bleue
Exploitations forestières	Présence sur la commune de forêts soumises au régime forestier	Les forêts devront obligatoirement se trouver dans une zone de type « N », c'est à dire, en zone naturelle.
Adductions en eau potable	- Syndicat COUL-GART-EAU : Saint-Sornin-Leulac, Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Saint-Amand-Magnazeix, Châteauponsac - Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de COUZE-GARTEMPE : Saint-Pardoux (Forage de Châtenet-Colon et interconnexions avec COUL-GART-EAU) - Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable et d'assainissement de la GARTEMPE : ressource provenant de la Gartempe : Balledent, Rancon	Prise en compte des périmètres de protection de captage

Thèmes	Caractéristiques / Contraintes	Enjeux - actions
Assainissement	- Majoritairement unitaire - Présence de 18 stations d'épuration dont 2 non conforme - Présence d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au sein de la CCGSP	Maintenir la bonne performance des stations d'épuration pour garantir un assainissement de qualité. Maintenir l'accompagnement des habitants pour l'assainissement non collectif
Gestion des déchets	La collecte et le traitement des déchets ménagers sur la Communauté de communes de relève de la SYDED. La CCGSP adhère au SICTOM de Bessines-sur-Gartempe qui assure la collecte des ordures ménagères Aucune déchetterie sur la CCGSP, la plus proche est située à Bessines-sur-Gartempe, déchets transmis à l'usine d'incinération de Limoges métropole	Pas d'enjeu particulier

Thèmes	Caractéristiques / Contraintes	Enjeux - actions
Environnement et nuisances		
I.C.P.E. et anciens sites industriels	- 3 ICPE sur la commune - 24 anciens sites industriels et activités de service potentiellement pollués dont 12 sur la commune de Chateauponsac	Si des parcelles sont ouvertes à l'urbanisation dans les secteurs potentiellement pollués, une analyse des sols sera peut-être nécessaire.
Qualité de l'air	- Qualité de l'air est globalement correcte sur le territoire de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux - A l'exception de la commune de Saint-Amand-Mignazeix du fait de la présence d'axes routiers majeurs	Sécurité des personnes Qualité de vie
Lutte contre le bruit	Plusieurs infrastructures routières émettent de fortes nuisances	Tranquillité des riverains. Prise en compte lors des opérations d'aménagement
Risques naturels	- Risque d'inondation via les crues de la Gartempe et de la Brame (AZI) - Risque d'inondation par remontée de nappe dans le socle - Retrait-gonflement des argiles faible à nul - Risque sismique très faible - Présence d'une ancienne mine de Baryum	Sécurité des personnes et des biens Prise en compte lors des opérations d'aménagement
Risques Technologiques	La Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux est concernée par les risques technologiques dus aux Transports de Matières Dangereuses (RN145 et A20)	Sécurité des personnes Prise en compte lors des opérations d'aménagement



***ACTIONS MENEES PAR LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES EN
FAVEUR DU DEVELOPPEMENT
DURABLE***

Des actions sont ou ont été menées par la Communauté de communes en faveur du développement durable et sont classées selon les 6 principaux enjeux :

A. LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

1. Développement du réseau de circulations douces

La Communauté de communes travaille depuis de nombreuses années pour développer le réseau de liaisons douces (pédestre, cyclables) et transport commun.

- Le développement et l'aménagement des communes s'accompagne par la réalisation de cheminements doux spécifiques à l'intérieur des « quartiers », des secteurs résidentiels en envisageant leur connexion aux réseaux doux intercommunaux existants et projetés (aménagement de boucles piétonnières et deux roues – convergences des logiques utilitaires et touristiques).
- La constitution d'un réseau de rabattement aux abords des grands axes routiers (Saint-Amand-Magnazeix) et des secteurs d'attractivité. De plus, les entreprises, les administrations, les associations, les usagers, conduisent leurs initiatives et leurs projets (Plans de Déplacements Entreprises et d'Administration, co-voiturage informel, etc.) en complément à l'offre existante.
- Le développement d'une offre Transport A la Demande (TAD) adapté au milieu rural pour l'ensemble des publics et notamment les personnes les plus fragilisés et les plus dépendantes sur le plan de la mobilité (personnes âgées, scolaires, personnes à mobilité réduite...)
- La Communauté de communes accueille plusieurs boucles de randonnées pédestres balisées et adaptés à toute la famille, autour du Lac de Saint-Pardoux, notamment mais également sur la commune de Châteauponsac et Rancon.
- La Communauté de communes projette de réaliser une voie verte reliant Rancon et Châteauponsac sur le tracé de l'ancienne voie ferrée.

B. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX NATURELS

- La Communauté de communes projette de réaliser une réhabilitation de la continuité écologique de la Couze sur les communes de Rancon et Ballendent.

C. LA PRESERVATION DES RESSOURCES

1. Création d'un SPANC

La Communauté de communes a mise en place ce service de proximité en 2002 pour accompagner les habitants sur la réalisation ou la réhabilitation de leurs assainissement non-collectif.

2. Elaboration d'un PCAET intercommunale

La territoire prévoit l'élaboration d'une Plan Climat air Energie Territorial de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux visant à contribuer aux engagements internationaux et nationaux en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique ne mobilisant les communes, les entreprises et les habitants.

D. L'EPANOUISSEMENT DE CHACUN DANS UN CADRE DE VIE SATISFAISANT

1. Rénovation du patrimoine religieux et du patrimoine historique

La commune de Chateauponsac travaille sur la rénovation du patrimoine historique et religieux.

2. Création d'une station-service

La Communauté de commune projette de construire une station-service sur la commune de Saint-Sornin-Leulac afin de satisfaire les besoins de la population et d'apporter un service supplémentaire sur la commune compte tenu du fait de la présence de la RD145, axe majeur et très utilisé permettant de relier Poitiers à l'A20.

3. Réhabilitation de la bibliothèque et médiathèque

La Communauté de commune projette la réhabilitation de la bibliothèque de Roussac, ainsi que la création d'une médiathèque intercommunale sur la commune de Châteauponsac.

4. Réhabilitation et extension de l'Accueil de Loisir Sans Hébergement (A.L.S.H.) à Châteauponsac.

Le conseil communautaire a délibéré et s'est prononcé favorablement sur la réhabilitation d'un ALSH le 26/06/2018.

E. L'EMPLOI ET LA COHESION SOCIALE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

1. Reprise du bar-restaurant à Saint-Pardoux

Le bar restaurant « La Forge » à Saint-Pardoux est repris par un nouveau propriétaire. Dans ce contexte, et afin de faciliter la reprise, le Conseil communautaire octroie la gratuité du loyer pendant les trois premiers mois suivant la reprise.

2. Création de l'Office du tourisme du Pays Haut-Limousin

La CCGSP a accepté la création d'un Etablissement Public Industriel et Commercial « Office du Tourisme du Pays Haut-Limousin »

F. LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

1. Développement des énergies renouvelables sur le territoire intercommunale

Plusieurs parcs éoliens et photovoltaïques sont en cours d'élaboration/autorisation sur le territoire.

Concernant le projet éolien de Châteauponsac/Saint-Sornin-Leulac l'implantation de trois éoliennes est autorisée.

Le projet Roussac/Saint-Junien-les-Combes, concernant l'implantation de 5 éoliennes a vu son permis d'exploiter délivré. Les travaux débiteront en octobre 2018.

Le parc photovoltaïque à Saint-Sornin-Leulac de 5 hectares devrait voir le jour dans le courant de l'année 2019.



ARTICULATION DU PLUI AVEC LES AUTRES DOCUMENTS

Le présent chapitre a pour objectif de décrire l'articulation du projet de PLUi avec les autres documents d'urbanisme, plans et programmes dans le sens des dispositions prévues à l'article R.122-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit que « le rapport de présentation..., décrit l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du Code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération... ».

Extrait de l'article L.122-4 du Code de l'environnement qui définit les autres documents soumis à évaluation environnementale que le PLUi doit prendre en compte ou avec lesquels il doit être compatible :

« I. - Les plans, schémas, programmes et autres documents de planification figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation de travaux ou prescrire des projets d'aménagement, sont applicables à la réalisation de tels travaux ou projets doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale dans les conditions prévues par la présente section.

Doivent comporter une telle évaluation :

1° Les plans, schémas, programmes et autres documents de planification adoptés par l'État, les collectivités territoriales ou leurs groupements et les établissements publics en dépendant, relatif à l'agriculture, à la sylviculture, à la pêche, à l'énergie ou à l'industrie, aux transports, à la gestion des déchets ou à la gestion de l'eau, aux télécommunications, au tourisme ou à l'aménagement du territoire qui ont pour objet de fixer des prescriptions ou des orientations avec lesquelles doivent être compatibles les travaux et projets d'aménagement entrant dans le champ d'application de l'étude d'impact en application de l'article L. 122-1 ; »

Il existe une hiérarchie entre les différents documents d'urbanisme élaborés par l'État ou des collectivités territoriales, selon des rapports de conformité, de compatibilité ou de prise en compte entre eux. Le PLU doit ainsi être compatible ou prendre en compte les orientations et objectifs des documents de rang supérieur élaborés par l'État ou d'autres collectivités territoriales.

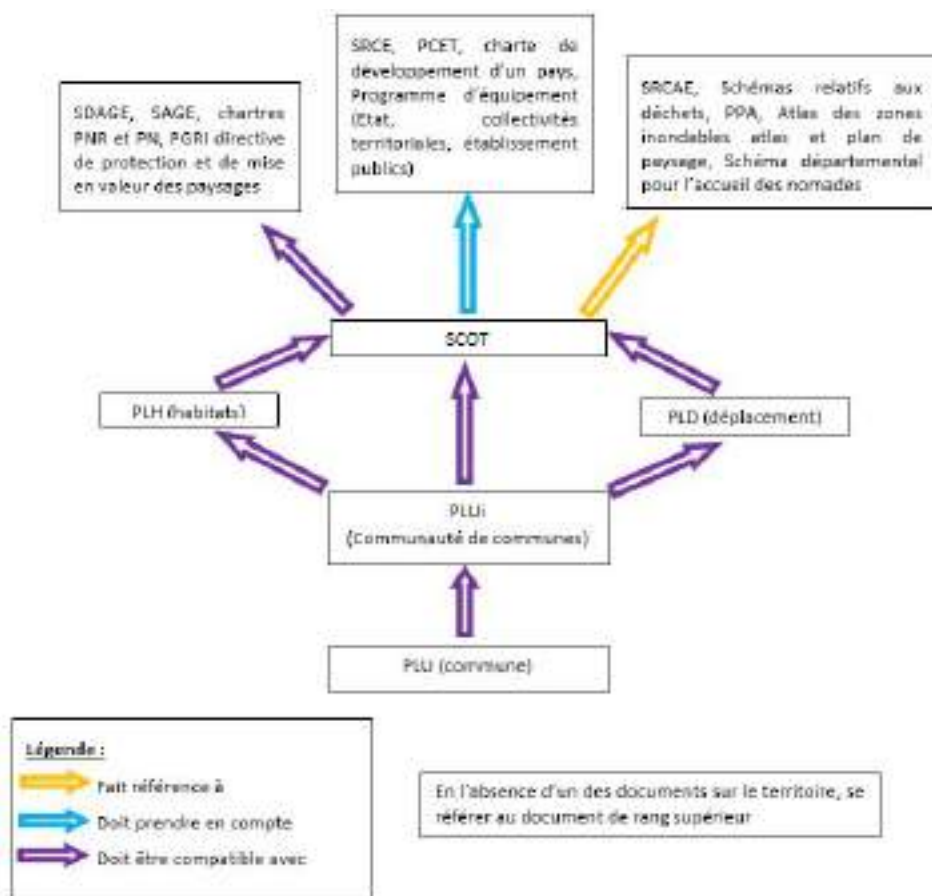


Figure 97 : Respect des documents de rang supérieur

(Source : DDT)

VIII LES PLANS OU PROGRAMMES AVEC LESQUELS LE PROJET DE PLUI DOIT ETRE COMPATIBLE

En l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et de Plan de Déplacement Urbain (PDU), de Plan Local de l'habitat (PLH), le PLUI de Gartempe Saint-Pardoux doit être compatible avec les documents de rang supérieurs suivants :

- ✓ Le SDAGE Loire-Bretagne
- ✓ Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Loire Bretagne

A. Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) est un des outils prévus par la directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation pour réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé, l'économie, l'environnement et le patrimoine. Par ailleurs, la directive inondation indique que les objectifs poursuivis par les PGRI doivent être compatibles avec l'objectif de bon état des masses d'eau fixé par la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000.

Il fixe pour six ans les objectifs sur le bassin Loire Bretagne afin de réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie.

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Loire Bretagne a été arrêté le 23 novembre 2015 par le préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret et préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne. Son application est entrée en vigueur le 23 décembre 2015 au lendemain de sa date de publication au Journal Officiel.

Le PGRI identifie des mesures relatives :

- Aux orientations fondamentales et dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) concernant la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressources en eaux ;
- A la surveillance la prévision de l'information sur les phénomènes d'inondation, comprenant notamment le schéma directeur de prévision des crues ;
- A la réduction de la vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondation, comprenant des mesures pour le développement d'un mode durable d'occupation et d'exploitation des sols, notamment pour la maîtrise de l'urbanisation et la cohérence du territoire au regard du risque d'inondation, la réduction de la vulnérabilité des activités économiques et du bâti et, le cas échéant, l'amélioration de la rétention de l'eau et l'inondation contrôlée ;
- A l'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du risque.

La Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux n'est pas identifiée par le PGRI comme un Territoire à Risque Important d'inondation (TRI).

A. Le SDAGE Loire Bretagne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SDAGE (articles L 212-1 et L 212-2 du code de l'environnement) fixe, par grand bassin hydrographique, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des ressources piscicoles. Le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire Bretagne a été validé par le Comité de bassin le 04 novembre 2015.

Le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 est un outil de planification décentralisé qui définit sur la période 2010-2015 les grandes orientations pour la gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire Bretagne. Le SDAGE est l'outil principal de mise en œuvre de la directive 2000/60/CE dite directive cadre sur l'eau.

Le SDAGE définit 14 orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource à l'échelle du district hydrologique, en réponse aux questions importantes définies pour le bassin. Les orientations fondamentales sont déclinées en dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs :

1. Repenser les aménagements de cours d'eau
2. Réduire la pollution par les nitrates
3. Réduire la pollution organique et bactériologique

4. Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
5. Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses
6. Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
7. Maîtriser les prélèvements d'eau
8. Préserver les zones humides
9. Préserver la biodiversité aquatique
10. Préserver le littoral
11. Préserver les têtes de bassin versant
12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers
14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

La lutte contre les pollutions et la réduction des rejets urbains, par temps sec et par temps de pluie, afin de satisfaire aux objectifs de qualité des eaux fixés pour les eaux superficielles, constitue une des préconisations générales édictées par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. De même, la préservation de la ressource en eau constitue une des orientations majeures de ce document-cadre.

Le PLUi Gartempe Saint-Pardoux devra être élaboré en prenant en considération les grandes orientations et les mesures définies par le SDAGE Loire Bretagne. Par exemple :

- ✓ Préserver les têtes de bassin versant et les zones humides
- ✓ Maîtriser et réduire la pollution par les nitrates et les pesticides

Le PLUi Gartempe Saint-Pardoux est donc compatible avec le SDAGE Loire Bretagne.

IX LES PLANS OU PROGRAMMES QUE LE PROJET DE PLUi DOIT PRENDRE EN COMPTE

Le projet de PLUi Gartempe Saint-Pardoux prend en considération :

- ✓ Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Limousin (SRCE)
- ✓ Plan Énergie Climat Territorial (PCET)
- ✓ Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

A. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Limousin (SRCE)

Le schéma régional de cohérence écologique est le volet régional de la trame verte et bleue. Co-élaboré par l'État et le conseil régional à la fin de l'année 2013, il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. A ce titre :

- ✓ il identifie les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- ✓ il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique ;
- ✓ il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Le projet de schéma a été approuvé par les élus du conseil régional Limousin le 20 novembre 2015, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) Limousin sera adopté par arrêté préfectoral n°2015-322 du préfet de la région, le 2 décembre 2015 et publié au recueil des actes administratifs.

Le SRCE définit pour la région Limousin, les enjeux et objectifs en termes de continuités écologiques que devront prendre en compte les différents documents d'urbanisme. Les schémas de cohérence territoriaux (Scot) doivent le prendre en compte ce document cadre tout comme les documents de planification et projets de l'État. Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale et les schémas de secteur. En l'absence de schéma de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les documents ainsi que les cartes communales doivent prendre en compte les SRCE.

Prise en compte et mise en œuvre du SRCE en Limousin

Cette partie vise à faciliter la prise en compte du SRCE et plus généralement la préservation des continuités écologiques dans les démarches de planification d'urbanisme.

Le SRCE définit des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques d'importance régionale. Les paragraphes suivants indiquent comment ces réservoirs et corridors peuvent être pris en compte par les documents d'urbanisme (lors de leur révision ou de leur élaboration).

1. Réservoirs de biodiversité

Ce sont les espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ces espaces peuvent abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent pour accueillir de nouvelles populations. Les réservoirs de biodiversité concentrent aujourd'hui l'essentiel du patrimoine naturel. Ils correspondent à des milieux naturels ou plus généralement semi-naturels, c'est-à-dire largement influencés par les activités humaines.

→ **2641 ha, soit 15.5 % du territoire régional**

Certains réservoirs jouent un rôle de premier ordre dans le fonctionnement des continuités interrégionales et nationales tels que les Réserves naturelles nationales et régionales, les Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), les ZNIEFF de type 1 et les habitats Natura2000, Forêt domaniale et communale, sites classés, les Sites d'intérêt écologique majeurs (SIEM) lié au Parc Naturel Régional des Millevaches, les Massifs forestiers du PNR Périgord Limousin...

Les documents d'urbanisme et les chartes de Parcs Naturels Régionaux...

- ...reconnaissent les réservoirs de biodiversité identifiés dans le SRCE pour leur intérêt écologique et en précisent les contours à leur échelle ;

- ...complètent le diagnostic par l'identification, le cas échéant, d'extension de réservoirs de biodiversité et de réservoirs d'importance locale.
- ...reconnaissent les réservoirs de biodiversité comme ayant vocation à être préservés d'atteintes pouvant remettre en cause leur fonctionnalité écologique : cela passe le plus souvent par la préservation de leur caractère naturel et/ou agricole et/ou forestier ;

Cette mesure sera d'autant plus efficace que les activités qui s'y déroulent sont effectuées dans des conditions qui permettent le bon état de conservation des habitats.

2. Corridors écologiques

Les corridors écologiques offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement (dispersion et/ou migration) et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore.

L'identification des corridors a été fondée en Île-de-France sur l'étude des possibilités de déplacement de certaines espèces animales, au regard des habitats naturels dans lesquels ils évoluent :

- les corridors de la sous-trame arborée, favorables aux grands ongulés comme aux chauves-souris et aux papillons forestiers ;
- les corridors de la sous-trame herbacée, favorables aux espèces généralistes des prairies, friches et dépendances vertes des infrastructures tels que les couleuvres et les sauterelles ;
- les corridors des milieux calcaires de la sous-trame herbacée, favorables aux espèces spécialisées des milieux calcaires, en particulier les papillons ;
- les cours d'eau qui constituent à la fois des corridors spécifiques pour la flore et la faune aquatiques des eaux courantes (poissons, crustacés, libellules...) et des réservoirs de biodiversité.

Dans les sous-trames « bleue » et « grandes cultures », la notion de continuum a été utilisée pour désigner les territoires dans lesquels les espèces circulent librement sans axe préférentiel de déplacement (amphibiens, libellules, oiseaux des milieux ouverts).

Les lisières en général, et les lisières forestières en particulier, jouent un rôle de corridors pour de nombreuses espèces. C'est pourquoi, les lisières entre les espaces agricoles (cultures ou prairies) et les boisements ont été systématiquement analysées pour les bois de superficie supérieure à 100 ha.

Les documents d'urbanisme...

- ...caractérisent et identifient la structure, les éléments et motifs supports de biodiversité caractéristiques des éco-paysages, support de fonctionnalité écologique des corridors.
- ...veillent à préserver les fonctionnalités de ces corridors.
- ...précisent au sein de ces zones, les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques d'importance locale.

3. Outils réglementaires mobilisables pour la mise en œuvre du SRCE dans les plans locaux d'urbanisme

- ✓ Classement des continuités écologiques en zones naturelles (N) ou agricoles (A)
- ✓ Sur-zonage au titre de l'article L. 123-1-5-7° du code de l'urbanisme, permettant de définir des règles associées, pour les éléments et motifs supports de biodiversité (exemples : haies, bosquets, fourrés, arbres isolés, zones humides, etc.)
- ✓ Inscription au titre des « Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la Trame Verte et Bleue » (R.123-11 (i) C.U)
- ✓ Inscription au titre des espaces boisés classés (L130-1, CU) de certains espaces pour lesquels ce type de classement est adapté.

4. Mise en œuvre du SRCE

- Quel que soit le territoire concerné, toute démarche de planification urbaine est l'occasion pour la collectivité d'effectuer l'analyse de son territoire afin d'en identifier les continuités écologiques et d'en préserver la biodiversité conformément aux principes généraux du L121-1 du CU rappelés ci-dessus. Cela peut conduire à définir de nouveaux réservoirs et de nouveaux corridors d'importance locale et si nécessaire à prendre en compte la nature en ville et dans des espaces artificialisés.
- D'une manière générale la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue passera par l'élaboration de SCoT, de PLUi et de PLU et cartes communales. Par ailleurs, la planification urbaine concourt à la réalisation d'autres objectifs de développement durable comme la lutte contre le phénomène de mitage ou la limitation de la consommation des terres agricoles.
- La mise en œuvre d'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), de charte de qualité architecturale et paysagère, de règlement de lotissements, de plans d'aménagement de bourgs sont autant d'opportunités pour intégrer la question de la préservation des continuités écologiques et de la biodiversité en ville.
- Les réflexions engagées sur les modes d'habitat, les îlots de chaleur, la qualité de l'air, la restauration et la valorisation de la nature en ville sont autant de pistes permettant de se saisir du SRCE en milieu urbanisé et de questionner l'aménagement d'un territoire à l'aune des continuités écologiques et des services qu'elles rendent à l'homme.

B. Plan Énergie Climat Territorial (PCET)

La France a adopté le 12 juillet 2010 la Loi Grenelle II afin, notamment, de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre, de protéger sa biodiversité et d'améliorer les performances des bâtiments. L'un des objectifs du Grenelle 2 porte sur la réalisation de bilans de gaz à effet de serre suivis par l'élaboration de plans d'actions visant à réduire les émissions de CO2 en France. Toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de cette loi, les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre et un Plan Climat Energie Territorial. Ce plan d'actions comportant des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il vise à :

- maîtriser la facture énergétique du territoire pour sécuriser son développement et les besoins de ses habitants
- adapter le territoire aux bouleversements climatiques futurs
- améliorer la qualité de vie des habitants sur les plans du logement, de la mobilité, etc.

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique représentent en effet l'un des enjeux majeurs du 21ème siècle. Les collectivités locales, par leur connaissance fine du terrain, sont des acteurs déterminants pour optimiser la gestion de l'énergie sur leur territoire et lutter contre le réchauffement climatique. Elles ont un devoir d'éco-exemplarité pour impulser, sur leur territoire, la construction de nouveaux modes de développement.

C. Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

En application de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, le « schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires » (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, schéma régional de l'intermodalité, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie) et intégrer à l'échelle régionale la gestion des déchets.

Le SRADDET s'appuie sur quatre grandes priorités afin de structurer la stratégie d'aménagement :

- Bien vivre dans les territoires
- Lutter contre la déprise et gagner en mobilité
- Produire et consommer autrement
- Protéger notre environnement naturel et notre santé

Au total 80 objectifs déclinent la stratégie régionale pour réussir les transitions économiques agricoles et alimentaire, écologiques et énergétiques, sociale et territoriale qui s'imposent, ils s'articulent autour de trois grandes orientations multithématiques :

- **Orientation 1** : Une Nouvelle Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois ;
- **Orientation 2** : Une Nouvelle Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux ;
- **Orientation 3** : Une nouvelle Aquitaine solidaire, une région et des territoires unis pour le bien vivre.
-

Ces objectifs quantitatifs sont fixés à l'horizon 2030. Les documents de rang inférieur, comme le Plui de Gartempe Saint-Pardoux, doit être compatible avec le SRADDET, c'est-à-dire qu'il ne doit pas faire obstacle aux orientations générales définies par le SRADDET. De plus, les documents de rang inférieur, doivent prendre en compte les objectifs définis par le SRADDET. C'est-à-dire, qu'ils ne doivent pas s'écarter des orientations Fondamentales de la norme supérieure sauf, sous contrôle du juge, pour un motif de l'intérêt de l'opération et dans la mesure où cet intérêt est justifié.

Élaboré sous la responsabilité du Conseil régional, le SRADDET a été adopté par le Conseil régional le 16 décembre 2019 et a été approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020.

X LES PLANS OU PROGRAMMES AUXQUELS LE PROJET DE PLUI DOIT FAIRE REFERENCE

A. Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie – Schéma Régional Éolien

Après avoir été approuvé par l'assemblée plénière du conseil régional le 21 mars 2013, le préfet de la région du Limousin a arrêté le 23 avril 2013 le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie du Limousin.

Le SRCAE cible les objectifs suivant à l'horizon 2020:

- ✓ Réduction de 25% des consommations énergétiques
- ✓ Réduction de 18% des émissions de gaz à effet de serre
- ✓ Une production d'énergies renouvelables à hauteur de 55% des consommations régionales

Le Schéma Régional Eolien, approuvé par le préfet de la région et le président du conseil régional le 23 avril 2013, constitue un volet annexé au SRCAE.

Le SRE a pour objectif de contribuer au développement de l'éolien en Limousin en fixant un cadre précis prenant en compte les enjeux spécifiques du territoire, en détaillant les critères et les choix opérées pour la sélection des espaces favorables à l'accueil de projets éoliens, ainsi que des objectifs quantitatifs. Le SRE définit la liste des communes favorables au développement éolien. Le SRE est issu de la révision du Schéma éolien de 2006 avec notamment la prise en compte des évolutions réglementaires et technologiques.

La loi portant Engagement National pour l'Environnement (adopté par l'Assemblée Nationale en mai 2010 et votée le 12 juillet 2010) prévoit un dispositif visant à favoriser le développement de l'éolien. L'objectif précisé par le Ministère de l'Ecologie pour la région Limousin est d'un minimum de 14 éoliennes supplémentaires par ans (soit 140 éoliennes en 10 ans) et un maximum de 21 éoliennes supplémentaires par an soit 210 éoliennes en 10ans).

L'arrêté du préfet de la région Limousin du 23 avril 2013, concernant le SRCA et donc le schéma régional éolien, est annulé dans son ensemble et le recours du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est rejeté par le tribunal administratif de Limoges le 15 décembre 2016.



***PROFIL ENVIRONNEMENTAL,
PERSPECTIVES D'EVOLUTION***

XI INTRODUCTION

Il ne s'agit pas ici de reprendre l'état initial de l'environnement dans sa totalité, mais d'en tirer une synthèse pour dégager des enjeux à même d'orienter les stratégies de développement de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux.

Ce profil environnemental comporte trois parties :

- un diagnostic :
 - forces/atouts ;
 - faiblesses ;
 - tendances d'évolution.
- un bilan prospectif :
 - trouver les continuums avec les territoires des communes voisines ;
 - mettre en exergue les déséquilibres, les menaces, les limites critiques des écosystèmes ;
 - projeter les tendances actuelles d'évolution des différents paramètres de l'environnement sur les 10 ans à venir dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de PLU ;
 - identification et hiérarchisation des enjeux environnementaux (définir les priorités à prendre en compte).
- recherche d'indicateurs de suivi.

XII SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

A. Généralités

Le but de ce diagnostic est de mettre en exergue les forces et les faiblesses du territoire communal en termes d'environnement, mais également de définir les tendances d'évolution des différents paramètres.

Pour ce faire, ce diagnostic se basera sur l'état initial de l'environnement, notamment sur la partie « Synthèse des contraintes »

B. Forces et faiblesses du territoire communal

1. Synthèse de l'état des lieux

Le territoire Gartempe Saint-Pardoux est un territoire très riche d'un point de vue environnemental. Différents paramètres sont à prendre en compte pour appréhender cet environnement.

La Communauté de communes GARTEMPE SAINT-PARDOUX possède **des écosystèmes riches** et très intéressants, accueillant une multitude d'espèces patrimoniales, dont certaines sont protégées au niveau régional ou national. Les espaces les plus intéressants du point de vue de la biodiversité concernent les vallées, accueillant de multiples habitats, massifs boisés, zones humides, prairies, landes, et les pelouses calcicoles. Cette richesse naturelle est mise en évidence par la présence sur la Communauté de communes de plusieurs zones d'inventaires et zone réglementaires (5 ZNIEFF de type I, 2 ZNIEFF de type II, 9 ENS et 1 ZSC).

L'activité agricole dominée par l'élevage bovin, semble en régression sur le territoire intercommunal, car le nombre total d'exploitations est passé de 431 en 1988 à 172 en 2010. Cependant, la SAU a augmenté au cours de la même période (+7%), notamment en raison d'une augmentation générale de la surface moyenne des exploitations. Cette augmentation de la surface agricole est susceptible de représenter une menace pour les milieux naturels. La SAU représente moins de 60% du territoire communal, l'urbanisation reste peu présente. La présence de l'A20 et la RD145 présente respectivement au nord et nord-est du territoire.

La topographie de la commune forme **un paysage particulier typique**. Les qualités naturelles et paysagères de l'intercommunalité s'appuie principalement sur les unités paysagères de la Basse-Marche et des monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud, le plateau de Benevent-l'Abbaye / Grand Bourg présentant des faciès et un relief vallonné accueillant de nombreux cours et leurs vallées.

Le territoire intercommunal de GARTEMPE SAINT-PARDOUX est marqué par la présence de plusieurs sources captées, de cours d'eau et de zones humides. La préservation de la qualité et de la ressource en eau est donc un enjeu important pour la commune, qu'il sera nécessaire de prendre en compte dans les futurs projets.

Le territoire intercommunal est identifié par la présence de la Gartempe, ce cours d'eau ne présente pas un risque d'inondation majeur dans le secteur de la CCSP (absence de PPR Inondation). Toutefois, le risque inondation est présent du fait de la présence de nombreux cours d'eau, notamment lié au risque de crues de la Gartempe et de la Brame (présence d'AZI et remontée de nappe dans le socle). D'autres risques naturels ont été identifiés sur la Communauté de communes, il s'agit de mouvement de terrain du fait de la présence de nombreuses cavités. Ces risques apportent des contraintes aux futurs projets sur l'intercommunalité.

La RD145 et l'A20 engendrent des risques technologiques en cas d'accident de transport de matières dangereuses. Ce risque devra aussi être pris en compte pour les futurs projets situés en bordure de cet axe de communication.

2. Synthèse des forces et des faiblesses

Le tableau suivant classe les différentes caractéristiques environnementales de la Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX en termes de forces et de faiblesses :

Tableau 14 : Forces et faiblesses environnementales de la Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX

Forces/Faiblesses	Caractéristiques
Forces	- Présence d'écosystèmes riches et diversifiés: la vallée de la Gartempe, de la Couze et de la Brame, boisements et landes et zones humides. - Présence de nombreux zonages écologiques et réglementaires (ZNIEFF, ZPS). - Forte présence de milieux boisés et bocagers et continuités écologiques importantes de la trame verte. - Forte présence de cours d'eau et de continuités écologiques associées (trame bleue), présence d'axe de migration pour les poissons migrateurs - Des paysages typiques du Limousin entre le bocage et les monts d'Ambazac, avec différents points de vue et plusieurs sites inscrits.
Faiblesses	- Augmentation de la surface agricole pouvant porter atteinte aux milieux naturels. - Plusieurs sources captées, cours d'eau et zones humides sensibles aux pollutions. - Risque d'inondation de la vallée de la vallée de La Gartempe et de La Brame. - Quelques autres risques naturels ont été identifiés sur l'intercommunalité : remontée de nappe dans le socle, mouvement de terrain. - La RD145 et l'A20 présentent des risques pour les accidents de transport de matières dangereuses.

C. Les tendances d'évolution

1. Les écosystèmes de la commune : déséquilibres, menaces et limites critiques.

Les écosystèmes les plus riches identifiés sur l'intercommunalité sont : les zones boisées, les landes et fourrés, le bocage, les zones humides et les pelouses calcicoles.

Les **zones boisées** ont une superficie importante sur la Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX. Elles font parties de l'écosystème s'insérant dans le bocage. Il s'agit notamment de boisements de taille moyenne, occupant environ 6460ha soit 26% du territoire.

Sur l'intercommunalité, la nature des boisements est variable. Les boisements présents sur la commune sont variables en type (taillis, futaie) et composition (feuillus, résineux, mixte).

Les essences dominantes dans les boisements feuillus sont, le hêtre, le chêne, le noisetier, et le bouleau. Dans les boisements dominés par les résineux les espèces majoritaires sont le Pin sylvestre et le Pin noir.

Les **landes et fourrés** sont des stades de transition dans le développement naturel avant d'atteindre le milieu boisé. Ces structures paysagères malgré leurs aspects d'espaces peu entretenus ou à l'abandon apportent de nombreux rôles écologiques à la biodiversité. En effet de nombreuses espèces d'oiseaux par exemple affectionnent ces habitats pour leurs alimentations et leurs nidifications. L'aspect parfois impénétrable du fourré apporte un abri pour les espèces animales (mammifères terrestres, reptiles, oiseaux...)

Plusieurs **zones humides** sont présentes sur la Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX, il s'agit principalement de prairies humides et ripisylves notamment au sein des vallées riveraines. Ces zones constituent des habitats d'importance communautaire avec notamment tout un cortège d'espèces inféodées à ces milieux. De nombreux étangs et mares sont identifiés au sein du territoire intercommunal. Ces derniers associés au lac de Saint-Pardoux s'insèrent dans la trame bleue de la CCGSP et sont favorables à la présence d'une forte diversité notamment ornithologique (site d'hivernage, halte migratoire, nidification).

Le territoire accueille de nombreuses vallées où sillonnent plusieurs **cours d'eau**. Ceux-ci sont favorables à l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiées. Certaines rivières, telle que la Gartempe, sont identifiées comme axe de migrations de poissons migrateurs.

Les **prairies** sont majoritaires sur le territoire de Communauté de communes, avec environ 10 566 ha soit 43% de la superficie totale du territoire concerné. De nombreuses prairies naturelles sont présentes notamment dans les vallons et aux abords des rivières parcourant le territoire. Les prairies sont principalement utilisées pour le pâturage de l'élevage bovin (race limousine principalement). En l'absence de gestion humaine via le pâturage ou la fauche, les prairies évolueraient vers un fourré puis un bois. Certaines prairies ont déjà évolué vers des milieux de type lande (fourrés) comme par exemple les landes de Villemedeix et Bramefan.

2. Synthèse

Comme vu précédemment, le nombre d'exploitants agricoles sur la commune est en diminution mais la surface agricole semble augmenter. Ceci pourrait avoir des effets sur le paysage et sur les milieux naturels présents. En effet, les parcelles destinées à l'agriculture sont principalement destinées à l'élevage bovin. Leur extension pourrait impacter les milieux naturels qui les bordent.

Ces éléments sont les principales tendances d'évolution que l'on rencontre sur la Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX.



***INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PLUI SUR L'ENVIRONNEMENT ET
EXPLICATION DES CHOIX RETENUS***

XIII PREAMBULE

A. Introduction

A ce stade, les partis d'aménagements sont retranscrits dans le PADD, le rapport de présentation, les orientations d'aménagement, le règlement et le plan de zonage.

Au préalable, il semble important de souligner qu'une concertation s'est opérée entre « l'équipe PLUi » et « l'équipe évaluation environnementale » durant le déroulement de la procédure. Des évolutions ont découlé de ces échanges avec comme résultat, la possibilité de peaufiner le PADD et le zonage réglementaire.

Une analyse des documents d'urbanisme permet de comprendre les grandes orientations que la commune veut donner à son territoire.

B. Méthodologie

La méthodologie appliquée consistera à développer les orientations du PADD et les incidences potentielles du PLUi (ensemble des documents d'urbanisme) sur les facteurs suivants :

- La consommation d'espace et la biodiversité
- Les zones humides
- NATURA 2000
- Le paysage et le patrimoine bâti
- La qualité de l'air et la consommation d'énergie
- La ressource en eau
- Les risques naturels et technologiques et les nuisances sonores
- Les rejets dans le milieu naturel
- La gestion des déchets.

Ensuite, une synthèse sera réalisée sur les orientations du plan, à travers l'étude du PADD et de sa retranscription dans les autres documents réglementaires.

Enfin, une synthèse des incidences du PLUi sera rédigée en tenant compte de l'ensemble des documents qui composent le PLUi : Rapport de présentation, PADD, Orientations d'Aménagements, Plan de zonage et Règlement d'urbanisme.

XIV ORIENTATIONS ET INCIDENCES DU PLAN SUR LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LA BIODIVERSITE

A. Consommation d'espace

1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme

La consommation d'espace est étroitement liée aux objectifs de développement de l'intercommunalité en termes d'habitat et au niveau économique.

Le PADD du PLUI de GARTEMPE SAINT-PARDOUX veut favoriser l'arrivée de nouveaux habitants en proposant une offre foncière modérée, adaptée aux demandes et en développant l'attractivité du centre-ville et l'accès aux espaces naturels.

- **Le développement économique**

Le PADD prévoit de renouer avec des centres-villes attractifs et de redonner un sens à l'échelle de proximité en se basant sur le renforcement du pôle rural incarné par Châteauponsac tout en donnant un rôle économique secondaire aux autres bourgs plus ruraux.

La stratégie économique du territoire intègre pleinement les activités économiques primaires (cultures, élevage, polyculture, bois) et le développement des activités de transformation. L'accompagnement de la filière agricole répond à une volonté de maintenir une économie structurante de l'espace rural de Gartempe Saint-Pardoux porteuse de débouchés. Ceci s'oriente notamment sur le soutien à la diversification économique des sièges d'exploitations notamment sur la production d'énergies vertes (méthanisation, solaire, biomasse) ou le développement d'un réseau de circuit court avec vente directe à la ferme par exemple.

Au même titre que la filière agricole, la filière bois s'inscrit dans une démarche de diversification économique du territoire de Gartempe-Saint-Pardoux par le renforcement des activités et des entreprises de l'ensemble de la filière, la production énergétique, l'anticipation des besoins fonciers des entreprises et l'usage et la valorisation du bois dans les aménagements et les projets locaux (architectures, constructions).

La Communauté de communes entend développer l'économie de la santé (*silver économie*) notamment autour d'une stratégie orientée sur les seniors pour répondre à une préoccupation majeure du territoire. Si l'offre de santé de proximité ne constitue pas, a priori, un service essentiel à l'installation de nouveaux habitants sur le territoire de Gartempe Saint-Pardoux ; elle est en revanche un facteur de départ ou de non attractivité lorsqu'elle est manquante ou inadaptée, notamment pour la population des seniors. Ce projet poursuit une démarche favorisant l'adaptation du territoire aux seniors suivant leurs parcours de vie, notamment en poursuivant la politique de santé engagée par le Pays haut Limousin la Communautés de communes et les communes et en s'assurant l'attractivité du territoire en directions des professionnels de la santé sur le pôle rural de Châteauponsac, en lien avec Saint-Sornin-Leulac et son projet de pôle santé. La CCGSP souhaite proposer une offre de logements adaptée pour toutes les seniors dépendants et non dépendants, maintenir une offre commerciale de services et d'équipement de proximité et de grande proximité dans les communes les plus rurales par exemple.

L'intercommunalité souhaite encourager l'économie en milieu rural, en valorisant la bonne accessibilité du territoire pour répondre aux projets d'accueil et aux développements des activités économiques. Pour cela, la Communauté de communes s'appuie sur le Parc d'activités de la Croisière (SMIPAC), d'intérêt interdépartementale positionné au carrefour de l'A20 et de la RN 145 sur la commune de Saint-Amand-Magnazeix, et souhaite développer l'offre foncière. Elle souhaite proposer un foncier complémentaire à celle du SMIPAC pour l'activité économique à Châteauponsac aux abords de l'axe RD711 reliant l'A20, le quartier de l'ancienne gare ou le cœur de bourg et à Saint-Sornin-Leulac avec la zone d'activité de la Cour. Cette zone est connectée à la RN145 et l'A20 dans une optique de valorisation du développement économique de la Route Centre Est Atlantique (RCEA).

Synthèse sur le développement économique de la commune

La Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux dispose d'atouts en termes d'attractivité économique notamment par sa position stratégique et ses infrastructures adaptées (Parc d'activités La Croisière par exemple). Son dynamisme économique repose sur une offre de services adaptées et personnalisées selon le pôle rural de Chateauponsac et les communes rural à proximité. Elle s'appuie également sur le maintien d'une offre de santé de proximité adaptés et développer.

Afin d'affirmer son rôle de pôle d'attractivité commercial pour le bassin de vie dans lequel elle s'inscrit, il est nécessaire pour la commune de contribuer à créer des conditions favorables au soutien de ces activités et de favoriser la complémentarité des commerces et des services déjà existants. Des aménagements urbains sont prévus à cet effet.

La consommation d'espace observée se situe sur des zones déjà organisées pour cet enjeu et n'entraîne aucune sensibilité générale sur le plan environnemental. L'aspect environnemental est pris en compte et fait partie des principales préoccupations pour garantir l'attractivité économique de la commune et le cadre de vie de ses habitants. Les activités peuvent se développer mais dans la limite foncière disponible.

- **Le développement urbain**

Le PADD met en œuvre des mesures afin d'accompagner et maîtrisée

Après une baisse de la population entre 1982 et 2000 sur le territoire de Gartempe Saint-Pardoux, l'évolution démographique connaît une augmentation relativement constante, malgré un palier entre 2008 et 2012. La perspective démographique prévoit 4 510 habitants à l'horizon 2030 contre 5 194 habitants en 2019, soit une augmentation de 216 habitants. La CCGSP prévoit un besoin moyen d'environ 20 logements par an soit un total de 220 logements

La ventilation de la programmation résidentielle contribue au confortement de l'organisation territorial par le renforcement du pôle rural structurant de l'intercommunalité (Châteauponsac), le confortement des bourgs ruraux (Saint-Pardoux, Saint-Sornin-Leulac) et le maintien de la vitalité des villages de proximité (Balledent, Rancon, Roussac, Saint-Amand-Magnazeix, Saint-Symphorien-sur-Couze).

- 45 % des nouveaux logements sur le pôle rural de Châteauponsac, soit environ 100 logements
- 30 % affectée aux bourgs ruraux, soit environ 66 logements
- 25% affectée aux villages de proximité soit environ 55 logements (=log).

La densité moyenne des nouvelles constructions sera calquée sur celle existante sur les communes existantes 12log/ha à Châteauponsac (densité la plus importante pour limiter aussi l'étalement urbain), 9 log/ha sur les bourgs ruraux et 8 log/ ha sur les villages et les bourgs de proximité pour le maintien de la qualité de vie et du paysage.

Afin de limiter l'étalement urbain concernant les besoins en logements, l'intercommunalité prévoit la réhabilitation de logements vacants notamment dans les centres anciens. Elle prévoit un positionnement réfléchi et cohérent en privilégiant les enveloppes bâties existants. Concernant le développement économique, les friches bâties industrielle et artisanales seront réinvesties et mobilisables.

Surface nécessaire estimée pour :

- Le pôle rural de Châteauponsac : 7 ha
- Le bourg rural de Saint-Sornin-Leulac : 7 ha
- La surface liée aux logements : 23 ha

Par la mise en œuvre d'une politique de développement urbain et sobre d'un point de vue foncier, le projet de Gartempe Saint-Pardoux s'inscrit en faveur d'une lutte contre l'étalement urbain.

Dans tous les cas, les zones à urbaniser sont contenues en dehors des zones inondables recensées dans les AZI, c'est-à-dire en dehors des zones soumises au risque d'inondation des rivières de la Brame et de la Gartempe. Le projet intègre et anticipe sur le risque d'inondation lié de rupture du barrage de Saint-Pardoux.

Synthèse sur le développement lié à l'habitat

La localisation des zones de développement de l'urbanisation est conditionnée par les enjeux auxquels la Communauté de communes est soumise, notamment en termes de risques et de préservation des paysages, mais aussi en termes de protection des espaces agricoles et naturels.

Les zones ouvertes à l'habitat sont limitées et localisées au sein ou en périphérie de la zone déjà urbanisée. Ce développement est peu consommateur en espace.

L'urbanisation est forcément source de consommation d'espace malgré les efforts faits (densification, réhabilitation du bâti vacant, réinvestissement des friches industrielles, extension dans les zones limitrophes au bâti existant) pour limiter les impacts.

2. Les incidences du PLUi sur la consommation d'espace

La volonté de la Communauté de commune se tourne, au regard de l'analyse des documents et des concertations, vers la possibilité d'accueillir un flux de population supplémentaire qui impose d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation pour l'habitat. En ce sens, le PLUi a une incidence sur la consommation d'espace. L'objectif principal est d'une part, de valoriser le patrimoine architectural et culturel de certaines zones urbaines déjà connues et d'autre part, offrir des logements supplémentaires sur des zones nouvellement ouvertes à l'urbanisation. La majorité des zones qui vont subir des aménagements sont des zones urbaines, en ce sens, le développement urbain est relativement peu consommateur d'espace. Par contre, les zones nouvellement créées et ouvertes à l'urbanisation sont consommatrices d'espaces. Elles sont cependant nécessaires pour maintenir et redynamiser le territoire intercommunal de Gartempe Saint-Pardoux.

L'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est forcément synonyme de consommation d'espace. Il nous apparaît que l'intercommunalité a un fait choix rationnel de limiter les emprises impactées par les activités humaines (habitat, activité économique et /ou culturel de loisirs), surtout localisées sur des secteurs existants.

Le PLUi a le mérite d'encadrer un développement qui s'impose aux communes de Gartempe Saint-Pardoux. Il existe une cohérence entre la philosophie dictée dans le PADD et le plan de zonage.

B. Biodiversité

1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme

L'état initial réalisé a montré que la Communauté de commune Gartempe Saint-Pardoux disposait d'une richesse écologique importante marquée d'une part, par la vallée de la Gartempe et d'autre part, par les différentes vallées présentes sur le territoire et le paysage bocager s'y développant. Le PADD a intégré cette particularité en optant clairement pour une préservation de ce patrimoine naturel.

Le PADD mentionne que le patrimoine naturel sera préservé et valorisé (NATURA 2000, ZNIEFF...) en harmonie avec les implantations humaines existantes.

La Communauté de commune Gartempe Saint-Pardoux affirme sa volonté de protéger le paysage bocager et le renforcement de sa fonctionnalité écologique de même que l'unité paysagère des Monts d'Ambazac.

Elle confirme son rôle dans le fonctionnement écologique régional en contribuant à l'amélioration des écosystèmes et de la biodiversité, en s'inscrivant dans la préservation des cours d'eau, des zones humides, tourbières, plan d'eau et étangs. La présence d'espèces protégées et rares en région Limousin fait du territoire GARTEMPE SAINT-PARDOUX une Communauté de communes au patrimoine riche et à préserver. L'intercommunalité se saisit de sa responsabilité dans la protection de la biodiversité pour en faire un atout local, un support d'attractivité, une valorisation de son cadre de vie.

L'atteinte de ces ambitions sur le plan environnemental repose sur :

- La valorisation et la protection des sites sensibles et ses secteurs de haut potentiel écologique constituant les réservoirs de biodiversité (Vallées de la Gartempe et de la Couze, Monts d'Ambazac)
- La prise en compte du réseau d'espaces agricoles (prairie notamment), naturels, forestiers et de zones humides qui favorisent la connexion entre les réservoirs de biodiversité
- La valorisation des de la Trame Verte et Bleue et
- Préservation de la nature dite « ordinaire ».

Des orientations pour renforcer le patrimoine végétal en ville afin de proposer un environnement plus sain sont également de mise. La commune a le désir de valoriser et conserver le caractère bocager et identitaire de la Communauté de commune Gartempe Saint-Pardoux. Pour cela, la trame écologique périurbaine sera renforcée afin d'intensifier la présence de la nature en ville et sur sa périphérie immédiate, les continuités écologiques au sein des tissus urbanisés seront mieux intégrées et le caractère bocager des entrées des communes seront valorisés et préservés. Tout autant d'applications qui favorisent la prise en compte de la biodiversité à l'échelle communale et intercommunale.

2. Les incidences du PLUi sur la biodiversité

Avec l'ambition de faire de la biodiversité un atout intercommunal et touristique, le zonage PLUi prend largement en compte la richesse écologique des communes (vallée et zone humide). En effet, les principales zones identifiées comme étant d'un intérêt particulier ont été préservées de l'urbanisation, en les classant en zone N sur le plan de zonage du PLUi.

Les principaux boisements et les zones humides ne sont pas impactés par le développement de l'urbanisation. La préservation de ces milieux constitue un point positif pour la pérennité des espèces végétales et animales qui les fréquentent.

De même, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) développent des orientations éco-paysagères qui participent à la présence d'une nature en ville, qui renforcent la biodiversité urbaine et qui contribue au maintien des corridors écologiques.

De ce point de vue, le PLUi ne suscite pas d'incidences négatives sur la biodiversité. La préservation des milieux sous-entend une préservation des espèces. La commune a la volonté de préserver ses espaces naturels de toute menace liée à l'urbanisation. Aussi, les OAP ont été construites sur la base du développement de la nature en ville et de renforcement de la biodiversité urbain et péri-urbain. Le plan de zonage reprend de manière cohérente les orientations développées dans le PADD.

C. Synthèse

Les notions de consommation d'espaces et de biodiversité sont souvent associées, car elles interagissent.

Dans le cas de GARTEMPE SAINT-PARDOUX, la réflexion basée autour du PADD aboutit à un équilibre entre une consommation d'espace et une préservation de milieux identifiés comme présentant des enjeux particuliers.

Si des espaces sont ouverts à l'urbanisation, ils ne se trouvent pas sur des secteurs où les enjeux environnementaux sont forts. Toute ouverture à l'urbanisation est synonyme de perte d'habitat, mais le choix de la localisation de ces secteurs minimise les impacts.

Aujourd'hui, les enjeux liés à la biodiversité sur la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux sont d'ordres différents avec, entre autres, veiller à maintenir les corridors écologiques et renforcer la trame verte urbaine pour une plus grande transparence écologique.

XV ORIENTATIONS ET INCIDENCES DU PLAN SUR LES SITES NATURA 2000 : EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Le territoire intercommunal est concerné par un site NATURA 2000 :

- **ZSC n°FR7401147 « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents »**

Conformément à l'article R.414-19 (1°) du Code de l'Environnement, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur le réseau Natura 2000 « *Les plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation environnementale au titre de l'article L.122-4 du Code de l'Environnement et de l'article L.121-10 du code de l'urbanisme* ». Les Plans Locaux d'Urbanisme et leurs évolutions sont donc soumis à évaluation de leurs incidences sur le réseau Natura 2000.

"L'évaluation des incidences a pour objet de vérifier la compatibilité du programme ou du projet avec la conservation du site Natura 2000, en s'inscrivant dans une démarche au service d'une obligation de résultat " (DRIEE).

Cette évaluation doit permettre d'analyser les incidences du projet de PLUi sur les sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation des habitats et des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire pour lesquels les sites ont été désignés. Les objectifs de conservation du site correspondent à l'ensemble des mesures requises pour conserver ou rétablir ces habitats naturels et ces populations d'espèces de faune et de flore sauvages dans un état favorable à leur maintien à long terme.

L'article R.414-23 du Code de l'Environnement précise le contenu du dossier d'évaluation des incidences établi par le pétitionnaire, au titre de Natura 2000. L'évaluation présente successivement :

- ❖ une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte de situation du programme ou du projet par rapport au site Natura 2000 ou au réseau des sites Natura 2000 retenus pour l'évaluation
- ❖ une analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés et les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites ;
- ❖ une analyse démontrant si le programme ou projet seul ou, le cas échéant, en conjugaison avec d'autres programmes ou projets, a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents, sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés ;
- ❖ les mesures envisagées, le cas échéant, par le pétitionnaire pour supprimer ou réduire les conséquences dommageables du programme ou projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces du ou des sites concernés, pendant ou après sa réalisation, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ;
- ❖ une conclusion sur l'atteinte

Sur le plan de zonage du PLUi, la zone NATURA 2000 a principalement été classée en zone naturelle « N » interdisant toutes constructions pour des raisons de protection des sites et des paysages. Les habitats et les espèces d'intérêt communautaires présents dans ces secteurs ne seront donc directement impactés par les effets du PLUi. Si les zones à urbaniser sont éloignées du site Natura 2000, leur développement peut constituer un impact potentiel sur la vallée de la Gartempe et de la Couze, par des rejets d'eaux usées dans la rivière.

A. ZSC n° FR7401147 « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents »

Ce site Natura2000 s'étale sur 3560 ha partagé entre les deux départements limitrophes la Creuse et la Haute-Vienne, dont 90% du site est situé en Haute-Vienne.

Habitats :

Code habitat	Habitat	Présence au sein des secteurs d'urbanisation futurs du PLUi
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncete	Absente
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp	Absente

Code habitat	Habitat	Présence au sein des secteurs d'urbanisation futurs du PLUi
315	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Absente
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	Absente
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	Absente
4030	Landes sèches européennes	Absente
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Absente
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Absente
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	Absente
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Absente
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion alba)	Absente
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robur-petraeae ou Ilici-Fagenion)	Absente
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	Absente

L'ensemble des secteurs de développement futur faisant l'objet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont localisés à l'extérieur de l'unique site Natura2000 du territoire étudié. Aussi, l'urbanisation que pourrait connaître ces secteurs n'engendre pas d'effet direct négatif sur les habitats communautaires (absence de destruction d'habitat).

De plus, les secteurs OAP sont relativement éloignés des habitats d'intérêt communautaire identifiés et cartographiés à l'intérieur du site Natura 2000, pour ne présenter aucune incidence indirecte.

Aucune incidence directe ou indirecte n'est en mesure de remettre en cause les habitats ayant permis la désignation de la ZSC vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents.

Espèces :

Liste des espèces ayant permis la désignation de la ZSC « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » (espèce de l'annexe II)

Code	Nom vernaculaire	Nom scientifique
1029	Mulette perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>
1032	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>
1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dipar</i>
1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
1084	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>
1088	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>
1092	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>
1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
1106	Saumon d'Atlantique	<i>Salmo salar</i>

Code	Nom vernaculaire	Nom scientifique
1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>
1324	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>
1337	Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>
5315	Chabot	<i>Cottus perifretum</i>
6216	Hypne brillante	<i>Hamatocaulis vernicosus</i>

La ZSC accueille 23 espèces inscrites à l'annexe II de la directive habitats, dont beaucoup d'entre elle inféodée au milieu riverain (Mulette, Lamproies, Saumon, Ecrevisse). Au sein de l'analyse des OAP, aucune espèce d'intérêt communautaire n'a pu être identifiée sur les différents secteurs d'étude. En effet, la plupart sont inféodés aux milieux aquatiques, milieu absent de l'ensemble des secteurs OAP.

Les haies présentes sur les emprises ne sont pas favorables à l'accueil d'insectes sapro-xylophage tels le **Pique-prune**, **Lucane cerf-volant** ou le **Grand capricorne**, ayant permis la désignation du site Natura2000. De plus, les OAP projetées prévoient la conservation de la maille bocagère, dans l'objectif de maintenir des habitats naturels favorables à la biodiversité ou qui le deviendront. Ceci est important pour les insectes sapro-xylophage qui ont besoin d'arbres sénescents et de gros diamètres pour se développer, l'évitement de la maille bocagère permet aux arbres d'atteindre cette maturité.

Concernant les chauves-souris, aucun habitat de gîte n'a été identifié au sein des secteurs OAP qu'ils soient de nature cavernicole, anthropique ou arboricole. Toutefois, la proximité des enveloppes bâties et le caractère naturel ou agricoles des secteurs OAP (présence de prairies, de haies ou d'arbres isolés) forment les corridors de transit et des zones chasses favorables à ces espèces. Toutefois, aucune incidence directe ou indirecte n'est attendue sur ces espèces dans le sens où la maille bocagère est évitée, et que l'implantation de zone à urbaniser sont situés dans l'enveloppe de l'urbanisation déjà présente. La perte en habitats de chasse est extrêmement limitée à l'échelle de communes ou de la Communauté de communes.

En ce qui concerne les mammifères semi aquatique comme la **Loutre d'Europe** ou le **Castor d'Eurasie**, les zones à urbaniser évitent les berges de la Gartempe et de ses affluents, permettant ainsi de maintenir les corridors écologiques le long de la Gartempe et dans la vallée pour ces espèces. Aucune zone à urbanisée n'est présente sur le périmètre de la ZSC Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents.

Pour les espèces liées aux milieux humides comme les insectes ayant permis la désignation du site Natura 2000 en question, (**Agrion de mercure**, **Cuivré des marais**...), les zones urbanisées ou OAP font état de la présence de zones humides. Toutefois aucune n'est susceptible d'accueillir ces espèces, hormis la zone à urbanisée relative à la zone de la Croisières sur Saint-Amand-Magnazeix, qui présente un vallon humide favorable aux insectes, les zones humides devront être évitées. L'OAP n°17 de Saint-Pardoux n'a pas vocation à être urbanisée, elle est destinée à accueillir un « jardin public » à destination pédagogique permettant de mettre en valeur les zones humides et les mares via des aménagements légers et réversibles comme un cheminement en platelage bois, des observatoires ou encore des panneaux pédagogiques. L'OAP jardin public à Saint-Pardoux présente ainsi une incidence positive.

Concernant le **Sonneur à ventre jaune**, au sein du document d'objectif (DOCOB), le Sonneur à ventre jaune est localisé au lieu-dit « le Pont de Lanneau » sur la commune de Peyrat-de-Bellac en aval de la Communauté de communes. Le site est situé en dehors du territoire Gartempe Saint-Pardoux. Les zones à urbaniser ne sont pas en mesure de provoquer une incidence négative directe ou indirecte sur les populations de Sonneur à ventre jaune, ayant permis la désignation de la ZSC vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents.

Qualité et importance :

La Gartempe prend sa source dans le canton d'Ahun en Creuse (600m d'altitude) et conserve son allure de rivière rapide en traversant le département de la Haute-Vienne, malgré des pentes moindres. Son intérêt essentiel résulte de la présence du Saumon atlantique pour lequel un plan de réintroduction est actuellement en cours. Mais, ce site dispose également d'habitats très intéressants en bon état de conservation. Il s'agit des stations les plus au nord-ouest pour *Cytisus purgan*.

Un plan de réintroduction du Saumon atlantique a été lancé dans les années 80.

La plus forte vulnérabilité résidait dans la présence du barrage de Maison Rouge, le principal obstacle pour la remontée du saumon. Le barrage est dorénavant effacé et l'obstacle pour le saumon également. Il convient cependant de surveiller la qualité de l'eau et d'éviter les coupes rases pour les habitats forestiers présents (afin d'éviter l'érosion des sols et l'apport de matière en suspension).

Les Orientations d'Aménagements et de Programmes prévues (ouverture de zone d'urbanisation), ne sont pas en mesure d'induire des incidences négatives directes ou indirectes sur le maintien de la continuité écologiques et hydraulique de la rivière la Gartempe. **Ainsi, la principale qualité et importance du site, qui réside dans la présence du Saumon atlantique, n'est pas altérée.**

Les principales menaces, pressions et activités

Les principales menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site sont répertoriées sur le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Menaces, pression, activités ayant une incidence sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pression (code)	Menaces et pressions (Libellé)	Pollution	Intérieur, extérieur du site ou les deux
Grande	A07	Utilisation de biocides, d'hormone et de produits chimiques		les deux
Grande	A08	Fertilisation		les deux
Grande	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)		intérieur
Grande	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissant		intérieur
Faible	A04.01	Pâturage intensif		les deux
Faible	A05.02	Dépôts d'aliments pour le bétail		intérieur
Faible	A10	Remembrement agricole		intérieur
Faible	B01	Plantation forestières en milieu ouvert		intérieur
Faible	G01.03	Véhicules motorisés		intérieur
Faible	G05.08	Fermeture de grottes ou galeries		les deux
Moyenne	J02	Changement de conditions hydrauliques induit par l'homme		les deux
Moyenne	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		intérieur
Moyenne	A02.01	Intensification agricole		les deux
Moyenne	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		intérieur
Moyenne	B04	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques (sylviculture)		les deux
Moyenne	B05	Utilisation de fertilisants (sylviculture)		les deux
Moyenne	D0101	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		les deux
Moyenne	H01.05	Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières		les deux
Moyenne	H06.03	Réchauffement des masses d'eau (pollution thermique)		les deux
Moyenne	I01	Espèces exotiques envahissantes		les deux
Incidences positives				
Grande	A04.02	Pâturage extensif		intérieur
Faible	A03.02	Fauche non intensive		intérieur

Les menaces, pressions et activités susceptibles d'avoir une incidence négative sur les habitats et les espèces du site Natura 2000, sont essentiellement liés aux pratiques agricoles et aux pratiques sylvicoles ainsi qu'à l'intervention sur la rivière de la Gartempe. Au sein des incidences négatives aucun ne fait pas référence au développement urbain. Dans ce contexte agricole et naturels le développement urbain reste en effet limité.

Cas de projet éolien sur le territoire intercommunal :

Plusieurs projets éoliens sont en cours d'instruction au sein du territoire intercommunal, et compte tenu de la présence de chauves-souris, une incidence directe peut être envisagée, notamment via le risque de collision avec les pales. Un gîte à chauves-souris, classé Natura 2000 au sein de la ZSC Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents est présent à Saint-Sornin Leulac.

Au total 5 espèce de chiroptères sont référencés sur le site Natura 2000 : Grand murin, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Barbastelle d'Europe et Murin de Bechstein.

Au niveau européen l'étude de Tobias DURR, permet de référencer l'ensemble des collisions enregistrées, il apparait que les espèces d chauves-souris ayant permis la désignation de la ZSC en question, ne sont que très peu sensible à l'éolien. Leurs nombres de collisions est faible (voir tableau de référence ci-dessous), ils sont inférieurs à une dizaine d'individus sur le plan européen. **Ainsi, l'incidence directe, provoquée par le risque de collision éolienne, peut être considéré comme faible. Ainsi, l'autorisation d'implantation d'aérogénérateurs sur le territoire de la Communauté de communes de Gartempe-Saint-Pardoux, n'est pas en mesure de remettre en cause les populations d'espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000 de la Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents.**

Tableau 16 : Synthèse des cas de mortalité de chauves-souris liée aux collisions éoliennes en Europe (DURR 2019)

Espèces Nom latin / nom français des espèces concernés	A	BE	CH	CR	CZ	D	DK	E	EST	FI	FR	GR	IT	LV	NL	N	PT	PL	RO	S	UK	ges.
<i>Nyctalus noctula</i>	46	1			31	1226		1			104	10					2	16	76	14	11	1538
<i>N. lasiopterus</i>								21			10	1					9					41
<i>N. leislerii</i>			1	4	3	187		15			153	58	2				273	5	10			711
<i>Nyctalus spec.</i>						2		2			1						17					22
<i>Eptesicus serotinus</i>	1				11	66		2			29	1			2			3	1			116
<i>E. isabellinus</i>								117									3					120
<i>E. serotinus / isabellinus</i>								98									17					115
<i>E. nilssonii</i>	1				1	6			2	6						1		1	1	13		45
<i>Vespertilio murinus</i>	2	1		17	6	149					11	1		1				8	15	2		213
<i>Myotis myotis</i> Grand murin						2		2			3											7
<i>M. blythii</i>								6			1											7
<i>M. dasycneme</i>						3																3
<i>M. daubentonii</i>						7											2					9
<i>M. bechsteini</i> Murin de Bechstein											1											1
<i>M. nattereri</i>						1															1	2
<i>M. emarginatus</i>								1			3						1					5
<i>M. brandtii</i>						2																2
<i>M. mystacinus</i>						3					1	1										5
<i>Myotis spec.</i>						2		3			1								4			10
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2	28	6	5	16	720		211			979	0	1		15		323	3	6	1	46	2362
<i>P. nathusii</i>	13	6	6	17	7	1074	2				260	35	1	23	8			16	90	5	1	1564
<i>P. pygmaeus</i>	4			1	2	137					176	0		1			42	1	5	18	52	439
<i>P. pipistrellus / pygmaeus</i>	1		2			3		271			40	54					38	1	2			412
<i>P. kuhlii</i>				144				44			219	1					51		10			469
<i>Pipistrellus spec.</i>	8	2		102	9	91		25			303	1		2			128	2	48		12	733
<i>Hypsugo savii</i>	1			137		1		50			57	28	12				56		2			344
<i>Barbastella barbastellus</i> Barbastelle d'Europe						1		1			4											6

Espèces Nom latin / nom français des espèces concernés		A	BE	CH	CR	CZ	D	DK	E	EST	FI	FR	GR	IT	LV	NL	N	PT	PL	RO	S	UK	ges.	
<i>Plecotus austriacus</i>		1					8																	9
<i>P. auritus</i>							7															1		8
<i>Tadarida teniotis</i>					7				23			2						39						71
<i>Miniopterus schreibersi</i>									2			7						4						13
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe								1															1
<i>R. mehelyi</i>									1															1
<i>Rhinolophus spec.</i>	Rhinolophe indéterminé.								1															1
<i>Chiroptera spec.</i>	.	1	11		60	1	76		320	1		435	8	1				120	3	15	30	9		1091
		81	49	15	494	87	3774	2	1218	3	6	2800	199	17	40	25	1	1125	59	285	83	133		10496
A = Österreich, BE = Belgien, CH = Schweiz, CR = Kroatien, CZ = Tschechien, D = Deutschland, DK = Dänemark, E = Spanien, EST = Estland, FI = Finnland, FR = Frankreich, GR = Griechenland, IT = Italien, LV = Lettland, NL = Niederlande, N = Norwegen, PT = Portugal, PL = Polen, RO = Romania, S = Schweden, UK = Großbritannien																								

Le PLUi a très peu d'incidences sur le site Natura 2000 « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents ». L'ensemble des enjeux est pris en compte pour limiter au maximum les impacts de l'urbanisation. Le plan de zonage et le règlement respectent les orientations du PADD et assurent leur mise en œuvre.

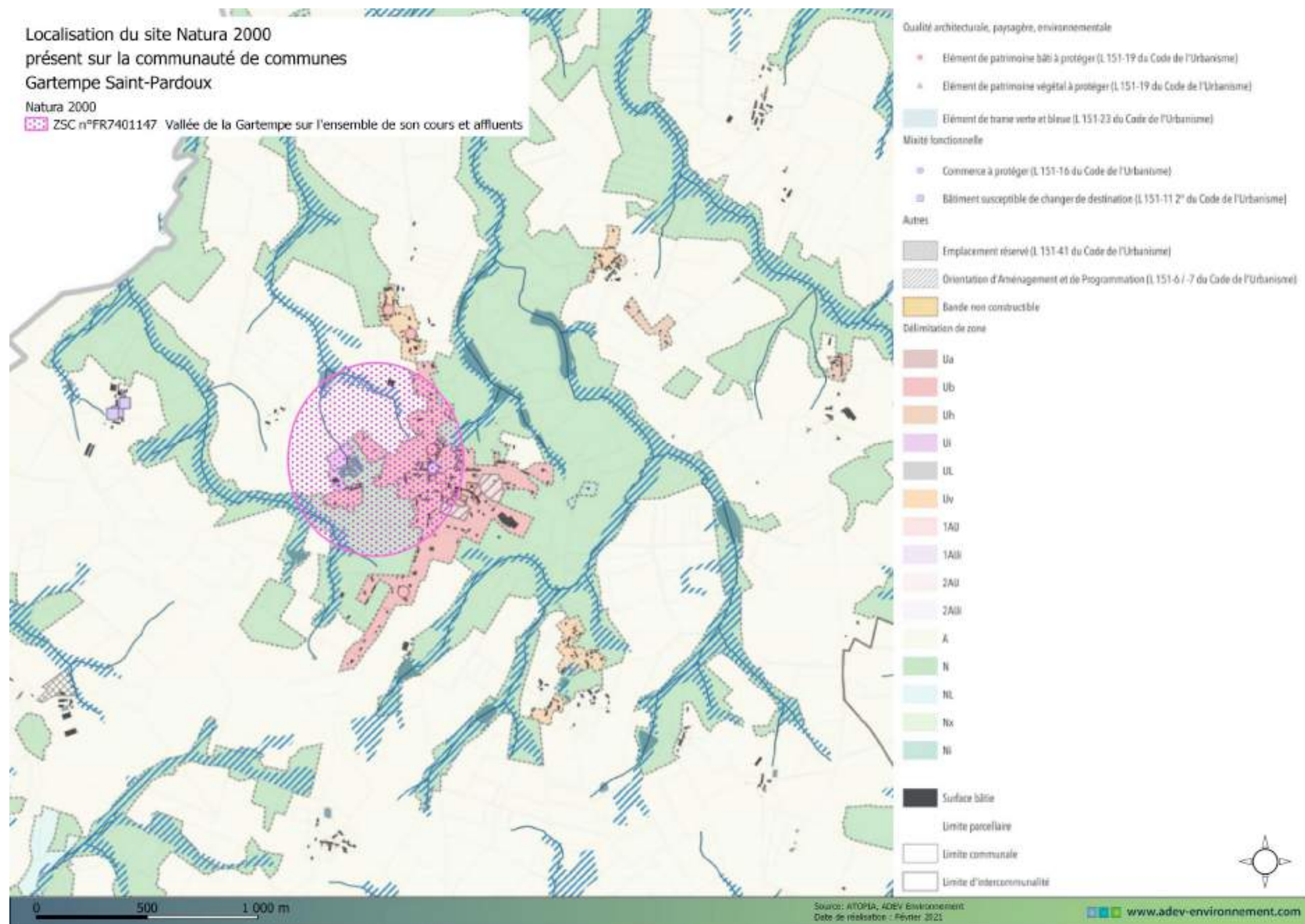


Figure 98 : Localisation du site Natura 2000 « Vallée de la Gartempe et ses affluents » par rapport du plan de zonage du PLUi sur la Commune de Saint-Sornin-Leulac

(Source: INPN, Géoportail, Atopia)

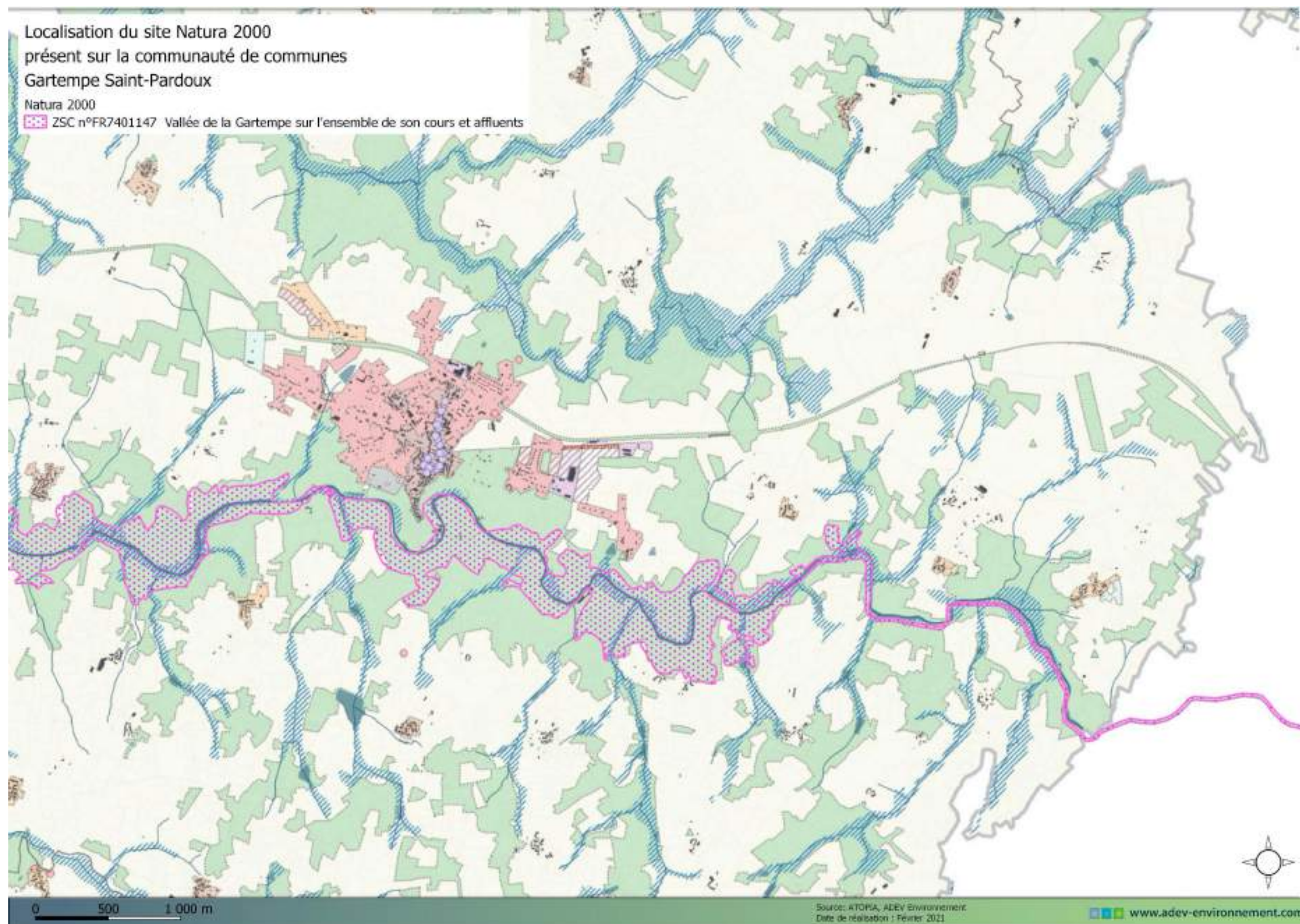


Figure 99 : Localisation du site Natura 2000 « Vallée de la Gartempe et ses affluents » par rapport du plan de zonage du PLUi sur la Commune de Châteauponsac

(Source. INPN, Géoportail, Atopia)

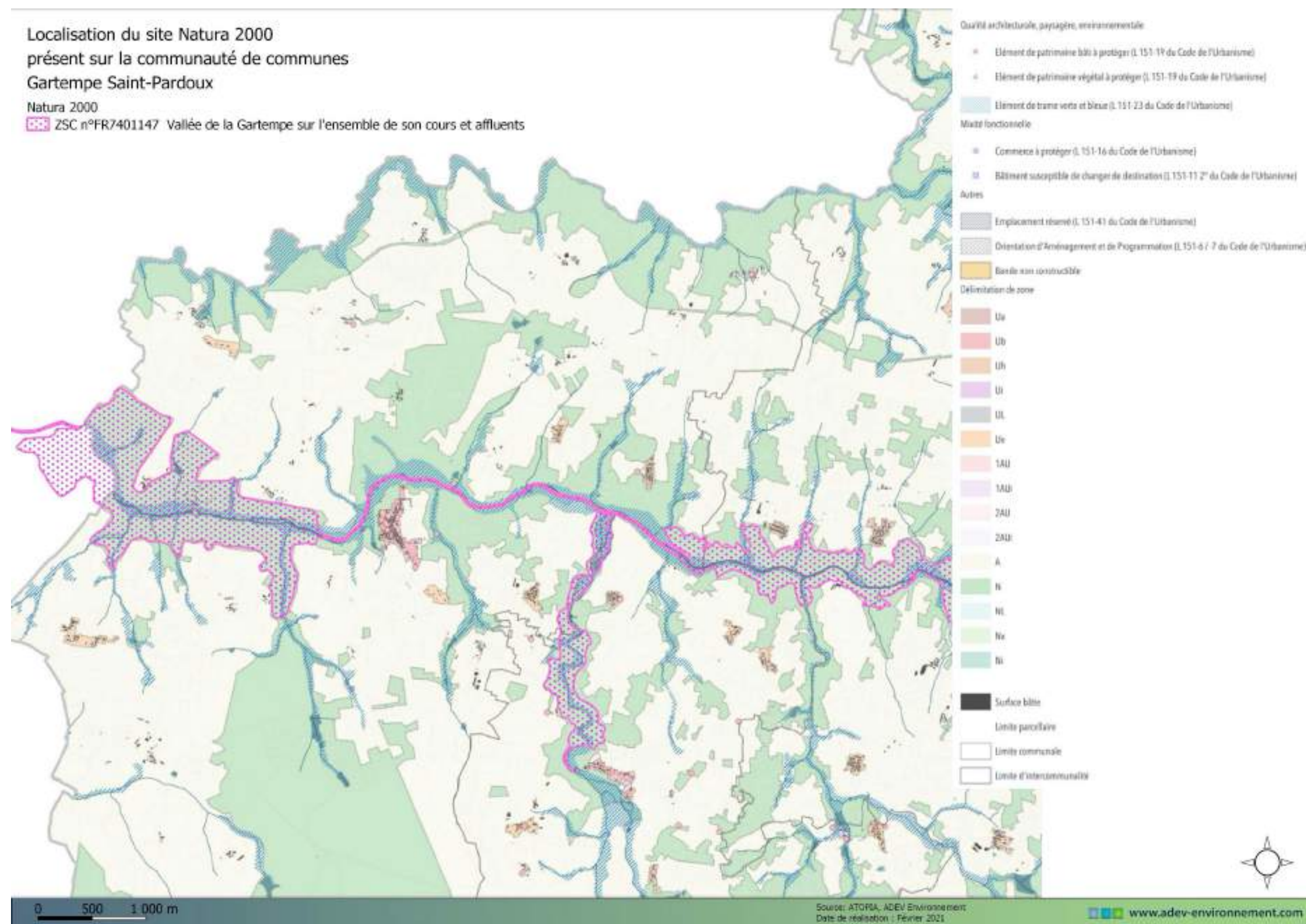


Figure 100 : Localisation du site Natura 2000 « Vallée de la Gartempe et ses affluents » par rapport du plan de zonage du PLUi sur la Commune de Rancon

(Source: INPN, Géoportail, Atopia)

XVI ORIENTATIONS ET INCIDENCES DU PLAN SUR LES ZONES HUMIDES

A. Localisation des zones à enjeux

Dans le cadre de la réalisation de l'étude environnementale du PLUi GAREMPE SAINT-PARDOUX, la détermination des zones humides provient de l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vienne (EPTB Vienne). Les cartographies ci-dessous présentes les emprises urbaines actuelles, les futurs secteurs ouverts à l'urbanisation ainsi que la localisation des zones humides issues des données de l'EPTB Vienne. Les zones humides sont illustrées en polygone pointillé bleu. Les secteurs ouverts à l'urbanisation sont identifiés à l'aide de différentes teintes de rose. Une analyse plus fine, via la réalisation d'inventaire botanique et de sondage pédologiques est réalisé au sein même des OAP et des secteurs ouverts à l'urbanisation. Cette partie est développée dans le chapitre suivant.

1. Saint-Amand-Magnazeix

Une zone humide est référencée sur le secteur ouvert à urbanisation. Celle-ci fera l'objet, dans le chapitre dédié spécifiquement au OAP et aux zones à urbanisées, d'une étude zone humide spécifique afin de vérifier sur site l'étalement de cette dernière. Des mesures et préconisation seront prises.



Figure 101 : Secteurs ouverts à l'urbanisation vis-à-vis des zones humides sur Saint-Amand-Magnazeix

(Source : ATOPIA)

2. Saint-Sornin-Leulac

Parmi les secteurs ouverts à l'urbanisation en cœur de bourg de Saint-Sornin-Leulac, aucune zone humide identifiée par l'EPTB Vienne n'est présente. Ainsi la probabilité de présence de zones humides sur le secteur ouvert à l'urbanisation est faible. Toutefois, une étude zone humide spécifique afin de vérifier sur site la présence de zone humide plus localisées.

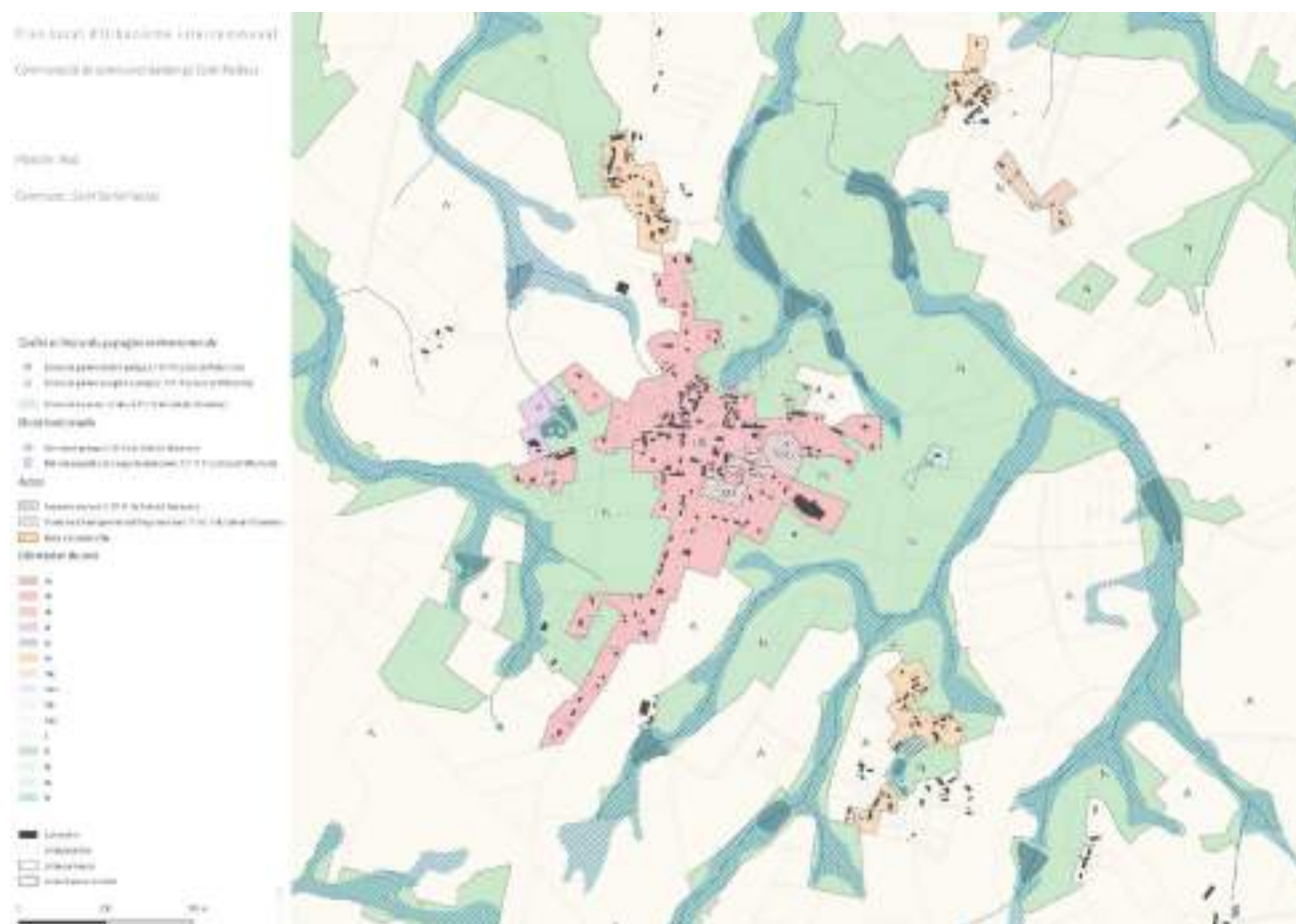


Figure 102 : Secteurs ouverts à l'urbanisation vis-à-vis des zones humides sur Saint-Sornin-Leulac Bourg

(Source : ATOPIA)

Parmi les secteurs ouverts à l'urbanisation à visé économique 1 Au, aucune zone humide identifiée par l'EPTB Vienne n'est présente. Ainsi la probabilité de présence de zones humides sur le secteur ouvert à l'urbanisation est faible. Toutefois, une étude zone humide spécifique afin de vérifier sur site la présence de zone humide plus localisées.



Figure 103 : Secteurs ouverts à l'urbanisation vis-à-vis des zones humides sur Saint-Sornin-Leulac - Economique

(Source : ATOPIA)

3. Châteauponsac

Parmi les secteurs ouverts à l'urbanisation, aucune zone humide n'est présente. Ils s'insèrent dans un contexte urbanisé en entrée de ville. Une étude zone humide spécifique afin de vérifier sur site la présence de zone humide plus localisées.

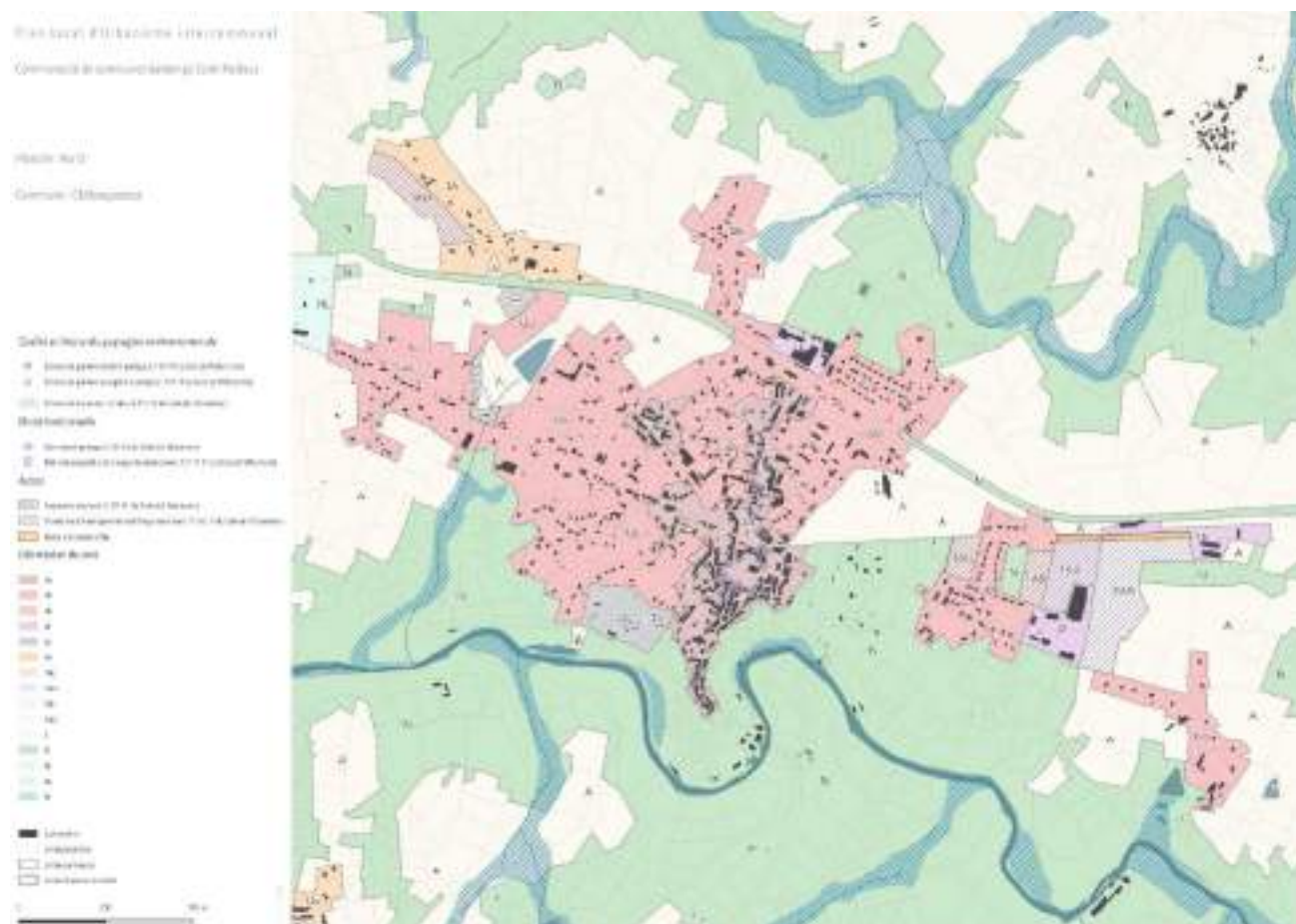


Figure 104 : Secteurs ouverts à l'urbanisation vis-à-vis des zones humides sur Châteauponsac

(Source : ATOPIA)

4. Balledent

Parmi les secteurs ouverts à l'urbanisation, aucune zone humide n'est présente. Toutefois, la rivière la Couze et ses zones humides associées sont identifiées à proximité immédiate de la parcelle à urbaniser. Ainsi, une étude zone humide spécifique afin de vérifier sur site la présence de zone humide plus localisées.

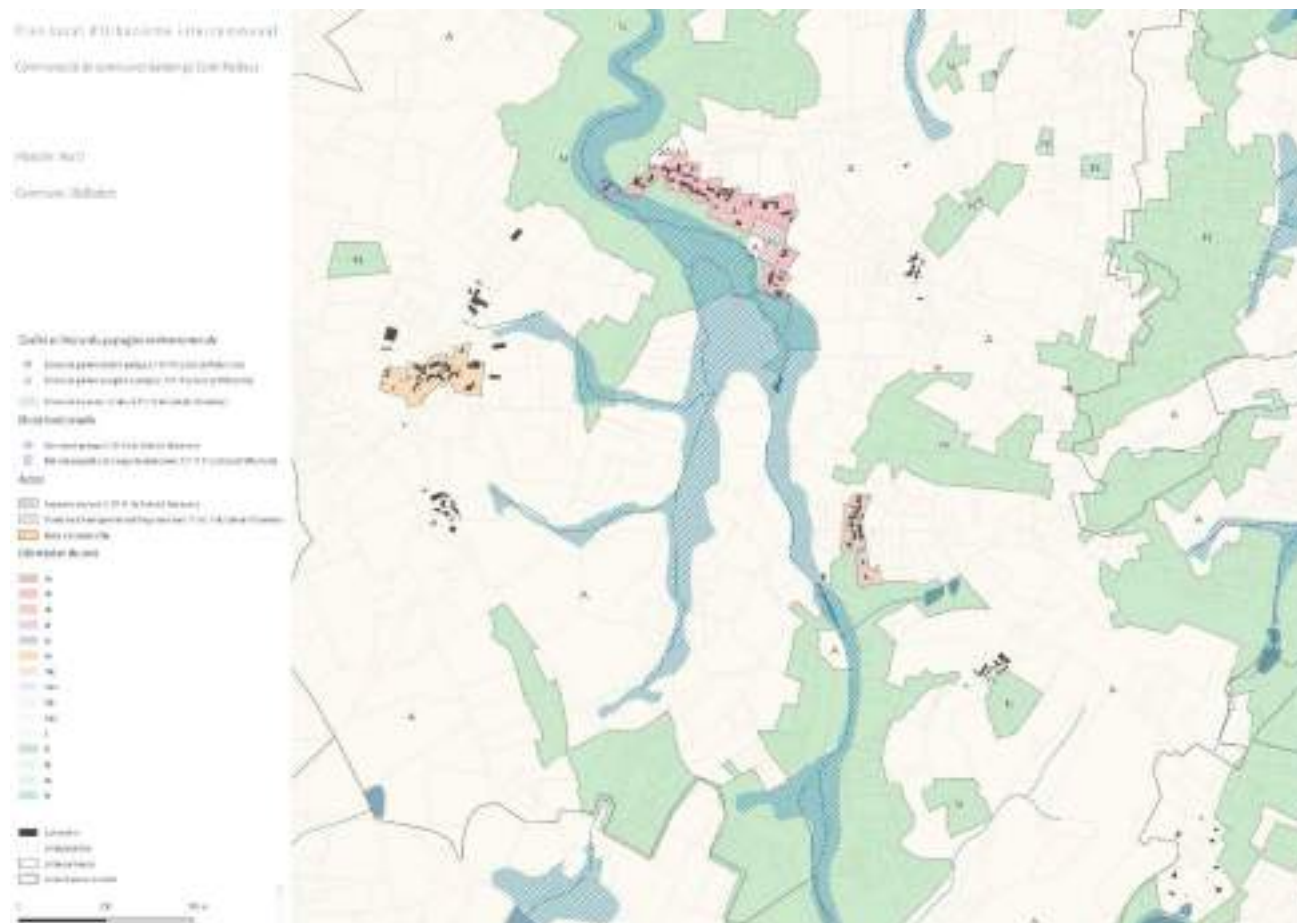


Figure 105 : Secteurs ouverts à l'urbanisation vis-à-vis des zones humides sur Balledent

(Source : ATOPIA)

5. Rancon

Parmi les secteurs ouverts à l'urbanisation, aucune zone humide identifiée par l'EPTB Vienne n'est présente. Ainsi, il est peu probable que le secteur accueille des zones humides. La réalisation d'inventaire botanique et de sondage pédologique permettront de l'affirmer.

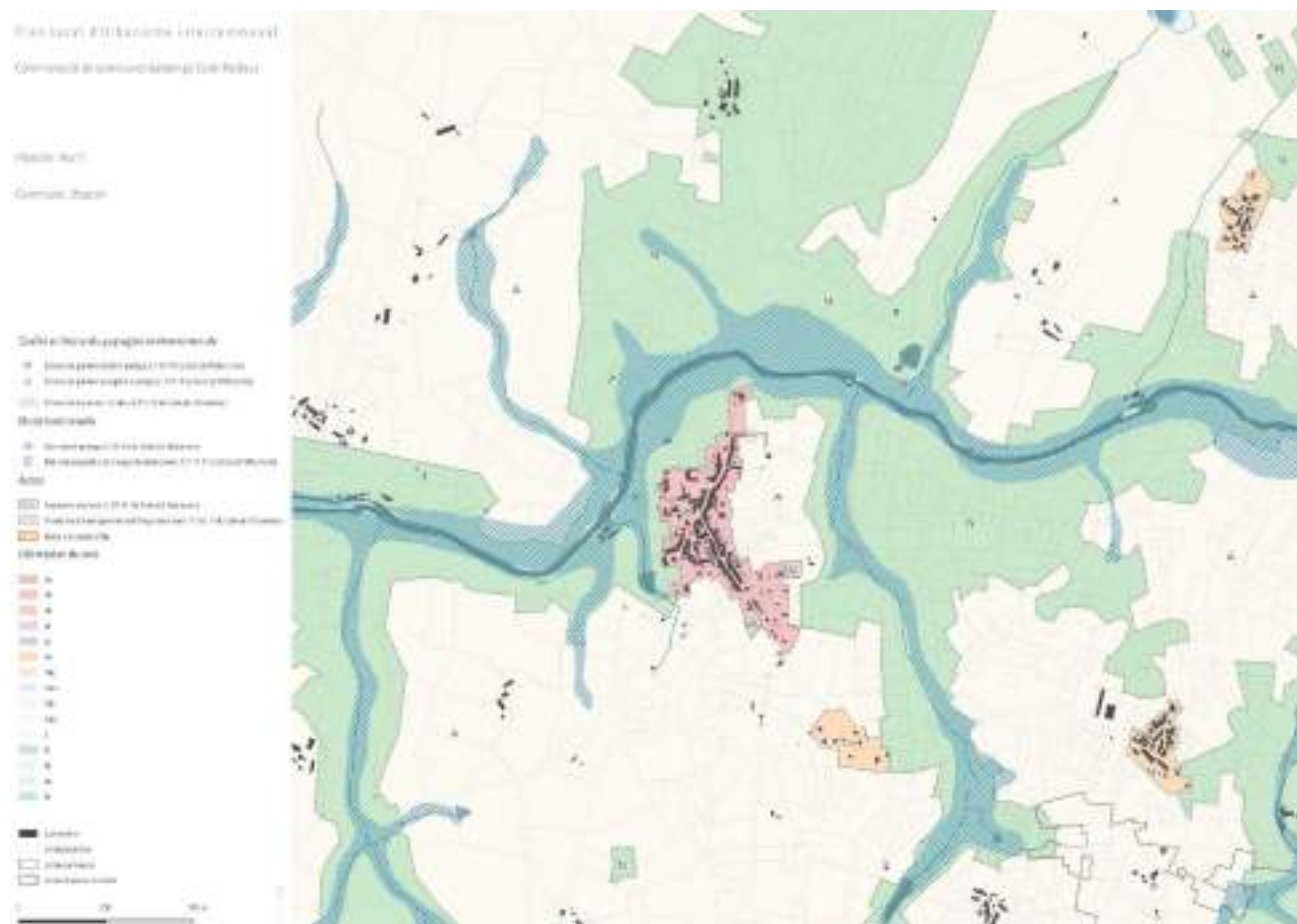


Figure 106 : Secteurs ouverts à l'urbanisation vis-à-vis des zones humides sur Rancon

(Source : ATOPIA)

6. Roussac

Parmi les secteurs ouverts à l'urbanisation, aucune zone humide identifiée par l'EPTB Vienne n'est présente. Ainsi, il est peu probable que le secteur accueille des zones humides. La réalisation d'inventaire botanique et de sondage pédologique permettront de l'affirmer.

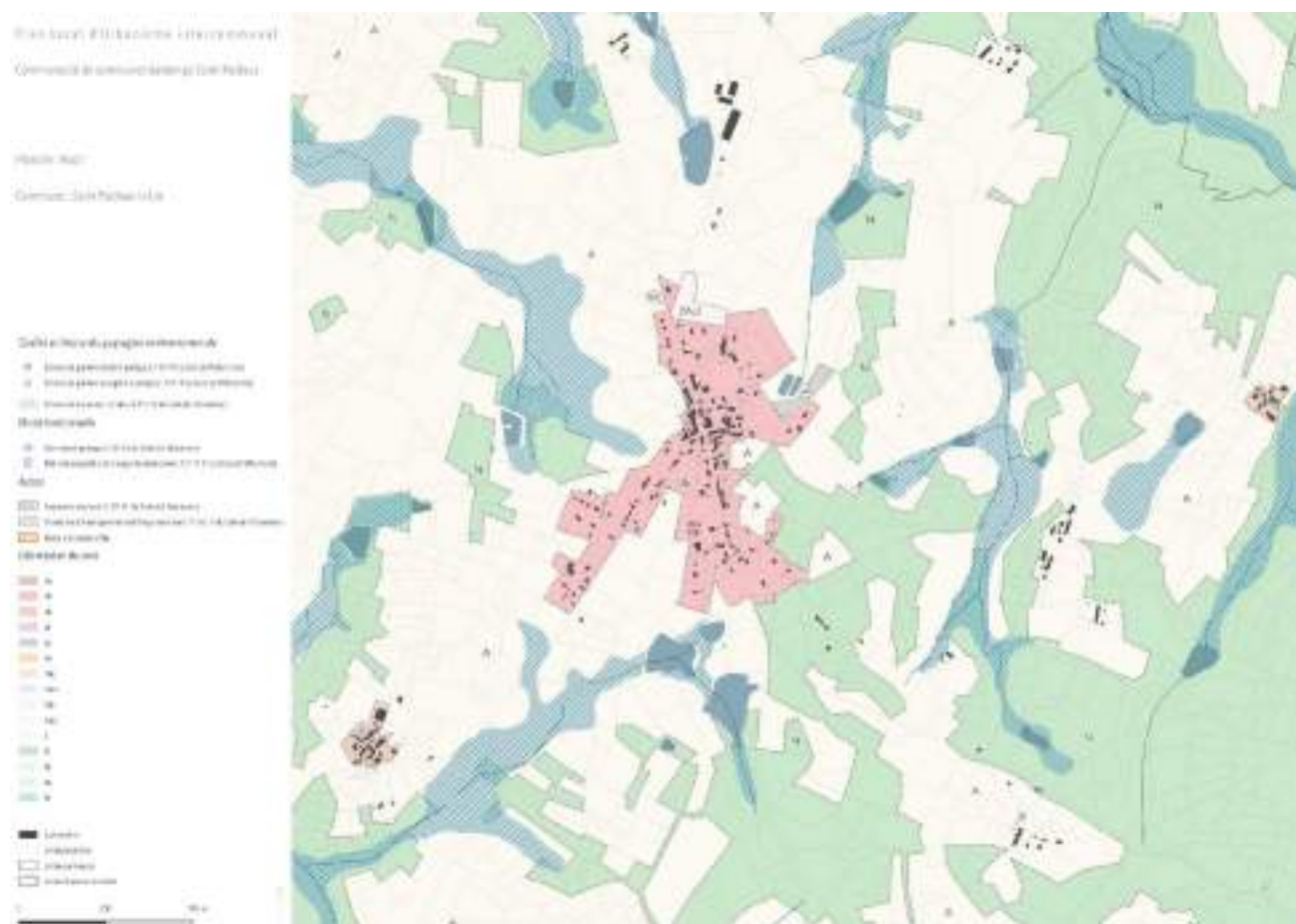


Figure 107 : Secteurs ouverts à l'urbanisation vis-à-vis des zones humides sur Roussac

(Source : ATOPIA)

7. Saint-Symphorien-sur-Couze

Parmi les secteurs ouverts à l'urbanisation, aucune zone humide identifiée par l'EPTB Vienne n'est présente. Ainsi, il est peu probable que le secteur accueille des zones humides. La réalisation d'inventaire botanique et de sondage pédologique permettront de l'affirmer.



Figure 108 : Secteurs ouverts à l'urbanisation vis-à-vis des zones humides sur Saint-Symphorien-sur-Couze

(Source : ATOPIA)

8. Saint-Pardoux

Parmi les secteurs ouverts à l'urbanisation, aucune zone humide n'est présente sur le secteur nord 1 AU. Toutefois, au regard du contexte très humide du secteur d'étude, une étude zone humide sera réalisée sur les secteurs ouverts à urbanisation.

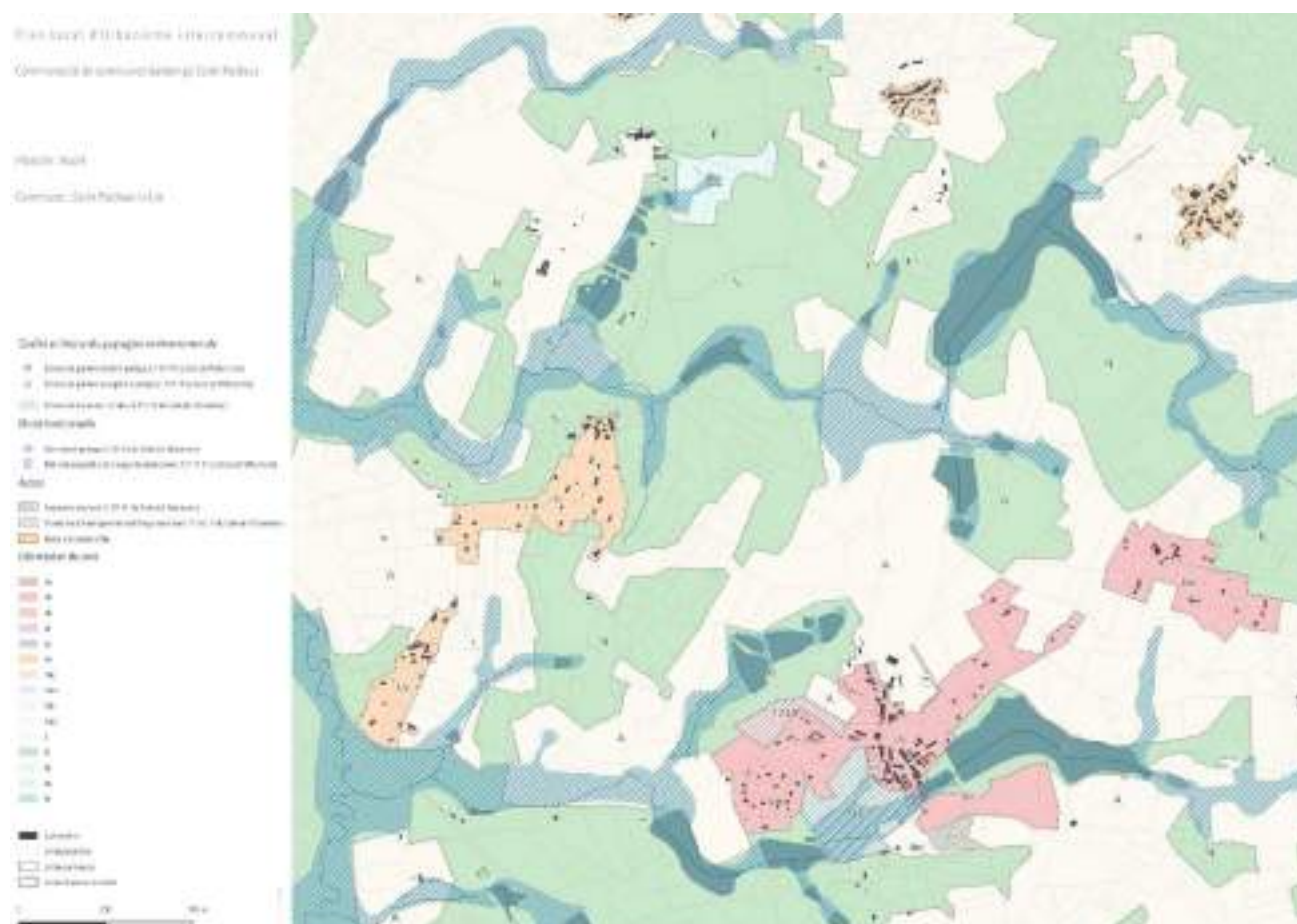


Figure 109 : Secteurs ouverts à l'urbanisation vis-à-vis des zones humides sur Saint-Pardoux

(Source : ATOPIA)

B. Les incidences du PLUi sur les zones humides

Le PADD illustre le souhait de la commune de préserver les zones humides, en effet, dans le troisième axe du plan opérationnel « Valoriser le capital patrimoine-environnement et récréatif du territoire pour affirmer Gartempe Saint-Pardoux comme un espace touristique majeur du Haut-Limousin » on y retrouve la volonté de l'intercommunalité de réaffirmer la position de charnière écologique de la Communauté de communes qui repose en partie sur la valorisation et la protection du patrimoine écologique et de ses espaces humides. Notamment l'axe 3.3 « Valoriser les ressources énergétiques locales, renforcer la qualité des espaces et du cadre de vie par la préservation de la trame vert et bleu ».

Les zones humides étant des milieux protégés en France, les futurs projets d'aménagement devront respecter la réglementation nationale sur les zones humides.

Le PLUi a très peu d'incidences sur les zones humides, tous les secteurs à urbaniser sont situés en dehors des zones humides identifiées par l'EPTB Vienne, hormis le secteur de Saint-Amand-Magnazeix. Toutefois, la communauté de communes prévoit la réalisation d'une étude spécifique sur site afin de vérifier, à l'échelle du secteur à urbaniser, la présence de zone humide. Cette partie est développée dans le chapitre suivant.

L'ensemble des enjeux zones humides est pris en compte pour limiter au maximum les impacts de l'urbanisation en évitant majoritairement les zones humides identifiées par l'EPTB Vienne. Le plan de zonage et le règlement respectent les orientations du PADD et assurent leur mise en œuvre.

XVII ORIENTATIONS ET INCIDENCES LIEES A L'ANALYSE DES OAP ET DES ZONES A URBANISER

Légende des fiches synthèse

Sondages pédologiques

-  Sondages positifs et présence d'un recouvrement d'espèces indicatrices de zones humides supérieur à 50%
-  Sondages négatifs et absence d'un recouvrement d'espèces indicatrices de zones humides supérieur à 50%
-  Sondages négatifs et présence d'un recouvrement d'espèces indicatrices de zones humides supérieur à 50%
-  Sondages positifs et absence d'un recouvrement d'espèces indicatrices de zones humides supérieur à 50%

Zones humides réglementaires

-  Zones humides réglementaires (critères pédologique et floristique)
-  Zones humides réglementaires (critère floristique)
-  Zones humides réglementaires (critère pédologique)
-  Milieux aquatiques

Réseau hydrographique

-  Fossé permanent en eau
-  Fossé temporaire
-  Cours d'eau
-  Ruisseau

A. Pôle rural structurant :

1. OAP Châteauponsac – Entrée bourg Est



Cartographie des habitats – OAP Châteauponsac



Faisabilité du projet – OAP Châteauponsac



OAP à Châteauponsac 	Zones humides 	<table border="1"> <tr> <th colspan="2" data-bbox="1243 193 1691 247">Analyse des zones humides</th></tr> <tr> <td data-bbox="1243 247 1691 734"> • 4 sondages réalisés → Négatifs → Sol sableux argileux → Aucune trace d'hydromorphie </td><td data-bbox="1691 247 2031 734">  </td></tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="1243 734 1691 786">ENJEU NUL</td></tr> </table>	Analyse des zones humides		• 4 sondages réalisés → Négatifs → Sol sableux argileux → Aucune trace d'hydromorphie		ENJEU NUL	
Analyse des zones humides								
• 4 sondages réalisés → Négatifs → Sol sableux argileux → Aucune trace d'hydromorphie								
ENJEU NUL								

Analyse des enjeux environnementaux	
• Occupation du sol Le secteur d'OAP à Châteauponsac correspond à une parcelle agricole séparée en deux entités : terre labourée et jachères. C'est une parcelle en pente située dans un contexte urbain développé. • Présence à proximité de la ZSC Vallée de la Gartempe à 370m au sud de l'OAP. • Faune/flore Les parcelles ne sont pas favorables à l'accueil d'une biodiversité remarquable. • Présence de 3420 m² de zones humides réglementaires. • Trame verte et bleue Au sein du secteur de l'OAP aucun élément n'est identifié au SRCE, hormis un corridor des milieux secs. Il est compris dans l'enveloppe urbaine de Châteauponsac. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans la continuité de l'enveloppe urbaine. Les habitats dominants sont dégradés et peu propices à l'accueil de la biodiversité. Il est recommandé de conserver/créer des haies et alignements d'arbres avec des espèces indigènes adaptées et de respecter l'écoulement naturel de l'eau. ENJEU FAIBLE	 

 OAP à Châteauponsac	 Zones humides	<table border="1"> <tr> <th colspan="2" data-bbox="1227 193 1680 239">Analyse des zones humides</th></tr> <tr> <td data-bbox="1227 239 1680 774"> • 24 sondages réalisés -> 6 positifs -> Sol sableux argileux avec de nombreux cailloux -> Les traces d'hydromorphie arrivent très rapidement (5 cm) et s'accroissent en profondeur. Ces traces ne sont pas associées à la présence d'une flore indicatrice de zones humides pour 4 sondages/6. Un bois source très humide a été inventorié grâce à la flore présente. </td><td data-bbox="1680 239 2018 774">  </td></tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="1227 774 1680 798">ENJEU ASSEZ FORT</td></tr> </table>	Analyse des zones humides		• 24 sondages réalisés -> 6 positifs -> Sol sableux argileux avec de nombreux cailloux -> Les traces d'hydromorphie arrivent très rapidement (5 cm) et s'accroissent en profondeur. Ces traces ne sont pas associées à la présence d'une flore indicatrice de zones humides pour 4 sondages/6. Un bois source très humide a été inventorié grâce à la flore présente.		ENJEU ASSEZ FORT	
Analyse des zones humides								
• 24 sondages réalisés -> 6 positifs -> Sol sableux argileux avec de nombreux cailloux -> Les traces d'hydromorphie arrivent très rapidement (5 cm) et s'accroissent en profondeur. Ces traces ne sont pas associées à la présence d'une flore indicatrice de zones humides pour 4 sondages/6. Un bois source très humide a été inventorié grâce à la flore présente.								
ENJEU ASSEZ FORT								

Analyse des enjeux environnementaux			
• Occupation du sol Le secteur d'OAP à Châteauponsac correspond à plusieurs parcelles agricoles : pâturage, fauchée et cultivée. Quelques haies pauvres en espèces ont été recensées. Le contexte urbain est plutôt présent à proximité. • Absence de périmètre écologique sur le secteur de l'OAP. Toutefois, la Vallée de la Gartempe est située à moins de 200 m au sud de l'OAP (ZSC, ZNIEFF). • Faune/flore Les parcelles humides sont favorables à l'accueil d'une biodiversité remarquable notamment le bois accueillant une source. • Présence de 6040 m² de zones humides réglementaires. • Trame verte et bleue Le secteur d'OAP est situé sur un corridor des milieux secs identifiés par le SRCE, ainsi qu'un support de la trame bocagère. Plusieurs trames sont identifiées le long de la Gartempe. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans la continuité de l'enveloppe urbaine. Les habitats dominants sont dégradés et peu propices à l'accueil de la biodiversité cependant des zones humides ont été inventoriées dont notamment un bois source. Ces zones humides devront être évitées ainsi que les haies au maximum. Si ces habitats à enjeu sont détruits, une compensation sera à réaliser. Il est recommandé de conserver/créer des haies et alignements d'arbres avec des espèces indigènes adaptées et de respecter l'écoulement naturel de l'eau.	 		
<table border="1"> <tr> <td data-bbox="201 1442 436 1468">ENJEU FAIBLE</td> <td data-bbox="436 1442 1635 1468">À ASSEZ FORT</td> </tr> </table>	ENJEU FAIBLE	À ASSEZ FORT	
ENJEU FAIBLE	À ASSEZ FORT		

Cartographie des habitats – OAP Châteauponsac



Faisabilité du projet – OAP Châteauponsac



2. OAP – Châteauponsac – Les Perrières

OAP à Châteauponsac 	Zones humides 	<table> <tr> <th data-bbox="1216 229 1624 274">Analyse des zones humides</th><th data-bbox="1624 229 1926 754"></th></tr> <tr> <td data-bbox="1216 274 1624 700"> • 7 sondages réalisés → 3 positifs → Sol sableux limoneux en contexte humide avec un socle argileux → Les traces d'hydromorphie arrivent très rapidement (5 cm) et s'accroissent en profondeur. Ces traces sont associées à la présence d'une flore indicatrice de zones humide sur 2 sondages/3. </td><td data-bbox="1624 274 1926 754">  </td></tr> <tr> <td data-bbox="1216 700 1624 754"> ENJEU MODERE </td><td data-bbox="1624 700 1926 754"></td></tr> </table>	Analyse des zones humides		• 7 sondages réalisés → 3 positifs → Sol sableux limoneux en contexte humide avec un socle argileux → Les traces d'hydromorphie arrivent très rapidement (5 cm) et s'accroissent en profondeur. Ces traces sont associées à la présence d'une flore indicatrice de zones humide sur 2 sondages/3.		ENJEU MODERE	
Analyse des zones humides								
• 7 sondages réalisés → 3 positifs → Sol sableux limoneux en contexte humide avec un socle argileux → Les traces d'hydromorphie arrivent très rapidement (5 cm) et s'accroissent en profondeur. Ces traces sont associées à la présence d'une flore indicatrice de zones humide sur 2 sondages/3.								
ENJEU MODERE								

Analyse des enjeux environnementaux					
• Occupation du sol Le secteur d'OAP à Châteauponsac correspond à des prairies de pâturage. Le bas de la première parcelle est un espace humide ainsi que la parcelle sud (prairies à joncs). Les haies présentes sont plutôt pauvres en espèces. • Absence de périmètre écologique à proximité immédiate. La ZSC Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents est situé à 970m au sud. Au nord deux ZNIEFF sont identifiées : Vallée de la Semme et Lande de Chérugat. • Faune/flore Les parcelles humides sont favorables à l'accueil d'une biodiversité remarquable. • Présence de 5315 m² de zones humides réglementaires. • Trame verte et bleue Le secteur d'OAP est situé dans le lieu-dit « les Perrières », au nord de Châteauponsac. Le SRCE identifie un support de la trame bocagère en limite du secteur. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans un complexe d'habitats peu développé avec cependant des habitats de zones humides à enjeu. Ces zones humides devront être évitées ainsi que les haies au maximum. Si ces habitats à enjeu sont détruits, une compensation sera à réaliser.		<table> <tr> <td data-bbox="286 1292 504 1331"> ENJEU FAIBLE </td><td data-bbox="504 1292 1583 1331"> À ASSEZ FORT </td><td data-bbox="1583 1292 1926 1331"></td></tr> </table>	ENJEU FAIBLE	À ASSEZ FORT	
ENJEU FAIBLE	À ASSEZ FORT				

Cartographie des habitats – OAP Châteauponsac



Faisabilité du projet – OAP Châteauponsac



B. Bourgs ruraux relais :

1. Saint-Pardoux – Bourg

OAP à Saint-Pardoux	Zones humides	Analyse des zones humides	
		• 4 sondages réalisés → Négatifs → Sol argilo-sableux avec présence de cailloux → Aucune trace d'hydromorphie	
		ENJEU NUL	

Analyse des enjeux environnementaux		
• Occupation du sol Le secteur d'OAP à Saint-Pardoux correspond à un habitat de jachères bordé de haies. La zone d'étude se situe dans un contexte faiblement urbanisé. • Présence d'une ZNIEFF de type 2 Monts d'Ambazac et vallée de la Couze, et d'un site inscrit Lac de Saint-Pardoux et ses abords sur le secteur de l'OAP. • Faune/flore La parcelle principale n'est pas favorable à l'accueil de la biodiversité. Cependant elle est bordée de lisières forestières et haies pouvant l'être. • Absence de zones humides • Trame verte et bleue Le secteur d'OAP est localisée en dehors des corridors et des réservoirs écologiques identifié au SRCE Limousin. Toutefois, des éléments supports de la trame bocage sont présentes comme les haies au nord de l'OAP. Des secteurs aquatiques, humides, secs et bocagers sont également identifiés au sein de l'OAP. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans un contexte urbain faible. La jachère semble peu propice à l'accueil de la biodiversité. Il est recommandé de conserver/créer des haies et alignements d'arbres avec des espèces indigènes adaptées et de respecter l'écoulement naturel de l'eau.	 	
ENJEU FAIBLE		

OAP à Saint-Pardoux 	Zones humides 	<table><tr><th colspan="2">Analyse des zones humides</th></tr><tr><td> • 4 sondages réalisés → Négatifs → Sol sableux avec présence de cailloux → Aucune trace d'hydromorphie </td><td></td></tr><tr><td colspan="2">ENJEU NUL</td></tr></table>	Analyse des zones humides		• 4 sondages réalisés → Négatifs → Sol sableux avec présence de cailloux → Aucune trace d'hydromorphie		ENJEU NUL	
Analyse des zones humides								
• 4 sondages réalisés → Négatifs → Sol sableux avec présence de cailloux → Aucune trace d'hydromorphie								
ENJEU NUL								
Analyse des enjeux environnementaux								
• Occupation du sol Le secteur d'OAP à Saint-Pardoux correspond à un habitat de prairies pâturées avec un alignement d'arbres fruitiers. La zone d'étude se situe dans un contexte faiblement urbanisé. • Présence d'une ZNIEFF de type 2 Monts d'Ambazac et vallée de la Couze, et d'un site inscrit Lac de Saint-Pardoux et ses abords sur le secteur de l'OAP. • Faune/flore Les prairies pâturées ne sont pas favorables à l'accueil de la biodiversité. Les haies et alignements d'arbres pauvres en espèces ne semblent pas non plus être propices. • Absence de zones humides • Trame verte et bleue Le secteur d'OAP est localisée en dehors des corridors et des réservoirs écologiques identifié au SRCE Limousin. Toutefois, des éléments supports de la trame bocage sont présentes comme les haie au nord de l'OAP. Des secteurs aquatiques, humides, secs et bocagers sont également identifiés au sein de l'OAP. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans un contexte urbain faible. Les deux prairies semblent peu propices à l'accueil de la biodiversité. Il est recommandé de conserver/créer des haies et alignements d'arbres avec des espèces indigènes adaptées et de respecter l'écoulement naturel de l'eau.		 						
ENJEU FAIBLE								

Cartographie des habitats – OAP Saint-Pardoux



Faisabilité du projet – OAP Saint-Pardoux



2. Saint-Pardoux jardin public

 OAP à Saint-Pardoux	 Zones humides	<table><tr><th colspan="2">Analyse des zones humides</th></tr><tr><td> • 3 sondages réalisés → 6 sondage positif → Sol argileux gorgé d'eau → Les traces d'hydromorphie arrivent très rapidement (5 cm) et s'accroissent en profondeur. Ces traces sont associées à la présence d'une flore indicatrice de zones humides. </td><td></td></tr><tr><td colspan="2">ENJEU FORT</td></tr></table>	Analyse des zones humides		• 3 sondages réalisés → 6 sondage positif → Sol argileux gorgé d'eau → Les traces d'hydromorphie arrivent très rapidement (5 cm) et s'accroissent en profondeur. Ces traces sont associées à la présence d'une flore indicatrice de zones humides. 		ENJEU FORT		
Analyse des zones humides									
• 3 sondages réalisés → 6 sondage positif → Sol argileux gorgé d'eau → Les traces d'hydromorphie arrivent très rapidement (5 cm) et s'accroissent en profondeur. Ces traces sont associées à la présence d'une flore indicatrice de zones humides. 									
ENJEU FORT									
<table><tr><th colspan="2">Analyse des enjeux environnementaux</th></tr><tr><td colspan="2"> • Occupation du sol Le secteur d'OAP à Saint-Pardoux correspond à un complexe de milieux humides : boisements humides, prairies humides, fourrés et roselières. De nombreux fossés permanents ont été recensés ainsi que des zones marécageuses. • Présence d'une ZNIEFF de type 2 Monts d'Ambazac et vallée de la Couze, et d'un site inscrit Lac de Saint-Pardoux et ses abords sur le secteur de l'OAP. • Faune/flore La zone d'étude est favorable à l'accueil de la biodiversité remarquable. • Présence de 47 500 m² de zones humides réglementaires • Trame verte et bleue Le SRCE Limousin a identifié au sein du secteur de l'OAP un corridor écologique des zones humides et un corridor aquatique des milieux aquatiques. • Faisabilité du projet et recommandations La zone étudiée se trouve dans un contexte urbain faible. Les habitats présents ont un enjeu fort notamment car il s'agit de zones humides réglementaires en très bon état de conservation. L'OAP n'a pas pour vocation d'être urbanisée. L'OAP concerne la mise en place d'un jardin public à destination pédagogique, afin de mettre en valeur les milieux qui la compose telles que les zones humides et les espèces qui lui sont associées, qu'elles soient animales ou végétales. Les aménagements envisagés sont légers et réversibles tels qu'un platelage en bois ou encore des panneaux informatifs et pédagogiques. </td></tr><tr><td colspan="2"> ENJEU FAIBLE À FORT </td></tr></table>			Analyse des enjeux environnementaux		• Occupation du sol Le secteur d'OAP à Saint-Pardoux correspond à un complexe de milieux humides : boisements humides, prairies humides, fourrés et roselières. De nombreux fossés permanents ont été recensés ainsi que des zones marécageuses. • Présence d'une ZNIEFF de type 2 Monts d'Ambazac et vallée de la Couze, et d'un site inscrit Lac de Saint-Pardoux et ses abords sur le secteur de l'OAP. • Faune/flore La zone d'étude est favorable à l'accueil de la biodiversité remarquable. • Présence de 47 500 m² de zones humides réglementaires • Trame verte et bleue Le SRCE Limousin a identifié au sein du secteur de l'OAP un corridor écologique des zones humides et un corridor aquatique des milieux aquatiques. • Faisabilité du projet et recommandations La zone étudiée se trouve dans un contexte urbain faible. Les habitats présents ont un enjeu fort notamment car il s'agit de zones humides réglementaires en très bon état de conservation. L'OAP n'a pas pour vocation d'être urbanisée. L'OAP concerne la mise en place d'un jardin public à destination pédagogique, afin de mettre en valeur les milieux qui la compose telles que les zones humides et les espèces qui lui sont associées, qu'elles soient animales ou végétales. Les aménagements envisagés sont légers et réversibles tels qu'un platelage en bois ou encore des panneaux informatifs et pédagogiques.		ENJEU FAIBLE À FORT		 
Analyse des enjeux environnementaux									
• Occupation du sol Le secteur d'OAP à Saint-Pardoux correspond à un complexe de milieux humides : boisements humides, prairies humides, fourrés et roselières. De nombreux fossés permanents ont été recensés ainsi que des zones marécageuses. • Présence d'une ZNIEFF de type 2 Monts d'Ambazac et vallée de la Couze, et d'un site inscrit Lac de Saint-Pardoux et ses abords sur le secteur de l'OAP. • Faune/flore La zone d'étude est favorable à l'accueil de la biodiversité remarquable. • Présence de 47 500 m² de zones humides réglementaires • Trame verte et bleue Le SRCE Limousin a identifié au sein du secteur de l'OAP un corridor écologique des zones humides et un corridor aquatique des milieux aquatiques. • Faisabilité du projet et recommandations La zone étudiée se trouve dans un contexte urbain faible. Les habitats présents ont un enjeu fort notamment car il s'agit de zones humides réglementaires en très bon état de conservation. L'OAP n'a pas pour vocation d'être urbanisée. L'OAP concerne la mise en place d'un jardin public à destination pédagogique, afin de mettre en valeur les milieux qui la compose telles que les zones humides et les espèces qui lui sont associées, qu'elles soient animales ou végétales. Les aménagements envisagés sont légers et réversibles tels qu'un platelage en bois ou encore des panneaux informatifs et pédagogiques.									
ENJEU FAIBLE À FORT									

Cartographie des habitats – OAP Saint-Pardoux



Faisabilité du projet – OAP Saint-Pardoux



3. Saint-Sornin-Leulac- Bourg

OAP à Saint-Sornin-Leulac		Zones humides		Analyse des zones humides	
				• 4 sondages réalisés → Négatifs → Sol argileux / sableux → Présence de nombreux cailloux → Aucune trace d'hydromorphie 	
				ENJEU NUL	

Analyse des enjeux environnementaux				
• Occupation du sol Le secteur d'OAP à Saint-Sornin-Leulac correspond à des habitats dégradés de type friche. Une haie pauvre en espèces borde la partie sud-ouest. La zone d'étude est entourée d'habitations et se situe dans un contexte général fortement urbanisé. • Présence de la ZSC Vallée de la Gartempe sur la zone d'étude, correspondant à la présence d'une colonie de chauves-souris dans l'église de Saint-Sornin-Leulac, identifiée également comme espace protégé du Conservatoire des Espaces Naturels, et ZNIEFF 1. La distance entre l'OAP et l'église est de 260m environ. • Faune/flore La parcelle principale n'est pas favorable à l'accueil d'une biodiversité remarquable. La haie pauvre en espèces est dégradée et ne semble pas non plus être propice. La parcelle peut apparaître comme un territoire de chasse pour les chauves-souris. • Absence de zones humides • Trame verte et bleue Le secteur d'OAP n'est pas situé sur des éléments identifiés au SRCE Limousin. Il est compris dans l'enveloppe urbaine de Saint-Sornin-Leulac. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans la continuité de l'enveloppe urbaine. Les habitats dominants sont dégradés et peu propices à l'accueil de la biodiversité. Il est recommandé de conserver/créer des haies et alignements d'arbres avec des espèces indigènes adaptées et de respecter l'écoulement naturel de l'eau.			 	
ENJEU FAIBLE				

Cartographie des habitats – OAP Saint-Sorin-Leulac



Faisabilité du projet – OAP Saint-Sorin-Leulac



OAP à Saint-Sornin-Leulac	Zones humides	Analyse des zones humides	
		+ 5 sondages réalisés → Négatifs → Sol argileux / sableux → Aucune trace d'hydromorphie ENJEU NUL	

Analyse des enjeux environnementaux	
• Occupation du sol Le secteur d'OAP à Saint-Sornin-Leulac correspond à des habitats dégradés de type friche. Plusieurs haies pauvres en espèces ont été identifiées. La zone d'étude est entourée d'habitations et se situe dans un contexte général fortement urbanisé. • Présence à proximité de l'église de Saint-Sornin-Leulac identifiée comme espace protégée par le CEN et comme ZNIEFF. Une enveloppe tampon autour de l'église appartient à la ZSC Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents, du fait de la présence de l'église. La distance entre l'OAP et l'église est de 260m environ. • Faune/flore Les parcelles ne sont pas favorables à l'accueil d'une biodiversité remarquables. Les haies pauvres en espèces sont dégradées et ne semblent pas non plus être propice. La parcelle peut apparaître comme un territoire de chasse pour les chauves-souris, toutefois la présence de la RN145, offre une • Absence de zones humides • Trame verte et bleue Le secteur d'OAP n'est pas situé sur des éléments identifiés au SRCE Limousin. Il est compris dans l'enveloppe urbaine de Saint-Sornin-Leulac. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans la continuité de l'enveloppe urbaine. Les habitats dominants sont dégradés et peu propices à l'accueil de la biodiversité. Il est recommandé de conserver/créer des haies et alignements d'arbres avec des espèces indigènes adaptées et de respecter l'écoulement naturel de l'eau. ENJEU FAIBLE	 

Cartographie des habitats – OAP Saint-Sorin-Leulac



Faisabilité du projet – OAP Saint-Sorin-Leulac



4. Saint-Sornin-Leulac - Economie

OAP à Saint-Sornin-Leulac 	Zones humides 	<table><tr><th colspan="2">Analyse des zones humides</th></tr><tr><td> • 5 sondages réalisés → Négatifs → Sol sableux, présence de remblais et de nombreux cailloux → Aucune trace d'hydromorphie </td><td></td></tr><tr><td colspan="2">ENJEU NUL</td></tr></table>	Analyse des zones humides		• 5 sondages réalisés → Négatifs → Sol sableux, présence de remblais et de nombreux cailloux → Aucune trace d'hydromorphie		ENJEU NUL	
Analyse des zones humides								
• 5 sondages réalisés → Négatifs → Sol sableux, présence de remblais et de nombreux cailloux → Aucune trace d'hydromorphie								
ENJEU NUL								

Analyse des enjeux environnementaux	
• Occupation du sol Le secteur d'OAP à Saint-Sornin-Leulac correspond à des habitats dégradés de type friche. Une partie des habitats correspond à une entreprise, des bâtiments privés ou jardins. La zone se trouve le long d'une route passante. • Absence de périmètre écologiques au sein de l'OAP ou à proximité immédiate. L'OAP est située à 2 250 m de l'église de Saint-Sornin-Leulac identifiée comme ZSC, CEN et ZNIEFF. • Faune/flore Les parcelles ne sont pas favorables à l'accueil de la biodiversité. • Absence de zones humides • Trame verte et bleue Le secteur d'OAP est située à proximité immédiate du ruisseau des Planchettes, identifiée au sien du SRCE comme corridors et réservoirs écologiques aquatiques, humides et boisés. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve au niveau d'une zone remblayée dédiée à une future zone d'activité. Les habitats dominants sont dégradés et peu propices à l'accueil de la biodiversité. Il est recommandé de conserver/créer des haies et alignements d'arbres avec des espèces indigènes adaptées et de respecter l'écoulement naturel de l'eau.	 
ENJEU FAIBLE	

Cartographie des habitats – OAP Saint-Sorin-Leulac



Faisabilité du projet – OAP Saint-Sorin-Leulac



C. Commune de très grande proximité

1. Balledent

OAP à Balledent 	Zones humides 	Analyse des zones humides • 9 sondages réalisés → 4 sondages positifs → Sol sableux argileux pour les sondages négatifs → Sol argilo-limoneux pour les sols hydromorphes → Les traces d'hydromorphie arrivent très rapidement (5 cm) et s'accroissent en profondeur. Ces traces sont associées à la présence d'une flore indicatrice de zones humides. → Présence d'un réseau hydrographique au sud de la parcelle ENJEU ASSEZ FORT 	
Analyse des enjeux environnementaux • Occupation du sol Le secteur d'OAP à Balledent correspond à un habitat de prairie pâturée et à l'ouest d'une prairie pâturée à jonc diffus. • Absence de périmètre écologique au sein du secteur OAP. Toutefois, la Vallée de la Couze en aval de Balledent et à 450 m de l'OAP en question, fait état de périmètre écologique (N2000, ZNIEFF, site inscrit) • Faune/flore La zone d'étude n'est pas favorable à l'accueil de la biodiversité car il existe un pâturage important qui ne permet pas aux espèces floristiques notamment de se développer. Le pâturage intensif n'est pas compatible avec l'accueil d'une faune remarquable • Présence de 2400 m² de zones humides réglementaires • Trame verte et bleue Le secteur d'OAP n'est situé sur aucun éléments identifiés au SRCE Limousin. Il est compris dans l'enveloppe urbaine de Balledent. La vallée de Couze est située en bout de parcelle. Elle accueille un corridor des milieux humides identifiés par le SRCE Limousin. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans un contexte urbain modéré. La prairie pâturée semble peu propice à l'accueil de la biodiversité. Cependant des zones humides ont été inventoriées. Ces zones humides devront être évitées ainsi que les haies au maximum. Si ces habitats à enjeu sont détruits, une compensation sera à réaliser. Il est recommandé de conserver/créer des haies et alignements d'arbres avec des espèces indigènes adaptées et de respecter l'écoulement naturel de l'eau. ENJEU FAIBLE À ASSEZ FORT 			

Cartographie des habitats – OAP Balledent



Faisabilité du projet – OAP Balledent



2. Saint-Symphorien-sur-Couze

OAP à Saint-Symphorien-sur-Couze	Zones humides	Analyse des zones humides	
		• 5 sondages réalisés ➢ Négatifs ➢ Sol sableux avec présence de cailloux ➢ Aucune trace d'hydromorphie	
		ENJEU NUL	

Analyse des enjeux environnementaux		
• Occupation du sol Le secteur d'OAP à Saint-Symphorien-sur-Couze correspond à un habitat de prairie avec un alignement d'arbres. La zone d'étude se situe dans un contexte faiblement urbanisé. • Absence de périmètre écologique sur le secteur de l'OAP ou en périphérie immédiate. Toutefois, à environ 250 m, la ZNIEFF Landes et étangs de Villemedeix et Bramefan est présente, un espace du CEN Landes de Bramefan est également présent. • Faune/flore La parcelle principale n'est pas favorable à l'accueil de la biodiversité. Les haies et alignements d'arbres pauvres en espèces ne semblent pas non plus être propices. • Absence de zones humides • Trame verte et bleue Le secteur d'OAP accueille des supports bocagers identifiés par le SRCE Limousin, notamment sur les haies limitrophes au sud-est de l'OAP. Le boisement limitrophe, situé en dehors du secteur de l'OAP est identifiée comme support boisé à la trame boisée par le SRCE Limousin. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans un contexte urbain faible. La prairie sableuse semble peu propice à l'accueil de la biodiversité. Il est recommandé de conserver/créer des haies et alignements d'arbres avec des espèces indigènes adaptées et de respecter l'écoulement naturel de l'eau.	 	
ENJEU FAIBLE		

Cartographie des habitats – OAP Saint-Symphorien-sur-Couze



Faisabilité du projet – OAP Saint-Symphorien-sur-Couze



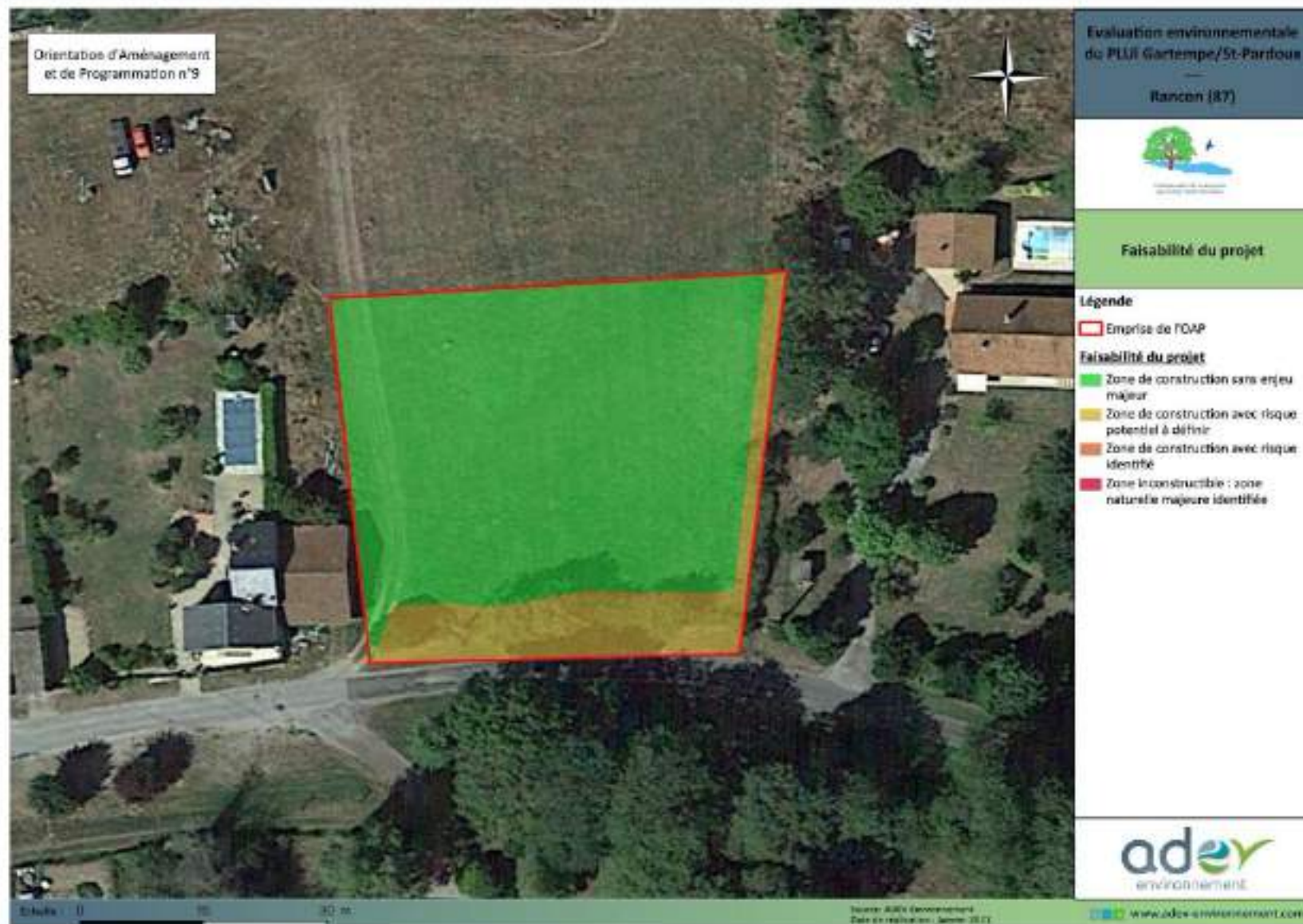
3. Rancon

OAP à Rancon 	Zones humides 	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Analyse des zones humides</th> </tr> <tr> <td> • 3 sondages réalisés → Négatifs → Sol argileux / sableux → Présence de nombreux cailloux → Aucune trace d'hydromorphie </td> <td>  </td> </tr> <tr> <td colspan="2">ENJEU NUL</td> </tr> </table>	Analyse des zones humides		• 3 sondages réalisés → Négatifs → Sol argileux / sableux → Présence de nombreux cailloux → Aucune trace d'hydromorphie		ENJEU NUL	
Analyse des zones humides								
• 3 sondages réalisés → Négatifs → Sol argileux / sableux → Présence de nombreux cailloux → Aucune trace d'hydromorphie								
ENJEU NUL								
Analyse des enjeux environnementaux								
• Occupation du sol Le secteur d'OAP à Rancon correspond à un habitat dégradé bordé de haies au sud et à l'est. La zone d'étude est entourée d'habitations et se situe dans un contexte général fortement urbanisé. • Absence de périmètre écologique au sein de l'OAP. Toutefois, la ZSC correspondant à la Vallée de la Gartempe est située à 500 m au nord de l'OAP. Ici, la Gartempe est identifiée comme Arrêt Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). A moins de 100 m à l'est, sont localisées deux ZNIEFF (type 1 et 2) associées à la Vallée de la Gartempe. • Faune/flore La parcelle principale n'est pas favorable à l'accueil de la biodiversité. La haie pauvre en espèces est dégradée et ne semble pas non plus être propice. • Absence de zones humides • Trame verte et bleue Le secteur d'OAP n'accueille aucun élément du SRCE. Il est compris dans l'enveloppe urbaine de Rancon. Le ruisseau situé à 150 m à l'est du secteur de l'OAP, offre quant à lui de nombreux éléments tels que des réservoirs de biodiversité de la trame aquatique, humides boisés et bocagers. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans la continuité de l'enveloppe urbaine. Les habitats dominants sont dégradés et peu propices à l'accueil de la biodiversité. Il est recommandé de conserver/planter des haies et alignements d'arbres avec des espèces indigènes adaptées et de respecter l'écoulement naturel de l'eau.								
ENJEU FAIBLE								

Cartographie des habitats – OAP Rancon



Faisabilité du projet – OAP Rancon



OAP à Rancon. 	Zones humides 	<table><tr><th colspan="2">Analyse des zones humides</th></tr><tr><td> • 2 sondages réalisés → Négatifs → Sol argileux / sableux → Aucune trace d'hydromorphie </td><td></td></tr><tr><td colspan="2">ENJEU NUL</td></tr></table>	Analyse des zones humides		• 2 sondages réalisés → Négatifs → Sol argileux / sableux → Aucune trace d'hydromorphie		ENJEU NUL				
Analyse des zones humides											
• 2 sondages réalisés → Négatifs → Sol argileux / sableux → Aucune trace d'hydromorphie											
ENJEU NUL											
<table><tr><th colspan="3">Analyse des enjeux environnementaux</th></tr><tr><td> • Occupation du sol Le secteur d'OAP à Rancon correspond à un habitat de prairie bordé de haies. La zone d'étude se situe dans un contexte général urbanisé. • Absence de périmètre écologique au sein de l'OAP ou à proximité immédiate. La Vallée de La Gartempe concentre de nombreux périmètres écologiques (ZSC, APPB, ZNIEFF). Toutefois, celle-ci est présente à environ 500 m au nord. • Faune/flore La parcelle principale n'est pas favorable à l'accueil de la biodiversité. Les haies pauvres en espèces sont dégradées et ne semblent pas non plus être propices, malgré le classement en réservoir de biodiversité dans le SRCE. • Absence de zones humides • Trame verte et bleue Sur le secteur d'OAP la haie limitrophe est identifiée comme réservoir de biodiversité du milieu bocager. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans la continuité de l'enveloppe urbaine. Les habitats de prairies semblent peu propices à l'accueil de la biodiversité. Il est recommandé de conserver/créer des haies et alignements d'arbres avec des espèces indigènes adaptées et de respecter l'écoulement naturel de l'eau. </td><td colspan="2"> </td></tr><tr><td colspan="3">ENJEU FAIBLE</td></tr></table>			Analyse des enjeux environnementaux			• Occupation du sol Le secteur d'OAP à Rancon correspond à un habitat de prairie bordé de haies. La zone d'étude se situe dans un contexte général urbanisé. • Absence de périmètre écologique au sein de l'OAP ou à proximité immédiate. La Vallée de La Gartempe concentre de nombreux périmètres écologiques (ZSC, APPB, ZNIEFF). Toutefois, celle-ci est présente à environ 500 m au nord. • Faune/flore La parcelle principale n'est pas favorable à l'accueil de la biodiversité. Les haies pauvres en espèces sont dégradées et ne semblent pas non plus être propices, malgré le classement en réservoir de biodiversité dans le SRCE. • Absence de zones humides • Trame verte et bleue Sur le secteur d'OAP la haie limitrophe est identifiée comme réservoir de biodiversité du milieu bocager. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans la continuité de l'enveloppe urbaine. Les habitats de prairies semblent peu propices à l'accueil de la biodiversité. Il est recommandé de conserver/créer des haies et alignements d'arbres avec des espèces indigènes adaptées et de respecter l'écoulement naturel de l'eau.	 		ENJEU FAIBLE		
Analyse des enjeux environnementaux											
• Occupation du sol Le secteur d'OAP à Rancon correspond à un habitat de prairie bordé de haies. La zone d'étude se situe dans un contexte général urbanisé. • Absence de périmètre écologique au sein de l'OAP ou à proximité immédiate. La Vallée de La Gartempe concentre de nombreux périmètres écologiques (ZSC, APPB, ZNIEFF). Toutefois, celle-ci est présente à environ 500 m au nord. • Faune/flore La parcelle principale n'est pas favorable à l'accueil de la biodiversité. Les haies pauvres en espèces sont dégradées et ne semblent pas non plus être propices, malgré le classement en réservoir de biodiversité dans le SRCE. • Absence de zones humides • Trame verte et bleue Sur le secteur d'OAP la haie limitrophe est identifiée comme réservoir de biodiversité du milieu bocager. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans la continuité de l'enveloppe urbaine. Les habitats de prairies semblent peu propices à l'accueil de la biodiversité. Il est recommandé de conserver/créer des haies et alignements d'arbres avec des espèces indigènes adaptées et de respecter l'écoulement naturel de l'eau.	 										
ENJEU FAIBLE											

Cartographie des habitats – OAP Rancon



Faisabilité du projet – OAP Rancon



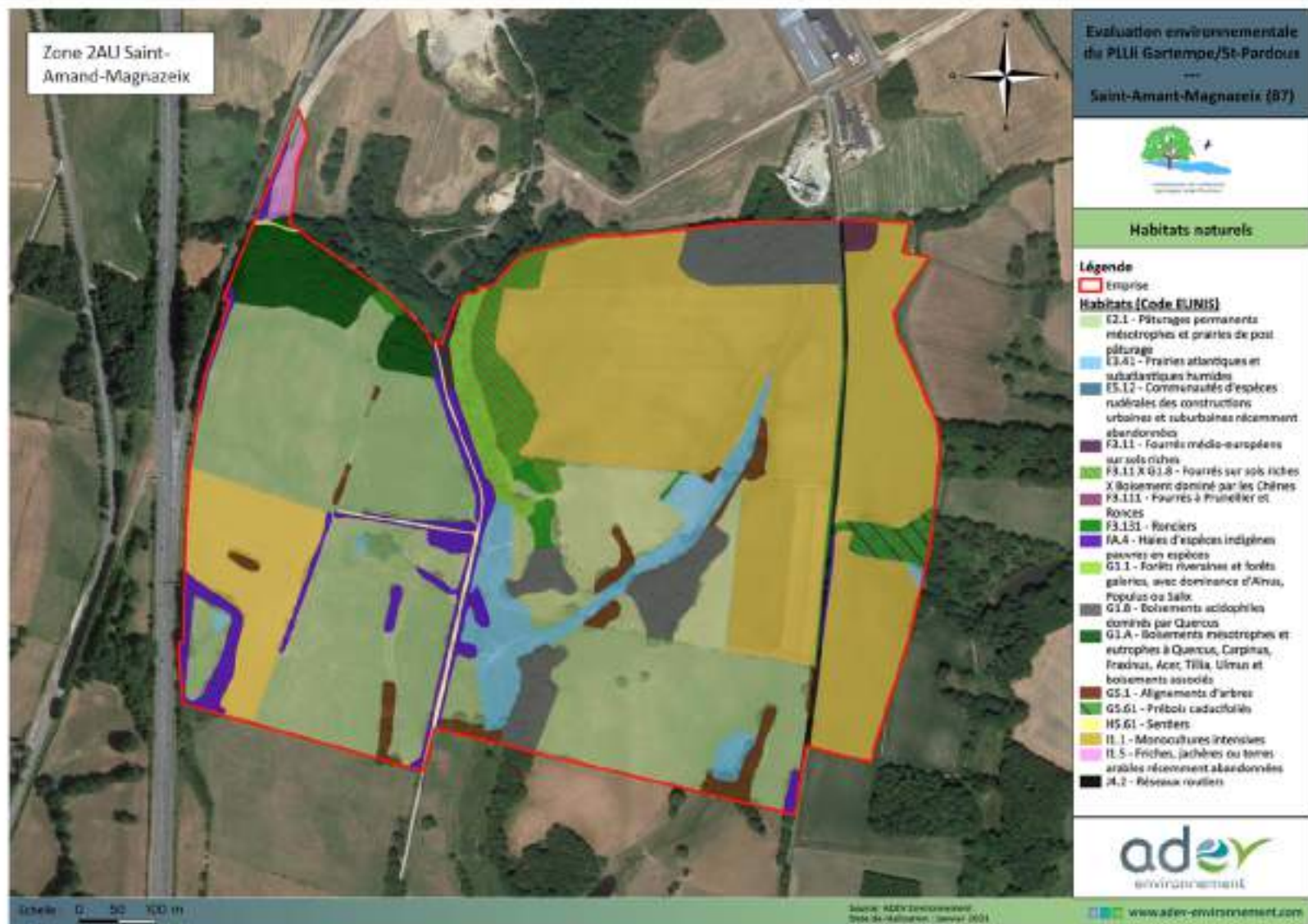
D. Zones à urbaniser de type : 2AU

1. Saint-Amand-Magnazeix

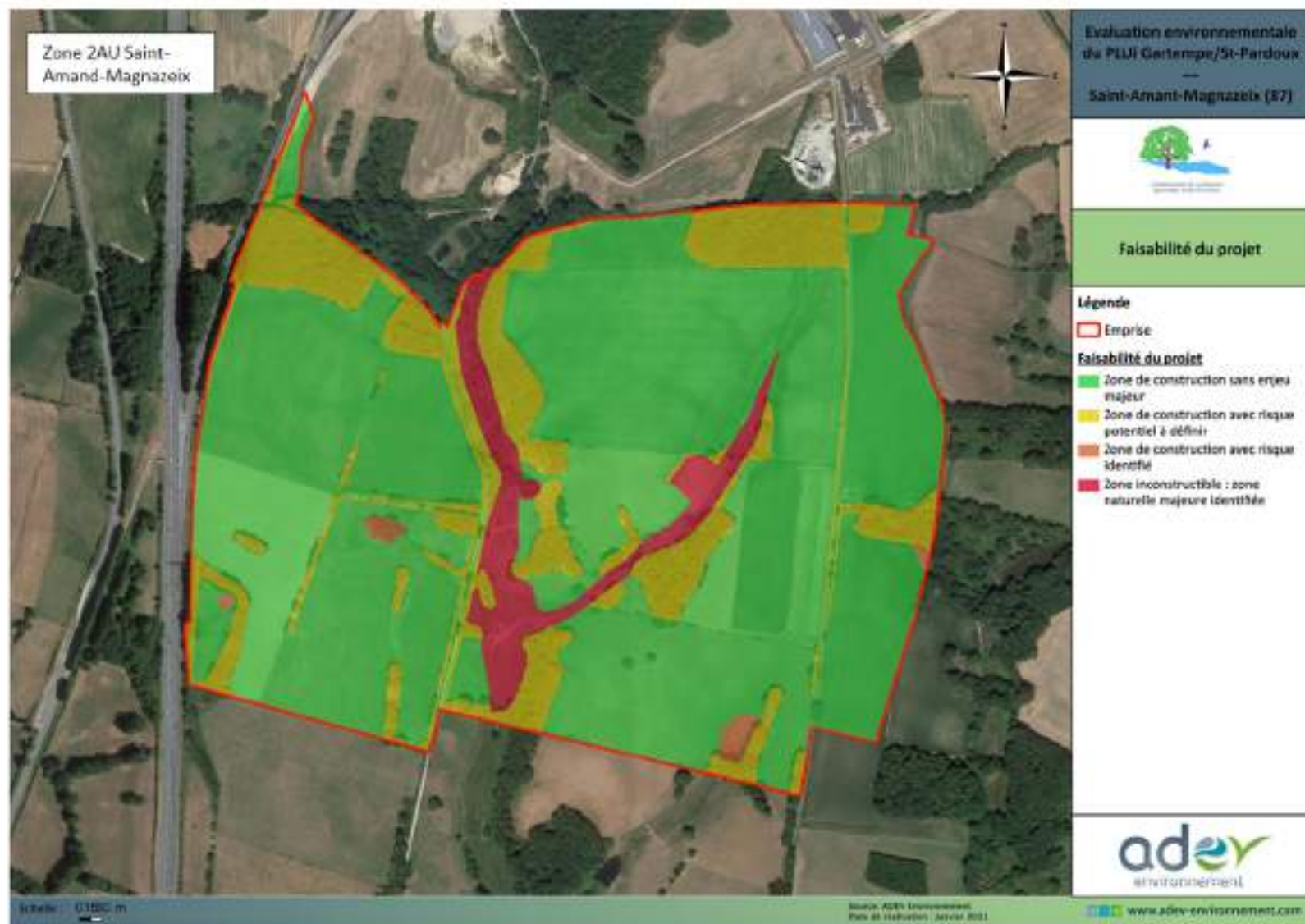
SAINT-AMANT-MAGNAZEIX								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Analyse des zones humides</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1238 419 1585 810"> • 78 sondages réalisés -> 9 sondages positifs -> Sol argileux et sableux -> Les traces d'hydromorphie arrivent très rapidement (5 cm) et s'accroissent en profondeur. Ces traces sont associées à la présence d'une flore indicatrice de zones humides sur la totalité des sondages. -> 3 zones humides ont été identifiées uniquement grâce au critère floristique (présence de Juncus, Carex,...) -> Présence d'un réseau hydrographique bordé de zones humides </td> <td data-bbox="1597 419 1848 847">  </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> ENJEU ASSEZ FORT </td> </tr> </tbody> </table>	Analyse des zones humides		• 78 sondages réalisés -> 9 sondages positifs -> Sol argileux et sableux -> Les traces d'hydromorphie arrivent très rapidement (5 cm) et s'accroissent en profondeur. Ces traces sont associées à la présence d'une flore indicatrice de zones humides sur la totalité des sondages. -> 3 zones humides ont été identifiées uniquement grâce au critère floristique (présence de Juncus, Carex,...) -> Présence d'un réseau hydrographique bordé de zones humides		ENJEU ASSEZ FORT	
Analyse des zones humides								
• 78 sondages réalisés -> 9 sondages positifs -> Sol argileux et sableux -> Les traces d'hydromorphie arrivent très rapidement (5 cm) et s'accroissent en profondeur. Ces traces sont associées à la présence d'une flore indicatrice de zones humides sur la totalité des sondages. -> 3 zones humides ont été identifiées uniquement grâce au critère floristique (présence de Juncus, Carex,...) -> Présence d'un réseau hydrographique bordé de zones humides								
ENJEU ASSEZ FORT								
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Analyse des enjeux environnementaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="374 930 1541 1345"> • Occupation du sol Le secteur de zone 2AU à Saint-Amand-Magnazeix correspond à un important complexe de prairies pâturées humides ou non, de jachères agricoles et de boisements ponctuels. Un réseau hydrographique est présent bordé de prairies humides à Juncus et Carex et de boisements humides. • Absence de périmètre écologique à proximité. • Faune/flore Les parcelles humides sont favorables à l'accueil d'une biodiversité remarquable ainsi que les boisements humides en fond de vallon. • Présence de 36 560 m² de zones humides réglementaires. • Trame verte et bleue Le secteur de zone 2AU est situé sur des éléments du SRCE, comme le fond de vallon identifié comme corridors et réservoirs écologiques des zones humides et aquatiques. Certains boisements sont identifiés comme réservoir des milieux boisés et de bocage. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans un complexe d'habitats très diversifié avec des habitats de zones humides à enjeu. Ces zones humides devront être évitées ainsi que les haies, boisements, fourrés au maximum. Si ces habitats à enjeu sont détruits, une compensation sera à réaliser. </td> <td data-bbox="1563 930 1848 1385">   </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> ENJEU FAIBLE à ASSEZ FORT </td> </tr> </tbody> </table>			Analyse des enjeux environnementaux		• Occupation du sol Le secteur de zone 2AU à Saint-Amand-Magnazeix correspond à un important complexe de prairies pâturées humides ou non, de jachères agricoles et de boisements ponctuels. Un réseau hydrographique est présent bordé de prairies humides à Juncus et Carex et de boisements humides. • Absence de périmètre écologique à proximité. • Faune/flore Les parcelles humides sont favorables à l'accueil d'une biodiversité remarquable ainsi que les boisements humides en fond de vallon. • Présence de 36 560 m² de zones humides réglementaires. • Trame verte et bleue Le secteur de zone 2AU est situé sur des éléments du SRCE, comme le fond de vallon identifié comme corridors et réservoirs écologiques des zones humides et aquatiques. Certains boisements sont identifiés comme réservoir des milieux boisés et de bocage. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans un complexe d'habitats très diversifié avec des habitats de zones humides à enjeu. Ces zones humides devront être évitées ainsi que les haies, boisements, fourrés au maximum. Si ces habitats à enjeu sont détruits, une compensation sera à réaliser.	 	ENJEU FAIBLE à ASSEZ FORT	
Analyse des enjeux environnementaux								
• Occupation du sol Le secteur de zone 2AU à Saint-Amand-Magnazeix correspond à un important complexe de prairies pâturées humides ou non, de jachères agricoles et de boisements ponctuels. Un réseau hydrographique est présent bordé de prairies humides à Juncus et Carex et de boisements humides. • Absence de périmètre écologique à proximité. • Faune/flore Les parcelles humides sont favorables à l'accueil d'une biodiversité remarquable ainsi que les boisements humides en fond de vallon. • Présence de 36 560 m² de zones humides réglementaires. • Trame verte et bleue Le secteur de zone 2AU est situé sur des éléments du SRCE, comme le fond de vallon identifié comme corridors et réservoirs écologiques des zones humides et aquatiques. Certains boisements sont identifiés comme réservoir des milieux boisés et de bocage. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans un complexe d'habitats très diversifié avec des habitats de zones humides à enjeu. Ces zones humides devront être évitées ainsi que les haies, boisements, fourrés au maximum. Si ces habitats à enjeu sont détruits, une compensation sera à réaliser.	 							
ENJEU FAIBLE à ASSEZ FORT								

Cartographie des habitats –

SAINT-AMANT-MAGNAZEIX



Faisabilité du projet – SAINT-AMANT-MAGNAZEIX



2. Balledent

Zone 2AU à Balledent 	Zones humides 	<table><tr><th colspan="2">Analyse des zones humides</th></tr><tr><td> • 5 sondages réalisés → Négatifs → Sol sableux avec présence de remblais → Aucune trace d'hydromorphie </td><td></td></tr><tr><td colspan="2">ENJEU NUL</td></tr></table>	Analyse des zones humides		• 5 sondages réalisés → Négatifs → Sol sableux avec présence de remblais → Aucune trace d'hydromorphie		ENJEU NUL	
Analyse des zones humides								
• 5 sondages réalisés → Négatifs → Sol sableux avec présence de remblais → Aucune trace d'hydromorphie								
ENJEU NUL								
Analyse des enjeux environnementaux								
• Occupation du sol Le secteur de zone 2AU à Balledent correspond à un habitat de prairie bordé de haies. La zone d'étude se situe dans un contexte général urbanisé. • Le secteur à urbaniser est présent à proximité immédiate de la ZSC Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents, notamment en raison de la présence de la rivière la Couze présente à proximité (30m). Ainsi cet espace est également identifié comme ZNIEFF (à 100 m). Le secteur de la zone 2AU est situé sur le périmètre du site inscrit de Vallée de la Couze en aval de Balledent. • Faune/flore La parcelle principale n'est pas favorable à l'accueil d'une biodiversité remarquable. Les haies pauvres en espèces ne semblent pas non plus être propices. • Absence de zones humides • Trame verte et bleue Le secteur est situé au sein d'un secteur regroupant l'ensemble des trames identifiées au SRCE Limousin, à savoir : bocager, boisé, aquatique, humide et sec. Toutefois aucun réservoir ou corridors écologiques n'est identifié sur le secteur. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans un contexte urbain modéré. La prairie pâturée semble peu propice à l'accueil de la biodiversité. Il est recommandé de conserver/créer des haies et alignements d'arbres avec des espèces indigènes adaptées et de respecter l'écoulement naturel de l'eau.		 						
ENJEU FAIBLE								

Cartographie des habitats – zone 2 AU Balledent



Faisabilité du projet – zone 2 AU Balledent



3. Roussac

Zone 2AU Roussac								
		<table><tr><th colspan="2">Analyse des zones humides</th></tr><tr><td> • 8 sondages réalisés → 1 sondage positif → Sol sableux argileux → Les traces d'hydromorphie arrivent très rapidement (5 cm) et s'accroissent en profondeur. Ces traces ne sont pas associées à la présence d'une flore indicatrice de zones humides → La zone humide identifiée se trouve dans une sorte de « cuvette » </td><td></td></tr><tr><td colspan="2">ENJEU MODERE</td></tr></table>	Analyse des zones humides		• 8 sondages réalisés → 1 sondage positif → Sol sableux argileux → Les traces d'hydromorphie arrivent très rapidement (5 cm) et s'accroissent en profondeur. Ces traces ne sont pas associées à la présence d'une flore indicatrice de zones humides → La zone humide identifiée se trouve dans une sorte de « cuvette »		ENJEU MODERE	
Analyse des zones humides								
• 8 sondages réalisés → 1 sondage positif → Sol sableux argileux → Les traces d'hydromorphie arrivent très rapidement (5 cm) et s'accroissent en profondeur. Ces traces ne sont pas associées à la présence d'une flore indicatrice de zones humides → La zone humide identifiée se trouve dans une sorte de « cuvette »								
ENJEU MODERE								
Analyse des enjeux environnementaux								
• Occupation du sol Le secteur 2AU à Roussac correspond à des habitats agricoles : jachères et cultures. Les haies présentes sont pauvres en espèces. • Absence de périmètre écologique sur l'emprise de la zone à urbaniser et à proximité immédiate. • Faune/flore La zone d'étude n'est pas favorable à l'accueil de la biodiversité. • Présence de 620 m² de zones humides réglementaires • Trame verte et bleue Le secteur n'est pas situé sur des éléments identifiés au SRCE Limousin. Il est compris en continuité de l'enveloppe urbaine de Roussac. Toutefois, les haies limitrophes sont identifiées comme réservoir de la sous-trame des milieux bocagers. • Faisabilité du projet et recommandations La zone à urbaniser se trouve dans un contexte urbain modéré. Les habitats agricoles n'ont pas d'enjeu particulier. Cependant, une zone humide pédologique a été inventoriée. Elle devra être évitée ainsi que les haies au maximum. Si ces habitats à enjeu sont détruits, une compensation sera à réaliser. Il est recommandé de conserver/créer des haies et alignements d'arbres avec des espèces indigènes adaptées et de respecter l'écoulement naturel de l'eau.		 						
ENJEU FAIBLE	À MODERE							



Faisabilité du projet – Roussac



E. Synthèse

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)	Etat initial du site et de son environnement	Prise en compte de l'environnement dans l'OAP ou zone 2AU	Incidences potentielles de l'OAP		Proposition de mesures additionnelles permettant de réduire l'impact environnemental de l'OAP
POLE RURAL STRUCTURANT					
OAP-Châteauponsac-Entrée de Bourg Est -Surface de 0,9 ha dédiée à la gendarmerie -1,1 ha +/-12-15 logements -2,4 ha lots économiques (phase 1) Phase 2 non programmé	- Présence de zones humides sur la zone dédiée à la gendarmerie - Absence de zones humides sur le secteur à destination de logements - Présence de petites zones humides sur le lot économique phase 1 - Présence de nombreuses zones humides sur le lot économique phase 2	- Qualité architecturale et des paysages bâtis bordiers de l'entrée de bourg de Châteauponsac et des rives de la rue de Semenet - l'interface avec les espaces agricoles fera l'objet d'un traitement paysager spécifique par l'aménagement de transitions végétales. - L'aménagement paysager du secteur intégrera les haies existantes dans la composition d'ensemble du projet - Conservation de la structure de maille bocagère - Plantation d'une haie présentant un étagement et une composition « multistrates » d'essences végétales dites champêtres en port libre et développant un couvre sol fonctionnel sur le plan biologique - Mise en œuvre de dispositifs de production d'énergie renouvelable (solaire, photovoltaïque géothermie) - Recherche d'une biodiversité intense à l'échelle de l'opération d'aménagement ; faible imperméabilisation des sols, palette végétale support de biodiversité et favorable à une diversité biologique et une qualité paysagère - Espace paysager en interface avec les tissus résidentiels riverains pour ménager et préserver des ambiances d'intimité	Incidence paysagère réduites	Faible	-Eviter les zones humides -Réduire l'impacts sur les zones humides en adaptant les projets
			-Incidence sur le milieu naturel : occupation du sol de type prairial et culture, pas de ruptures de continuités écologiques -Secteur accueillant des zones humides identifiées	Assez fort pour les zones humides	
			-Incidence sur le milieu humain accessibilité aisée du fait de l'ancrage dans une trame bâtie, correctement desservie,	Faible	
OAP- Châteauponsac -Les Perrières - Surface de 2,2 ha non bâtie -Secteur de maisons individuelles +/- 25 logements	- Présence de zones humides réglementaires	- Maintien des chemins agricoles - Espace paysager en interface avec les tissus résidentiels riverains pour ménager et préserver des ambiances d'intimité - Transition paysagère à créer / à conforter - Accessibilité et desserte par les modes doux (voie verte à proximité) - Gestion de l'eau sera intégrée dès la conception du plan d'aménagement	Incidence paysagère réduites	Faible	-Eviter les zones humides -Réduire l'impacts sur les zones humides en adaptant les projets
			-Incidence sur le milieu naturel : occupation du sol de type prairial, pas de ruptures de continuités écologiques -Présence de zones humides identifiées	Assez fort pour les zones humides	
			-Incidence sur le milieu humain accessibilité aisée du fait de l'ancrage dans une trame bâtie, correctement desservie,	Faible	

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)	Etat initial du site et de son environnement	Prise en compte de l'environnement dans l'OAP ou zone 2AU	Incidences potentielles de l'OAP		Proposition de mesures additionnelles permettant de réduire l'impact environnemental de l'OAP
		- Mise en œuvre de dispositifs de production d'énergie renouvelable (solaire, photovoltaïque géothermie) - Arrêt de transport à proximité - Recherche d'une biodiversité intense à l'échelle de l'opération d'aménagement - Faible imperméabilisation des sols, toitures et murs végétalisés, palette végétale champêtre - Clôture végétale permettant le passage de la petite faune			
BOURGS RURAUX RELAIS					
OAP-Saint-Pardoux-Bourg Surface de 1,7ha pour +/- 17 logements Jardin public à vocation pédagogique sur la biodiversité	- Type d'occupation du sol : culture et prairie, et zone de fourrés principalement roncier - Absence d'éléments patrimoniaux - Absence de milieu humide au sein de l'OAP destinée au logements - Présence de haie - Corridors écologiques - Absence d'éléments patrimoniaux Présence de zones humides remarquables au sein du projet de jardin public	- Plantation d'une haie « multistrates » - Espace paysager en interface avec les tissus résidentiels riverains pour ménager et préserver des ambiances d'intimité - Accessibilité et desserte par les modes doux - L'aménagement paysager du secteur intégrera les haies existantes dans la composition d'ensemble du projet - Transition paysagère à créer / à conforter - Proximité des commerces - Création jardin public en milieu naturel et conservation des structures paysagères présentes - Mise en œuvre de dispositifs de production d'énergie renouvelable (solaire, photovoltaïque géothermie) - Gestion de l'eau sera intégrée dès la conception du plan d'aménagement - Faible imperméabilisation des sols, toitures et murs végétalisés, palette végétale champêtre - Jardin public : gestion adaptée des milieux par une fauche tardive - Clôture végétale permettant le passage de la petite faune	-Incidence paysagère réduites -Incidence paysagère positive de par la présence du jardin public	Positive	Empêcher les obstacles isolants entre le jardin public, la trame prairiale et les espaces cultivés majeurs.
			-Incidence sur le milieu naturel : occupation du sol de type prairial, pas de ruptures de continuités écologiques -Secteur hors zones humides potentielles identifiées	Faible	
			-Conservation d'un secteur à fort enjeux écologique. Conservation et mise en valeur via un jardin public à vocation pédagogique et écologique	Positive	
			-Incidence sur le milieu humain accessibilité aisée du fait de l'ancrage dans une trame bâtie, correctement desservie, -Jardin public : incidence positive : équipements de plein air à vocation pédagogique, ludique et récréative.	Positive	
OAP- Saint-Sornin-Leulac économie	- Type d'occupation du sol : culture	- Plantation d'une haie « multistrates » - Transition paysagère à créer / à conforter	-Incidence paysagère réduites	Faible	

269

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)	Etat initial du site et de son environnement	Prise en compte de l'environnement dans l'OAP ou zone 2AU	Incidences potentielles de l'OAP		Proposition de mesures additionnelles permettant de réduire l'impact environnemental de l'OAP
OAP-Saint-Symphorien-sur-Couze – centre bourg - Surface de 0,8 ha non bâtie implanté en milieu agricole dédié à l'accueil de 6-8 logements	- Surface de 0,8 ha non bâtie implanté en milieu agricole - Absence de milieu humide - Présence de Bâti patrimonial - Type d'occupation du sol : prairie et vergers - Corridors écologiques - Présence d'arbres fruitiers	- Transition paysagère à créer / à conforter - Gestion de l'eau sera intégrée dès la conception du plan d'aménagement - Faible imperméabilisation des sols, toitures et murs végétalisés, palette végétale champêtre - Clôture végétale permettant le passage de la petite faune - Architecture contemporaine orientée vers la performance énergétique et les énergies renouvelables - Accès et desserte sécurisée	- Incidence paysagère réduite - Incidence sur le milieu naturel : occupation du sol de type prairie, pas de ruptures de continuité - Secteur hors zones humides potentielles identifiés -Incidence sur le milieu humain -Accessibilité aisée du fait de l'ancrage dans une trame bâtie, correctement desservie	Faible Faible Faible	
OAP-Rancon - Surface de 0,4 ha en deux zones de 0,2 ha pour l'accueil de 2-3 logements chacun	- Absence de milieu humide - Présence de haie - Présence de Bâti patrimonial - Type d'occupation du sol : prairie - Corridors écologiques	- Transition paysagère à créer / à conforter en haie champêtre - Seuil végétal à créer / arbre de haut jet - Conservation de la structure de maille bocagère - Gestion de l'eau sera intégrée dès la conception du plan d'aménagement - Faible imperméabilisation des sols, toitures et murs végétalisés, palette végétale champêtre - Clôture végétale permettant le passage de la petite faune - Architecture contemporaine orientée vers la performance énergétique et les énergies renouvelables - Accès et desserte sécurisée -Maintien de la desserte agricole	- Incidence paysagère réduite -Incidence sur le milieu naturel Occupation du sol de type prairie, pas de ruptures de continuité -Secteur hors zones humides potentielles identifiés -Incidence sur le milieu humain accessibilité aisée du fait de l'ancrage dans une trame bâtie, correctement desservie, Maintien de la desserte agricole	Faible Faible Faible	-Préserver les haies et les alignements d'arbres indigènes
ZONES A URBANISER 2AU					
Saint-Amand-Magnazeix	--Présence de zone humide -Présence de haie limitrophe -Occupation du sol de type complexe d'habitats de prairie et cultures -Corridors écologiques	- Transition paysagère à créer / à conforter en haie champêtre - Seuil végétal à créer / arbre de haut jet - Conservation de la structure de maille bocagère - Gestion de l'eau sera intégrée dès la conception du plan d'aménagement - Accès et desserte sécurisée	- Incidence paysagère réduite -Incidence sur le milieu naturel Occupation du sol de type prairie, pas de ruptures de continuité -Secteur sur zones humides identifiés -Incidence sur le milieu humain accessibilité, proximité de l'autoroute et de la RN145	Modéré Fort Positif	-Eviter les zones humides -Réduire l'impacts sur les zones humides en adaptant les projets -Maintenir une mosaïque d'habitats -Maintien des haies et du paysage bocager
Balledent	-Absence de zone humide -Haies limitrophes -Présence de prairie -Corridors écologiques identifiés	- Transition paysagère à créer / à conforter en haie champêtre - Seuil végétal à créer / arbre de haut jet - Conservation de la structure de maille bocagère - Gestion de l'eau sera intégrée dès la conception du plan d'aménagement	- Incidence paysagère réduite -Incidence sur le milieu naturel Occupation du sol de type prairie, pas de ruptures de continuité -Secteur hors zones humides potentielles identifiés	Faible Faible	-Préserver les haies et les alignements d'arbres indigènes

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)	Etat initial du site et de son environnement	Prise en compte de l'environnement dans l'OAP ou zone 2AU	Incidences potentielles de l'OAP		Proposition de mesures additionnelles permettant de réduire l'impact environnemental de l'OAP
		- Accès et zone desserte sécurisée	-Incidence sur le milieu humain accessibilité aisée du fait de l'ancrage dans une trame bâtie, correctement desservie, Maintien de la desserte agricole	Faible	
Roussac	-Présence de zone humide -Présence de haie limitrophe -Occupation du sol de type jachère et culture	- Transition paysagère à créer / à conforter en haie champêtre - Seuil végétal à créer / arbre de haut jet - Conservation de la structure de maille bocagère - Gestion de l'eau sera intégrée dès la conception du plan d'aménagement - Accès et desserte sécurisée	- Incidence paysagère réduite	Faible	-Préserver les haies et les alignements d'arbres indigènes
			-Incidence sur le milieu naturel Occupation du sol de type prairie, pas de ruptures de continuité -Secteur hors zones humides potentielles identifiés	Faible	
			-Incidence sur le milieu humain accessibilité aisée du fait de l'ancrage dans une trame bâtie, correctement desservie, Maintien de la desserte agricole	Faible	

XVIII ORIENTATIONS ET INCIDENCES DU PLAN SUR LE PAYSAGE ET SUR LE PATRIMOINE BATI

A. Le paysage

1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme

La qualité des paysages sur le territoire, décrite dans l'état initial, implique une prise en considération dans le PLUi.

Le PADD intègre la notion paysagère architecturale, culturelle et naturelle. Les projets menés au sein de la Communauté de communes devront être de qualité et assurer une bonne insertion paysagère, permettant la pérennisation de la qualité des grandes unités paysagères qui composent et identifient le territoire intercommunal : la Basse-Marche, Les Monts d'Ambarzac et de Saint-Goussaud et le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand Bourg.

Une grande partie du territoire intercommunal est couvert un maillage bocager jouant un rôle paysager et écologique important. Il convient donc de protéger ces divers espaces bocagers de toute urbanisation et activité pouvant remettre en cause leur présence. La Communauté de communes mettra en œuvre les dispositions permettant de protéger les petits boisements et les haies qui permettent une continuité écologique entre les plus grands ensembles boisés et les vallées riveraines, elle prévoit l'intégration paysagère par la plantation de nombreuses haies afin de maintenir les corridors écologiques existant et de faciliter l'intégration paysagère des nouveaux projets d'aménagements tout en maintenant le caractère bocager du paysage locaux.

L'intercommunalité voit le nombre de ses exploitations diminuer avec à terme mais la surface agricole augmente. La structure du paysage peut donc être remise en cause si l'augmentation de la SAU continue au fil des années. La conservation des espaces agricoles et des milieux ouverts qui bordent les massifs boisés et forestiers est clairement énoncé dans le PADD, cela visant à maintenir une trame des continuités écologiques. Le projet cherche une réduction de 2% de l'artificialisation des espaces agricoles; naturels et boisés par rapport à la période passée.

Les entrées de villes sont des secteurs sensibles où le volet paysager est très important. Le PADD annonce clairement que les entrées de villes vont être valorisées et préservées.

2. Les incidences du PLUi sur le paysage

En mentionnant les points ci-dessus, le PLUi prend sérieusement en compte les incidences potentielles sur le paysage. Des orientations qui avaient été formulées dans l'état initial, nombreuses sont celles qui ont été reprises dans le PADD.

De ce point de vue, le PLUi a des incidences très limitées avec une préservation voire l'amélioration de la qualité du paysage. La continuité de la couverture boisée, bocage est pérennisée et les points de vue seront peu altérés par l'ouverture harmonieuse d'une urbanisation intégrée aux noyaux urbains anciens.

Le PLUi a très peu d'incidences sur le paysage. L'ensemble des enjeux est pris en compte pour limiter au maximum les impacts. Le plan de zonage et le règlement respectent les orientations du PADD et assurent leur mise en œuvre.

B. Le patrimoine bâti

1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme

Le PADD précise la politique de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux concernant la mise en valeur du patrimoine bâtis, notamment la préservation et la valorisation des abords monuments historiques, ainsi que dans une volonté de réhabiliter le bâti ancien et abandonné des villes. Cette réhabilitation s'oriente également vers la diversification de l'offre hôtelière en proposant un hébergement touristique adapter (court et moyenne séjour) gîtes, chambres d'hôte, hôtel).

Le patrimoine hydraulique et le petit patrimoine de l'eau : moulins, puits lavoirs et fontaines sont également valorisés. Les principaux atouts patrimoniaux sont mis en valeur vers un pôle touristique urbain à Châteauponsac (Musée de France, démarche pour l'obtention du label Petit Cité de Caractère, architecture) et par la qualité de son site d'inscription paysager (proximité de la vallée de la Gartempe, position en balcon sur la vallée, jardins en terrasse...).

Enfin, le PADD prend la mesure du potentiel touristique de la Communauté de communes en souhaitant renforcer son attractivité au niveau du Haut-Limousin. Il s'appuie sur le Lac de Saint-Pardoux en souhaitant aménager l'accès aux habitants aux touristes, aux pêcheurs, tout ceci dans le respect de la sensibilité environnementale et paysagère.

2. Les incidences du PLUi sur le patrimoine bâti

La Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux possède un certain patrimoine bâti que le PLUi entend bien conserver au maximum et valoriser dans la mesure du possible. Les contraintes réglementaires au titre de l'article L123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme et la nécessaire intégration architecturale des nouvelles implantations assurent une qualité architecturale certaine.

Les incidences du PLUi dans son ensemble sont plutôt positives. Les orientations fixées dans le document d'urbanisme, notamment dans le PADD et dans le règlement d'urbanisme sont en mesure d'améliorer la situation existante.

Le PLUi a des incidences très limitées, car il respecte les caractéristiques et les richesses du patrimoine bâti local. A ce titre, le règlement d'urbanisme stipule un certain nombre de règles jouant en faveur de la valorisation du patrimoine bâti. Il existe bien une cohérence entre les différentes pièces du PLUi.

C. Synthèse

Le paysage et le patrimoine bâti sont bien pris en considération dans le PLUi. Les futures urbanisations devront tenir compte de ces notions afin de conserver l'image de qualité que dégage la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux, une intercommunalité identifiée comme pôle rural de caractère, à l'architecture riche et mise ne valeur prompt à accueillir une clientèle touristique.

Le PLUi met en place de nombreux outils pour limiter les incidences potentielles sur le paysage naturel, culturel et le patrimoine bâti.

XIX ORIENTATIONS ET INCIDENCES DU PLAN SUR LA QUALITE DE L'AIR ET LA CONSOMMATION D'ENERGIE

A. La qualité de l'air

1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme

Les sources de pollution de la qualité de l'air peuvent être de sources diverses, il convient juste de citer le trafic transitant par la RD145 et l'A20, linéaires majeurs de circulation.

Il n'existe pas de projets pouvant altérer de manière sensible la qualité de l'air. Il est donc normal que les différents documents du PLUi n'y fassent pas allusion. Par contre, l'intercommunalité a la volonté de développer les réseaux de communication de dernière génération et à très haut débit afin de répondre aux évolutions des modes de vies : accompagner les besoins de mobilité et de communication en milieu rural par l'e-médecine, e-tourisme, e-administration, e-formation. A son échelle, cette disposition permettra de réduire les déplacements vers les administrations et contribuera à la réduction des émissions de GES. Cette volonté s'inscrit également dans une réponse à la réduction de la mobilité des seniors.

La Communauté de communes possède sur son territoire deux axes routiers structurants : la RD145, l'A20 et la RCEA. Son développement d'activités économiques est localisé au carrefour de ses deux axes, l'inscrivant ainsi dans un lieu stratégique permettant de réduire les déplacements entre les sièges des entreprises et les axes de transports principaux.

2. Les incidences du PLUi sur la qualité de l'air

Dans un secteur marqué par la présence de deux principaux axes de déplacements à fort trafic (A20 et RD145) tous deux situés au nord de l'intercommunalité, la qualité de l'air est un enjeu moyen sur le territoire. En effet seule une commune est concernée : Saint-Amand-Magnazeix, le reste du territoire est rural et ne présente pas d'enjeu particulier envers la qualité de l'air.

Le PADD s'oriente sur la constitution d'un réseau d'aires de co-voiturage et de rabattement aux abords des grands axes routiers et des secteurs d'attractivité, il entend maintenir l'offre de Transport A la Demande (TAD) adapté au milieu rural, notamment pour les personnes les plus fragilisées et les plus dépendantes sur le plan de la mobilité (seniors, scolaires, personnes à mobilité réduite)

De même, le développement de l'offre résidentielle, en lien avec les lieux et espaces de vie existants ou futurs est recherché préférentiellement par l'implantation de l'habitat autour et à proximité des équipements, des services, de l'offre en mobilité. Certains secteurs de développement (OAP) sont situés à proximité du centre pour favoriser les mobilités actives.

En cherchant l'amélioration des déplacements et le maintien du paysage dans les communes, le PLUi de GARTEMPE SAINT-PARDOUX aura probablement une incidence positive sur la qualité de l'air.

Le PLUi n'a donc pas d'incidence négative sur la qualité de l'air.

B. La consommation d'énergie

1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme

L'ouverture de nouveaux espaces urbanisés est toujours énergivore. Le développement de zone d'habitat et de commerces et d'activités va susciter une consommation énergétique plus importante qu'actuellement.

La localisation de ces zones urbanisables est pour la quasi-totalité des cas accolée aux zones urbaines existantes. De ce fait, les incidences sur la consommation d'énergie sont réduites.

La CCGSP entend s'appuyer sur sa filière bois et sa professionnalisation notamment le secteur Bois-Bocage-Energie mais aussi l'aménagement de projet locaux avec la construction et la conception architectural en s'orientant sur le développement d'éco-quartier ou d'éco-hameau.

La Communauté de communes souhaite également encourager la filière énergie notamment au sein des exploitations agricoles en accompagnant leur diversification avec le développement de l'énergie renouvelable comme l'énergie éolienne, la filière bois-énergie, l'installation de panneaux solaires en zone bâtie en toitures et en façade (SMIPAC), au sein des sites pollués ou sur les friches industrielles. La CCGSP entend encourager la filière méthanisation notamment du fait d'un fort potentiel de matière première sur le territoire lié à l'élevage bovin.

2. Les incidences du PLUi sur la consommation d'énergie

Les ouvertures de zones à l'urbanisation induiront nécessairement une augmentation de la consommation énergétique. Certaines orientations viennent limiter la consommation d'énergie, les choix de construction sont motivés par la recherche d'une performance énergétique et environnementale (recours aux énergies renouvelables, orientation, volumétrie, localisation du développement urbain auprès des noyaux existants et des services). Ainsi, le PADD et notamment les Orientations d'Aménagement et de Programmation (AOP) expriment clairement la volonté de la commune d'aller dans le sens d'une réduction de l'impact énergétique des nouvelles zones à urbaniser.

Le PLUi a une incidence sur la consommation énergétique à travers l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser. Des orientations visant à réduire la consommation énergétique ont été prises en compte dans le PLUi.

C. Synthèse

Le PLUi n'impact pas la qualité de l'air mais il est indéniable que l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser sera énergivore.

En améliorant les déplacements urbains, la connectivité des foyers et le maintien du maillage bocager sur les communes, le PLUi de GARTEMPE SAINT PARDOUX aura probablement une incidence positive sur la qualité de l'air.

La consommation d'énergie est peu abordée dans le PADD, alors que le développement de l'urbanisation va forcément entraîner une augmentation de la consommation énergétique.

La possibilité d'utiliser les énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire, n'est pas précisée dans le PADD, mais dans apparaît dans le règlement.

XX ORIENTATIONS ET INCIDENCES DU PLAN SUR LA RESSOURCE EN EAU

A. La ressource en eau

1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme

La sensibilité hydrogéologique a été largement identifiée dans l'état initial de l'environnement. Elles représentent un enjeu qui a été identifié au PADD. Ce dernier souhaite protéger et préserver les ressources en eau potable pour prendre en compte les besoins futurs de la population intercommunale de GARTEMPE SAINT-PARDOUX. La Communauté de communes de GARTEMPE SAINT-PARDOUX a déjà optimisé la collecte et le traitement des eaux usées par l'intermédiaire de nouvelle station d'épuration, en vue d'assurer un service public de l'assainissement de qualité.

La Communauté de communes a créée un service SPANC, permettant d'accompagner les habitants dans le renouvellement ou l'installation d'un système d'assainissement non-collectifs des eaux usées.

2. Les incidences du PLUi sur la ressource en eau

Les différentes zones à urbaniser sont localisés en dehors des périmètres de captage d'eau potable, en dehors des zones humides identifiées par ETPB Vienne et en dehors des cours d'eau. Cependant certains aménagements sont localisés à proximités de zones humides, des aménagements seront nécessaires afin de traiter tous les rejets liés à ces nouvelles zones urbanisées.

Les incidences du PLUi sur la ressource semble très faible étant donné que les zones ouvertes à l'urbanisation sont localisées en dehors de toutes zones liées à la ressource en eaux (zones humides, cours d'eau, périmètre de captages). Concernant, l'augmentation du nombre d'habitants, les futures consommations sont potentiellement absorbables par le réseau de captages présent sur l'intercommunalité.

XXI ORIENTATIONS ET INCIDENCES SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES ET SUR LES NUISANCES SONORES

A. Les risques naturels et technologiques

1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme

Le diagnostic a fait état de plusieurs points relatifs aux risques naturels et technologiques :

- La RD145, l'A20 représentent un risque concernant le transport des matières dangereuses,
- Le risque inondation (Gartempe et Brame),
- Le Risque d'inondation par remontée de nappe dans le socle,
- Le risque d'inondation par la rupture de barrage de Saint-Pardoux,
- L'effet retrait-gonflement des argiles (aléa faible),
- Séisme (risque faible).

Le plan de zonage prend en compte ces divers éléments et notamment les risques liés aux inondations. Aucune zone potentiellement urbanisable n'est localisée dans les secteurs identifiés de crues maximales par les AZI correspondant, ni dans en aval du barrage de Saint-Pardoux, et donc n'est exposée au risque inondation.

Le PADD fait état de ces risques naturels et technologiques, l'intercommunalité de GARTEMPE SAINT-PARDOUX prendra des mesures d'interdiction, d'évitement ou d'information pour réduire ou supprimer leurs effets sur les biens et les personnes. La gestion environnementale et la gestion urbaine intègrent les risques naturels locaux et les risques industriels.

2. Les incidences du PLUi sur les risques naturels et technologiques

Actuellement, les risques technologiques sont seulement liés au transport de matières dangereuses sur la RD145 et l'A20. Ces risques restent cependant modérés. Aucune disposition n'a été prise à cet effet, mais la relativité du risque justifie cette situation.

Les risques naturels présents sur le territoire communal ont été pris en considération, et en particulier le risque inondation présent sur l'intercommunalité. Les zones ouvertes à l'urbanisation ne sont pas comprises dans des zones à risque.

Les incidences du PLUi sur les risques naturels sont très faibles, voire nulles. En effet, aucune construction n'étant prévue dans les secteurs sensibles, l'évolution de ces risques semble peu probable.

De manière générale, les incidences du PLUi sur les risques naturels et technologiques sont très limitées.

B. Les nuisances sonores

1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme

Plusieurs infrastructures de transport terrestre sont classées en raison de ses émissions sonores. Il s'agit notamment de la RD145 et de l'A20. La gestion environnementale et la gestion urbaine intègrent les nuisances sonores.

2. Les incidences du PLUi sur les nuisances sonores

Le PLUi prévoit l'ouverture à l'urbanisation de parcelles situées dans la continuité de l'existant. Par conséquent, les problématiques liées aux nuisances sonores ne seront pas plus importantes que ce qu'elles sont à l'heure actuelle. De ce point de vue, les incidences du PLUi sur les nuisances sonores sont nulles.

Les incidences du PLUi sur les nuisances sont donc limitées même si des flux sont source de nuisances sonores (RD 145 et A20). La localisation des zones à urbaniser est située dans la continuité de celles existantes.

C. Synthèse

À travers le PLUi, la Communauté de communes GARTEMPE SAINT-PARDOUX prend en compte les différents auxquels elle est exposée. Les incidences sur les risques naturels et technologiques ainsi que sur les nuisances sonores sont très limitées, la constructibilité n'étant pas prévue dans les secteurs à enjeux.

XXII ORIENTATIONS ET INCIDENCES DU PLAN SUR LES REJETS DANS LE MILIEU NATUREL

1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme

L'augmentation de la démographie prévue par la Communauté de communes va induire une augmentation des rejets dans le milieu naturel. Sur la Communauté de communes GARTEMPE SAINT-PARDOUX, le dispositif de collecte des eaux usées est composé principalement de réseaux unitaires et de quelques réseaux séparatifs.

Le PADD ne fait pas état directement de cette problématique liée à l'augmentation des rejets dans le milieu naturel. Les stations d'épuration de Châteauponsac présentes des fonctionnements bien inférieur de leur capacité nominale (pré de la Pêche : 50%, Camping : 58%, Pont romain : 8%). A Saint-Pardoux (13%), Rancon (21%), et Roussac (34%), plusieurs stations n'atteignent pas leur capacité nominale.

Ainsi, au regard de la capacité des stations d'épuration l'augmentation de la production de rejets sera facilement absorbés par les stations présentes.

La Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux s'est munie en 2002 d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

2. Les incidences du PLUi sur les rejets dans le milieu naturel

L'ouverture de nouvelles zones procure automatiquement une augmentation de la production de rejets, qui utilisent le réseau unitaire existant sur l'intercommunalité.

Les stations d'épuration permettront de palier à cette augmentation des rejets dans le pôle rural de Châteauponsac.

La présence des stations d'épuration et l'implantation du SPANC devraient limiter de manière considérable les incidences du PLUi sur les rejets dans le milieu naturel.

XXIII ORIENTATIONS ET INCIDENCES DU PLAN SUR LA GESTION DES DECHETS

1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme

L'ouverture de nouvelles zones d'urbanisation va induire une augmentation de la production de déchets.

Le PADD ne fait pas état directement de cette problématique liée à l'augmentation des déchets.

2. Les incidences du PLUi sur la gestion des déchets

L'ouverture de nouvelles zones procure automatiquement une augmentation de la production de déchets.

Concernant les déchets ménagers, les incidences du PLUi sont relatives. En effet, la forme de l'urbanisation et le choix de densifier des secteurs déjà urbanisés limitent la charge de travail supplémentaire pour le ramassage des ordures. Le coût pour la collectivité est également limité. Seule la création de nouveaux secteurs peut impliquer des parcours supplémentaires et des coûts plus importants.

La forme d'urbanisation et le développement choisi limite de manière considérable les incidences du PLUi sur la gestion des déchets.

XXIV SYNTHÈSE DES INCIDENCES DU PLUi SUR L'ENVIRONNEMENT

L'analyse des orientations du PADD et de leur retranscription dans les autres éléments qui composent le PLUi permet d'évaluer les incidences de la mise en place du PLUi.

Dans cette analyse, il faut d'abord prendre en compte les caractéristiques de GARTEMPE SAINT-PARDOUX, scindée en plusieurs communes rurales de taille différente, composé d'infrastructures importantes RD145 et l'A20 dans la partie nord de la Communauté de communes, très largement inscrit . De plus, plusieurs vallées riveraines parcourent ce territoire, notamment celle de la Gartempe, caractéristique du territoire.

La déclinaison des différents facteurs a permis d'analyser point par point les enjeux environnementaux qui ont été dégagés dans le diagnostic environnemental. Un échange s'est opéré entre les deux équipes « PLUi » et « Evaluation environnementale » afin qu'une prise en compte des caractéristiques et des enjeux environnementaux de la commune soit la plus aboutie possible.

Les incidences du PLUi sur l'environnement sont moindres sur les thèmes de la biodiversité, ressource en eau, du patrimoine bâti, du paysage, des risques naturels et technologiques, les nuisances sonores et la gestion des déchets. Les outils mis en œuvre permettent une préservation voire une valorisation de la situation initiale.

En revanche, la consommation d'espace, la consommation énergétique sont deux aspects qui sont plus impactés par le PLUi. Néanmoins, les zones identifiées et la densification de l'urbanisation ont été choisies de manière à minimiser les incidences sur l'environnement.

XXV HYPOTHESE AU FIL DE L'EAU.

Comment évoluerait l'environnement de la Communauté de communes sans PLUi sur les dix années à venir ? Il est difficile de répondre de façon catégorique à cette question, mais des hypothèses (les plus pessimistes) peuvent être avancées en fonction des dernières tendances d'évolution.

Il est clair que le problème principal viendrait de l'urbanisation. L'urbanisation qui s'instaurerait serait probablement une urbanisation diffuse autour des bourgs. De plus, les zones urbanisées s'installeraient sans doute dans des zones écologiquement très riches ou des zones écologiquement importantes, à savoir des boisements ou sur des corridors écologiques. Une partie de haies et des boisements pourrait être coupée pour ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation notamment le long des vallées. L'urbanisation pourrait également progresser dans des zones considérées comme sensibles par rapport à l'alimentation en eau potable et à terme altérer la qualité de la ressource en eau.

L'urbanisation pourrait aussi se développer dans des zones à risques naturels (inondations), au bord des rivières telles que la Gartempe, la Couze et la Brame, ou en aval du barrage de Saint-Pardoux par exemple, faisant courir un risque aux biens et aux personnes.

Un développement incontrôlé de l'urbanisation pourrait déboucher à des problèmes de réalisation des systèmes d'assainissement des eaux usées **et/ou** des eaux pluviales. En termes de traitement des eaux usées, les systèmes d'assainissement collectif pourraient se retrouver inadaptés pour assurer le traitement de l'ensemble des effluents. Pour ce qui est du traitement des eaux pluviales, des problèmes de réalisation (difficulté de mise en place des systèmes adéquats sur l'ensemble des zones...) pourraient également survenir. Ainsi, en cas de pollutions des eaux, la qualité des eaux souterraines et de surface ne pourrait être assurée. Sur le territoire la qualité de l'eau étant un des enjeux principaux, une mauvaise gestion de l'assainissement peut avoir des impacts néfastes très importants.

Sans PLUi, il n'y aurait pas de restriction architecturale ce qui accentuerait l'opposition entre l'architecture historique des communes et l'architecture moderne.

Des terrains agricoles et le maillage bocager pourraient être utilisés pour accueillir des bâtiments. Le développement de l'urbanisation en zone agricole serait très néfaste aux continuités écologiques étant donné que les zones urbaines se rapprocheraient des zones boisées, impacteraient les boisements et les haies constituant le maillage bocager caractéristique du paysage de l'intercommunalité créant ainsi une rupture paysagère et écologique d'autant plus forte.

Sans PLUi, et sans effort de maintien d'un territoire dynamique et accueillant pour la population proposant des offres de service et foncière intéressantes, dans les 10 années à venir nous pourrions voir l'apparition d'un délaissement du territoire par la population, induisant une dynamique résidentielle au plus bas, ne permettant plus de maintenir les commerces de proximités et les services au sein du territoire. Sans PLUi, aucune offre de foncier ne serait mise en place pour l'installation d'activité économique nouvelle, permettant de créer des emplois sur les communes et favorisant l'installation de nouvelles familles.

Le PLUi, et plus particulièrement les orientations du PADD et le zonage réglementaire, permet d'éviter ces événements qui nuisent à l'environnement. Par ces dispositions, la commune permet de concilier les projets qu'elle s'est fixée et de préserver son identité de commune péri-urbaine.

XXVI IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.

Au regard de l'état initial de l'environnement et du profil environnemental ici présentés, différents enjeux environnementaux peuvent être identifiés. Le tableau reprend l'ensemble de ces enjeux et préconisations associées :

Tableau 17 : Enjeux et préconisations liées

Enjeux	Préconisations
Sauvegarder les écosystèmes les plus riches	- Eviter l'urbanisation des zones naturelles riches identifiées par des périmètres réglementaires et d'inventaires ZNIEFF). - Eviter l'urbanisation des zones humides - Préserver les boisements et les haies - Maintenir l'activité agricole sur l'intercommunalité et la diversifier - Préserver les composants de la Trame verte et bleue locale et régionale (corridors, réservoirs de biodiversité)
Sauvegarder le paysage	- Préserver la qualité paysagère de vallée de la Gartempe et de ces affluents - Assurer l'intégration paysagère des nouveaux aménagements - Conserver les éléments remarquables du paysage (petit patrimoine, haies, bois, zone humide...) - Préserver la qualité architecturale du bâti et la réhabiliter lorsque cela est nécessaire
Préserver la qualité de l'eau.	- Limiter l'urbanisation en zone sensible. - S'assurer de la compatibilité entre les projets d'urbanisation et les périmètres de protection de captage, ainsi que les zones humides. - Assurer un assainissement des eaux usées et des eaux pluviales efficace.
Sauvegarder l'activité agricole de la Communauté de communes	- Limiter l'urbanisation en zone agricole. - Conserver une agriculture traditionnelle - Favoriser la diversification économiques des sièges d'exploitation (énergies renouvelables, vente directe, chambres d'hôte, gîtes...)
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	- Eviter l'urbanisation dans les secteurs soumis aux crues AZI, Aval du barrage de Saint-Pardoux - S'assurer que les projets d'urbanisation sont compatibles avec les risques d'inondation et les risques liés au transport de matières dangereuses

La hiérarchisation de ces enjeux est très difficile, tous sont très importants à prendre en compte et doivent être appréhendés dans leur ensemble. Il est essentiel d'avoir conscience de la totalité des enjeux pour créer un Plan Local d'Urbanisme respectueux de l'environnement intercommunal.



***MESURES POUR EVITER, REDUIRE ET
COMPENSER LES CONSEQUENCES
DOMMAGEABLES DE LA MISE EN
ŒUVRE DU PLU SUR
L'ENVIRONNEMENT ET SUIVI DES
RESULTATS DE SON APPLICATION***

XXVII MESURES

A. Une philosophie générale basée sur des mesures d'évitement

L'analyse du PLUi traduit une ferme volonté des élus de se donner les moyens de pouvoir développer l'attractivité et le dynamisme de la Communauté de communes, tout en valorisant le patrimoine naturel et culturel de l'intercommunalité.

L'analyse réalisée dans les parties précédentes permet de dire que les incidences du PLUi sur l'environnement sont moindres. En effet, l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés en amont a été pris en compte pour la réalisation du PADD, du plan de zonage et du règlement d'urbanisme.

Plusieurs mesures d'évitement ont été mises en place :

- ✓ La biodiversité est préservée avec la non-constructibilité des zones réglementaires, le maintien des habitats naturels avec le soutien à l'agriculture ou encore le maintien des grands espaces boisés.
- ✓ Les zones humides ont été prises en compte dans le plan de zonage pour éviter leur destruction et pour assurer une gestion pérenne.
- ✓ Les zones ouvertes à l'urbanisation ont été définies de façon à être facilement raccordées aux réseaux AEP et EU.
- ✓ Le développement de l'urbanisation s'effectuera dans les espaces libres au sein du bourg ou à proximité immédiate de ce dernier tout en évitant les zones soumises au risque d'inondation des rivières présentes ou en aval du barrage de Saint-Pardoux.
- ✓ Les zones identifiées comme inondables dans le PPRI ont été classées en zone N (inconstructibles).
- ✓ La maîtrise de l'urbanisation permet la conservation des paysages et du patrimoine bâti.
- ✓ La densification des bourgs et des extensions limitent les impacts de l'urbanisation. Combler les dents creuses est une priorité bien ressentie dans les différents documents. La création de nouvelles zones d'habitat s'inscrit dans une démarche volontaire d'insertion paysagère et de qualité générale déjà avancé dans les orientations d'aménagement. Des prescriptions iront donc dans le sens du développement durable et du respect de l'environnement.
- ✓ La densification de l'urbanisation ne procurera que peu d'impact sur la gestion des déchets avec des temps de parcours qui seront globalement identiques.

Les orientations du PLUi montrent qu'une réflexion en amont peut concilier un développement économique et démographique tout en préservant l'identité d'une Communauté de communes et de communes à travers son bâti, ses commerces, son agriculture, ses paysages, ou bien encore sa biodiversité.

B. Des mesures opérationnelles pour la mise en œuvre du PADD

Le PADD a élaboré des orientations et des moyens d'action pour répondre à différentes problématiques. La réalisation de ces orientations doit se traduire par des mesures opérationnelles.

- **Protection de bâtiments intéressants sur le plan patrimonial et du petit patrimoine**

Gartempe Saint-Pardoux porte une dimension patrimoniale et architecturale reconnue notamment à travers le centre ancien de Châteauponsac mais aussi par le caractère rural des petits bourgs de proximité. La présence de nombreux petits patrimoines bâtis est présentes et doit nécessiter sa mise en valeur.

Le recensement et la mise en valeur de ce patrimoine sont inscrits dans le PADD qui recommande de porter attention à la qualité du patrimoine bâti, en particulier lors des travaux de modification portant sur l'aspect extérieur des constructions existantes.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de protéger le patrimoine sur l'intercommunalité tout en n'imposant pas de fortes contraintes aux propriétaires. Il ne s'agit pas d'imposer des restaurations, mais de mettre en évidence la qualité du bâti.

- **Plan de gestion des espaces verts des zones urbanisées**

L'urbanisation de nouveaux espaces peut s'associer à la volonté d'y intégrer des zones d'espaces verts. Cela implique une réflexion autour de la gestion de ces espaces. Comment les gérer et qui pour les gérer ?

Pour pallier la modification du milieu induite par le projet d'aménagement, des mesures concernant les futurs aménagements peuvent être proposées, par exemple la création de surfaces enherbées, accompagnée d'une gestion de ces milieux est à envisager. Autour des futures entreprises, pourront être créées des surfaces de milieux enherbés, tout comme en bord de route et de chemin ; une gestion spécifique et adaptée est à mettre en œuvre, concernant ces milieux :

- La gestion des milieux enherbés devra être menée exclusivement de manière mécanique : **la fonction première de ce type de milieux enherbés étant de créer des habitats riches en insectes et en micromammifères, avec une flore diversifiée. Ces groupes constituent les premiers maillons d'une chaîne alimentaire, notamment pour l'avifaune.**

En parallèle, il sera nécessaire de mettre en place les principes suivants :

- Fauche tardive :
 - ✓ Retarder la fauche jusqu'à la maturité de la végétation permet la montée en graines d'un maximum d'espèces végétales, assurant ainsi leur présence d'une année sur l'autre. Ceci permet aussi une repousse plus lente et une meilleure reproduction de la petite faune. La vigueur de la repousse étant limitée, cela entraîne une limitation du nombre d'interventions... Cela limite aussi le développement des chardons et autres plantes indésirables, leur maturité intervenant plus tardivement.
 - ✓ Pas d'intervention sur la parcelle du 15 mai au 31 juillet (ou 31 août).
 - ✓ Hauteur de coupe minimale de 10 centimètres permettant de ménager davantage la faune.
 - ✓ Vitesse inférieure à 10 km/h.
 - ✓ Faucher de l'intérieur vers l'extérieur, ou du moins en bandes, afin que les espèces animales mobiles aient une possibilité de fuir.
 - ✓ Utilisation de barres d'effarouchement.
 - ✓ Limiter les implantations d'arbres seulement à proximité des bâtiments, afin de garder des milieux ouverts au niveau des surfaces enherbées.
- Gestion différenciée des espaces verts :

- ✓ Contribution à la création d'un maillage écologique. Les bandes vertes et espaces boisés sont autant de lieux de vie voire d'ultimes refuges pour la flore et la faune en zone urbaine, en zone agricole, en zone industrielle, en zone d'activités, etc.
- ✓ Technique qui permet de mieux prendre en compte l'environnement, elle a pour objectif le rétablissement des équilibres biologiques et la protection de la biodiversité. Le concept de gestion différenciée est en rupture avec les pratiques traditionnelles d'entretien des espaces verts, fortes consommatrices d'engrais, de produits phytosanitaires et d'eau (qui est souvent de l'eau potable, donc traitée).

Se posent également la question de savoir qui va entretenir ces espaces verts. L'implication des agriculteurs semble être une alternative qu'il convient de mettre en place.

XXVIII INDICATEURS DE SUIVIS

A. Généralités

Le modèle Pression / Etat / Réponse (PER¹) mis au point par l'OCDE², a été utilisé comme base dans le travail de sélection des indicateurs de suivi du projet de PLUi.

Ce modèle repose sur la notion de causalité : les activités humaines exercent des pressions sur l'environnement et modifient la qualité et la quantité des ressources naturelles. La société répond à ces changements en adoptant des mesures de protection, de dépollution, etc.



Figure 110 : Principe du modèle Pression / Etat / Réponse

(Source : OCDE)

Les indicateurs de pression décrivent essentiellement les pollutions rejetées et les prélèvements (pression directe), ainsi que les activités humaines à l'origine des pollutions, prélèvements ou autres effets néfastes pour les milieux (pression indirecte).

Les indicateurs d'état se rapportent à la qualité et aux fonctionnalités des milieux et des paysages, à la quantité des ressources en eau, ainsi qu'à l'état des usages représentant un enjeu de santé publique.

Les indicateurs de réponse illustrent l'état d'avancement des mesures de toutes natures proposées par le PLUi : actions réglementaires, actions d'amélioration de la connaissance, mesures de gestion.

Ces types d'indicateurs permettent de prendre en compte l'état initial (indicateur d'état) et les causes des altérations (indicateur de pression), ces deux indicateurs reflètent la situation initiale et les perspectives d'évolution sans PLUi.

Les effets du PLUi seront analysés à travers l'indicateur de réponse, qui permet d'évaluer les réponses apportées par la collectivité.

¹ PER : Pression Etat Réponse

² OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Tableau 18 : Description des indicateurs ETAT / PRESSION / REPONSE

INDICATEURS		
<u>ETAT</u>	<u>PRESSIION</u>	<u>REPONSE</u>
Fonction essentiellement descriptive, rendant compte de l'état de l'environnement Etat zéro ou de référence	Permettent une évaluation directe de cause des altérations	Evaluent les efforts de la collectivité pour améliorer l'état de l'environnement ou réduire les sources de dégradations de l'environnement face aux pressions

Ces deux indicateurs permettent de mesurer l'état initial (point zéro ou

Mesures des effets

Des indicateurs de suivi de l'impact du PLUi GARTEMPE SAINT-PARDOUX-Seine sur les différents grands thèmes à enjeux sont donc mis en place.

B. Sauvegarder les écosystèmes les plus riches et maintenir un bon fonctionnement écologique sur la Communauté de communes

Le diagnostic a montré que de nombreux secteurs de la Communauté de communes sont considérés comme riches d'un point de vue écologique. La préservation de ces milieux et de leur connexion est un enjeu majeur.

Tableau 19 : Indicateur de suivi du thème : « Sauvegarder les écosystèmes les plus riches et maintenir un bon fonctionnement écologique sur la Communauté de communes »

Type d'indicateur	Indicateurs	Objet étudié	Sources et partenaires	Fréquence
ETAT	- Les surfaces naturelles.	- Superficie de la commune intégrée à des zones d'inventaire (ZNIEFF)	- DREAL Nouvelle-Aquitaine	- A t0. - Puis tous les 5 ans.
		- Superficie de la commune intégrée zonages écologiques réglementaires (NATURA 2000).	- DREAL Nouvelle-Aquitaine	- A t0. - Puis tous les 5 ans.
		- Somme des surfaces naturelles.	- Zone N du PLUi	- A t0. - Puis tous les 5 ans.
PRESSION	- Destruction, fragmentation des habitats.	- Connectivité des écosystèmes et superficies boisées.	- Photos aériennes et données intercommunales.	- A t0. - Puis tous les 5 ans.
REPONSE	- Protection du patrimoine naturel.	- Surfaces protégées réglementairement/surface totale. - Maintien de la trame verte et bleue	- DREAL Nouvelle-Aquitaine. - Zonage PLUi - Evaluation environnementale	- Tous les 5 ans.
	- SAU	- Surfaces exploitées sur les communes.	- Chambre d'agriculture, Communes.	- A t0 (3 exploitants en 2010) - Tous les 5 ans.

C. Préserver la qualité du paysage et l'identité agricole de la Communauté de communes

La qualité du paysage sur la Communauté de communes est liée au maintien des activités agricoles et du maillage bocager prédominant. La mise en place d'un suivi sur les activités agricoles préserve la qualité des paysages tout en évitant un étalement urbain qui a tendance à effacer certains axes de vue et perturbe les grands paysages.

Mais l'enjeu paysager ne se limite pas à la seule question agricole, la qualité du patrimoine bâti et la localisation de l'urbanisation, sont deux points à ne pas sous-estimer.

Tableau 20 : Indicateur de suivi du thème : « Préserver la qualité du paysage et l'identité agricole de la Communauté de communes »

Type d'indicateur	Indicateurs	Objet étudié	Sources et partenaires	Fréquence
ETAT	- Evolution de l'urbanisation.	- Somme des surfaces naturelles et cultivées/superficie totale.	- Zone A et N du PLU.	- A t0. - Puis tous les 5 ans.
PRESSION	- Population permanente	- Nombre d'habitants recensés par l'I.N.S.E.E et densité de population.	- I.N.S.E.E .	- A t0 (5689 hab. en 2012). - Puis tous les 10 ans.
	- Urbanisation linéaire contrainte	- Mise en parallèle des routes et des nouveaux bâtiments. - Localisation des parcelles ouvertes à l'urbanisation	- Permis de construire - Scan 1/25000 IGN. - Plan de zonage	- A t0. - Puis tous les 10 ans.
REPONSE	- Intégration environnementale des bâtiments.	- Nombre de bâtiments construits selon une démarche Environnementale.	- Association H.Q.E®. - Architectes - Maître d'œuvre	- Tous les 5 ans.
	- Exploitants.	- Nombre d'exploitants sur la commune.	- Chambre d'agriculture, Communes.	- A t0 (3 exploitants en 2010) - Tous les 5 ans.
	- Sélection de prises de vues (entrée de ville vers les vallées riveraines)	- Comparaison de prises de vue du même endroit à l'instant tous les ans	- Personnel technique communal	- Tous les ans

D. Qualité des eaux

Aucune station de mesure de la qualité des eaux n'est installée sur la Communauté de communes GARTEMPE SAINT-PARDOUX.

Des mesures de qualité des eaux sont prises sur la commune MERICOURT sur la Seine en aval de GARTEMPE SAINT-PARDOUX

Tableau 21 : Indicateurs de suivi de l'Impact du PLUi sur la qualité de l'eau

Type d'indicateur	Indicateurs	Objet étudié	Sources et partenaires	Fréquence
ETAT	- Qualité globale des eaux souterraines.	- Suivi de la qualité globale des eaux souterraines	- Agence de l'eau Loire-Bretagne - Communes	- A t0. - Puis tous les 2 à 3 ans.
	- Qualité globale des eaux de surface	- Suivi de la qualité globale des eaux de surface	- Agence de l'eau Loire-Bretagne	- A t0. - Puis tous les 2 à 3 ans.
PRESSION	- Traitement des eaux pluviales.	- Nombre de projets nécessitant une demande d'autorisation ou de déclaration au titre de la loi sur l'eau.	- DREAL Nouvelle-Aquitaine (Service police de l'eau) - Permis de construire.	- A t0. - Puis tous les 5 ans.
	- Consommation en eau potable.	- Volume total facturé (usage domestique, collectivités) par an et par habitant.	- Communes	- A t0. - Puis tous les 2 à 3 ans.
	- Assainissement non collectif.	- Nombre de permis de construire accepté nécessitant la mise en place d'un système d'assainissement autonome.	- Communes	- Tous les 5ans.
	- Assainissement collectif.	- Nombre d'Equivalents habitants branchés au système d'assainissement collectif.	- Communes	- Tous les 5 ans.
REPONSE	- Assainissement autonome.	- Nombre de dispositifs contrôlés conforme à la législation.	- Service Public d'Assainissement Non Collectif.	- Tous les 5 ans.
	- Dépollution par le système collectif d'assainissement des eaux usées. - Traitement des eaux pluviales	- Population reliée aux STEP, vérification de la capacité de dépollution des STEP.	- Communes - DREAL Nouvelle-Aquitaine	- Tous les 5 ans.

	- Analyse de la qualité des eaux de la Gartempe et de ses affluents

E. Maintien de l'activité agricole

Le maintien de l'agricole est une préoccupation centrale aux enjeux qui dépasse le cadre pur et dur de la production agricole. À travers leur PLUi, il est souhaitable permettre à l'activité d'être pérenne. L'évolution de la surface agricole utile (SAU) semble être un bon levier pour mesurer le maintien ou non de l'activité agricole.

Tableau 22 : Indicateurs de suivi de l'Impact du PLUi sur le maintien de l'activité agricole

Type d'indicateur	Indicateurs	Objet étudié	Sources et partenaires	Fréquence
ETAT	- Evolution de la Surface Agricole Utile.	- Valeur de la SAU.	- Chambre d'Agriculture, Commune.	- A t0 (225 ha en 2010) - Puis tous les 5 ans.
	- Superficies des zones agricoles.	- Somme des surfaces cultivées.	- Zone A du PLUi	- A t0 - Puis tous les 5 ans.
PRESSION	- Population permanente.	- Nombre d'habitants recensés par l'I.N.S.E.E. et densité de population.	- I.N.S.E.E.	- A t0 (5689 hab. en 2011). - Puis tous les 10 ans.
REPONSE	- Exploitants.	- Nombre d'exploitants sur la commune.	- Chambre d'Agriculture, DDSV, Communes.	- Tous les 5 ans (3 exploitants en 2010).

F. Assurer la fonctionnalité dans la prise en compte du risque sur la Communauté de communes

Les principaux risques identifiés sur la commune sont le risque de mouvement de terrain et le risque d'inondation. Ces risques ont été intégrés dans le PLUi Gartempe Saint-Pardoux.

Tableau 23 : Indicateur de suivi du thème : « Assurer la fonctionnalité dans la prise en compte du risque sur la commune »

Type d'indicateur	Indicateurs	Objet étudié	Sources et partenaires	Fréquence
ETAT	- Permis de construire.	- Projet et gestion des eaux	- CAUE 87 - DDT 87	- A t0 - Puis tous les 5 ans.
PRESSION	- Ouverture de zones à l'urbanisation	- Somme de la superficie des zones ouvertes à l'urbanisation	- Zonage du PLUi	- A t0 - Puis tous les 10 ans.

REPONSE	- Suivi des évènements - Communication dans le bulletin municipal pour informer en continu	-	- DDT, Communes.	- Tous les 5 ans.



METHODOLOGIE

La méthode utilisée pour évaluer les effets du projet sur l'environnement s'inscrit dans le cadre de textes législatifs et réglementaires en vigueur et s'inspire de la méthodologie appliquée dans les services de l'Etat.

L'incidence du document d'urbanisme a été mesurée à travers les thèmes suivants :

- La consommation de l'espace
- La biodiversité
- NATURA 2000
- Le paysage
- Le patrimoine bâti
- La qualité de l'air
- La consommation d'énergie
- La ressource en eau
- Les risques naturels et technologiques
- Les nuisances sonores
- La gestion des déchets

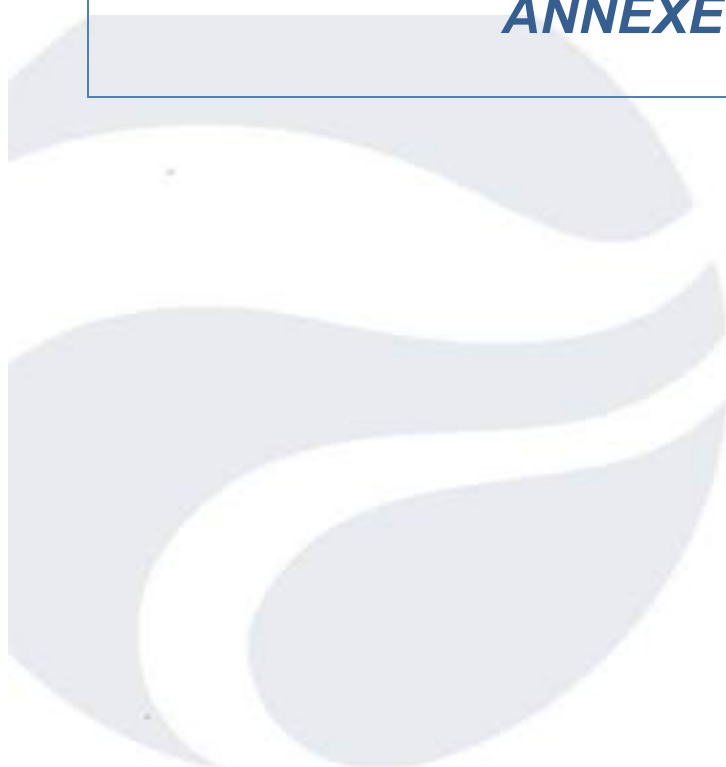
Une approche transversale a donc été menée afin d'analyser le plus précisément possible l'ensemble des documents constituant le PLUi.

Notre méthode est également fondée sur des **visites de terrains**, sur une **concertation avec les acteurs locaux et ATOPIA**, sur une **consultation de divers services administratifs**.

L'étude s'est appuyée sur la documentation existante :

- Site internet : www.prim.net, www.argiles.fr, www.basias.brgm.fr, www.bdcavite.net, www.mouvementsdeterrain.fr;
- Site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, 2018 ;
- Site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, 2018 ;
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique du Limousin; DREAL Nouvelle-Aquitaine, 2018
- Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE Loire Bretagne) ;
- Plan Energie Climat Territorial Nouvelle Aquitaine (PCET), DREAL Nouvelle-Aquitaine ADEME ;
- Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE), 2013, DREAL Nouvelle-Aquitaine;
- Dossier Départemental des risques majeurs de la Haute-Vienne (DDRM), DDT DREAL 2013 ;
- Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux dans le département de la Haute-Vienne, BRGM 2005 ;
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux ;
- Document d'objectif Natura2000 « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents » FR7401147;
- ...

ANNEXE



Annexe 1 : Espèces déterminantes de la ZNIEFF de type I « Site à chauves-souris de l'église de Saint-Sornin-Leulac »

(Source INPN)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murm	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				1999 - 2002
Oiseaux	2891	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Autor des palmées	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2004
	3726	<i>Arthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farouche	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2004
	4586	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tann des aunes	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2004
	3585	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	Torcol fourmilier	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2006
	3187	<i>Vanelus vanelus</i> (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2001 - 2007

Annexe 2 : Espèces déterminantes de la ZNIEFF de type I «Vallée de la Semme au Moulin d'Hervaud»

(Source INPN)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				1999 - 2002
Oiseaux	2891	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Autor des palombes	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2004
	3726	<i>Arctus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farouche	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2004
	4586	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tam des aulnes	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2004
	3595	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	Trocol fourmilier	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2008
	3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2001 - 2007

Annexe 3 : Espèces déterminantes de la ZNIEFF de type I «Lande de Cherugat»

(Source INPN)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	Reproduction indéterminée	Informateur : Soc. Etude Protection des Oiseaux du Limousin (SEPOL)				1998
Phanérogames	80155	<i>Adenocarpus complicatus</i> (L.) J. Gay, 1836	Adénocarpe plié, Adénocarpe changé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire régional des Espaces Naturels du Limousin				1999
	89529	<i>Galium saxatile</i> L., 1753	Gaillet du Harz, Gaillet des rochers	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2008

Annexe 4 : Espèces déterminantes de la ZNIEFF de type II « Vallée de la Gartempe à Châteauponsac »

(Source INPN)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	Reproduction indéterminée	Informateur : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (= ex - Groupe Mammifères du Limousin)				1990
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2001 - 2006
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2000 - 2006
	60313	<i>Rhinolophus hippodamiae</i> (Boettger, 1890)	Petit rhinolophe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2000 - 2006
Oiseaux	4585	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPCOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2005
	3858	<i>Cinclus cinclus</i> (Linnaeus, 1758)	Cincle plongeur	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPCOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2001 - 2006
	3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPCOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2001
	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPCOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2001
	3299	<i>Larus fuscus fuscus</i> Linnaeus, 1758	Gaillard de la Baltique	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHABROL L, CNBMC				2009
Phanérogames	80155	<i>Adenocarpus complicatus</i> (L.) J. Gay, 1836	Adénocarpe pié, Adénocarpe changé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Vilks A., données personnelles botanique, Ornithologie				1989

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	88395	<i>Carex brizoides</i> L., 1755	Laiche fausse-brze	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUVIER M.L.				2004 - 2007
	94145	<i>Cytisus oromediterraneus</i> Rivas Mart. & al., 1954	<i>Cytisus oroméditerranéen</i> Genêt oroméditerranéen Genêt purgatif	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHABROL L., CNBMC				2009
	94160	<i>Cytisus purgans</i> (L.) Boss., 1640	Épine-fleur, Genêt scorpion, Genêt épineux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire régional des Espaces Naturels du Limousin				1997
	103057	<i>Hyacinthoides non- scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Jacynthe sauvage, Jacynthe des bois, Scille penchée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DUFEU L.				2004 - 2010
	103653	<i>Impatiens noli- tangere</i> L., 1753	Balsamine des bois, Impatiens ne-me-touchez- pas, Impatiens N'y-touchez-pas	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	115587	<i>Potentilla palustris</i> (L.) Scop., 1771	Potentille des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NAWROT O.				2011
	122539	<i>Senecio adondifolius</i> Loisel., 1807	Sénéçon à feuilles d'Adonis	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire régional des Espaces Naturels du Limousin				1997
Poissons	67765	<i>Salmo salar</i> Linnaeus, 1758	Saumon de l'Atlantique, Saumon atlantique	Reproduction indéterminée	Informateur : Conseil Supérieur de la Pêche, Brigade de Haute-Vienne				1997
Pléiophytes	131829	<i>Asplenium obovatum</i> subsp. Bilotti (F. W. Schultze) O. Bolás, Vga, Massales & Nicol, 1990	<i>Asplenium lanceolé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2004

Annexe 5 : Espèces déterminantes de la ZNIEFF de type I «Landes et étang de Villemedeix et Bramefan »

(Source INPN)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3540	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2004
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Buseard Saint-Martin	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000
	2832	<i>Pernis ptilorhynchus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000
Phanérogames	96691	<i>Erica scoparia</i> L., 1753	Bruyère à balais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire régional des Espaces Naturels du Limousin				1998
	99529	<i>Gaium saxatile</i> L., 1753	Gaillet du Harz, Gaillet des rochers	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2011
	108345	<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753	Trèfle d'eau, Ményanthe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NAWROT O				2011
Reptiles	77955	<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Coronelle asse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHIL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2005

Annexe 6 : Espèces déterminantes de la ZNIEFF de type II « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours »

(Source INPN)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2002 - 2008
	267	<i>Bufo calamita</i> Laurenti, 1768	Crapaud calamita	Reproduction indéterminée	Informateur : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (= ex - Groupe Mammifères du Limousin)				1988
Coléoptères	12117	<i>Lytta vesicatoria</i> (Linnaeus, 1758)	Mouche d'Espagne (la), Cantharis (la)	Reproduction indéterminée	Informateur : Soc. Entomologique du Limousin (SEL)				1997
	10979	<i>Osmodermis eremita</i> (Scopoli, 1763)	Barbot, Figue-prune	Reproduction certaine ou probable	Informateur CHAMBORD				2009
Lépidoptères	219806	<i>Hipparchia stallinus</i> (Hufnagel, 1766)	Faune (Le), Arachné (L.), Coronis (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Soc. Entomologique du Limousin (SEL)				
	53979	<i>Lycena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuvré des marais (Le), Grand Cuvré (Ls), Grand Argus satiné (Le), Argus satiné à taches noires (Ls), Lycène disparite (Le), Cuvré de la Pareille-d'eau (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Conservatoire régional des Espaces Naturels du Limousin				
Mammifères	61258	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie, Rat d'eau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2003 - 2009
	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe, Barbastelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2008
	60596	<i>Felis sylvestris</i> Schreber, 1775	Chat forestier, Chat sauvage	Reproduction indéterminée	Informateur : Office National de la Chasse				1997

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	60831	<i>Genetta genetta</i> (Linnaeus, 1758)	Genette commune, Genette	Reproduction indéterminée	Informateur : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (= ex - Groupe Mammifères du Limousin)				1988
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2002 - 2004
	61636	<i>Muscardinus arvalianus</i> (Linnaeus, 1758)	Muscardin	Reproduction indéterminée	Informateur : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (= ex - Groupe Mammifères du Limousin)				1994
	79301	<i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2008
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Murin à oreilles échancrées, Vespertilion à oreilles échancrées	Reproduction indéterminée	Informateur : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (= ex - Groupe Mammifères du Limousin)				1991
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				1999 - 2008
	60119	<i>Neomys anomalus</i> Cabrera, 1907	Crocodile de Müller, Musaraigne de Müller	Reproduction indéterminée	Informateur : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (= ex - Groupe Mammifères du Limousin)				1996
	60488	<i>Nyctalus noctule</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2002
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2000 - 2008
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				1999 - 2008
Mollusques	64435	<i>Margaritana margaritana</i> (Linnaeus, 1758)	Mulette perlière, Moule perlière	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : Cochet G.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Odonates	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	Reproduction indéterminée	Informateur : Conservatoire régional des Espaces Naturels du Limousin				2002
	65229	<i>Gomphus amabilis</i> Seiya, 1850	Gomphe semblable (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SLO (Société Limousine d'Odonatologie)				2001 - 2002
	65381	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Cordule à corps fin (La), Oxycordule à corps fin (L.)	Reproduction indéterminée	Informateur : Conservatoire régional des Espaces Naturels du Limousin				1995
Oiseaux	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2004
	3726	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouise	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2002
	3120	<i>Burninus oediconemus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2005
	4586	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2005 - 2009
	3958	<i>Circus cyclus</i> (Linnaeus, 1758)	Circus plongeur	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2009
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2010
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Pigeon colombin	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2007
	4510	<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758	Grand corbeau	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4501	<i>Corvus frugilegus</i> (Linnaeus, 1758)	Corbeau freux	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2005 - 2007
	3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2001 - 2008
	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2001 - 2006
	2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Falcon pèlerin	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2007
	3299	<i>Larus fuscus fuscus</i> (Linnaeus, 1758)	Goéland de la Baltique	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHABROL L, CNBMC				2002 - 2009
	4167	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Locustelle lachetée	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2002 - 2008
	4603	<i>Loxia curvirostris</i> (Linnaeus, 1758)	Becc-croisé des sapins	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2002
	2999	<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix grise	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000
	2832	<i>Peris aprivora</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2002
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> (Linnaeus, 1758)	Râle d'eau	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2002 - 2008
	3688	<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80155	<i>Adenocarpus complicatus</i> (L.) J. Gay, 1836	Adénocarpe plié, Adénocarpe changé	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : Rivet C.				
	82903	<i>Anthriscum Alago</i> L., 1753	Phalangère à fleurs de lys, Phalangère petit- lis, Bâton de Saint Joseph, Anthriscum à fleurs de Lis	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MADY M.				2009 - 2010
	88395	<i>Carex brizoides</i> L., 1753	Laîche fusée-brize	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUVIER M.L.				2002 - 2011
	88415	<i>Carex caryophylla</i> Lamour., 1785	Laîche printanière, Laîche du printemps	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2004
	90178	<i>Cerastophras claviculata</i> (L.) Lidén, 1964	Corydale à vrilles	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HENNEQUIN E.				2002 - 2009
	94145	<i>Cytisus oromediterraneus</i> Rivas Mart. & al., 1984	Cytise oroméditerranéen, Genêt oroméditerranéen, Genêt purgatif	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHABROL L., CNBMC				2009
	94180	<i>Cytisus purgens</i> (L.) Boiss., 1840	Épine-fleurie, Genêt scorpion, Genêt épineux	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : Rivet C.				
	95239	<i>Doronicum pardalanchae</i> L., 1753	Doronic à feuilles cordées, Doronic panthère, Doronic à feuilles en cœur	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2002
	96691	<i>Erica scoparia</i> L., 1753	Bruyère à balais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MADY M.				2009
	96861	<i>Enophrum vaginatum</i> L., 1753	Linagrette vaginée, Linagrette engainée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HENNEQUIN E.				2002 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	103057	<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DUFEL L.				2004 - 2011
	103292	<i>Hypericum loricatum</i> Vahl, 1790	Millepertuis à feuilles de lin, Millepertuis à feuilles de saule, Millepertuis à feuilles linéaires	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MADY M.				2009
	103553	<i>Impatiens noli-tangere</i> L., 1753	Balsamine des bois, Impatiens ne-me-touchez- pas, Impatiens N'y-touchez-pas	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	103917	<i>Isopyrum thalictroides</i> L., 1753	Isopyre faux Pigamon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire régional des Espaces Naturels du Limousin				1997
	107073	<i>Lychnis nummularia</i> L., 1753	Lychnis nummulaire, Herbe aux écus	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire régional des Espaces Naturels du Limousin				1997
	108345	<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753	Trèfle d'eau, Ményanthe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HENNEQUIN E.				2003
	108421	<i>Mespilus germanica</i> L., 1753	Néflier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MADY M.				2002 - 2009
	109291	<i>Narcissus poeticus</i> L., 1753	Narcisse des poètes	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : Rivet C.				
	109372	<i>Narthecium ossifragum</i> (L.) Huds., 1762	Narthécie des marais, Ossifrage, Brie-qs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HENNEQUIN E.				2002 - 2009
	112426	<i>Panassia peustis</i> L., 1753	Panassie des marais, Hépatique blanche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DELBOSC P.				2002 - 2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	112853	<i>Peucedanum galicum</i> Latour., 1785	<i>Peucedan de France, Peucedan de Paris</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHABROL L, CNBMC				2006
	115587	<i>Potentilla palustris</i> (L.) Scop., 1771	<i>Potentilla des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NAWIROT O.				2002 - 2011
	118962	<i>Ranunculus aconitifolius</i> L., 1753	<i>Ranuncule à feuilles d'aconit</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2004
	117731	<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl, 1805	<i>Rhynchospora blanc, Rhynchospora d'arche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HENNEQUIN E.				2002 - 2003
	122539	<i>Senecio adonidifolius</i> Loisel., 1807	<i>Séneçon à feuilles d'Adonis</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : Rivet C.				
	123179	<i>Silthorpie europaea</i> L., 1753	<i>Silthorpie d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	124346	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz, 1763	<i>Aïsier des bois, Aïsier terminal, Aïbuchier</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie Rivet C.				
	125364	<i>Symphytum tuberosum</i> L., 1753	<i>Consoude à tubercules</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DUFEU L.				2007 - 2011
	141781	<i>Tolpis barbata</i> subsp. <i>barbata</i> (L.) Gaertn., 1791	<i>Trépane barbus</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PEPIN F.				2010
	129639	<i>Viola palustris</i> L., 1753	<i>Violette des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DELBOSC P.				2002 - 2010
Poissons	69182	<i>Corvus gobio</i> Linnaeus, 1758	<i>Chabot, Chabot commun</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Conseil Supérieur de la Pêche, Brigade de Haute-Vienne				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	66333	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Petite lamproie, Lamproie de ruisseau européenne	Reproduction indéterminée	Informateur : Conseil Supérieur de la Pêche, Brigade de Haute-Vienne				
	67552	<i>Nemacheilus barbatulus</i> (Linnaeus, 1758)	Loche franche	Reproduction indéterminée	Informateur : Conseil Supérieur de la Pêche, Brigade de Haute-Vienne				
	67765	<i>Salmo salar</i> Linnaeus, 1758	Saumon de l'Atlantique Saumon atlantique	Reproduction indéterminée	Informateur : Conseil Supérieur de la Pêche, Brigade de Haute-Vienne				
Phéodophytes	131829	<i>Asplenium obovatum subsp. bifolium</i> (F.W. Schultz) O. Bolos, Vigo, Messeles & Nicol, 1990	Asplénium lancéolé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2004
	110313	<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	Ophioglosse commun, Langue de serpent, Ophioglosse Langue-de-serpent	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SEYTRE L.				2005
Reptiles	77955	<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Coronelle lisse	Reproduction indéterminée	Informateur : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (= ex - Groupe Mammifères du Limousin)				1987
	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Castor d'Europe	Reproduction indéterminée	Informateur : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (= ex - Groupe Mammifères du Limousin)				1998
	77892	<i>Lacerta vivipara</i> Jacquin, 1787	Lézard vivipare	Reproduction indéterminée	Informateur : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (= ex - Groupe Mammifères du Limousin)				1981

Annexe 7 : Espèces déterminantes de la ZNIEFF de type II «Monts d'Ambazac et vallée de la Couze »

(Source INPN)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	267	<i>Bufo calamita</i> Laurenti, 1768	Crapaud calamite	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2000
Bryophytes	6637	<i>Calyptogeia muscoriana</i> (Schiffn.) Mull. Frib.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2007
	6587	<i>Cladopodiella fullani</i> (Nees) H.Buch		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2007
	4761	<i>Dicranum spunum</i> Hedw.	Dicrane	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2007
	6326	<i>Gymnocolpa infata</i> (Huds.) Dumort.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2007
	6613	<i>Kurzia pauciflora</i> (Dicks.) Oakes		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2007
	6229	<i>Riccia huetensis</i> Lindenb., 1837		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2010
	6522	<i>Scapania gracilis</i> Lindb.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2007
Coléoptères	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane	Reproduction indéterminée	Informateur : Soc. Entomologique du Limousin (SEL)				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Lépidoptères	53315	<i>Carterocephalus palaemon</i> (Pallas, 1771)	Hespéride du Brome (L.), Échiquier (L.), Palémon (Le), Petit Pan (Le)	Reproduction indéterminée					
	53865	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottburg, 1775)	Damier de la Succise (Le), Artemis (L.), Damier printanier (Le), Mélisse des marais (Le), Mélisse de la Scabieuse (Le), Damier des marais (Le)	Reproduction indéterminée					
	53312	<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	Méridien (Le), Stéopé (Le)	Reproduction indéterminée					
Mammifères	61258	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie, Rat d'eau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				1999 - 2011
	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe, Barbastelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				1999 - 2011
	79306	<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775	Chat forestier, Chat sauvage	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2001
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2002 - 2011
	60546	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2011
	61636	<i>Muscardinus eversmanni</i> (Linnaeus, 1758)	Muscardin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2007
	79301	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				1999 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	60427	<i>Myotis blythi</i> (Tomes, 1857)	Petit Murin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2003 - 2011
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Murin à oreilles échancrées, Vespertilion à oreilles échancrées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2000 - 2009
	60410	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				1999 - 2011
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches	Reproduction indéterminée					
	60164	<i>Neomys fodiens bicolor</i> (Shaw, 1791)	Crocodile aquatique, Musaraigne aquatique, Musaraigne d'eau, Musaraigne porte-rame	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2004 - 2011
	60127	<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)	Crocodile aquatique, Musaraigne aquatique, Musaraigne d'eau, Musaraigne porte-rame	Reproduction indéterminée					
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				1999 - 2009
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				1999 - 2011
Odonates	65456	<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820	Aeshne affine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SLO (Société Limousine d'Odonatologie)				2000 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SLO (Société Limousine d'Odonatologie)				2000 - 2010
	65387	<i>Eptheca bimaculata</i> (Charpentier, 1825)	Épithèque bimaculée (L.), Cordulite à deux taches (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SLO (Société Limousine d'Odonatologie)				2005 - 2010
	65229	<i>Gomphus similimus</i> Selys, 1850	Gomphe semblable (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SLO (Société Limousine d'Odonatologie)				2003 - 2006
	65214	<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1690	Leste des bois, Leste dryade	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SLO (Société Limousine d'Odonatologie)				2000 - 2009
	65265	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	Libellule fauve (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SLO (Société Limousine d'Odonatologie)				2005
	65397	<i>Somatoclora arctica</i> (Zetterstedt, 1840)	Cordulie arctique (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SLO (Société Limousine d'Odonatologie)				1999 - 2010
	65395	<i>Somatoclora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)	Cordulie à taches jaunes (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SLO (Société Limousine d'Odonatologie)				2003 - 2010
	65393	<i>Somatoclora metallica</i> (Vander Linden, 1825)	Cordulie métallique (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SLO (Société Limousine d'Odonatologie)				2000 - 2007
	65312	<i>Sympetrum danse</i> (Sulzer, 1776)	Sympétrum noir (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SLO (Société Limousine d'Odonatologie)				2003 - 2010
	65330	<i>Sympetrum mendotale</i> (Selys, 1841)	Sympétrum mendotale (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SLO (Société Limousine d'Odonatologie)				2003 - 2008
	65348	<i>Sympetrum vulgatum</i> (Linnaeus, 1758)	Sympétrum vulgaire (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SLO (Société Limousine d'Odonatologie)				2003 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Autor des palombes	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2007
	2895	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	Reproduction indéterminée					
	1970	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard souchet	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2010
	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2001 - 2010
	1975	<i>Anas querquedula</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2010
	1956	<i>Anas strepera</i> Linnaeus, 1758	Canard chipeau	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2001 - 2010
	3726	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farouche	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2011
	3733	<i>Anthus spinoletta</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit spinolette	Reproduction indéterminée					
	2508	<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	Héron pourpré	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2001
	1991	<i>Aythya fennas</i> (Linnaeus, 1758)	Fuligule milouin	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2010
	1998	<i>Aythya fuligula</i> (Linnaeus, 1758)	Fuligule morillon	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2001 - 2009
	2750	<i>Branta leucopsis</i> (Bechstein, 1803)	Bernache nonnette	Reproduction indéterminée					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3540	<i>Caprimulgus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	Engoulevent d'Europe	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2010
	4586	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2011
	3784	<i>Certhia familiaris</i> (Linnaeus, 1758)	Grimpereau des bois	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2006 - 2009
	3136	<i>Chlorodreptes dubius</i> Scopoli, 1785	Petit Gravelot	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2001 - 2009
	3058	<i>Circus cinclus</i> (Linnaeus, 1758)	Circus plongeur	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2002 - 2008
	2873	<i>Circus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circus Jean-le-Blanc	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2002
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2010
	3422	<i>Columba oenas</i> (Linnaeus, 1758)	Pigeon colombin	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2008
	4510	<i>Corvus corax</i> (Linnaeus, 1758)	Grand corbeau	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2002 - 2012
	4501	<i>Corvus frugilegus</i> (Linnaeus, 1758)	Corbeau freux	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2003
	3619	<i>Dendrocygus medus</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2001 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2012
	4653	<i>Emberiza ca</i> Linnaeus, 1766	Bruant fou	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2010
	4665	<i>Emberiza hortulana</i> Linnaeus, 1758	Bruant ortolan	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2001
	4669	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2001 - 2011
	2676	<i>Falco columbarius</i> Linnaeus, 1758	Faucon émeraillon	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2007
	2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2012
	4330	<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche noir	Reproduction indéterminée					
	959	<i>Gavia immer</i> (Brinnich, 1764)	Plongeon commun	Reproduction indéterminée					
	3076	<i>Grus grus</i> (Linnaeus, 1758)	Grue cendrée	Reproduction indéterminée					
	3595	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	Torcol fourmilier	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2005 - 2008
	3299	<i>Larus fuscus fuscus</i> Linnaeus, 1758	Goéland de la Baltique	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHABROL L., CNBMC				2010 - 2011
	3283	<i>Larus ridibundus</i> Linnaeus, 1766	Mouette ridée	Reproduction indéterminée					
	4167	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Locustelle tachetée	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2001 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4603	<i>Loxia curvirostra</i> (Linnaeus, 1758)	Éc-croisé des sapins	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2010
	2010	<i>Mergus merganser</i> (Linnaeus, 1758)	Harle bievre	Reproduction indéterminée					
	2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2011
	3741	<i>Motacilla flava</i> (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette printanière	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2006
	4064	<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linnaeus, 1758)	Traquet motteux	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2001 - 2007
	2660	<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Balbutard pêcheur	Reproduction indéterminée					
	4355	<i>Parus montanus</i> Conrad von Baldenstein, 1827	Mésange boréale	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2006 - 2010
	2989	<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix grise	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2004
	2832	<i>Peris aprivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2011
	956	<i>Podiceps grisegena</i> (Boddaert, 1783)	Grèbe jougris	Reproduction indéterminée					
	3688	<i>Hirundo hians</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2011
	4049	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Traquet faner, Tanner des prés	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2559	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Bécasse des bois	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2009
	2767	<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus, 1758)	Tadorna de Belon	Reproduction indéterminée					
	2603	<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758	Chevalier culblanc	Reproduction indéterminée					
	4127	<i>Turdus pilaris</i> Linnaeus, 1758	Grive hôte	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2012
	3187	<i>Vanelus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	Reproduction indéterminée	Informateur : SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin)				2000 - 2011
Phanérogames	83001	<i>Anthoria agrostidea</i> (DC) Par., 1845	Cancro faux agrostis, Anthorie faux agrostis, Anthorie fausse- agrostide	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NAWROT O.				2008 - 2011
	83874	<i>Arnica montana</i> L., 1753	Arnica des montagnes, Herbe aux précheurs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2005 - 2011
	88415	<i>Carex caryophylla</i> Lefebvre, 1785	Laiche printanière, Laiche du printemps	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2005 - 2011
	88449	<i>Carex curta</i> Gooden, 1794	Laiche tronquée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2011
	88840	<i>Carex rostrata</i> Stokes, 1787	Laiche à bec, Laiche en ampoules	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2007 - 2011
	90178	<i>Geraniocarpus claviculata</i> (L.) Liden, 1984	Corydale à utiles	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NAWROT O.				2002 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92562	<i>Corydalis claviculata</i> (L.) DC., 1805	Corydalis à vrilles	Reproduction certaine ou probable					
	95438	<i>Orosia intermedia</i> Hayne, 1798	Rosolia intermédiaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2005 - 2011
	95442	<i>Orosia rotundifolia</i> L., 1753	Rosolia à feuilles rondes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2005 - 2009
	95958	<i>Elatine hexandra</i> (Lapierre) DC., 1805	Élatine à six étamines	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2003 - 2011
	96844	<i>Eriophorum angustifolium</i> Honck., 1782	Linagrette à feuilles étroites	Reproduction certaine ou probable					
	96851	<i>Eriophorum vaginatum</i> L., 1753	Linagrette vaginée, Linagrette engainée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NAWROT O.				2005 - 2011
	99529	<i>Galium saxatile</i> L., 1753	Gaillet du Harz, Gaillet des rochers	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2003 - 2011
	100136	<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NAWROT O.				2011
	103057	<i>Hyalanthoides non- scripta</i> (L.) Chevalier ex Rothm., 1944	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NAWROT O.				2003 - 2011
	103553	<i>Impatiens noli- tangere</i> L., 1753	Balsamine des bois, Impatiens ne-me-touchez- pas, Impatiens N'y-touchez-pas	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2011
	106419	<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch., 1864	Littorelle à une fleur, Littorelle des étangs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NAWROT O.				2003 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106807	<i>Luronum natans</i> (L.) Raf., 1840	Floëau nageant, Aldène nageant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2003 - 2009
	107073	<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire, Herbe aux écus	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2011
	107158	<i>Maianthemum bifolium</i> (L.) F.W.Schmidt, 1794	Petit muguet à deux feuilles, Maianthème à deux feuilles, Petit muguet à deux fleurs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GUERBAA K.				2007
	108345	<i>Menyanthes trifolata</i> L., 1753	Trèfle d'eau, Ményanthe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NAWROT O.				2007 - 2011
	109291	<i>Narcissus poeticus</i> L., 1753	Narcisse des poètes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2011
	109372	<i>Narthecium ossifragum</i> (L.) Huds., 1762	Narthécie des marais, Ossifrage, Brise-os	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NAWROT O.				2005 - 2011
	114312	<i>Poa palustris</i> L., 1759	Pâturin des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NAWROT O.				2011
	115587	<i>Potentilla palustris</i> (L.) Scop., 1771	Potentille des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NAWROT O.				2002 - 2011
	116543	<i>Pyrola minor</i> L., 1753	Petite pyroïde	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2007
	117731	<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl, 1805	Rhynchospore blanc, Rhynchospore blanche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GUERBAA K.				2005 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	130065	<i>Wahlenbergia hederacea</i> (L.) Rohrb., 1827	Campanule à feuilles de lierre, Wahlenbergie	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2002 - 2011
Ptéridophytes	95609	<i>Dryopteris x deweveri</i> (J.T.Jansen) J.T.Jansen & Wacht., 1934	<i>Dryopteris</i> de Dewever	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2007
	163041	<i>Isotria echinospora</i> Dunau, 1851	<i>Isotria</i> à spores spinuleuses	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GOUDOUR A.				2000 - 2009
	106993	<i>Lycopodiella mundata</i> (L.) Holub, 1964	<i>Lycopode</i> des tourbières, <i>Lycopode inondé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GUERSA K.				2004 - 2005
	167003	<i>Lycopodium clavatum</i> L., 1753	<i>Lycopode</i> en massue, <i>Éguare</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2004 - 2005
	111239	<i>Oreopteris limbosperma</i> (Beillard ex All.) Holub, 1969	<i>Polystich</i> des montagnes, <i>Fougère</i> des montagnes, <i>Oreoptère</i> à sored marginaux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GUERSA K.				2005
	113079	<i>Phlegopteris convexella</i> (Michx.) Witt, 1857	<i>Polypode</i> du hêtre, <i>Phéoptère</i> à pinnules confuantes, <i>Thélyptère</i> <i>Phéoptère</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central				2005
Reptiles	77955	<i>Coronella austriaca</i> Laurent, 1768	<i>Coronelle</i> lisse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GM/IL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)				2004 - 2007
	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cistude</i> d'Europe	Reproduction indéterminée					

Annexe 8 : Habitat inscrit à l'annexe I et espèces inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE du site Natura 2000 ZSC « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents »

(Source INPN)

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	AJRC-IT	AJRC		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à méotrophes avec végétation des Liliiflorales unilobes et/ou des Isoetes-Hieracietes		0,01 (0 %)		G	C	C	B	C
3140 Eaux oligomésotrophes calciques avec végétation benthique à Chara spp.		0,05 (0 %)		M	C	C	B	C
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamo ou de Hydrocharitaceae		3,28 (0,08 %)		G	C	C	B	B
3290 Rivières des étages planifluvial à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Chenopodion		4,97 (0,11 %)		M	B	C	B	B
4010 Lande humide atlantique subterminale à Cirsium tetralix		0,98 (0,02 %)		P	B	C	C	C
4030 Lande sèche submontagne		48,36 (1,1 %)		G	B	C	C	C
6230 Feytaux herbues à fens, mires en sautoir, sur substrat siliceux des zones montagneuses (et des zones submontagneuses de l'Europe continentale)	X	1,1 (0,02 %)		G	C	C	C	C
6410 Prairie à Molinia parcellaire, tourbeuse ou argilo-marécageuse (Molinion caeruleum)		33,93 (0,85 %)		G	B	C	B	B
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'outre-planières et des étages montagnard à alpin		52,91 (1,48 %)		G	C	C	B	C
6510 Prairie marécageuse de fauche de fauche affluente (Molinietum pratensis, Carex flacca submedietas)		29,81 (0,80 %)		G	C	C	C	C
91E0 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnus incana, Salix alba)	X	17,74 (0,5 %)		G	B	C	C	C
91Z0 Végétation sclérophylle atlantique à sous-bois à Ilex et/ou à Quercus (Quercus ilex submedietas ou Ilex-Fagion)		0,95 (0,02 %)		G	B	C	C	B
91B0 Forêt de peuplier, alluviale ou non de Tilia-Acer	X	0,30 (0,01 %)		G	C	C	C	C

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- Superficie relative : A = 100 $\pm$ 15 % ; B = 15 $\pm$ 2 % ; C = 2 $\pm$ 0 %.
- Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- Évaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/VP	Qualité des données	A/B/C/D	A/B/C		
				Min	Max					Pop.	Cons.	Glob.
I	1029	<i>Margaritana margaritifera</i>	p	300	500	I	V	G	C	C	A	C
I	1032	<i>Unio crassus</i>	p			I	P	DD	D			
I	1041	<i>Oxygastra curtisi</i>	p			I	R	M	C	B	C	B
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			I	C	M	C	B	C	B
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p			I	R	M	C	B	C	B
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			I	R	M	C	B	C	B
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			I	P	DD	C	B	C	B
I	1084	<i>Cermoderma araneus</i>	p			I	R	M	C	C	C	C
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			I	P	DD	D			
I	1082	<i>Austropotamobius pelipes</i>	p			I	V	M	C	C	C	C
F	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	p			I	R	P	C	C	C	C
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			I	C	M	C	B	C	C
F	1106	<i>Salmo salar</i>	r	300	500	I	R	M	C	C	C	C
A	1193	<i>Bombina variegata</i>	p	200	300	I	R	M	C	B	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w	150	300	I	C	G	C	C	C	C

M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	r	0	150	i	F	G	C	C	C	C
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	w	5	10	i	V	G	C	C	C	C
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	w			i	R	DD	C	B	C	B
M	1323	<i>Myotis bechsteini</i>	w			i	R	DD	C	B	C	B
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	w			i	R	G	C	B	C	C
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	r	400	800	i	R	G	C	B	C	C
M	1337	<i>Castor fiber</i>	p	2	4	i	R	G	C	B	C	B
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p	2	5	i	C	G	C	B	C	B
F	5315	<i>Cottus pentetrum</i>	p			i	C	DD	C	B	C	B
P	6216	<i>Hemafocaulis vermicosus</i>	p			i	V	DD	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Raptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Surface en m², females = Femelles reproductrices, males = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple), M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple), P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple), DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ± p > 15 % ; B = 15 ± p > 2 % ; C = 2 ± p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition étendue.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Identifiant	Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	Etat occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	X_WGS84	Y_WGS84
LIM8700141	ROUSSAC	ROUMILLAC Jean	ATELIER DE MECANIQUE		Sainte Anne (rue, n°9-11)	"9-11". même adresse que la raison sociale	Activité terminée	C25.62B	Mécanique industrielle	Rencontre avec un vieux : fin d'activité dans les années 1970.	1.2013884282820848	46.07729654519
LIM8703112	ROUSSAC	Certoux Robert	station service				Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)		1.2009809798580442	46.07767908396
LIM8700002	CHATEAUPONSAC	BONHOMME Victor	SCIERIE MECANIQUE		Gare (avenue de la)		Activité terminée	C16.10B	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...		1.2773864664260404	46.13721332158
LIM8700121	CHATEAUPONSAC	RAIX Jean	ATELIER DE MECANIQUE			même adresse que la raison sociale	En activité	C25.62B	Mécanique industrielle	encore en activité en 1937, changement de propriétaire. 2003 : garage SMG, vieux bâtiment.	1.273319453900859	46.13475406617
LIM8700353	CHATEAUPONSAC	Gaumot Raymond	garage avec station service				Activité terminée	G45.21A, G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)		1.2771365514830801	46.1368902904
LIM8700505	CHATEAUPONSAC	Ateliers de Montmorency	fabrication de truyères pour gazogènes, d'armes puis atelier de mécanique avec dépôt de gaz				Ne sait pas	C25.62B,D 35.2,V89.03Z,C25.40Z	Mécanique industrielle, Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication d'armes et de munitions		1.2780898781394927	46.13834551763
LIM8700714	CHATEAUPONSAC	Mondy Louis	garage avec station service				Ne sait pas	G45.21A, G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)		1.2764599334103348	46.13568371425
LIM8701050	CHATEAUPONSAC	Compagnie Centrale Rousselot	fabrique de colle, de gélatine, d'oxydes de fer, noirs de fumées, stéarates				Ne sait pas	V89.03Z,C 20.1,C20.52Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique, Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme		1.2760890760865424	46.12812139104

LIM8701 524	CHATEAUPO NSAC		Charbonnage				pas		emboutissage, estampage ; matriçage découpage ; métallurgie des poudres		60222507	280850	9
LIM8701 536	CHATEAUPO NSAC	Société de Mécanique générale	atelier de mécanique et réparations avec station service				Ne sait pas	G45.21A,C 25.62B,G4 7.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Mécanique industrielle,Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)		1.27324233 79949498	46.1347 821526	7
LIM8701 980	CHATEAUPO NSAC	Masbeix	station service (PICOTY)			à gauche du PMU	Ne sait pas	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)		1.27679248 40353591	46.1338 399192	1
LIM8703 012	CHATEAUPO NSAC	Société d'Electroch imie du Centre	fabrique de cérium (à partir de sable monazite)			dans un ancien moulin sur la Gartempe	Ne sait pas	C20.13B	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.		1.29013010 27673617	46.1247 022550	
LIM8703 209	CHATEAUPO NSAC	Dussous	quincailleri e avec station service				Ne sait pas	G47.30Z,C 25.71Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Fabrication de coutellerie		1.27652722 16920704	46.1342 828842	8
LIM8701 991	SAINT- PARDOUX	Gouraud	station service				Ne sait pas	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)		1.28080966 49173777	46.0579 821576	2
LIM8703 157	SAINT- PARDOUX	Dardant Germaine	épicerie avec station service				Ne sait pas	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)		1.28080966 49173777	46.0579 821576	2
LIM8700 133	RANCON	TAMAGNO N Maurice	GARAGE	M. TAMAGNON habitait à La Courcelle, mais le garage était à RANCON bourg (il conduisait donc chaque jour les enfants de La Courcelle à l'école à RANCON)		RANCON bourg	Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure	20/06/1934 : DLI 1400 L essence en fûts de 200 L, garage existant.	1.18395759 0197696	46.1325 543593	4
LIM8700 316	RANCON	Divers, ex BRGM, ex Sté industrielle du Centre	Recherche plomb, zinc et exploitatio n barytine				Activité terminée	B08.91Z,B 07.29Z	Extraction des minéraux chimiques (ex : soufre, sulfate, baryum,...)	Ancienne exploitation.	1.20216769 74472801	46.1356 174676	1

LIM8700 627	RANCON	Leulac Joseph	bureau de tabac avec station service, ex épicerie avec station service				Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)			
LIM8700 899	RANCON	Société Industrielle du Centre	exploitatio n de baryte				Activité terminée	B08.91Z	Extraction des minéraux chimiques (ex : soufre, sulfate, baryum,...) et d'engrais minéraux (phosphate, potasse)		1.19907702 09131336	46.1349 268538 7
LIM8703 446	RANCON		papeterie				Activité terminée	C17.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton		1.17944007 80587231	46.1301 906896 8
LIM8700 030	SAINT- SORNIN- LEULAC	MARCHADI ER Raymond	GARAGE		RN147		Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure	11/09/1933 : DLI 1000 L essence en fûts, atelier de réparations existant.	1.29300592 48104668	46.1983 365655 3
LIM8700 118	SAINT- SORNIN- LEULAC	LARDY	GARAGE		RN142		Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure	16/01/1953 : DLI 1500 / 2500 L essence réservoir souterrain cloisonné, garage existant.	1.29850254 44461127	46.1985 820683 4
LIM8700 319	SAINT- SORNIN- LEULAC	ex COGEMA, ex CEA	Exploitatio n uranium			P.EX de St Sornin (09/121963, prorogé en 1979).	Ne sait pas	B07.21Z	Extraction de mineraux d'uranium et de thorium	Peut-être encore en exploitation ?	1.33736577 88135684	46.2093 232789 9
LIM8700 620	SAINT- SORNIN- LEULAC	Labussière	dépôt d'essence				Ne sait pas	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)		1.29725504 42697428	46.1991 316008 7
LIM8700 700	SAINT- SORNIN- LEULAC	Marcheget Marcel	Quicaillerie				Ne sait pas	C25.71Z,G 47.30Z	Fabrication de coutellerie,Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)		1.29725504 42697428	46.1991 316008 7
LIM8700 739	SAINT- SORNIN- LEULAC						Ne sait pas	G45.21A, G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)		1.29729511 0889781	46.1990 699779 3
LIM8701 984	SAINT- SORNIN- LEULAC	Guy	Station service				Ne sait pas	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)			

